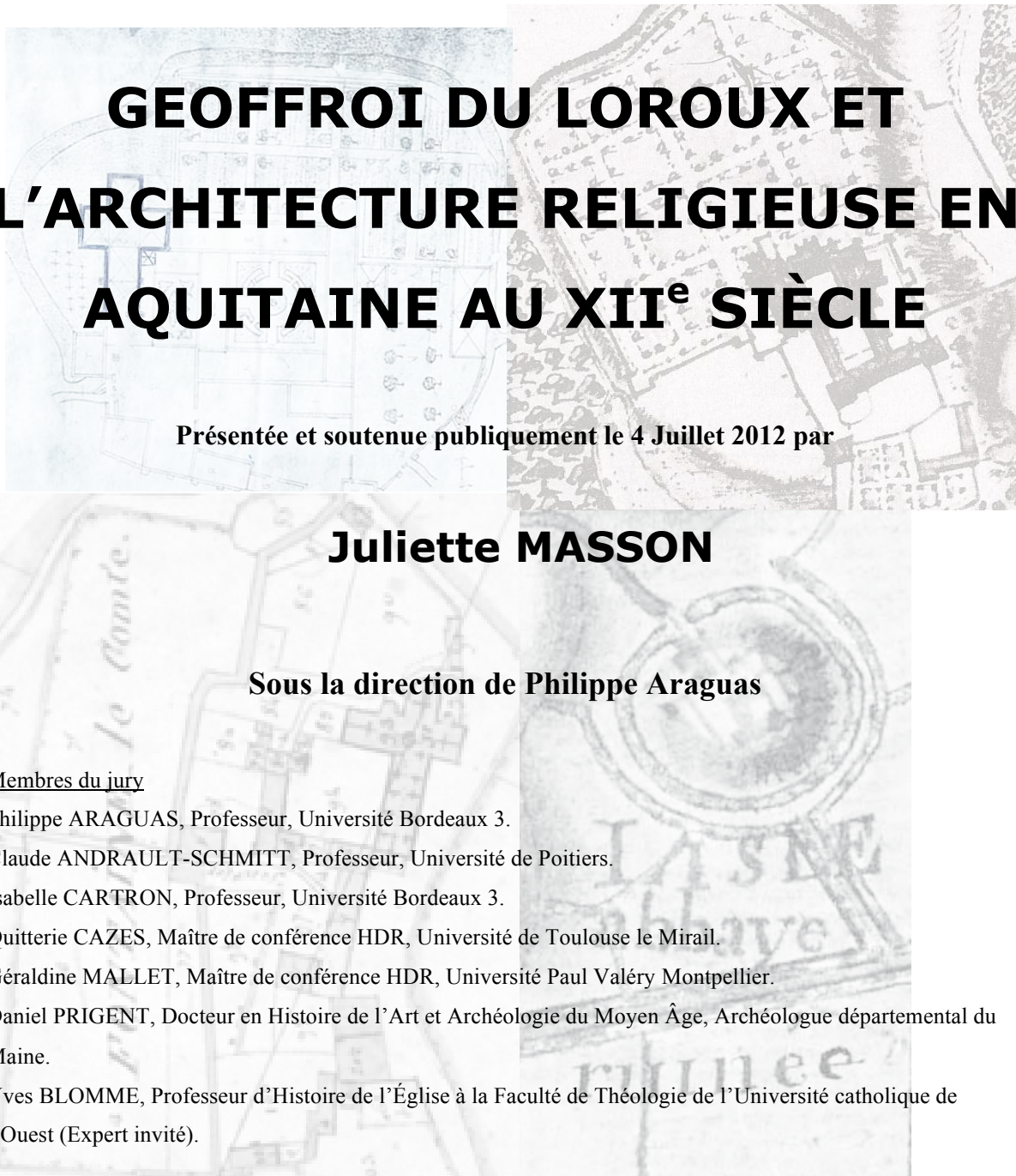


Université Michel de Montaigne Bordeaux 3

École Doctorale Montaigne Humanités (ED 480)

THÈSE DE DOCTORAT EN HISTOIRE MÉDIÉVALE



**GEOFFROI DU LOROUX ET
L'ARCHITECTURE RELIGIEUSE EN
AQUITAINE AU XII^e SIÈCLE**

Présentée et soutenue publiquement le 4 Juillet 2012 par

Juliette MASSON

Sous la direction de Philippe Araguas

Membres du jury

Philippe ARAGUAS, Professeur, Université Bordeaux 3.

Claude ANDRAULT-SCHMITT, Professeur, Université de Poitiers.

Isabelle CARTRON, Professeur, Université Bordeaux 3.

Quitterie CAZES, Maître de conférence HDR, Université de Toulouse le Mirail.

Géraldine MALLET, Maître de conférence HDR, Université Paul Valéry Montpellier.

Daniel PRIGENT, Docteur en Histoire de l'Art et Archéologie du Moyen Âge, Archéologue départemental du Maine.

Yves BLOMME, Professeur d'Histoire de l'Église à la Faculté de Théologie de l'Université catholique de l'Ouest (Expert invité).

**VOLUME 2 : ANNEXES
MONOGRAPHIES et SOURCES**

ANNEXES

Table des matières des annexes

ANNEXES	380
MONOGRAPHIES	388
MONOGRAPHIE I L'Abbaye Notre-Dame de Fontaine-le-Comte	389
I. Cadre archéologique et historiographie	392
I.1. Géologie et cadre archéologique.....	392
I.1.1. Cadre géologique.....	392
I.1.2. Cadre archéologique.....	393
I.2. Historiographie et interventions archéologiques.....	394
II. Historique de l'abbaye de Fontaine-le-Comte.....	397
II.1. Présentation du fonds.....	397
II.2. Présentation des actes	398
II.2.1. Acte de fondation, 1126-1136.....	398
II.2.2. Conflit avec l'abbaye de Bonnevaux	400
II.2.3. Dons et privilèges à la communauté de Fontaine-le-Comte	402
II.2.4. Des chanoines réguliers de saint Augustin	404
II.2.5. Une communauté dépendante de Sablonceaux ?	405
II.2.6. Un déclin à partir du XIV ^e siècle	406
III. Étude des vestiges de l'abbaye.....	409
III.1. Vestiges du site d'implantation de l'abbaye.....	409
III.2. Analyse archéologique des élévations.....	409
III.2.1. Les élévations du chevet.....	410
III.2.1.1. Description des élévations extérieures.....	410
III.2.1.2. Description des élévations intérieures	412
III.2.1.3. Phasage chronologique proposé pour le chevet	413
III.2.2. Les élévations du transept.....	414
III.2.2.1. Description des élévations extérieures.....	414
a. Le bras sud du transept.....	414
b. Le bras nord du transept.....	416
III.2.2.2. Description des élévations intérieures	418
III.2.2.3. Phasage chronologique proposé pour le transept.....	421
III.2.3. Les élévations de la nef	422
III.2.3.1. Description des élévations extérieures.....	422
III.2.3.2. Description des élévations intérieures	425
III.2.3.3. Phasage chronologique proposé pour la nef et la façade occidentale.....	427
III.2.4. Les bâtiments conventuels : état des connaissances	428
IV. Synthèse chronologique	430
IV.1. Implantation de l'abbaye, milieu et 2 ^e moitié du XII ^e siècle.....	430
IV.2. Premières démolitions lors des conflits de la guerre de Cent Ans	432

IV.3. Nouvelles dégradations lors des guerres de Religion et tentative de réforme par les chanoines de Sainte-Geneviève de Paris.....	433
V. Conclusion.....	434
MONOGRAPHIE II L'Abbaye Notre-Dame de Sablonceaux.....	436
I. Contexte archéologique et Historiographie.....	439
I.1. Cadre archéologique.....	439
I.2. Historiographie.....	440
II. Historique de l'abbaye de Sablonceaux.....	441
II.1. Acte de fondation 1126 - 1136.....	442
II.2. Confirmation par Othon de Brunswick des dons faits à l'abbaye de Sablonceaux, 1197.....	443
II.3. Des chanoines réguliers de saint Augustin.....	444
II.4. Déclin dès le XVI ^e siècle.....	445
II.5. Restaurations au XVII ^e et au XVIII ^e siècles.....	446
III. Étude architecturale des vestiges de l'abbaye de Sablonceaux.....	448
III.1. Apports des sources figuratives.....	448
III.1.1. Plans et cartes.....	448
III.1.1.1. Plan de l'abbaye de Sablonceaux en Saintonge à 2900 toises au nord est de Saujon, dressé par Claude Masse, 1712-1715.....	448
III.1.1.2. Plan à vol d'oiseau de l'ancienne Abbaye de Sablonceaux (4 Juillet 1839), Anonyme. 450	
a. Description.....	450
b. Lacunes et apports du « Plan à vol d'oiseau de l'Abbaye de Sablonceaux à l'étude architecturale de l'abbaye ».....	454
III.1.2. Dessins et gravures.....	456
III.1.2.1. Des dessins signés Élie Robert réalisés en 1794 à Sablonceaux.....	456
III.1.2.2. Gravure anonyme intitulée « Ruines de l'abbaye de Sablonceaux, à une lieue de Nancray, route de Marenne, ci-devant Saintonge, 1800 ».....	458
III.1.3. Apport des sources imprimées.....	458
III.2. Étude des vestiges conservés de l'abbaye de Sablonceaux.....	460
III.2.1. Le site d'implantation.....	460
III.2.2. Étude architecturale des vestiges de l'église abbatiale.....	461
III.2.2.1. Le chevet.....	461
a. description des élévations conservées.....	461
Les élévations extérieures.....	461
Les élévations intérieures.....	463
b. Phases chronologiques proposées pour le chevet.....	466
III.2.2.2. Le transept.....	468
a. Description des élévations du bras nord du transept.....	468
Les élévations extérieures.....	468
Les élévations intérieures.....	470
b. Description des élévations du bras sud du transept.....	473

Les élévations extérieures	473
Les élévations intérieures.....	475
c. Description des élévations de la croisée du transept.....	479
d. Phases chronologiques proposées pour le transept	480
III.2.2.3. Description des vestiges de la nef.....	483
a. Description des élévations conservées de la nef	483
Les élévations extérieures	483
Les élévations intérieures.....	484
b. Phases chronologiques proposées pour la nef.....	487
III.2.3. Étude architecturale des bâtiments conventuels	489
III.2.3.1. L'aile orientale des bâtiments conventuels	489
a. La porte d'accès aux escaliers menant à l'étage.	490
b. La salle capitulaire	490
c. Le passage voûté	492
d. Une grande salle voûtée	492
III.2.3.2. L'aile sud des bâtiments conventuels au niveau du premier cloître	493
III.2.3.3. L'aile sud des bâtiments conventuels, au niveau du second cloître.....	494
III.2.3.4. Recours aux méthodes géophysiques pour situer les deux cloîtres	495
III.2.3.5. Vestiges d'une chapelle au sud-est du chevet.....	496
a. Élévations extérieures.	496
b. Élévations intérieures.....	497
III.2.3.6. Une salle souterraine.....	498
III.2.3.7. La porte monumentale d'accès au domaine.....	498
III.2.3.8. des XVII ^e et XVIII ^e siècles	499
IV. Synthèse chronologique	500
IV.1. Implantation de l'abbaye, milieu et 2 ^e moitié du XII ^e siècle.....	500
IV.2. Reconstruction des parties orientales de l'église et autres remaniements, XIII ^e et XIV ^e siècles.	503
IV.3. Derniers remaniements effectués au XV ^e siècle et début d'une période de troubles pour la communauté de Sablonceaux, XV ^e - XVI ^e siècles	507
IV.4. La vie régulière rétablie par le cardinal de Sourdis au XVII ^e siècle jusqu'à la Révolution.	508
V. Conclusion.....	510
MONOGRAPHIE III L'Abbaye Saint-Pierre-de-L'Isle.....	511
I. Géologie et cadre archéologique.....	513
I.1. Géologie du site	513
I.2. Cadre archéologique.....	514
II. Historiographie et sources	515
II.1. Historiographie	515
II.2. Sources écrites	515
II.2.1. Une épitaphe du XI ^e siècle ?.....	516

II.2.2.	Sources écrites	519
II.2.2.1.	Un texte du IX ^e siècle ?	519
II.2.2.2.	Un bulle du pape Grégoire VII ?	520
II.2.3.	Le fonds de l'abbaye de l'Isle	521
II.2.3.1.	Présentation du fonds	521
II.2.3.2.	Présentation des actes	522
a.	Acte de fondation, 1130.	522
b.	Rappel de donations, 1153.	523
c.	La protection de Geoffroy du Loroux devenu archevêque, 1153	525
d.	Donations à la fin du XII ^e siècle.	527
e.	Protection pontificale, 1179.	529
f.	Sources du XIII ^e siècle	529
g.	Sources du XIV ^e siècle	530
h.	Sources du XV ^e siècle	531
i.	Sources du XVI ^e siècle à la Révolution	532
III.	Historique de l'abbaye Saint-Pierre de l'Isle	533
IV.	Étude des vestiges de l'abbaye	537
IV.1.	Apport des sources figuratives à l'étude de l'architecture de l'abbaye	537
IV.1.1.	La carte de Claude Masse (1708)	537
IV.1.2.	Le plan de l'abbaye par Claude Masse (1712-1715)	538
IV.1.3.	Le cadastre napoléonien du XIX ^e siècle	538
IV.2.	Le site d'implantation de l'abbaye	539
IV.3.	Étude architecturale des vestiges de l'abbaye	539
IV.3.1.	Les vestiges de l'église abbatiale	539
IV.3.1.1.	Le chevet	540
IV.3.1.2.	Les seuls vestiges de la nef : des contreforts	541
IV.3.2.	Les bâtiments conventuels	543
IV.3.2.1.	La salle voûtée à l'angle entre l'aile méridionale et l'aile orientale	544
a.	Description des élévations extérieures	544
b.	Description des élévations intérieures	545
IV.3.2.2.	L'aile sud des bâtiments conventuels	546
a.	Description des élévations extérieures	546
b.	Description des élévations intérieures	547
IV.3.2.3.	L'aile orientale des bâtiments conventuels	548
IV.3.3.	Une porte fortifiée pour accéder au domaine	550
IV.3.4.	Les autres vestiges du domaine abbatial	552
IV.3.5.	Apport des méthodes géophysiques appliquées à l'archéologie	553
V.	Synthèse chronologique	555
V.1.	Une communauté ecclésiastique au XI ^e siècle ?	555
V.2.	Fondation de l'abbaye de l'Isle au XII ^e siècle par Geoffroy du Loroux	555
V.3.	Restauration de l'abbaye aux XIII ^e et XIV ^e siècles	557

V.4. Une porte fortifiée mise en place au XV ^e siècle ?	558
V.5. L'abbaye de l'Isle du XVI ^e siècle à nos jours	559
VI. CONCLUSION	561
MONOGRAPHIE IV L'Abbaye Sainte-Marie Madeleine de Pleine-Selve	562
I. Cadre archéologique et historique de l'abbaye	565
I.1. Cadre archéologique	565
I.2. Historique de l'abbaye de Pleine-Selve	566
II. Apports des sources écrites et des sources figuratives à l'étude architecturale	570
II.1. Apports des sources écrites	570
II.2. Analyse de trois documents représentant plan de l'abbaye	574
II.2.1. Description comparative des trois documents	574
II.2.1.1. Titre, légende et annotations	574
II.2.1.2. Le contenu figuré des trois plans	576
a. Le cours d'eau et l'enceinte entourant le domaine	576
b. Espace de la porterie au nord	577
c. Espace intérieur	577
d. Espace de la porte au sud	578
e. Les grands jardins	578
f. L'église	578
g. Les bâtiments conventuels au sud de l'église	579
II.2.2. Premières conclusions sur les relations entre les trois documents	581
II.2.3. Origines des documents et apports à la connaissance du domaine abbatial	584
II.2.3.1. Recherches sur le document original	584
II.2.3.2. Composition du plan proposé : apports à la connaissance du domaine de Pleine-Selve	585
III. Étude des vestiges de l'abbaye	588
III.1. Vestiges de l'implantation du site monastique	588
III.2. Analyse archéologique des élévations	589
III.2.1. Les élévations du chevet	590
III.2.1.1. Analyse des élévations	590
a. Élévations extérieures	590
b. Élévations intérieures	593
III.2.1.2. Phases chronologiques proposées pour le chevet	595
III.2.2. La croisée du transept	596
III.2.2.1. Analyse des élévations	596
III.2.2.2. Phases chronologiques proposées pour la croisée du transept	597
III.2.3. Le bras nord du transept	598
III.2.3.1. Analyse des élévations	598
a. Élévations extérieures	598
b. Élévations intérieures	600
III.2.3.2. Phases chronologiques proposées pour le bras nord du transept	601

III.2.4.	La chapelle ouverte sur le bras nord du transept	602
III.2.4.1.	analyse des élévations	602
a.	Élévations extérieures	602
b.	Élévations intérieures	603
III.2.4.2.	Phases chronologiques proposées pour la chapelle ouverte sur le transept nord 604	
III.2.5.	Les vestiges du bras sud du transept.....	605
III.2.5.1.	Analyse des élévations.....	605
a.	Élévations extérieures	605
b.	Élévations intérieures	606
III.2.5.2.	Phases chronologiques proposées pour le bras sud du transept.....	607
III.2.6.	Les vestiges de la nef.....	608
III.2.6.1.	Analyse des élévations.....	608
III.2.6.2.	Phases chronologiques proposées pour la nef.....	609
III.2.7.	La tour d'escalier	610
III.2.7.1.	Analyse des élévations.....	610
a.	Élévations extérieures	610
b.	Élévations intérieures	611
III.2.7.2.	Phases chronologiques proposées pour la tour d'escalier.....	612
III.3.	Les éléments décoratifs	613
III.3.1.	La peinture	613
III.3.2.	Les vitraux	613
III.3.3.	La sculpture	614
III.3.3.1.	Description du décor sculpté.....	614
a.	Dans le chœur.....	614
	Intérieur.....	614
	Extérieur.....	616
b.	La croisée du transept	616
c.	Le bras nord du transept et sa chapelle	617
d.	Le bras sud du transept.....	618
e.	Éléments ornementaux situés hors contexte.....	618
III.3.3.2.	Parentés entre les différents éléments sculptés observés	619
IV.	Synthèse chronologique	620
IV.1.	Phase 1 : construction d'une première église, fin XI ^e ou première moitié du XII ^e siècle 622	
IV.2.	Phase 2 : reprise des parties orientales de l'église en place, 2 ^e moitié du XII ^e siècle	623
IV.3.	Phase 3 : construction de chapelles à fond plat sur le transept, fin du XII ^e siècle ou début du XIII ^e siècle	625
IV.4.	Phase 4 : démolition de l'abbaye au début du XV ^e siècle et déclin	627
IV.5.	Phase 5 : travaux de consolidation entrepris dès le XVIII ^e siècle.....	628
IV.5.1.	XVIII ^e siècle.....	628

IV.5.2. XIX ^e siècle.....	629
V. Conclusion.....	630
ÉDITION DES SOURCES ÉCRITES.....	631
TABLE DES FIGURES	657

MONOGRAPHS

MONOGRAPHIE I
L'Abbaye Notre-Dame
de Fontaine-le-Comte

Fiche signalétique :

Site n° : 86. 100. 010

Département : Vienne

Commune : Fontaine-le-Comte, 86 240.

Lieu dit ou adresse : Bourg - abbaye

Cadastrés : AO 23, 24, 26, 27.

Coordonnées Lambert II étendu :

Abbatiale :

X = 441053

Y = 171759

Prieuré :

X = 441001

Y = 171764

Logis abbatial :

X = 441025

Y = 171750

Longitude : 0° 15' 44" E

Latitude : 46° 31' 44" N

Propriétaire : Commune de Fontaine-le-Comte

Protection : l'église abbatiale fut classée sur la liste de 1840 ; le « prieuré » (corps de bâti entourant l'ancien emplacement du cloître) fut inscrit par un arrêté du 18 février 1927 ; le « logis abbatial » (corps de bâtiment à l'ouest de l'église) fut inscrit par un arrêté du 10 avril 1929.

La présente étude a été réalisée dans le cadre de nos travaux de recherches sur les fondations attribuées à Geoffroy du Loroux archevêque de Bordeaux (1136-1158). Contrairement à Sablonceaux, l'Isle et Pleine-Selve, Fontaine-le-Comte est la seule des quatre abbayes étudiées pour laquelle nous n'avons pas bénéficié de subventions pour mener l'analyse sur le terrain. Conduite sur trois jours, l'étude a consisté en la lecture des maçonneries de l'église pour cerner les éléments attribuables au XII^e siècle et en une prise de mesures visant à vérifier les plans disponibles de l'édifice. Des relevés précis des élévations, avec la mise en place d'un système de lecture à partir d'unités stratigraphiques construites, n'ont pas pu être réalisés dans ces conditions. Toutefois nous avons bénéficié des relevés effectués lors d'opérations archéologiques antérieures menées dans le cadre du suivi des travaux entrepris à proximité de l'église. La courte durée disponible pour l'étude de terrain n'altère pas l'appréhension de cet édifice qui a relativement bien conservé son parti architectural du XII^e siècle.

L'étude suivante propose une première partie sur le cadre géologique et archéologique du site. L'étude historique, basée sur la présentation des textes relatifs à l'abbaye encore conservés, est traitée dans un second point. Une troisième partie est consacrée à la description des élévations de l'église abbatiale. Une synthèse chronologique est enfin proposée dans un quatrième et dernier point.

I. Cadre archéologique et historiographie

I.1. Géologie et cadre archéologique

I.1.1. Cadre géologique

L'abbaye de Fontaine-le-Comte est implantée au XII^e siècle à 8 km au sud-ouest de Poitiers (Fig. 1). Elle est installée dans une zone appelée les *Pays de Brandes*, où les formations superficielles sont nombreuses⁷⁸⁵ : « au nord de Montmorillon de même qu'à Curzay, près de Lusignan, les calcaires lacustres rongés par l'eau ne sont plus qu'une composition très siliceuse, une pierre meulière. Ailleurs, dans les sables rougeâtres et les argiles marbrées, variantes du sidérolithique, les éléments fertilisants, comme la chaux, la potasse et l'acide phosphorique, sont presque inexistantes. Les bornais, enfin, mélanges de sables argileux et de cailloux de quartz, sont à peine moins pauvres⁷⁸⁶ ». Des sols de cette qualité n'auraient pu produire qu'une végétation médiocre, sans être dépourvues de qualités agricoles. Les rivières ayant déblayé les dépôts superficiels et creusé dans les calcaires jurassiques de profondes vallées, le niveau des marnes imperméables était atteint, et de nombreuses sources d'eau potables jaillissaient au milieu de bons sols à base calcaire et de terres fertiles⁷⁸⁷. La population a alors tendance à se densifier dans les vallées au détriment des plateaux. L'abbaye est en effet installée dans la vallée du Clain, sur un bas plateau toutefois, d'une altitude de 140 à 150 mètres environ, avec un soubassement de calcaires du Secondaire (bajocien et bathonien) de 20 à 30 mètres d'épaisseur. De forme triangulaire, le « sommet » du plateau est à Poitiers, le côté nord coïncide à la vallée de la Boivre et le côté sud suit la vallée de Mezeaux. À l'ouest de Fontaine-le-Comte, les calcaires du bajocien ont été recouverts par des placages tertiaires constitués d'argiles, de sables, de galets de quartz et du silex, créant des sols pauvres, lessivés, manquant de chaux, d'azote, de phosphore et de potasse. Ces sols renferment par endroits des lentilles d'une pierre ferrugineuse proche de l'aliolandais⁷⁸⁸.

⁷⁸⁵ Sanfaçon, 1967, 5 : « Les pays de brandes forment l'ensemble le plus considérable du Haut-Poitou. À l'est, ils dépassent le comté ; au sud, de La Trimouille à Mauprevoir, ils entrent en contact avec les confins primaires du Limousin ; à l'ouest, de Mauprevoir à Sanxay, ils débordent quelque peu la vallée du Clain avant de toucher la Gâtine à Chalandray ; au nord, ils atteignent Poitiers et Leugny-sur-Creuse ».

⁷⁸⁶ Sanfaçon, 1967, 5-6.

⁷⁸⁷ Sanfaçon, 1967, 6.

⁷⁸⁸ Pon, 1972, 71, et note 9.

I.1.2. Cadre archéologique

Dans l'environnement proche de l'abbaye, il peut être cité entre autres sites d'occupation par l'Homme celui de la Grande Vallée à Colombiers au nord de Poitiers (à environ 40 kilomètres de Fontaine-le-Comte). Daté du paléolithique, le site a été étudié en 2008 par Jean Airvaux, révélant des couches préhistoriques correspondant à des aires mixtes d'habitat et d'atelier. Ces couches ne comportent pas de faune mais les reliquats des industries, très bien conservés, ont pu être étudiés. De très nombreux produits de débitage et de façonnage ont été mis au jour : dalles et rognons, bifaces à différents niveaux d'élaboration, racloirs etc. L'âge de ces industries pourrait se situer autour de 300 000 ans⁷⁸⁹.

Dans la commune de Sanxay, à 28 kilomètres à l'ouest de Fontaine-le-Comte, des traces d'occupation néolithique ont été observées et un site gallo-romain est étudié au début des années 1990. Deux états d'un sanctuaire gallo-romain ont été observés par P. Aubert. Le premier état, daté du début du 1^{er} siècle après J.-C., a livré dans la couche de destruction des enduits peints et un bloc d'écoinçon suggérant un arc en grand appareil. Au niveau du deuxième état du temple, un ex-voto a été découvert, formé d'une plaque en calcaire portant Mercure en relief, témoignant de la présence de cette divinité dès l'origine du culte. La cella du deuxième état comporte deux portes, suggérant un culte contemporain entre Apollon et Mercure. Des vestiges de canalisation indiquent une utilisation de l'eau pour les deux états⁷⁹⁰.

À 15 kilomètres au sud de Fontaine-le-Comte, à Vivonne, des sondages ont été réalisés en 2008 sur le tracé présumé de la voie romaine Poitiers-Angoulême. Éric Philippe a pu identifier lors des sondages une portion de voie plus ancienne, large de quatre mètres : « la bande de roulement y était composée de pierres de calcaire reposant sur un radier de blocs de pierres de calcaire érodés. Ce dernier présente un profil convexe classique pour ce type d'aménagement ». Aucun mobilier archéologique n'est sorti de ces sondages mais les caractéristiques observées permettent d'émettre l'hypothèse que ces vestiges correspondent à l'axe antique⁷⁹¹. Un château des temps carolingiens est aussi situé à Vivonne. Non loin de cette commune, une villa fortifiée du Bas-Empire a été inventoriée à Château-Larcher⁷⁹².

⁷⁸⁹ DRAC Poitou-Charentes, 2009, 135-136, chronique rédigée par Jean Airvaux.

⁷⁹⁰ DRAC Poitou-Charentes, 1993, 64-65, chronique rédigée par P. Aubert.

⁷⁹¹ DRAC Poitou-Charentes, 2009, 161-162, chronique rédigée par Éric Philippe.

⁷⁹² Sanfaçon, 1967, appendice II.

Il semble que le lieu se nomme déjà Fontaine-le-Comte quand il est choisi pour y installer l'abbaye. Un acte du X^e siècle mentionne une *villa Fontanella*, située dans le *pagus* et la viguerie de Poitiers et dans la paroisse de Saint-Martin, mention qui pourrait être relative au même lieu⁷⁹³. La première mention sûre de cette appellation apparaît en 1080 dans une donation faite par André Poupels aux moines de Saint-Cyprien de Poitiers concernant des bois allant jusqu'à Fontaine-le-Comte : *Adreas Poupels agnominatus, consentiente domne Guidone comite, concessit monachis Sancti Cypriani omnes silvas suas que sunt infra quintam civitatis usque ad Fontem Comitum et a silva Hugonis Liziniacensis usque Musterol [...]*⁷⁹⁴. Il est possible que ce nom vienne d'une source dont les eaux se joignent à celles de la source de Basse-Fontaine pour former un ruisseau. Ce dernier se jette dans le Clain après avoir traversé Croutelle et Mezeaux. Le terme *Comitum* soulignerait que ces lieux relevaient des comtes de Poitiers⁷⁹⁵.

I.2. Historiographie et interventions archéologiques

En 1837 Louis Rédet écrit une première étude de l'abbaye, publiées dans les *Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest*. Ce travail présente avant tout une étude historique de l'abbaye à partir des textes conservés. L'étude architecturale est brève et concise, et se place à la fin de l'article⁷⁹⁶.

En 1898, dom Pierre de Monsabert propose un historique de l'abbaye apportant quasiment les mêmes données que Louis Rédet mais sans s'attarder sur l'architecture de l'édifice⁷⁹⁷.

Jean-Auguste Brutails s'intéresse aussi à l'abbaye de Fontaine-le-Comte lorsqu'il se penche sur les constructions de l'archevêque Geoffroy du Loroux, sujet pour lequel il écrit un article paru dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* en 1922⁷⁹⁸. Il donne un descriptif bref de l'édifice dont il souligne les similitudes avec une autre fondation attribuée à l'archevêque, Sablonceaux en Saintonge, et avec l'austérité de la nouvelle cathédrale de Bordeaux lancée au XII^e siècle, construction que J.-A. Brutails attribue aussi à Geoffroy du Loroux.

⁷⁹³ *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers*, Rédet, 1874, 54 : *Hainricus sacerdos concessit monachis Sancti Cypriani in villa Fontanella unum juctum de vinea, et est in pago Pictavo, in ipsa vicaria, in parrochia Sancti Martini.*

⁷⁹⁴ *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers*, Rédet, 1874, 24 ; Pon, 1972, 67.

⁷⁹⁵ Pon, 1972, 67.

⁷⁹⁶ Rédet, 1837, 226-261.

⁷⁹⁷ Monsabert, 1898.

⁷⁹⁸ Brutails, 1922, t. 83.

L'année suivante, en 1923, J. Salvini propose dans les *Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest* un article sur l'abbaye de Bonnevaux et l'architecture monastique du début du XII^e siècle dans la région de Poitiers. L'abbaye de Bonnevaux est à environ trois kilomètres au sud-ouest de Fontaine-le-Comte et leur construction a vraisemblablement été contemporaine⁷⁹⁹. Joseph Salvini présente l'abbaye de Fontaine-le-Comte comme un exemple d'architecture inspirée d'édifices cisterciens. Une trentaine d'années plus tard, dans la même revue, il propose une notice relative à Fontaine-le-Comte en se penchant particulièrement sur son parti architectural. Il souligne les similitudes de l'abbatiale avec celle de Sablonceaux issue du même fondateur, située en Saintonge. Il conclut son étude en suggérant que Geoffroy du Loroux a dû faire appel au même constructeur pour ces deux églises et qu'elles présentaient toutes deux des caractéristiques architecturales attribuables au « style » saintongeais, tel que les chapiteaux nus ou les chapiteaux à cavets⁸⁰⁰.

Une notice relative aux caractéristiques architecturales de l'abbatiale est rédigée dans l'ouvrage de R. Crozet sur le Poitou roman en 1962. Le rapprochement est fait avec le style des édifices cisterciens réalisés sous l'influence de saint Bernard. L'auteur reprend également les observations faites par Joseph Salvini sur les chapiteaux et cite à nouveau les exemples de comparaison proposés par ce dernier (Rétaud, Rioux, Échillais). Il écrit également une notice sur l'abbaye dans le *Dictionnaire des églises de France* édité en 1967⁸⁰¹. En 1975, une description architecturale est faite par R. Oursel dans ses travaux consacrés à l'architecture romane du Haut-Poitou où il compare Fontaine-le-Comte aux églises cisterciennes⁸⁰².

L'étude la plus complète des textes relatifs à l'abbaye a ensuite été réalisée dans le cadre d'une thèse de doctorat soutenue en 1972 par G. Pon intitulée *L'abbaye de Fontaine-le-Comte : introduction historique, chartes et documents (XII^e – XIV^e siècles)*. Il présente l'état du fonds et propose une transcription des actes datés de 1126-1136 à 1312. Dans une première partie, il procède à une analyse du contexte historique de la fondation, réalisée dans un contexte de réforme du clergé, avec une étude particulière sur le personnage fondateur. Il fait état également de tous les dons et privilèges cités dans l'acte de fondation. Il consacre ensuite une deuxième partie à une réflexion sur le type de communauté installée, constituée de

⁷⁹⁹ Andrault-Schmitt, 2002a, 11-103.

⁸⁰⁰ Salvini, 1922-1924, 357 ; Salvini 1954, 843-846.

⁸⁰¹ Crozet, 1967, 35.

⁸⁰² Oursel, 1975, 335.

chanoines réguliers de saint Augustin, sur le statut et l'organisation de l'abbaye ainsi que sur l'état de ses dépendances. Une troisième partie traite du domaine de l'abbaye, en abordant la question des défrichements, de l'exploitation des bois par les chanoines, ainsi que les acquisitions faites par l'abbaye au cours de son activité du XII^e au XIV^e siècles. Enfin, la quatrième partie est spécialement consacrée à la présentation des actes et leur édition. L'auteur publie sur ce sujet une notice dans le *Dictionnaire d'Histoire et Géographie Écclésiastiques* en 1971, et un *Recueil des documents de l'Abbaye de Fontaine-le-Comte : XII^e-XIII^e siècles* en 1982⁸⁰³.

L'église abbatiale ayant été classée sur la liste des Monuments Historiques de 1840, ainsi que certaines parties des annexes (inscrits dans les années 1920), le site a été l'objet d'un suivi adapté par la DRAC Poitou-Charente. Ainsi chaque intervention sur les parties de l'abbaye est l'objet d'une étude archéologique préalable. Dans le bilan scientifique de l'année 1991, Pierre Dupuy évoque la découverte de puits dans le Bois de la Marche situé dans la commune de Fontaine-le-Comte mais sans proposer de datation⁸⁰⁴. Une opération en archéologie préventive est gérée par Luc Bourgeois en 1994 car des travaux de drainage sont prévus sur tout le pourtour de l'église abbatiale⁸⁰⁵. Il est déterminé que le mur sud de la nef, repris au XV^e siècle, comportait dans son état antérieur quatre contreforts répartis irrégulièrement. Luc Bourgeois observe également que la majeure partie de la façade actuelle remonte au milieu du XV^e siècle, avec notamment la baie axiale, dont le remplage démonté est enfoui au pied du portail au cours du XIX^e siècle. Au nord, les sondages ont permis de restituer le mur bahut du cloître disparu au XVII^e siècle. Des sépultures médiévales sont mises au jour dans la galerie du cloître située à l'est contre la salle capitulaire. Des segments de canalisations sont observés près de l'église et sous l'édifice, témoignant d'un système hydraulique très complexe, utilisant peut-être en partie l'aqueduc antique de Basse-Fontaine. Cette opération est complétée par une intervention en 1997 pour évaluer la conservation des galeries du cloître, dont une notice fait état dans le bilan scientifique de l'année 1997 publié en 2000⁸⁰⁶. Il est mis en évidence que des élévations romanes subsistent pour les ailes sud et nord (réfectoire) des bâtiments conventuels et que seule la base des murs des deux autres ailes, est et ouest, conservent des traces du moyen appareil du XII^e siècle. Le plan du système hydraulique est également complété. La dernière opération archéologique est menée sur le site

⁸⁰³ Pon, 1971, XVII-841 ; Pon, 1972 ; Pon, 1982.

⁸⁰⁴ Dupuy, 1991, 63.

⁸⁰⁵ Bourgeois *et al.*, 1994.

⁸⁰⁶ Berbuto & Bourgeois, 2000, 56.

par Laurent Prysmicki du Bureau d'investigations archéologiques Hadès. Elle porte sur les bâtiments qui entourent actuellement l'espace où se trouvait le cloître, en tentant d'évaluer les différentes reprises postérieures au XII^e siècle⁸⁰⁷.

II. Historique de l'abbaye de Fontaine-le-Comte

Le développement suivant s'appuie la thèse de G. Pon, évoquée précédemment et intitulée *L'abbaye de Fontaine-le-Comte, introduction historique, chartes et documents (XII^e – XIV^e siècles)*, soutenue en 1972 à l'université de Poitiers.

II.1. Présentation du fonds⁸⁰⁸

Le fonds de Fontaine-le-Comte est conservé au sein des Archives départementales de la Vienne. Il couvre toute l'histoire de l'abbaye depuis sa fondation jusqu'à sa disparition. Le dernier acte du 20 août 1792 est un procès-verbal de visite dressé pour estimer les biens nationaux dans la vallée de Croutelle. La majorité des documents sont relatifs à la fin du Moyen Âge et à la période moderne. L'étude du fonds présentée par G. Pon dans sa thèse s'arrête à l'année 1312.

Les actes ont été réalisés sur parchemin ou sur papier, rassemblés en liasses et rangés, après classement et inventaire, dans deux chartriers divisés en cases alphabétiques. Ces actes sont très divers par leur nature et leur contenu. Le fonds contient une bulle du pape Innocent VI, des monitoires pontificaux, des lettres royales de confirmation et de sauvegarde, un mandement du prince de Galles, et des arrêts du Conseil et du Parlement⁸⁰⁹. Des actes traitent ensuite de la vie de l'abbaye : confirmation de l'élection de l'abbé, prise de possession, séparation des revenus entre l'abbé et les chanoines etc. Les titres sont en général des contrats parmi lesquels figurent des donations, achats, rachats, avec une grande majorité de baux à rente et de baux à ferme⁸¹⁰. Le fonds contient également *Un résumé chronologique de l'histoire de l'abbaye*, rédigé après 1722, peut-être par les auteurs du *Gallia Christiana*, ainsi qu'un calendrier ou *ordo* à l'usage de l'abbaye, daté de 1701, et une série de censiers et de

⁸⁰⁷ Prysmicki, 2001.

⁸⁰⁸ Pon, 1972, 164-169. Cette présentation est celle proposée par l'auteur dans son travail de thèse.

⁸⁰⁹ AD Vienne, 1 H 15, liasse 1, liasse 2.

⁸¹⁰ AD Vienne, 1 H 15, liasse 1, liasse 2 et liasse 7.

registres de tenanciers et de revenus relatifs aux XIV^e-XVIII^e siècles. On peut y consulter aussi des inventaires dressés aux XVII^e et XVIII^e siècles, très utile pour l'histoire de l'abbaye car aucun cartulaire n'est connu.

II.2. Présentation des actes⁸¹¹

G. Pon a retenu pour son édition 335 actes qui se répartissent inégalement dans le temps. Les actes sont en majeure partie conservés en original (sur parchemin), les autres ayant été édités d'après un *vidimus* ou un *transcriptum*, une copie ou la transcription d'un érudit. La plupart sont rédigés en latin. Les chartes en français apparaissent dans la seconde moitié du XIII^e siècle. Ils émanent de diverses provenances : ce sont surtout des actes privés (donations, ventes, échanges, partages *etc.*), et quelques bulles pontificales, des privilèges, lettres et mandements de rois et de princes, des jugements, des lettres de finances *etc.* Le lieu est rarement indiqué mais la date l'est presque sur l'ensemble des actes, sauf dans la chancellerie d'Aliénor et de Henri II.

Il n'y a ni terrier, ni censier ni comptes, pour évaluer des revenus de l'abbaye au XII^e siècle, ce qui n'est pas une situation exceptionnelle.

II.2.1. Acte de fondation, 1126-1136

L'acte de fondation est conservé (Annexes, texte 1). Il est commun aux deux communautés canoniales, ce qui est remarquable, de Sablonceaux en Saintonge et de Fontaine-le-Comte installée près de Poitiers. L'original est perdu mais une transcription est conservée, dans la *Gallia Christiana*⁸¹². Par cet acte, Guillaume, duc d'Aquitaine et comte de Poitou, donne à maître Geoffroy de Laureolo et à ses compagnons « vivant avec lui dans la pauvreté du Christ », un lieu appelé Fontaine-le-Comte, dont le nom prouve qu'il est extrait d'un domaine comtal, avec les bois et les landes qu'il y possède. Cet acte ne porte pas de date de temps. Mais dans un acte rédigé vers 1156-1157, Aliénor d'Aquitaine ordonne à ses prévôts de

⁸¹¹ Pon, 1972, 170.

⁸¹² Cf. Annexes, texte 1 : *Ego Willelmus, dux Aquitanorum et comes Pictavorum, pro salute animae meae et parentum meorum et filiorum meorum, do magistro Gaufrido de Laureolo et fratribus ejus qui saeculo abrenuntiantes nostris temporibus paupertatem Christi elegerunt ; his, inquam, successoribusque eorum ibi religiose Domino deservituris, do locum qui dicitur de Fonte Comitatus, ad aedificandam ecclesiam Domino, cum nemoribus et landis et universis quae ibidem ad jus nostrum pertinere dinoscuntur, ut libere deinceps et quiete possideant ...* ; Pon, 1972, 179-180 ; *Gallia Christiana*, t. II, *Instrumenta*, col. 370.

respecter les immunités accordées par son père aux abbayes de Fontaine-le-Comte et de Sablonceaux⁸¹³. En 1184, le comte Richard Cœur de Lion confirme la donation faite à l'abbaye de Fontaine-le-Comte par son grand-père. Le donateur est ainsi identifié en la personne de Guillaume dit le Toulousain, VIII^e comte de Poitou et X^e duc d'Aquitaine (1126-1137). La mort du père de ce dernier survint le 10 février 1126, date à partir de laquelle on peut fixer le terminus a quo de la rédaction de l'acte de fondation. Geoffroy du Loroux est qualifié de maître, ce qui suggère au XII^e siècle soit un écolâtre, soit le chef d'une communauté d'ermites⁸¹⁴. D'autres chartes de Fontaine-le-Comte sont relatives à des épisodes pendant lesquels il dirige la communauté et n'a pas encore accédé au siège épiscopal de Bordeaux. Inversement, le 31 mai 1148, alors qu'il occupe le siège de Bordeaux, un autre acte du fonds rappelle qu'il avait « le gouvernement de ce lieu⁸¹⁵ » ; il est antérieur à 1136, date à laquelle Geoffroy du Loroux accède à l'épiscopat.

Dès la fin du XI^e siècle, les monastères bénédictins sont nombreux et puissants en Poitou, notamment Saint-Maixent, Nouaillé, Charroux, Saint-Cyprien de Poitiers et Saint-Savin-sur-Gartempe. De nombreuses dépendances clunisiennes révèlent la solide implantation de l'ordre de Cluny en Poitou. Au sein même de Poitiers, Saint-Hilaire, devenue une abbaye de chanoines depuis le IX^e siècle, possédait une richesse comparable à celles des grandes abbayes d'observance bénédictine. Dans une société transformée par le renouveau commercial, l'essor urbain, les défrichements et la consolidation du système dit féodal, le besoin d'un retour aux origines de l'Église apparaissait. La recherche d'une vie de pauvreté et de pénitence représenté par les apôtres ou les premières communautés chrétiennes commençait à se manifester. Ce mouvement, conciliant érémitisme et cénobitisme, avait commencé en Italie dès le XI^e siècle, traduit par plusieurs fondations monastiques, telles que Vallombreuse en Toscane vers 1020 ou la Grande-Chartreuse vers 1084, puis Cîteaux vers 1098. Une lettre de Pierre le Vénérable, rédigée en 1143, quand il voyageait en Espagne, indique qu'il rencontre Geoffroy du Loroux sur la route de la Chartreuse, et ce semble-t-il après l'accession de ce dernier au siège épiscopal car il mentionne la victoire du pape Innocent II⁸¹⁶.

⁸¹³ AD Vienne, 1 H 15, carton 6, dossier 7, n° 7.

⁸¹⁴ Pon, 1972, 59 ; Capra & Giteau, 1964, 53-54 ; Favier J., 1993, *Dictionnaire de la France médiévale*, 608-609.

⁸¹⁵ AD vienne, 1 H 15, carton 6, dossier 7, n°4 ; Pon, 1972, 58-59 et 194 : [...] *magistro Gaufrido de Laureolo, tunc regimen loci illius de Fonte Comitit obtinenti* [...].

⁸¹⁶ Pon, 1972, 38-40.

Plusieurs abbayes cisterciennes s’installèrent aussi dans l’ouest de la France : l’Aumône est fondée en 1119 par Cîteaux dans le diocèse de Chartres et l’abbaye du Loroux dans le diocèse d’Angers, toutes deux engendrant des communautés filles en Bretagne et en Anjou. L’abbaye de Bonnevaux est implantée dans le diocèse de Poitiers vers 1120. G. Pon note qu’au sud de la Loire la pénétration cistercienne semble avoir été ralentie, vraisemblablement par les désordres dus au schisme d’Anaclet⁸¹⁷. Les fondations cisterciennes reprennent seulement dans les années 1130. Certaines sont des créations *ex nihilo* comme la Grâce-Dieu fondée en 1136 par Guillaume VIII, probablement pour expier sa participation au schisme d’Anaclet. D’autres sont des abbayes bénédictines finalement rattachées à l’Ordre, comme Trizay en 1145, l’Étoile en 1147, Moreilles en 1152. Géraud de Sales fixe plusieurs groupes érémitiques en fondant notamment l’abbaye du Pin en 1141 et Les Châtelliers en 1163⁸¹⁸.

Dans ce contexte de réaction face à l’interprétation clunisienne de la règle de saint Benoît, où des ermitages se transforment en communauté établie choisissant une vie apostolique, un renouveau commence aussi à naître chez les clercs. Certains chanoines restent dans la vie séculière conformément à la règle d’Aix, d’autres optent pour un idéal de vie apostolique proche du modèle de l’Église primitive et sont appelés dès le XI^e siècle chanoines réguliers⁸¹⁹. Ce passage à la vie régulière peut se faire par la réforme de communautés séculières ou par la création de communautés par des clercs soucieux d’opérer un retour à un idéal de vie, ou encore des communautés créées autour d’un ermitage. Certaines se regroupent en congrégations et d’autres restent indépendantes, comme ce fut le cas pour la plupart des établissements nouvellement implantés en Poitou et en Limousin. Alors que les exemples de passage de la vie érémitique à la vie canoniale ne sont pas nombreux en Anjou et en Saintonge, le Poitou livre plusieurs exemples de réforme canoniale accomplie depuis le milieu du XI^e siècle, notamment à Airvault ou à Sainte-Radegonde de Poitiers réformée en 1072⁸²⁰.

II.2.2. Conflit avec l’abbaye de Bonnevaux

Plusieurs textes du fonds relatent un conflit qui oppose les chanoines de Fontaine-le-Comte à l’abbaye cistercienne de Bonnevaux, située dans le diocèse de Poitiers à environ trois kilomètres au sud-ouest de Fontaine-le-Comte. Ils témoignent du poids, dans les premiers

⁸¹⁷ Pon, 1972, 41.

⁸¹⁸ Pon, 1972, 42-43.

⁸¹⁹ Pon, 1972, 49-50.

⁸²⁰ Pon, 1972, 52-53.

temps de la fondation de Fontaine-le-Comte, du schisme d’Anaclet, antipape opposé à innocent II et que le duc d’Aquitaine avait reconnu (1130-1135). Les moines de Bonnevaux prétendent que le lieu d’implantation de Fontaine-le-Comte leur a été donné en premier par Guillaume VIII. Une charte, écrite le 31 mai 1148, rapporte les étapes du conflit et évoque la cérémonie de réconciliation qui met fin au désaccord⁸²¹. La charte mentionne l’abbé de Fontainele Comte, Adémar⁸²². Geoffroy du Loroux est archevêque depuis 1136 et cette fonction l’aide certainement à régler le conflit. Il intervient auprès des chanoines de Notre-Dame-La-Grande de Poitiers pour qu’ils cèdent une dîme aux moines de Bonnevaux et il fait défricher des terres appartenant à Bonnevaux⁸²³.

Plusieurs éléments incitent G. Pon à suggérer que le terrain de Fontaine-le-Comte est donné à Geoffroy du Loroux par Guillaume VIII pendant le schisme d’Anaclet, entre 1131 et 1135. Tout d’abord, dans le cadre du conflit avec les moines de Bonnevaux, une première confirmation de la possession de Fontaine-le-Comte est établie par l’évêque de Poitiers, Guillaume Alleaume (1124-1140), à maître Geoffroy de Loriol, donc avant 1136 (charte sans élément de datation). Dans cet acte, l’évêque déclare que « cherchant à connaître la vérité dans cette affaire il s’est renseigné auprès du duc lui-même ». Or Guillaume Alleaume est chassé de Poitiers vers 1131 par le duc Guillaume VIII et ne récupère son siège qu’à la fin du schisme en 1135. Ainsi, le premier différend entre Fontaine-le-Comte et Bonnevaux a eu lieu soit avant 1131 soit entre 1135 et 1136. La charte du 31 mai 1148, déjà évoquée, rapporte que « la querelle ayant duré longtemps », l’évêque de Chartres, Geoffroy de Lèves, en est informé et sollicité pour y mettre fin. L’évêque de Chartres étant aussi légat du pape Innocent II, son intervention ne peut avoir eu lieu avant 1135. De plus, vers 1135-1136, Geoffroy de Lèves confirme à Geoffroy du Loroux la possession d’une dîme réclamée par les moines de Saint-Cyprien de Poitiers. Il semble que ce soit le contexte lié au schisme qui entraîne les moines à s’adresser au légat pontifical et non au comte ou à l’évêque de Poitiers. Il en est de même des moines de Bonnevaux qui ne sollicitent ni le comte ni l’évêque, mais le légat Geoffroy de Lèves. Cette plainte semble ainsi avoir été adressée au légat pontifical pendant le schisme et non avant. Selon G. Pon, les plaintes de Bonnevaux et Saint-Cyprien adressées au légat pontifical et non directement au duc révèlent une situation de crise, attribuable ici au schisme, entre 1131 et 1135.

⁸²¹ AD vienne, 1 H 15, carton 6, dossier 7, n°4 ; Pon, 1972, 194-196.

⁸²² AD vienne, 1 H 15, carton 6, dossier 7, n°4 ; Pon, 1972, 194-196 : *venerabili fratri nostro Ademaro abbati et fratribus de Fonte Comitit.*

⁸²³ AD vienne, 1 H 15, carton 6, dossier 7, n°4 ; Pon, 1972, 66 et 194-196 : [...] *terram nobis extirpari fecit ibi propre juxta nos et quod incultum erat redegit in culturam.*

En 1134, Bernard de Clairvaux adresse une lettre à Geoffroy du Loroux lui demandant de sortir de sa retraite pour l'aider à convaincre le duc d'Aquitaine de soutenir Innocent II et non le pape schismatique Anaclet⁸²⁴. Saint Bernard condamne le comportement dangereux de Girard de Blay, évêque d'Angoulême (1101-1136) « dans son voisinage ». Cependant cette missive ne peut être utilisée pour situer Geoffroy du Loroux en Saintonge ou en Médoc au même moment. Elle suggère surtout que saint Bernard pense que Geoffroy du Loroux peut avoir de l'influence sur le duc, une supposition que G. Pon explique par la fondation préalable de Fontaine-le-Comte et Sablonceaux. Enfin, l'acte de fondation par Geoffroy du Loroux de l'abbaye Saint-Pierre de l'Isle, dans le diocèse de Bordeaux, est suivi d'une notice datée de 1153 qui précise que la donation est faite « avant l'élévation à l'épiscopat de Geoffroy du Loroux », alors qu'il est « maître de Sablonceaux ». Ainsi plusieurs indices plaident pour une fondation commune de Fontaine-le-Comte et Sablonceaux au début des années 1130 plutôt que vers la fin des années 1120, par un duc que le choix du parti d'Anaclet n'a pas détourné des milieux réformés.

II.2.3. Dons et privilèges à la communauté de Fontaine-le-Comte

L'abbaye est située dans le voisinage de routes importantes, le *Chemin saunier*, qui va vers Jaseneuil et s'en écarte après Fontaine-le-Comte en partant vers Lusignan : cette portion de route est une partie du chemin vers Saintes et vers Saint-Jacques de Compostelle⁸²⁵. Les bois donnés par le comte s'étendent de la Croutelle au bois de l'Épine (Fig. 3). Le nombre des donations augmente du XII^e au XIII^e siècle (26 donations en 1201 et 1251 contre 7 pour les soixante premières années de l'abbaye). Le domaine de l'abbaye s'élargit et s'étend au nord du Poitou (Loudunais, Mirebelais), au sud vers Lusignan et au sein de la ville de Poitiers. D'après le volume des textes, le rythme des dons ralentit dans la deuxième moitié du XIII^e siècle et l'expansion des terres de l'abbaye ne dépasse pas les limites du Poitou⁸²⁶.

Sur ces terres, le comte a concédé des bois et des droits d'usage sur les bois. Les frères de Fontaine-le-Comte doivent défricher en partie ces terres, opération pour laquelle ils sont vraisemblablement équipés, puisqu'ils aident les moines de Bonnevaux à défricher quelques terres pour apaiser le litige entre les deux abbayes.

⁸²⁴ Saint Bernard, Epist. CCXV, PL, 182, com. 269, 270 : *Ad magistrum Gaufridum de Loratorio*.

⁸²⁵ Pon, 1972, 68-69. Ces limites sont décrites avec davantage de précisions dans la confirmation des dons par Richard Cœur de Lion en 1184 (AD vienne, 1 H 15, carton 6, dossier 7, n°7 ; Pon, 1972, 213-215).

⁸²⁶ Pon, 1982, XIX-XX.

Les privilèges accordés par le comte à l'abbaye sont notamment des franchises fiscales : les religieux et toutes les personnes vivant au sein de la communauté pouvant se trouver sous leur autorité, ainsi que ceux qui cultivaient leurs terres, étaient libérés de tout type d'impôts et d'« exactions », ce que l'on fait correspondre aux taxes, occasionnelles et arbitraires, apparues en Poitou au XI^e siècle, levées par les comtes ou les seigneurs châtelains⁸²⁷. Les privilèges commerciaux se traduisaient par l'abandon aux religieux de toutes les redevances que le comte levait sur le transport, la vente et l'achat de marchandise, dans l'espace placé sous son autorité. Ces avantages pouvaient faciliter les relations entre les différentes fondations de Geoffroy du Loroux, Fontaine-le-Comte, Sablonceaux et l'abbaye de l'Isle⁸²⁸. Le comte accorde en outre sa protection aux « ouvriers de la pierre et du bois » chargés de construire les églises et annexes de Sablonceaux et Fontaine-le-Comte⁸²⁹.

Cette protection, Aliénor d'Aquitaine la perpétue dans une acte de 1156-1157 où elle ordonne à ses prévôts de Poitiers, Chizé, Benon, La Rochelle et à tous ses autres prévôts et sergents en Poitou de respecter les immunités accordées lors de la fondation des églises de Sablonceaux et Fontaine-le-Comte⁸³⁰. Les mêmes privilèges sont confirmés en 1184 par Richard Cœur de Lion⁸³¹.

En 1153, l'archevêque Geoffroy du Loroux prend l'abbaye de Fontaine-le-Comte sous sa protection⁸³². Il demande au pape Anastase IV une confirmation de la donation originelle et de ses possessions temporelles⁸³³. La même année, le Geoffroy du Loroux notifie et confirme le don à l'abbaye fait par Pierre et Hugues Lebon d'un bois et d'une terre qu'ils possèdent entre le Bois de Mezeaux et le chemin menant au château de Béruges⁸³⁴. Cet apport en bois était essentiel au quotidien des chanoines et était aussi une matière première nécessaire pour la construction de l'église et des bâtiments conventuels. En 1206 la protection pontificale est perpétuée par une bulle d'Innocent III⁸³⁵.

⁸²⁷ Pon, 1972, 77.

⁸²⁸ Pon, 1972, 78.

⁸²⁹ AD Vienne, 1 H 15, liasse 1 ; Cf. Annexes, texte 1 : [...] *et praeterea lignorum seu lapidum opifices ac postremo omne genus, quandiu operibus eorum intendunt, vel dum de opere ad propria remeant, vel de domibus suis ad opera veniunt, sicut cetera eorum familia salvi remaneant undique et illaesi; nec per aliquam violenciam ministerialium nostrorum quisquam operariorum ab opere ipsorum amoveri atque ad alia traduci sit licitum.* Pon, 1972, 179-180.

⁸³⁰ AD Vienne, 1 H 15 liasse 1 ; Pon, 1972, 207-208.

⁸³¹ Pon, 1972, 66 et 76-77.

⁸³² AD Vienne, 1 H 15, liasse 34 ; Cf. Annexes, texte 2 : *Testimonium et iudicium Gaufredi, archiepiscopi Burdegalensis, quibus describit territorium, dominium et immunitatem abbatiae Fontis Comitit* ; Pon, 1972, 201.

⁸³³ AD Vienne 1 H 15 liasse 34 ; Pon, 1972, 202 ; *Gallia Christiana*, II, 1341. ; Foulon, 2009, 90.

⁸³⁴ AD Vienne, 1 H 15, liasse 34 ; Pon, 1972, 199-200.

⁸³⁵ Bibliothèque Nationale, *Nouvelles acquisitions du département des manuscrits latins*, ms 2592, n° 54.

Le développement de Fontaine-le-Comte se poursuit au cours du XIII^e siècle avec les dons des seigneurs de Lusignan et de Parthenay et d'Alphonse de Poitiers. L'abbaye possède alors des biens au sud-ouest de Poitiers (Lusignan, Exireuil, Saint-Maixent), au nord de Poitiers notamment près de Neuville-de-Poitou, Mirebeau et Loudun (prieuré Saint-Pierre d'Aunay uni à l'abbaye en 1435 et celui de Sainte-Christine des Trois-Moutiers apparu au XIV^e siècle), et enfin en Gâtine avec le prieuré Notre-Dame du Bois de Secondigny⁸³⁶.

II.2.4. Des chanoines réguliers de saint Augustin

La vie spirituelle qui s'installe au sein de la nouvelle communauté est insaisissable à travers les textes conservés. La première qualification des religieux en tant que « chanoines de Fontaine-le-Comte » apparaît dans un acte de 1191 au sujet de dons faits par maître Aimeri, chanoine de Notre-Dame-la-Grande de Poitiers⁸³⁷. La première mention de la règle de saint Augustin régissant la vie au sein de l'abbaye apparaît quant à elle dans un texte de 1199 : Étienne, abbé de Saint-Jean d'Orbestier⁸³⁸ soumet son abbaye à celle de Fontaine-le-Comte et ses nouveaux membres à la règle de saint Augustin, en réservant aux anciens religieux, pour toute la durée de leur vie, le droit de suivre la règle de saint Benoît, et cela tant que le nombre des moines ne sera pas inférieur à six⁸³⁹. Ainsi, l'abbé Étienne distingue les moines vivant déjà au sein de la communauté et ceux qui viendront s'y unir. Les premiers peuvent continuer à suivre la règle bénédictine, sous le contrôle de l'abbé de Fontaine-le-Comte, mais si leur nombre descend en dessous de six, ils leur faut choisir pour abbé un chanoine suivant la règle de saint Augustin. Les nouveaux moines arrivant au sein de la communauté doivent observer la règle de Fontaine-le-Comte. Ainsi la règle régissant la vie au sein de l'abbaye de Fontaine-le-Comte à la fin du XII^e siècle semble être celle de saint Augustin.

Entre la fondation de l'abbaye, placée entre 1126 et 1136 et ce texte de 1199, aucune mention ne permet de connaître la règle suivie en ses murs. Dans les actes relatifs à l'abbaye, le terme de « *frater* » est utilisé au détriment de celui de *monachus*. La distinction y est faite

⁸³⁶ Pon, 1972, 113 et 129.

⁸³⁷ AD Vienne, 1 H 15, carton 6, dossier 7, n° 9 : [...] *canonicos de Fonte comitis* [...].

⁸³⁸ L'abbaye Saint-Jean d'Orbestier, dans le diocèse de Poitiers, est située en Vendée, dans la région des Pays-de-la-Loire.

⁸³⁹ AD Vienne, carton 6, dossier 7, n°11 : [...] *abbatem et alias personas juxta eamdem regulam et abbatis Fontis Comitatus consilium eligentes. Si vero numerus istorum modernorum infra numerum VI descenderit ipsi abbatem canonicum et alias personas eligent canonicas juxta sancti regulam Augustini.* [...], voir Pon, 1972, 223.

entre les frères de Fontaine-le-Comte et les moines de Bonnevaux. Le terme de « frère » ne désigne pas aux XI^e et XII^e siècles des chanoines réguliers même s'il semble qu'il est fréquemment utilisé dans ce sens. Les expressions *pauperes Christi* ou *pauperes spiritu* sont également fort répandues notamment chez les disciples d'Étienne de Muret († 1124), un des précurseurs de l'érémisme dans l'ouest de la France⁸⁴⁰. Quant aux termes d'*ecclesia* et de *domus* qui sont majoritairement utilisés dans les textes du XII^e siècle pour désigner la communauté ou le lieu de résidence des chanoines. Leur préférence à *abbatia* n'est pas probante car c'est un constat que l'on fait aussi chez les Bénédictins.

La communauté de Fontaine-le-Comte est ainsi constituée de chanoines, chanoines-prêtres, ou simples frères dont certains sont des convers et d'autres des oblats. Leur origine sociale n'est pas connue. Le chapitre est encadré dès le milieu du XII^e siècle par un abbé et un prieur. Le premier abbé, Adémar, est mentionné dans un texte de 1148. Geoffroy du Loroux n'a pas, d'après les textes, porté ce titre⁸⁴¹. Le premier prieur, Bernard, apparaît quelques années plus tôt dans un texte de 1140⁸⁴². La communauté comprend aussi un sous-prieur et un cellérier, dont la première mention est faite dans un texte de 1206⁸⁴³.

II.2.5. Une communauté dépendante de Sablonceaux ?

Des textes semblent révéler la primauté de l'abbaye de Sablonceaux fondée, nous allons le voir dans le paragraphe suivant, par la même charte que Fontaine-le-Comte. Par une bulle rédigée en 1165, le pape Alexandre III confirme les biens de Fontaine-le-Comte. Ce document est égaré depuis la fin du XVIII^e siècle mais son analyse est conservée dans un inventaire réalisé au XVIII^e siècle. Cette bulle, qui confirme une autre bulle perdue d'Anastase IV revient sur les circonstances de la fondation de Fontaine-le-Comte en un lieu appartenant autrefois à l'abbaye de Bonnevaux. Elle précise aussi qu'elle est fondée par Geoffroy du Loroux devenu ensuite archevêque de Bordeaux et qu'elle dépend de l'abbaye de Sablonceaux⁸⁴⁴. Deux actes du XIII^e siècle emploient aussi des termes suggérant une telle

⁸⁴⁰ AD Vienne, 1 H 15, liasse 1 ; Cf. Annexes, texte 1 : [...] *paupertatem Christi* [...] ; Dereine, 1953, 353-355 ; Pon, 1972, 48, 179-180 et 194-196 ; « Discours de conclusion », *La vita commune del clero nei secoli XI e XII*, I, 1962, 482.

⁸⁴¹ AD Vienne, 1 H 15, carton 6, dossier 7, n° 4 ; Pon, 1972, 100 et 194 : [...] *nostro Ademaro abbati et fratribus de Fonte Comitit* [...].

⁸⁴² Pon, 1972, 100 et 191 : *Johannes I, prior et vicarius ecclesiae Fontis Comitit* [...] ; *Gallia christiana*, t. II, col. 1341.

⁸⁴³ Pon, 1972, 100.

⁸⁴⁴ Pon, 1972, 93 et 209.

hiérarchie entre les deux communautés. Ils relatent un conflit entre les moines de Saint-Cyprien de Poitiers et les chanoines de Fontaine-le-Comte au sujet de l'usage d'un bois commun⁸⁴⁵. Dans celui de 1250, où l'abbé et les chanoines de Sablonceaux approuvent le recours à un arbitre pour régler le litige, l'abbé de Fontaine-le-Comte, Baudri, et ses religieux, sont mentionnés comme soumis à Sablonceaux⁸⁴⁶. Un échange concernant ce bois fut établi entre les deux communautés. En 1269 l'abbé de Sablonceaux confirme ce contrat entre les moines de Saint-Cyprien et l'abbaye de Fontaine-le-Comte qui « a[vait] été soumise à notre monastère »⁸⁴⁷. Toutefois, ce sont les seuls textes employant de telles précisions. Les autres textes relatifs à l'activité de la communauté de Fontaine-le-Comte ne font pas état d'une subordination à Sablonceaux à travers des demandes d'autorisation ou de confirmation. Ainsi, à la fin du XII^e siècle, la confirmation des biens et immunités par Richard Cœur de Lion, en 1184, ne concerne que Fontaine-le-Comte et celle établie en 1189 par le duc d'Aquitaine Othon ne s'adresse qu'à l'abbaye de Sablonceaux. Les indices suggérant une subordination de l'une des deux communautés envers l'autre sont peu nombreux mais laissent imaginer que si elle est effective dans les premières décennies de l'existence des deux communautés, chacune parvient ensuite à acquérir son autonomie.

Bien que Fontaine-le-Comte soit dépendante de la juridiction de l'évêque de Poitiers, il semble qu'au XII^e siècle, ce dernier se soit peu mêlé de la vie de la communauté, si ce n'est au sujet des biens matériels. Nous l'avons vu, avant 1136, Guillaume Alleaume intervient dans le conflit entre les chanoines de Fontaine-le-Comte et les moines de Bonnevaux et entre 1136 et 1140, il confirme les dons faits à Geoffroy du Loroux par une certaine Drusiane⁸⁴⁸.

II.2.6. Un déclin à partir du XIV^e siècle

L'abbaye connaît un déclin ensuite dès le XIV^e siècle. Soumise aux troubles de la guerre de Cent ans, ses bâtiments sont détruits. Un acte du 11 mars 1363 rapporte en effet que le prince de Galles commande au sénéchal de Poitou de contraindre les habitants de Poitiers à reconstruire l'église et plusieurs bâtiments de Fontaine-le-Comte qu'ils avaient incendiés par crainte que les Anglais ne s'y installent⁸⁴⁹. L'abbé Guy Doucet (1435-1442) lance la

⁸⁴⁵ AD Vienne, fonds de Saint-Cyprien, 1 H 1/ 1-50 ; Pon, 1972, 94-95.

⁸⁴⁶ AD Vienne, fonds Saint-Cyprien 1 H 1/1-50 : [...] *subditos nostros* [...] ; Pon, 1972, 94.

⁸⁴⁷ AD Vienne, fonds Saint-Cyprien 1 H 1/1-50 ; Pon, 1972, 94.

⁸⁴⁸ AD Vienne, 1 H 15, carton 6, dossier 7, n°1 et n° 3 ; Pon, 1972, 95.

⁸⁴⁹ AD Vienne, 1 H 15 liasse 1 ; Pon, 1971, col. 842.

restauration de l'église. Au-dessus du portail occidental de l'église, une niche vide coiffée d'un arc trilobé porte une inscription en caractères gothiques : Guido Dousseti abbas huius loci. L'abbé fait restaurer la façade de l'église et le mur sud de la nef⁸⁵⁰. Une autre inscription mentionne ces réparations, écrite en français, placée autour d'un écusson placé à droite de la précédente niche : « Guy Doucet abbé de cest lieu, Fit iadis en loneur de Dieu, Moulr réparer cest église, En gloire soit son âme mise. Amen ». Les armes de l'abbé sont également représentées mais elles sont en partie effacées. L'abbé François Ardillon (1471-1502) poursuit les travaux de réparation en faisant reprendre plusieurs voûtes dans l'abbatiale⁸⁵¹.

Au XVII^e siècle, les bâtiments sont toujours en ruines et seuls trois religieux vivent encore à l'abbaye alors que 17 stalles occupent encore le chœur⁸⁵². Deux abbés commendataires, appartenant à la même famille, tentent de relever l'abbaye de sa ruine temporelle et spirituelle. Jacques le Veneur fait dresser un premier inventaire des titres de l'abbaye. Son successeur, François le Veneur, établit un concordat le 15 juin 1647 avec le supérieur général des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève afin d'installer des religieux de cette congrégation au sein de l'abbaye en déclin. Les revenus sont divisés en trois parts, l'une pour l'abbé, une autre pour les religieux et la troisième aux charges de la maison. Ce n'est que le 16 juin 1654 que les génovéfains prennent possession de l'abbaye⁸⁵³. Cependant l'abbaye ne parvient pas à se relever de ses ruines, car même si le temporel est mieux administré (rédaction de censiers et d'un inventaire plus soigné que le précédent), les réparations et le manque d'investissement de la part des abbés commendataires ont pour effet la disparition de la mense conventuelle. Elle est réunie à celle de l'abbaye de Saint-Hilaire-de-la-Celle de Poitiers (1756-1758) dont la situation n'est pas meilleure⁸⁵⁴. Fontaine-le-Comte conserve sa mense abbatiale, qui disparaît à la Révolution. Seule subsiste alors l'église avec quelques constructions attenantes⁸⁵⁵.

⁸⁵⁰ Rédet, 1837, 253 : Louis Rédet place la grande baie en arc brisée perçant la façade occidentale dans ces parties restaurées par Guy Doucet.

⁸⁵¹ Rédet, 1837, 257. L'auteur signale un écusson portant les armes de l'abbé, figurées par trois arpillons, dans un des bras du transept.

⁸⁵² Pon, 1982, XXI, note 123 : « le 3 octobre 1634, Jacques le Veneur, abbé de Fontaine-le-Comte, augmente de quarante livres la pension des quatre religieux, Archives Départementales de la Vienne, 1 H 15 – 2 ».

⁸⁵³ AD Vienne, 1 H 15 liasse 11 ; Rédet, 1837, 250 ; Pon, 1971, col 843 ; Pon, 1982, XXI.

⁸⁵⁴ Pon, 1982, XXI, note 128 : « Décret de l'évêque de Poitiers du 24 mars 1756, confirmé par lettres patentes du mois d'août 1758 et par arrêt du Parlement du 7 septembre 1773, Archives départementales de la Vienne, 1 H 15 – 2 ».

⁸⁵⁵ AD Vienne, 1 H 15, liasse 2. Un acte daté de 1792 dresse le procès verbal de la visite effectuée pour estimer les biens nationaux dans le canton de Croutelle.

Au XIX^e siècle, des restaurations sont entreprises suite à l’initiative de l’abbé Gibault, conservateur des antiquités du département de la Vienne. Il obtient une subvention de la part du gouvernement qui permet de lancer des travaux dès 1825. La partie supérieure des murs de l’abside axiale et la voûte du chœur sont reprises, le transept nord dont les combles s’étaient écroulés fut recouvert de planches, et « l’on rétablit la voûte de la nef »⁸⁵⁶. Une photographie en noir et blanc, exposée dans l’église, présente la nef voûtée d’un berceau brisé et divisée en trois travées séparées par des supports composés de paires de colonnes engagées encadrées de dossierers⁸⁵⁷. Cette voûte peut-être celle que l’abbé Gibault fait « rétablir » sans que l’on ait d’informations sur le choix du parti pris pour cette restauration.

La grande baie en plein-cintre percée dans la façade occidentale, placée dans la grande baie en arc brisée rebouchée, porte la date de 1718 sur le cintre du vitrail qui peut indiquer l’aménagement de la grande baie ou un remaniement. C’est au XVIII^e siècle que sont repris et abaissés les combles de la nef, et où la baie en arc brisée occidentale est, selon Louis Rédet, en toute ou partie obstruée. L’auteur précise que les chanoines réguliers de la congrégation de France commencent à faire rétablir les combles de la nef en 1716, que la charpente est posée l’année suivante et qu’en 1718 la nef est recouverte d’un plancher en forme de voûte. La voûte en berceau brisé, dont la photographie ne peut-être antérieure au XIX^e siècle, pourrait être la restauration de l’abbé Gibault établie dans les années 1820.

Les principaux éléments conservés sont protégés par la Commission des Monuments Historiques dès la fin du XIX^e siècle : l’église est classée par liste en 1840. Le prieuré (un des bâtiments conservés autour de l’emplacement du cloître) et le logis abbatial (bâtiment muni d’une bretèche situé à l’ouest de l’église) sont inscrits respectivement en 1927 et 1929. L’abbaye est aujourd’hui la propriété de la commune de Fontaine-le-Comte.

⁸⁵⁶ Rédet, 1837, 259.

⁸⁵⁷ Voir le Phototype n° 0059128, réalisée par M. Gossin, consultable en ligne dans la *Base Mémoire – Architecture et Patrimoine*.

III. Étude des vestiges de l'abbaye

III.1. Vestiges du site d'implantation de l'abbaye

L'abbaye de Fontaine-le-Comte ne conserve pas comme Sablonceaux ou Saint-Pierre de l'Isle une empreinte relativement claire de sa surface d'implantation (Fig. 9). En effet, ces deux dernières ont conservé une clôture matérialisée par un cours d'eau en partie dévié à cette fin. L'abbaye se retrouve ainsi placée au centre d'un espace plus ou moins circulaire, ceinturé par cette frontière offrant une protection à la fois pratique et symbolique. À Pleine-Selve, figurée sur un document du XIX^e siècle représentant un plan de l'abbaye, cette clôture a laissé des traces dans le paysage environnant et même si elle n'est pas conservée, elle se devine en partie sur le terrain ou sur des photographies aériennes. Fontaine-le-Comte est bordée au nord par un cours d'eau, un affluent du Clain : il longe l'abbaye au nord puis opère un virage vers le sud à une centaine de mètres à l'est de l'église avant de reprendre une direction vers l'est. L'environnement proche des vestiges de l'abbaye apparaît occupé sur le cadastre napoléonien comme sur le cadastre actuel par des parcelles et des constructions privées. Au sud, un grand terrain porte encore le nom du *Pré de l'église* et pourrait témoigner du souvenir de l'emprise de l'abbaye⁸⁵⁸. Une véritable étude de morphologie urbaine, sa mise en place et son évolution, serait à envisager pour voir si ces habitations conservent des tracés anciens, notamment ceux de l'emprise de l'abbaye.

III.2. Analyse archéologique des élévations

L'église de Fontaine-le-Comte est mieux préservée que les autres fondations de Geoffroy du Loroux : elle n'a pas été profondément remaniée et semble avoir conservé sa physionomie initiale. Plusieurs restaurations ont été réalisées mais qui paraissent s'être appliquées à rester fidèles au parti architectural primitif. L'église présente un plan en croix latine, avec une nef à vaisseau unique, un transept saillant où chaque bras ouvre à l'est sur une absidiole, et un chevet à travée droite terminée par un hémicycle (Fig. 11). La nef est actuellement voûtée

⁸⁵⁸ Cadastre de la commune de Fontaine-le-Comte, feuille 000 AO 01, parcelle n° 96 ; Cadastre napoléonien de 1837, section C, feuille 1, AD Vienne, 4 P 813.

d'un plafond en bois dont le profil est proche de l'arc en anse de panier, mis en place suite à la déposition de la voûte en berceau évoquée précédemment (Fig. 12). On observe au-dessus de l'arc doubleau oriental des traces d'arrachement, vestiges d'une voûte antérieure en pierres. La croisée du transept est actuellement recouverte d'une voûte d'ogives renforcées de liernes (huit voutains) et percée au sommet par un oculus. Chaque bras du transept est voûté d'un berceau brisé et chaque absidiole, percée d'une baie axiale en plein-cintre, a conservé un voûtement en cul-de-four (Fig. 19 et 20). L'abside du chevet est voûtée d'un berceau et d'un cul-de-four ; elle est éclairée par sept baies en plein-cintre (Fig. 25 et 26). Des portes permettent différentes circulations au sein de l'édifice. Le portail occidental est l'entrée principale. Une porte est aménagée au niveau de chaque bras du transept, à proximité de la liaison avec la nef, l'une donne au nord-ouest vers l'emplacement du cloître, l'autre ouvre vers le sud-ouest. Le transept est aussi ouvert au nord par deux portes qui permettent d'accéder aux lieux communs.

Les bâtiments conventuels originaux n'ont pas été conservés, seules quelques éléments semblent subsister en parties basses des élévations qui entourent actuellement la cour carrée où se situait le cloître, au nord de l'abbatiale (Fig. 90). L'abbaye avait ainsi un cloître développé au nord et non au sud comme les trois autres fondations attribuées à Geoffroy du Loroux adoptant une disposition courante pour les abbayes contemporaines. Peut-être est-ce dû à une adaptation à la configuration du terrain lors de l'implantation de l'abbaye.

III.2.1. Les élévations du chevet

III.2.1.1. Description des élévations extérieures

Extérieurement, la longueur maximale est-ouest du chevet est de 11,20 mètres pour une largeur de 11,90 mètres.

Le parement extérieur du chevet est entièrement constitué d'un moyen appareil de pierre de taille calcaire offrant un aspect général régulier et soigné, bien qu'il soit irrégulier en observant dans le détail (Fig. 26). À la base de l'élévation, sous les premières assises de pierre de taille, on remarque quelques assises de moellons, bien agencés, qui appartiennent vraisemblablement à la maçonnerie de fondation. L'élévation est divisée en travées verticales par des contreforts plats terminés par un larmier finissant sous la corniche. Chaque travée de

l'hémicycle est percée d'une baie. Un empiètement est visible à la base des travées surtout au nord, il semble avoir été tronqué sur le reste du chevet, en particulier au sud. Cet empiètement n'est pas prolongé sur les contreforts.

En partant du bas de l'élévation jusqu'à la dernière assise sous la baie, les assises présentent des hauteurs variables mais avec une constance à souligner pour chaque travée⁸⁵⁹. Les contreforts plats ont des dimensions semblables avec une largeur de 1,04 à 1,06 m pour une épaisseur de 0,28 à 0,31 m. La corniche est soulignée d'une série de modillons, avec une cadence de trois entre les contreforts et quatre sur la partie droite du chevet. Ils sont décorés de motifs géométriques variés : notamment des billettes et des boutons. Ces modillons sont à considérer comme des restaurations, car des photographies du début du XX^e siècle montrent le chevet rehaussé d'un mur enduit, ce dernier semblant avoir été assis sur les vestiges du mur roman, où toute la partie haute de l'élévation, avec la corniche et les modillons, n'était plus en place⁸⁶⁰. Certains contreforts présentent des parties reprises, notamment en partie haute, sous le larmier, soit avec un appareil d'un module plus petit, soit avec des pierres très régulières et visiblement récentes. Ces maçonneries correspondent aux restaurations faites après la déposition du rehaussement du mur visible sur la photographie évoquée précédemment où l'on aperçoit la partie haute du chevet, surélevée par une maçonnerie enduite⁸⁶¹. Il apparaît que les parties hautes ont été reprises à la fin du XIX^e ou au cours du XX^e siècle pour acquérir leur état actuel, la restauration ayant été faite avec un réel effort de restituer un parti proche de l'état initial.

Les longues baies sont en arc plein cintre, sans colonnes pour orner les piédroits. Le cintre est appareillé avec soins avec des claveaux réguliers de petite taille (environ 0,15 m de largeur maximum). L'extrados de chaque archivoltte porte une frise décorative (Fig. 28). Divers motifs géométriques sont visibles sur ces frises, avec, en progressant du nord vers le sud : tout d'abord, une série de pointes de diamants (8 branches) surlignée d'une ligne plus fine de triangles pointe en bas (ou dents de scie), en soulignant que les pointes de diamants sont de taille semblable et rigoureusement alignées sur leurs branches horizontales ; deux lignes superposées de triangles pointes en bas (ou dents de scie) ; ensuite deux rangées de petits boudins verticaux, superposées et séparées par un bandeau arrondi ; une série de pointes de

⁸⁵⁹ En partant de la base de l'élévation jusqu'à la dernière assise sous la baie de chaque travée, les assises présentent les hauteurs suivantes, en centimètres : 30, 30, 25, 25, 25, 34, 30, 34, 30.

⁸⁶⁰ Phototype n° MH0017353, réalisée en 1888 par Jean-Eugène Durand, consultable en ligne sur la *Base Mémoire – Architecture et Patrimoine*.

⁸⁶¹ Cette photographie est consultable en ligne sur la *Base Mémoire – Architecture et Patrimoine* : phototype n° MH0017353 pour le chevet, réalisé en 1888 par Jean-Eugène Durand.

diamants (8 branches) mais ici de taille légèrement variable (on décèle les différentes pierres taillées de plusieurs pointes), entraînant un alignement beaucoup moins net par rapport à la première baie ; puis une suite d'un motif semble-t-il végétal, s'apparentant à un rinceau répété en série ; ensuite une frise composée de motifs proche du fleuron, à 4 ou 6 pétales, entourés et séparés par deux lianes qui s'entrelacent en se croisant entre chaque fleuron et enfin pour la dernière et septième baie, une suite de croix à quatre branches, en « x », où les branches sont ornées d'un filet central ; un bandeau triangulaire passe derrière les croix au niveau de leur centre.

Un contrefort étroit occupe les angles entre le chevet et le transept. Au sud il mesure 0,34 sur 0,30 m, et au nord, ses dimensions sont de 0,35 sur 0,29 m.

III.2.1.2. Description des élévations intérieures

Le chevet mesure à l'intérieur un peu plus de 12 m de profondeur pour une largeur de 9,15 m en moyenne sur la partie en travée droite. Voûté d'un berceau et d'un cul-de-four, sa hauteur maximum est de 13,30 m (Fig. 25).

Le niveau du sol du chevet est légèrement plus haut que celui du reste de l'église : trois marches, d'une hauteur totale de 0,50 m environ, assure le lien entre ces deux espaces. Le niveau du sol du chevet devait être initialement à la même hauteur que le reste de l'église car les piliers entre la croisée et le chevet ont des bases visibles à l'ouest mais englobées dans le sol du chevet au nord et au sud.

Le parement intérieur est composé d'un appareil de pierre de taille calcaire. Comme à l'extérieur, l'appareil, bien qu'irrégulier en observant en détail, présente un aspect général soigné et relativement régulier. Les assises sont continues sur l'ensemble de l'élévation et alignées avec celles des piliers de la croisée du transept ; aucune rupture n'est visible même si les photographies précitées attestent de reprises effectives au niveau des parties hautes du chevet. La hauteur des assises observée est semblable à celle relevée à l'extérieur. Sur l'élévation sud, deux niches abritant des piscines ont été aménagées pour servir aux offices. Couvertes par un arc segmentaire, elles présentent quelques traces de reprise au niveau de l'appui et des piédroits.

Les sept baies éclairant le sanctuaire présentent un ébrasement interne. Elles sont appareillées avec soin et régularité (Fig. 27). Les piédroits sont ornés de colonnettes monolithes, faites au tour, reposant sur des bases composées d'une scotie entre deux tores très fins, et coiffées d'un chapiteau à trois cavets annulaires. Sur leur fût, à intervalles plus ou moins réguliers, des séries de trois traits faisant tout le tour viennent simuler des joints ou tout simplement animer la colonne simplement et sobrement. Un encadrement à la peinture jaune orangé a été réalisé récemment pour border les sept baies éclairant le chevet.

L'arc triomphal est brisé et retombe sur des piliers composés de paires de demi-colonnes séparées par un dossier. Les colonnes ont un diamètre de 0,47 m. Les dossier mesurent 0,34 m sur 0,34 m du côté de la croisée et, dans le chevet 0,31 m sur 0,32 m au sud et 0,33 m sur 0,36 m au nord. Les colonnes sont coiffées de chapiteaux lisses, où la corbeille adopte un profil concave en se terminant par un bandeau plat sous le tailloir. Ce dernier est lisse également et se poursuit sur les dossier. Un astragale arrondi souligne les chapiteaux des colonnes et des dossier sans se prolonger sur les élévations.

III.2.1.3. Phasage chronologique proposé pour le chevet

Le chevet semble avoir été bien conservé depuis la construction réalisée vers le milieu du XII^e siècle, suite à la fondation dans les années 1130, et présente ainsi un état proche de son état primitif. La partie haute de l'élévation a pu être endommagée au cours de la guerre de Cent ans. En 1358, les bâtiments sont toujours en ruines et la restauration ne débute qu'au cours du XIV^e siècle sous l'abbatiat de Guy Doucet. François Ardillon, abbé de 1471 à 1502, continue les travaux, notamment au niveau du chevet qui est surmonté d'un chemin de ronde, avec un mur enduit de mortier visible sur les archives photographiques de la fin du XIX^e siècle⁸⁶². Louis Rédet précise que les charpentes du clocher, du chœur et des transepts sont refaites en 1582, qu'il en coûte 120 écus d'or, outre le bois nécessaire pris dans les futaies de l'abbaye⁸⁶³. Au cours du XX^e siècle, cette partie haute du chevet est reprise dans un style plus harmonieux et probablement plus fidèle à l'apparence initiale de l'abbatiale. Il est à envisager que la voûte en berceau et le cul-de-four aient été remaniées lors de ces restaurations mais seules des investigations dans les combles pourraient apporter des éléments de réponse.

⁸⁶² SRA de Poitiers : *Notre-Dame de Fontaine-le-Comte : fiche signalétique*, mise au jour le 19/11/2002, concernant l'église abbatiale Notre-Dame de Fontaine-le-Comte, SRA de Poitiers.

⁸⁶³ Rédet, 1874, 257 : l'auteur ne précise pas sa source mais puise certainement dans le fonds de l'abbaye conservé aux Archives départementales de la Vienne ; nous ne sommes pas allés vérifier cette information.

Le sol a été surélevé à un période indéterminée. Les encadrements de peinture de couleur jaune orangé sont des restaurations réalisées vraisemblablement au cours du XX^e ou du XXI^e siècle, les photographies réalisées dans l'église à la fin du XIX^e siècle affichent en effet les baies sans cette ornementation⁸⁶⁴.

III.2.2. Les élévations du transept

III.2.2.1. Description des élévations extérieures

a. Le bras sud du transept

Extérieurement, le bras sud transept mesure environ 10,10 m (nord-sud) sur 11,60 m (est-ouest). Il présente sur ses trois élévations un parement de pierres de taille semblable à celui du chevet, avec lequel ses assises sont alignées et chaînées (Fig. 21). On remarque une rupture en partie haute, révélant une reprise des trois élévations sur une hauteur de 5 assises (ouest et est) à 10 assises (pignon sud) comprenant aussi la corniche à modillons lisses.

L'élévation occidentale, pour les parties non reprises, est chaînée avec le parement du mur sud de la nef (Fig. 22). Plusieurs traces de restaurations ponctuelles sont visibles en divers endroits du parement. À la base du mur on observe un empiètement haut de 19 cm surmontant une assise de pierres de taille haute de 25 cm. Il est en partie masqué aujourd'hui par un apport de graviers pour aménager le sol à cet endroit. Un contrefort plat flanque l'angle sud-est, aligné avec le parement sud. Il est large de 1,61 m et ses assises sont chaînées avec le parement du transept.

Près de l'angle avec la nef, le transept est percé d'une porte coiffée d'un linteau de pierre soutenu par deux petits corbeaux, le tout étant surmonté d'un arc de décharge segmentaire. La porte est large de 1,32 m, haute de 2,30 m, et révèle une circulation et un accès nécessaire à un temps donné de ce côté sud de l'église.

La hauteur des assises observées varie du nord au sud⁸⁶⁵. La transition se place en partie médiane de l'élévation, sur un noyau de maçonnerie haut et large de 0,70 m environ, constituée de petit appareil irrégulier de pierre de taille.

⁸⁶⁴ Phototype n° MH0017354, réalisée en 1888 par J.-E. Durand, consultable en ligne sur la *Base Mémoire - Architecture et Patrimoine*.

⁸⁶⁵ Les hauteurs d'assises mesurées sont les suivantes, en centimètres, côté contrefort : 25, 18, 26, 19, 19, 25, 35, 25, 30 et côté porte : 35, 35, 20, 20, 25, 35, 24, 30.

Le bras sud du transept n'est éclairé à l'ouest que par une seule baie. En arc plein cintre, elle ne présente aucune ornementation extérieure et est légèrement ébrasée vers l'extérieur. Le cintre est appareillé avec soin à l'aide de claveaux de petite taille. Plusieurs traces de reprises apparaissent dans le parement autour de la baie.

On retrouve le même empiètement à la base de l'élévation sud avec une hauteur maximum de 0,20 m (Fig. 23). L'élévation sud comptait trois contreforts plats, mais celui contre l'angle occidental a disparu, seul sa base subsiste en partie et son négatif est décelable dans le parement. Le contrefort médian est moins haut que les deux autres car il s'arrête sous la baie. Tous trois sont terminés par un larmier, offrant le même type de contrefort que ceux observés sur le chevet ou sur l'élévation occidentale de ce bras du transept. Alors que le contrefort observé sur l'élévation ouest est aligné avec le parement sud, les deux contreforts latéraux au sud sont en retrait par rapport aux angles méridionaux du transept. Le contrefort central est large de 1,09 m et le troisième mesure 1,04 m de large. Leur épaisseur est d'environ 0,30 m comme pour les autres contreforts observés. Le négatif et les vestiges du contrefort disparu suggèrent qu'il devait se placer à environ 0,80 m de l'angle sud-ouest, avec une largeur d'environ 1,10 m.

Une grande baie en arc plein-cintre, appareillée avec soin en retrait du parement, éclaire le transept au sud. Le cintre et le contour du jour présentent un profil biseauté. Les quinze assises des piédroits sont bien en phase avec celles du mur, sauf dans la partie médiane où une pierre des piédroits correspond à deux pierres du parement du mur : ces deux assises sont continues de part et d'autre de la baie jusqu'aux contreforts. L'archivolte de la baie est ornée d'une frise où sont alternés fleurons et motifs composés de deux coquilles adossées. Cette frise est très altérée et seule une partie en est conservée. L'archivolte retombe sur un cordon dont le profil est composé des éléments suivants : bandeau, tore, listel, scotie.

L'élévation orientale du transept a conservé un contrefort plat, semblable aux précédents, à 0,50 m de l'angle sud-est (Fig. 30). Cette élévation est en grande partie occupée par l'absidiole qui ouvre sur le transept. De plan hémicirculaire, elle est large de 6 m et sa longueur maximale est environ de 3,40 m. Ses assises sont alignées et chaînées avec celles du transept. En partie basse de cette élévation orientale, transept et chapelle compris, on observe une maçonnerie de moellons assisés avec soins, sur une hauteur 0,70 m en moyenne, qui

semble être une partie des fondations. Au-dessus, les assises ont des hauteurs semblables à celles visibles sur le transept (est), et celles observées précédemment sur le chevet⁸⁶⁶.

Contre le contrefort, une gouttière en pierre est conservée ; son retour est visible à l'intérieur du transept.

La partie haute de l'élévation de l'absidiole, plus exactement trois assises et la corniche à modillons lisses, correspond à une restauration, réalisée en appareil de pierre de taille similaire à celui observé en partie hautes des élévations du transept sud.

L'absidiole est percée d'une baie en arc plein cintre dont l'ornementation extérieure est sensiblement plus riche que les baies du chevet. Chaque piédroit est agrémenté d'une colonnette à deux tambours, coiffées de chapiteaux à trois cavets annulaires (Fig. 27). La base de la colonnette nord est semblable à celles des baies du chevet, à l'intérieur, avec une scotie entre deux tores. La base de la colonnette sud est plus travaillée et présente une scotie entre deux tores, mais ici chacun est orné de cinq cavets fins. On retrouve sur les fûts, à intervalles plus ou moins réguliers, des groupes de trois traits. On observe le même motif sur les chapiteaux, entre les cavets et le tailloir. Des chapiteaux similaires, à trois cavets annulaires, sont conservés pour les églises de Rétaud, Rioux et Échillais, toutes trois situées en Charente-Maritime.

b. Le bras nord du transept

Extérieurement, le bras nord transept mesure environ 10 m (nord-sud) sur 11,80 m (est-ouest)⁸⁶⁷. Le même empattement que celui relevé pour les précédents murs est conservé ici, plus enterrée qu'au sud (Fig. 21). Les trois élévations présentent un parement de pierre de taille semblable à celui du chevet et du bras sud. Les assises sont alignées et chaînées avec les parements du chevet d'une part et de la nef d'autre part⁸⁶⁸. On retrouve les mêmes hauteurs d'assises, dans le même ordre, que celles relevées sur le chevet.

En partie haute de l'élévation occidentale, le parement a été repris, en pierre de taille et en moellons enduits d'un épais mortier oranger (Fig. 24). Cette élévation est divisée en deux par

⁸⁶⁶ Les hauteurs d'assises mesurées sont les suivantes, en centimètres : 30, 30,24, 25, 25, 35, 30.

⁸⁶⁷ Les mesures sont prises en fonction des éléments conservés du bras nord, sans les arrachements correspondant aux vestiges de la salle capitulaire. La longueur nord-sud est environ de 9,75 m à l'est et de 10,10 m à l'ouest.

⁸⁶⁸ La hauteur des assises relevée est la suivante : 18 (base), 31, 30, 25, 25, 25, 35, 31, 20, 19.

un épaississement du mur à peu près à mi hauteur, où un larmier marque vraisemblablement l'emplacement de la toiture des galeries du cloître. En pente au niveau de la toiture de la galerie sud, le larmier devient horizontal au niveau de la galerie occidentale. Sous cette limite, le bras nord est ouvert près de l'angle avec la nef par une porte en arc plein cintre. Elle est large de 1,38 m et haute de 2,35 m sous l'arc. Elle semble appartenir à la construction du mur, aucune trace de rupture dans le parement n'ayant été remarquée. Un graffiti a été observé sur le piédroit sud, représentant trois cercles les un au-dessus des autres. Une niche a été aménagée ; son arc segmentaire est inscrit dans la même assise que l'arc de la porte, et son appui est à une assise au-dessus de la base du mur. Haute de 1,71 m, large de 1,39 m, elle est profonde de 0,82 m. Des graffiti en « A » et en triangles ont été observés sur ses deux piédroits.

En partie haute, l'élévation occidentale est percée de petites baies en arc plein cintre. De taille équivalente l'une à l'autre, elles sont plus petites que la baie observée sur le transept nord. Leur appui est pris dans l'épaississement du mur évoqué précédemment. Leur cintre est appareillé avec soin et aucune ornementation ne vient animer leur ouverture. Elles sont séparées par un contrefort plat, visible seulement en partie haute de l'élévation. Deux autres contreforts divisent l'élévation de part et d'autre de chaque baie : l'un est étroit, très altéré et se situe dans l'angle avec la nef, l'autre est identique au premier et marque l'extrémité nord du transept. Ces trois contreforts n'ont pas la même hauteur : seul celui dans l'angle avec la nef monte jusqu'au niveau de la toiture. Les deux autres semblent avoir été tronqués lors des démolitions subies par l'église, car ils s'arrêtent au niveau où commence la partie restaurée du mur. Ils montaient certainement jusqu'à la corniche, comme il est observé pour les contreforts sur le bras sud.

L'élévation occidentale porte les traces de l'aménagement de la galerie du cloître : outre l'épaississement du mur, une série de corbeaux est encore en place et servait probablement à soutenir la toiture couvrant la galerie.

Au-delà du bras nord, l'élévation se prolonge et formait l'aile orientale des bâtiments autour du cloître. Très remaniée, cette aile ne conserve qu'une partie de l'élévation de la salle capitulaire aujourd'hui disparue, installée contre le bras nord. Le négatif d'une grande et large porte en arc segmentaire pourrait correspondre à l'accès à cette dernière, à moins qu'il ne soit question d'un couloir menant de l'autre côté du corps de bâtiment, séparant le transept de la salle du chapitre, comme on peut l'observer dans l'agencement de plusieurs abbayes. D'autres graffitis ont été observés sur des assises de ce parement occidental, en « A » et en forme de compas.

L'élévation orientale du bras nord présente aussi en partie haute un niveau de reprise, ici complètement recouvert d'un épais mortier oranger (Fig. 29). Un contrefort étroit est en partie conservé dans l'angle entre le bras nord et le chevet, comme dans l'angle entre le bras sud et le chevet et dans celui entre le bras nord et la nef. Un contrefort plat est placé à l'angle nord-est, de même facture que les autres contreforts observés sur le transept. Ces deux contreforts ne sont pas visibles en totalité, leur partie haute ayant probablement disparu avec celle du mur.

Une absidiole, semblable à celle étudiée au sud, est conservée sur le bras nord. Large d'environ 6 m, sa longueur maximale est environ de 3,40 m. On retrouve la même base que sur les autres parties étudiées de l'église. En partie haute l'élévation porte des traces de restauration, avec des reprises faites en pierre de taille et d'autres en moellons : il est à noter ici moins de soin apporté (ou de moyens) à la restauration en terme de recherche d'homogénéité. Elle est percée d'une baie axiale en plein cintre, semblable en tous points à celle de l'absidiole sud : la même archivolt est visible, surlignée d'une frise de pointes de diamants, une colonnette orne chaque piédroit avec des chapiteaux à cavets annulaires et des traits figurés sur le fût tourné.

Le clocher carré placé à la croisée du transept n'est pas très élevé et présente un parement irrégulier composé d'un mélange entre petit et moyen appareil de pierre de taille (Fig. 16). Une petite baie en plein cintre ouvre sur les côtés est et nord ainsi qu'à l'ouest où elle est complétée par deux baies rectangulaires. Le côté sud est percé d'une baie rectangulaire également. Le sommet du parement comporte une corniche au profil formé d'une scotie.

III.2.2.2. Description des élévations intérieures

Les deux bras du transept ont des dimensions intérieures semblables avec un plan carré de 9,18 m de côté en moyenne. Le carré de la croisée du transept présente également un côté de 9,16 m, proche de la dimension que l'on retrouve dans la nef, large de 8,97 m. Le transept a ainsi une longueur nord-sud totale entre 29 m et 30 m.

Le parement des bras et des absidioles est composé d'un appareil de pierre de taille calcaire, d'aspect général régulier (Fig. 20). La hauteur des assises observées présente la même séquence que celle relevée à l'extérieur sur le chevet et une partie du transept. Les

assises sont alignées, chaînées dans les angles et aucune rupture n'apparaît. On repère, conservée par endroits, un empattement semblable à celui observé à l'extérieur.

L'étude historiographique signale une reprise des parties hautes et du voûtement, visible à l'extérieur, mais difficilement perceptible à l'intérieur. Les deux bras du transept sont voûtés d'un berceau brisé, donc en grande partie restauré, et composé de petit appareil de pierre de taille. Il retombe à chaque extrémité sur un arc formeret de section carrée réceptionné par des contreforts étroits, aux mêmes dimensions – 28/30 cm sur 34/35 cm – que ceux observés à l'extérieur, dans les angles entre nef et transept et entre chevet et transept. Ces dossierets sont coiffés d'un chapiteau lisse, à astragale, et coiffé d'un tailloir nu⁸⁶⁹. Ce dernier se prolonge en un cordon soulignant la retombée du berceau sur les murs gouttereaux, jusqu'aux tailloirs des chapiteaux de la croisée. La voûte en berceau est à une hauteur actuelle de 13,64 m dans le bras nord et de 14 m dans le bras sud. La croisée du transept est actuellement couverte d'une voûte d'ogives renforcées de liernes, portée à 14,35 m de hauteur. Le profil des supports, formés de paires de colonnes engagées, suggère une voûte primitive en coupole.

Les baies observées à l'extérieur apportent peu de lumière à l'espace intérieur. La seule baie à l'extrémité sud du transept est à ébrasement interne. Aucune décoration ou mouluration ne vient animer ou décorer cette ouverture. Les autres baies, percées dans les élévations occidentales du transept, une centrale pour le bras sud, deux plus petites pour le bras nord, présentent ce même aspect nu et sobre. Alors que l'ébrasement de la baie ouest du bras sud empiète sur le berceau – son cintre est surligné du cordon marquant la base du berceau – l'ébrasement des deux baies ouest du bras nord est à deux assises sous ce même cordon. Plus petites, ces dernières sont donc placées plus bas que l'unique baie occidentale de l'autre bras.

La porte percée dans le bras sud révèle la différence de niveau de sol d'environ un mètre entre l'intérieur et l'extérieur : la porte ici s'atteint au moyen d'un escalier en bois. Sur son parement intérieur, cette porte apparaît couverte d'un arc segmentaire appareillé avec soin. Elle est large de 1,48 m. La porte ouvrant le transept nord vers l'espace du cloître, couverte également d'un arc segmentaire, est large de 1,71 m. Deux autres portes sont aménagées dans le mur nord du transept : elles sont toutes les deux couvertes d'un arc segmentaire mais celle placée dans l'angle nord-ouest présente un seuil plus haut. Elles permettaient l'accès aux annexes, dont la salle capitulaire, placées dans l'aile orientale des bâtiments placés autour du cloître. Alors que les piédroits de la porte dans l'angle nord-ouest ont un parement bien aligné

⁸⁶⁹ Le tailloir est composé d'un bandeau et d'une scotie, tous deux lisses.

avec celui du transept, des traces de reprises sont visibles au niveau des piédroits de la porte dans l'angle nord-est.

Les deux absidioles sont semblables, larges d'environ 4 m à l'ouverture et profondes d'environ 3,50 m (Fig. 11, 19 et 20). Elles sont toutes deux voûtées d'un cul-de-four, probablement repris lors des restaurations des parties hautes des murs, visibles à l'extérieur. Chacune est éclairée d'une baie axiale à ébrasement interne, en plein cintre et appareillée avec soin. Elles sont toutes deux ornées de colonnettes sur les piédroits. Au sud, elles sont semblables aux colonnettes observées à l'extérieur pour ces mêmes baies : les bases, le fût tourné avec des traits à intervalles plus ou moins réguliers et les chapiteaux à cavets annulaires. Au nord, elles présentent les mêmes caractéristiques également, sauf au niveau des chapiteaux qui sont ici entièrement lisses, soulignés d'un astragale et sans tailloir.

Dans la croisée, les supports sont composés de paires de colonnes engagées séparées par un dossier. Les colonnes ont un diamètre de 0,47 m. Les bases sont les mêmes pour la majorité des piliers, constituées d'une scotie entre deux tores (Fig. 17 et 18)⁸⁷⁰. Pour le pilier sud-ouest, côté transept, les bases sont différentes et sont ornées de griffes en forme de demi cônes évasés. Les paires de colonnes, recevant la retombée des arcs doubleaux et formerets, sont coiffées de chapiteaux nus : les corbeilles sont concaves et lisses, terminées sous le tailloir par un étroit bandeau plat. Le tailloir, formé d'un bandeau et d'une scotie, est lisse également. Seuls les chapiteaux du supports sud-ouest de la croisée sont ornés de motifs floraux, à tiges et bourgeons vers le transept, à tiges et feuilles repliées vers la nef. Pour les piliers occidentaux, les paires de colonnes sont plus courtes et ne descendent pas jusqu'au sol, elles reposent sur des consoles. Les mêmes supports sont conservés dans l'abbatiale de Sablonceaux où les paires de colonnes sont interrompues à mi hauteur. À Fontaine-le-Comte les consoles sont différentes pour chaque colonne : elles sont moulurées et terminées par des quarts de rond au nord et terminées par une main et un bouquet de feuilles au sud. À Sablonceaux, une large console, formée de deux quarts de rond, reçoit les deux colonnes.

⁸⁷⁰ Le profil des bases présente la suite d'éléments suivants, de haut en bas : filet, tore, filet, scotie, filet, tore, bandeau, cavet renversé, bandeau.

III.2.2.3. Phasage chronologique proposé pour le transept

Comme pour le chevet, le transept semble présenter, bien que remanié, sa physionomie primitive. Il semble avoir été élevé en même temps que le chevet vers le milieu du XII^e siècle, au vu de la continuité et de la régularité dans le parement. Les deux bras et la croisée sont construits suivant un plan carré aux dimensions équivalentes. Des berceaux brisés sont adoptés pour couvrir les deux bras et vraisemblablement une coupole pour la croisée, retombant sur des piliers à colonnes jumelles et à chapiteaux lisses. Les baies n'offrant aucun élément d'animation, sauf dans les absidioles avec les colonnettes des piédroits, le décor ainsi choisi est très sobre, la beauté étant matérialisée par l'articulation de volumes simples et une stéréotomie soignée. Le transept est éclairé par la grande baie méridionale, deux petites baies au nord et une seule, plus grande, au sud. L'accès aménagé sur chaque bras a pu être mis en place dès le projet initial, au nord pour accéder au cloître, au sud pour atteindre vraisemblablement d'autres annexes conventuelles : au sein de l'abbatiale de Sablonceaux par exemple, la porte ouvrant sur le bras nord donne accès à l'espace du cimetière et celle au sud accède à l'espace du cloître.

L'abbaye ayant été ruinée lors des guerres de Cent ans, l'église et les bâtiments incendiés, il semble que le transept ait perdu en partie sa couverture lors de ces temps troublés. En 1358, les bâtiments sont toujours en ruines et la reconstruction ne débute qu'au cours du XIV^e siècle sous l'abbatiat de Guy Doucet. Seuls les chapiteaux du support sud-ouest de la croisée sont ornés de motifs floraux, tiges et bourgeons, décor qui a pu être réalisé dès la fin du XIII^e siècle ou au début du XIV^e siècle. Peut-être faut-il rapprocher ce décor des chapiteaux, unique dans l'église, des restaurations effectuées dès le XIV^e siècle par l'abbé Doucet. François Ardillon, abbé de 1471 à 1502 continue les travaux notamment le voûtement du transept et de la croisée. De nouvelles dévastations ont lieu à la fin du XVI^e siècle lors des guerres de Religion et la nef perd sa couverture, mais on ne sait si le reste de l'église est affecté.

III.2.3. Les élévations de la nef

III.2.3.1. Description des élévations extérieures

L'élévation nord de la nef primitive a été conservée (Fig. 13). Longue d'environ 31 mètres, elle présente un moyen appareil de pierre de taille calcaire, irrégulier dans le détail mais d'un aspect général régulier et soigné. Les assises sont alignées et chaînées avec le parement du bras nord du transept. Des remaniements apparaissent dans l'angle nord-ouest de la nef. Cinq travées verticales apparaissent, séparées par quatre contreforts plats inégalement répartis ; la première travée à l'est est plus longue que les autres. Les contreforts ne sont pourvus que d'un seul larmier, à leur sommet. Celui placé à l'est est large d'environ 1,50 m alors que les trois autres sont larges de 1,30 m. Ils ne sont visibles que dans la moitié supérieure de l'élévation, la partie basse étant épaissie sur toute la longueur de la nef par un fruit très altéré. Cette limite est soulignée par une série de huit corbeaux qui soutenaient vraisemblablement les éléments de la toiture de la galerie nord du cloître. Alors que deux contreforts sont intégrés dans le parement avec des assises bien alignées, le contrefort oriental et le contrefort occidental ont des assises décalées par rapport au mur. Un contrefort plus étroit occupait l'angle entre la nef le transept, déjà évoqué précédemment, au-dessus de la galerie du cloître.

La base de l'élévation est semblable à celle observée sur les autres élévations extérieures, avec le même profil. L'assise moulurée correspondante est haute de 18 centimètres. Au-dessus, les assises ont des hauteurs semblables à celles observées sur les autres élévations mais sans suivre le même ordre⁸⁷¹. Deux assises sont plus étroites que les autres, que l'on peut suivre sur toute la longueur de la nef et aussi sur le bras nord du transept.

Chaque travée verticale est percée d'une baie : en plein-cintre pour les deux travées à l'est, en arc brisé pour les trois autres travées. Leur appui se pose au commencement du fruit divisant l'élévation en deux parties. Elles ne sont pourvues d'aucun décor extérieur, seule une étroite moulure en scotie anime sommairement le contour des deux baies en plein cintre. On

⁸⁷¹ Alors que pour le parement du chevet et des deux bras du transept les hauteurs d'assises suivent un ordre semblable (18/20, 30/31, 30, 25/24, 25, 25, 35/34, 30 cm), les assises du parement extérieur nord de la nef présentent un suite différente de hauteurs : 30, 25, 23, 30, 25, 35, 20, 20, 19 cm. Cette observation n'est pas à prendre comme un indice de contemporanéité de différentes phases chronologiques de construction. Elle reste intéressante à souligner car elle représente bien un fait dans la mise en œuvre mais elle doit être considérée avec d'autres observations faites sur les maçonneries, en terme de type de calcaire, de traces d'outils et d'analyse du mortier utilisé pour les joints.

observe pour toutes les baies, sauf la première à l'est, que les assises des piédroits sont bien alignées avec celles du parement. La baie orientale présente plusieurs traces de reprise. En outre, alors que les arcs des quatre autres baies sont appareillés avec soin à l'aide de plusieurs petits claveaux, le cintre de la baie orientale a été réalisé avec trois pierres façonnées à cette fin.

En partie basse, quatre niches ont été aménagées dans le mur nord de la nef. Elles sont en arc segmentaire et ne présentent pas les mêmes dimensions. La niche placée près de l'extrémité ouest n'était pas accessible lors de notre étude de terrain. La niche orientale, située à une assise au-dessus de la base du mur, est haute de 1,72, large de 1,37 m et profonde de 0,83 m. Elle est plus grande que les deux suivantes, hautes toutes deux de 1,24 m, larges de 1,09 m, profondes de 0,77 m, et situées à trois assises de la base du mur. La quatrième, à l'ouest, non accessible, semble présenter les mêmes caractéristiques que ces deux dernières.

Nous ne nous attarderons pas sur l'élévation sud de la nef qui a été en grande partie reconstruite au XV^e siècle (Fig. 14). Lors de l'étude de terrain, il a été remarqué toutefois que l'extrémité orientale de cette élévation, liée et chaînée avec celle du bras sud du transept, a été conservée. Ces vestiges du mur sud de la nef du XII^e siècle présente le même parement que les autres parties de l'édifice attribuées au XII^e siècle. Les assises à la base du mur paraissent également avoir été conservées sur toute la longueur du mur, avec la base semblable aux autres relevés sur l'église. Lors de l'opération archéologique de 1997, L. Bourgeois remarque en effet que le soubassement observé pour le mur de l'église romane est conservé, constitué de cinq puis six arases de blocs de moyen appareil liés par un mortier orange et surmontés par un chanfrein. Il observe en outre les bases de quatre contreforts qui divisaient l'élévation disparue car ils sont liés au soubassement. Les trois premiers contreforts en partant de l'ouest sont de même dimension et présentent le même empattement que les autres élévations conservées de l'église. Le quatrième contrefort est plus réduit. Le rythme de ces soutiens est irrégulier et ne correspond pas à celui des baies du mur nord de la nef⁸⁷². L'extrémité occidentale de l'élévation sud de la nef conserve aussi une partie de l'élévation antérieure, liée à la façade occidentale, où subsiste une maçonnerie arrachée, large d'environ 1,30 m et qui paraît trop importante pour être le vestige d'un contrefort plat.

⁸⁷² Bourgeois *et al.*, 1994, 3-4.

Le reste de l'élévation, issue de la restauration effectuée au XV^e siècle, est composée d'un appareil très irrégulier de pierre de taille calcaire, sans contrefort. Elle est percée de quatre baies en arc plein-cintre : les deux situées à l'ouest sont plus grandes et légèrement plus hautes que les deux autres. Aucune n'est alignée avec les baies de l'élévation nord.

La façade occidentale est composée d'un appareil irrégulier de pierre de taille calcaire (Fig. 15). Un contrefort plat, large de 1,09 m contribue l'angle nord-ouest. D'une largeur proche des autres contreforts observés, il présente deux larmiers avant son sommet. Le premier est mouluré (bandeau, filet, scotie, filet, scotie). Sur toute sa hauteur jusque sous le second larmier, l'appareil du contrefort est chaîné avec le parement de la façade. Au-dessus du second larmier, où l'angle du contrefort a visiblement été repris, son parement n'est plus aligné avec celui de la façade.

Autour du portail, le parement n'est pas régulier : s'il est bien aligné entre le piédroit nord du portail et les assises du côté nord, ce n'est pas le cas au-delà du piédroit sud, ni au dessus de l'arc où l'on ne retrouve pas les mêmes assises au nord et au sud. L'étude de terrain réalisée en 1994 met en évidence que le soubassement roman de la façade occidentale n'est conservé que dans la moitié sud de la façade, le pignon sud-ouest ayant été totalement repris. Quelques traces de l'élévation du XII^e siècle sont conservées à l'angle sud-ouest de l'église où deux arases de moyen appareil forment le même empattement que celui observé que le reste de l'édifice⁸⁷³. Deux corbeaux sont conservés entre le contrefort et le portail, mais aucun n'est visible, même en négatif, de l'autre côté. Plusieurs trous de boulins sont observables, dont une série horizontale de quatre trous passant au niveau médian de la grande baie brisée, et deux au-dessus. Contre l'angle nord-ouest, un étroit pan de mur est posé contre le contrefort. Construit en pierre de taille calcaire, il est percé d'un jour. Il reliait l'église aux bâtiments conventuels situés autour du cloître au nord.

La façade est ouverte d'un portail en arc plein cintre surmonté d'une très grande baie en arc brisé entièrement obstruée. Le portail présente trois voussures, sans décor, si ce n'est un tore épais habillant l'angle, encadré de deux tores plus fins. Elles retombent sur des colonnettes occupant les piédroits. Au nord elles sont coiffées de chapiteaux à décor végétal en tiges et bourgeons, attribuables au XIII^e siècle. Au sud, les chapiteaux sont lisses mais réunis entre eux par un bandeau mouluré formant une contre-courbe. Les bases sont très altérées et portent des traces de reprises au sud. La voussure extérieure est surlignée d'un

⁸⁷³ Bourgeois *et al.*, 1994, 4-5.

bandeau qui continue sur l'élévation seulement au nord. D'abord formé d'un tore segmentaire et d'une scotie, il s'affine ensuite et la mouluration se complique, juste avant le contrefort sur lequel il se prolonge et au niveau d'une rupture dans la maçonnerie. Au-dessus, l'arc brisé de la grande baie retombe sur une longue et fine colonnette sur chaque piédroit, coiffée de chapiteaux altérés mais qui semblent avoir porté un décor floral, à tailloir et à base prismatique. Son comblement est recouvert d'un enduit brun orangé. Une baie néo-romane en arc plein-cintre a été aménagée au centre de cette obstruction, avec comme unique décor une frise double de dents de scie encadrant le cintre.

Entre le portail et la grande baie, une niche polylobée (deux lobes encadrant un lobe central en bec), est surmontée de deux écussons lisses et entourée de l'inscription suivante en caractères gothiques : *Guido Dousseti abbas huius loci*. Un écusson est placé contre cette niche au sud, entouré d'une inscription en français : *Guy Doucet abbé de cest lieu, Fit iadis en loneur de Dieu, Moult réparer cest église, En gloire soit son âme mise. Amen*⁸⁷⁴. L'écusson porte un décor difficile à lire aujourd'hui. Louis Rédet écrit que les armes de l'abbé sont représentées sur l'écusson, en partie effacées mais qu'il a pu identifier la crose. Un dernier écusson est visible au-dessus de la grande baie mais difficilement lisible.

III.2.3.2. Description des élévations intérieures

La nef de Fontaine-le-Comte est à vaisseau unique (Fig. 12). Ses mesures intérieures actuelles sont les suivantes : environ 30 m de long, pour une largeur de 9 m en moyenne. Le doubleau entre la nef et la croisée est à une hauteur d'environ 13 m⁸⁷⁵. Ayant observé à l'extérieur que le mur nord est bien en place et que le mur sud, bien que reconstruit, a été élevé sur les vestiges du mur antérieur, la largeur mesurée de la nef primitive devait être de 9 m. Les recherches historiographiques ont révélé que cet espace a été repris plusieurs fois. En effet, le parement est très irrégulier au nord et au sud et on ne lit pas les mêmes ruptures qu'à l'extérieur. On retrouve les cinq baies au nord et les quatre baies au sud, en arc plein cintre, à ébrasement interne et sans aucune ornementation.

⁸⁷⁴ Rédet, 1837, 255-256.

⁸⁷⁵ Les mesures exactes prises au *distance-mètre* sont de 30,89 m de long pour la nef, et la largeur, prise en différents points du vaisseau, de l'ouest vers l'est, est de 8,97 m, 9,04 m et 9,13 m. L'arc doubleau est à 12,89 m de hauteur. Le plan établi par Claude Colin en 1994 a servi de support pour nos mesures ; après vérifications, certaines mesures prises sur le terrain diffèrent de celles du plan de Claude Colin, de 10 à 20 cm, certainement suite aux différents points de prises de mesures et aux différents outils de mesure.

Une photographie du début du XX^e siècle révèle une nef où des travées sont marquées par des piliers composés de paires de colonnes engagées sur des pilastres dossierés (Fig. 12)⁸⁷⁶. Elles sont coiffées des mêmes chapiteaux lisses que ceux observés dans le transept. Une voûte en berceau brisé sur doubleaux recouvre le vaisseau. Comme nous l'avons exposé précédemment, cet état de la nef semble être le résultat des restaurations de l'abbé Gibault réalisées dans les années 1820. L'abbé semble ainsi s'être inspiré des vestiges du transept pour restaurer la nef pour faire réaliser les mêmes supports et le même voûtement. Cependant, on ne peut savoir si ce fut le parti pris initial de l'abbatiale. Les négatifs des piliers qui ont été enlevés au XX^e siècle sont visibles sur les parements de la nef. Le plan établi par François Jeanneau en 1991 fait figurer les piliers avec la mention « parties à démolir » permettant de conclure que la dérestauration a été menée dans les années 1990⁸⁷⁷.

L'arc brisé entre la nef et la croisée du transept présente des traces d'arrachement mais elles peuvent être liées aux voûtes du XIX^e siècle. Ces vestiges pourraient évoquer d'anciens pendentifs coupés par les reprises des parties hautes ou un rouleau supplémentaire pour l'arc doubleau mais sans examen de près on ne peut tirer des hypothèses fiables quant au voûtement primitif de la nef.

L'extrémité occidentale de la nef est occupée par un perron permettant de rattraper le dénivelé entre le niveau de sol extérieur et le niveau de la nef d'une hauteur d'environ 1,30 m. Sa profondeur (est-ouest) est de 5,48 m et sa largeur est de 8,74 m. Des fondations ont été observées lors de l'étude de terrain de 1994, au pied de la façade actuelle, à peu près au même niveau que le niveau de sol actuel de la nef⁸⁷⁸. Ce perron, qui par son style et ses écussons doit appartenir aux remaniements modernes, n'a peut-être pas remplacé une entrée antérieure à degrés. Rappelons qu'un fort dénivelé a été observé aussi entre le sol du bras sud du transept et l'extérieur.

⁸⁷⁶ Photoype n° MH 0059128, réalisé par le photographe M. Gossin, consultable en ligne sur la *Base Mémoire – Architecture et Patrimoine*. Ce phototype n'est pas associé à une date de prise de vue mais d'autres photographies du même auteur ont été réalisées sur le site en 1921.

⁸⁷⁷ Plan réalisé par François Jeanneau, architecte en chef des Monuments Historiques, en 1991, lors de l'*Étude préalable à l'assainissement extérieur et à la restauration extérieure et intérieure des murs*, consultable au SRA à Poitiers.

⁸⁷⁸ Bourgeois *et al.*, 1994 : sur le plan joint au rapport, le niveau de la nef à l'ouest est de 116,42 m NGF et le niveau relevé dans le sondage fait au pied de la façade est de 117,52 m NGF.

III.2.3.3. Phasage chronologique proposé pour la nef et la façade occidentale

La nef que l'on observe aujourd'hui, bien que maintes fois remaniée, présente un état général proche de celle qui est construite au milieu du XII^e siècle. Face à l'homogénéité observée sur les élévations du transept et des parties orientales suggérant une construction simultanée de ces parties, l'élévation nord de la nef affiche des différences. Elle ne présente pas la même homogénéité ni dans le parement ni dans les baies qui affichent une progression d'est en ouest, couvertes d'un arc en plein-cintre puis en arc brisé, suggérant une avancée du chantier dans ce sens. La nef est vraisemblablement élevée après le transept et les parties orientales, avec la longueur qu'elle présente aujourd'hui. Le portail occidental conservant des chapiteaux attribuables au XIII^e siècle, il est possible d'envisager qu'ils aient été installés en phase d'achèvement de l'église ou lors de reprises survenues rapidement après la fin de l'élévation de l'édifice.

L'élévation sud de la nef est détruite quasiment entièrement lors des conflits liés à la guerre de Cent Ans, au milieu du XIV^e siècle. L'abbé Guy Doucet (1435-1438) siècle fait reconstruire. Il semble que seules les extrémités et la base du mur soient des éléments subsistants de l'élévation du XII^e siècle. Luc Bourgeois observe en outre en 1994 que le mur du XV^e siècle présentait de nombreux fragments de monuments funéraires du XIV^e siècle⁸⁷⁹. Toute la partie haute de cette élévation sud est une reprise à attribuer aux campagnes de restaurations réalisées en 1716-1718 ou lors du remaniement de la voûte et de la couverture de la nef par l'abbé Gibault en 1825.

Lors des restaurations entreprises par l'abbé Doucet, la façade est en partie reprise également. La grande baie en arc brisé est vraisemblablement réalisée lors de cette campagne de travaux, illustrée par la niche et les inscriptions soulignant le rôle de l'abbé. Les corbeaux suggèrent un porche en bois que l'on peut placer dans cette phase. La grande baie axiale, où l'on peut lire la date de 1718, est certainement bouchée lors des restaurations entreprises par l'abbé Gibault⁸⁸⁰. C'est également au cours de la phase de travaux de 1718 que le chœur est

⁸⁷⁹ Bourgeois *et al.*, 1994, 4-5.

⁸⁸⁰ Rédet, 1837, 256 : « [...] sur le plein cintre du vitrage, ont lit le millésime 1718 [...] ».

dallé en pierre et le reste de l'église est en majeure partie carrelée en carreaux de terre cuite⁸⁸¹. La baie néo romane aménagée dans le bouchage est une réalisation à attribuer au XIX^e siècle.

III.2.4. Les bâtiments conventuels : état des connaissances

L'espace du cloître est au nord de l'église. Les bâtiments conventuels ont été très remaniés et ne conservent que quelques parties du XII^e siècle (Fig. 90 et 91)⁸⁸².

L'aile occidentale est divisée en deux corps de bâtiments, la partie médiane ayant disparu. Au sud, le bâtiment se place contre la façade de l'église et communique avec le logis abbatial. Le bâtiment nord communique avec l'aile occidentale. Des éléments du XII^e siècle sont conservés dans leur élévation respective, mais ils ont été très remaniés lors des campagnes de restauration du XV^e siècle suite à la Guerre de Cent Ans et à l'époque moderne suite aux destructions causées par les guerres de Religion. Dans l'angle sud-est du bâtiment nord, une tourelle d'escalier assurait la circulation verticale ; elle est hors œuvre depuis les XVII^e-XVIII^e siècles. À l'angle nord-ouest du même édifice, une tourelle défensive quadrangulaire est toujours en place et attribuée aux restaurations du XV^e siècle. Les éléments conservés du XII^e siècle, en moyen et grand appareil calcaire, ne sont pas suffisants pour appréhender les volumes initiaux.

Le passage voûté dans l'aile ouest serait une partie conservée du XII^e siècle, son portail ayant été refait au XV^e siècle (Fig. 92 et 93). Il permettait la circulation vers le cloître et la distribution vers les pièces de l'aile ouest : une salle au sud qui n'existe plus aujourd'hui, et une au nord qui comportait un niveau d'élévation. Une seule baie en plein cintre est conservée sur l'élévation ouest, les autres sont rectangulaires et résulteraient des reprises postérieures.

Tous les éléments conservés du XII^e siècle sont réalisés en moyen et grand appareil calcaire parfaitement taillé, visible à la base des murs. Dans les angles, entre les refends et les gouttereaux notamment, les assises ne sont pas toujours continues, ce qui constitue une technique de montage et non un indice de reprises postérieures. Dès le XV^e siècle, après les démolitions subies lors de la Guerre de Cent Ans, plusieurs remaniements sont entrepris sur

⁸⁸¹ Bourgeois *et al.*, 1994, 6.

⁸⁸² Ce paragraphe reprend les conclusions du rapport de l'étude archéologique menée en 2001 par Laurent Prysmicki du bureau d'investigations archéologiques Hadès.

cette aile occidentale. L'ensemble de l'aile est restructuré : les volumes sont divisés en hauteur, la circulation repensée, le confort accru (cheminées) et des éléments défensifs sont aménagés dont la tour de guet munie de trois archères canonnières. Lors des guerres de Religion, l'aspect défensif est renforcé mais ces nouveaux éléments ont disparu dans un incendie. Les génovéfains, qui reprennent l'abbaye en main au XVII^e et XVIII^e siècles, réalisent diverses réparations, notamment en supprimant la partie centrale de cette aile ouest, ruinée depuis les guerres de Religion. Plusieurs remaniements sont encore effectués aux XIX^e et XX^e siècles⁸⁸³.

Les autres ailes des bâtiments entourant la cour du cloître n'ont pas fait l'objet d'une étude aussi approfondie. Elles ont été très remaniées et ne présentent guère d'éléments suffisants pour illustrer la physionomie initiale de l'élévation entourant le cloître. Toutefois, l'aile orientale conserve quelques vestiges de la disposition initiale où se superposaient la salle capitulaire et le dortoir qui existaient encore au XVII^e siècle et qui étaient séparés par un escalier qui montait aux voûtes⁸⁸⁴. Un procès verbal relate une visite effectuée en 1654, où il subsistait trois piliers appartenant au cloître, ainsi que la salle du chapitre et le réfectoire dépourvus de charpente et de couverture. Les sondages effectués en 1994 ont fournis suffisamment d'éléments pour proposer une restitution de l'emprise du cloître, avec une cour intérieure de 23 m (est-ouest) sur 24 m (nord-sud) de côté, avec des galeries larges de 3 m en moyenne et longues de 30 à 32 m, bordées de murets d'environ 0,70 m de largeur⁸⁸⁵. Dans la galerie orientale longeant la salle capitulaire, trois sépultures médiévales sont signalées. Une d'entre elles apparaît en sarcophage à loge céphalique, une autre en sarcophage trapézoïdal, et la dernière est bâtie en pierres.

⁸⁸³ Les détails de ces reprises sont dans le rapport d'étude de terrain 2001 par Laurent Prysmicki du bureau Hadès, consultable au sein du SRA à Poitiers.

⁸⁸⁴ Bourgeois *et al.*, 1994, 5-6.

⁸⁸⁵ Bourgeois *et al.*, 1994, plan de l'abbaye.

IV. Synthèse chronologique

IV.1. Implantation de l'abbaye, milieu et 2^e moitié du XII^e siècle.

Par un acte de fondation rédigé entre 1126 et 1136, le duc d'Aquitaine, Guillaume X, duc d'Aquitaine et comte de Poitou, donne à Geoffroy du Loroux, et à ses frères vivant dans la pauvreté du Christ, pour la fondation d'une église à Fontaine-le-Comte, près de Poitiers, les landes, les bois et tout ce qu'il possède en ce lieu depuis le « bois d'Herbert » jusqu'à Croutelle et du bois de Mezeaux à la route de Saint-Maixent qui traverse Fontaine-le-Comte en direction de Poitiers. Il confirme par le même acte la donation d'un bois voisin de Fontaine-le-Comte faite par Savari de Mauléon et Hugues Jodoin.

Cet acte mentionne également des donations pour fonder l'abbaye de Sablonceaux. Il est difficile d'établir si leur construction respective est lancée simultanément, ou l'une après l'autre. Il est probable que les deux chantiers aient été en partie contemporains. Par ce même acte, le comte Guillaume VIII ordonne que tous les religieux et leurs gens soient affranchis à perpétuité de tailles et d'impôts et que toutes les ventes et achats dans les lieux soumis à son autorité soient exempts de péages. Les ouvriers employés pour leurs travaux sont également protégés car ils doivent être considérés comme faisant partie de leur maison et ne peuvent en aucun cas être détournés de leur ouvrage par les officiers du comte⁸⁸⁶. Ainsi, les différents corps de métiers œuvrant sur les deux chantiers bénéficient d'une protection particulière, détail peu courant dans les actes de fondations d'autres abbayes contemporaines⁸⁸⁷.

Le chantier de construction a vraisemblablement commencé peu après la fondation mais aucun indice ne permet de déterminer s'il début avant ou après l'accession de Geoffroy du Loroux au siège épiscopal en 1136. L'église est élevée suivant un plan en croix latine, avec une nef à vaisseau unique, un transept saillant où chaque bras ouvre sur une absidiole orientée, et un chevet hémicirculaire, telle que l'on peut l'observer aujourd'hui. Les élévations extérieures sont sobres, sans décor, pour la nef et le transept. Seul le chevet et les absidioles

⁸⁸⁶ Pon, 1972, 178.

⁸⁸⁷ Pon, 1972, 79 : ces dispositions étaient rares en Poitou au début du XII^e siècle selon l'auteur. Il précise que des immunités similaires furent accordées en 1120 par Foulque V comte d'Anjou aux ouvriers de l'abbaye de Saint-Jouin de Marnes, (*Chartularium Sancti Jovini*, éd. Ch. De Grandmaison, *Mémoires de la Société de Statistique du département des Deux-Sèvres*, t. XVII, 1854, p. 30).

sont animés de colonnettes et d'encadrements à motifs variés pour les baies. Les chapiteaux à cavets annelés ornant les baies se retrouvent surtout sur des églises saintongeaises, notamment sur la façade à Échillais, dans les arcatures ornant le chevet à l'extérieur à Geay, Rétaud et Rioux, ainsi qu'en Périgord, sur la façade de l'abbatiale de Cadouin. La corniche a pu être soulignée de modillons. La régularité de ce décor austère est illustrée par les colonnettes identiques pour toutes les baies, chevet et absidioles, et sobrement rythmée, animée, par des variations au niveau des motifs choisis pour les frises ornant les cintres.

L'homogénéité de la stéréotomie observée sur les parties orientales pourrait suggérer que ces parties sont lancées simultanément. Dans le transept, bien que les voûtes aient été restaurées à plusieurs reprises, il est fort probable que le berceau brisé ait été la couverture initialement choisi pour cette espace, avec une coupole sur pendentifs au-dessus de la croisée. Les piliers, formés de paires de colonnes engagées avec des dossierets, sont en effet un type de support fréquemment employé pour recevoir un tel voûtement. On y retrouve un décor austère, avec des chapiteaux et des tailloirs lisses et des baies nues aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Le changement de parti pour les baies de l'élévation nord de la nef a été souligné révélant probablement une progression du chantier de l'est vers l'ouest. Elles ne sont pas placées intervalle régulier et les contreforts au nord ne sont pas alignés avec ceux qui contrebutaient la nef au sud. Le manque de symétrie relevé dans la nef pourrait suggérer également des tâtonnements au court du chantier, peut-être dû au questionnement relatif au mode de voûtement. La nef dans son état initial est ainsi difficile à cerner dans sa globalité, hormis ses dimensions qui ont été conservées lors des restaurations du XV^e siècle.

Le chantier de construction de Fontaine-le-Comte a vraisemblablement été contemporain de celui d'une abbaye cistercienne voisine, Bonnevaux, située au sud-est. Fondée vers 1120, cette abbaye est affiliée à l'ordre de Cîteaux seulement vers 1200. Les moines revendiquèrent la propriété du terrain sur le quel est construite Fontaine-le-Comte mais le conflit est réglé vers 1148. L'église de Bonnevaux a aujourd'hui disparu. Ces fondations étant contemporaines, des relations entre les deux chantiers de construction sont envisageables, voire que les deux édifices aient présenté une parenté architecturale, tout deux voués à une observance recherchant la sobriété. Cependant le rapprochement géographique ne doit pas engager systématiquement ce genre d'hypothèse, en témoigne l'exemple de l'abbaye de l'Isle, fondation augustinienne implantée par Geoffroy du Loroux dans le diocèse de Bordeaux, dont

le plan de l'église est très différent de sa voisine Saint-Pierre de Vertheuil, de même observance et construite aussi au milieu du XII^e siècle.

Fontaine-le-Comte présente des similitudes avec les autres fondations canoniales de Geoffroy du Loroux. Tout d'abord le site d'implantation présente un même faisceau de choix : un milieu boisé, non loin d'un cours d'eau qui est détourné pour entourer en tout ou partie le domaine abbatial, sans être trop isolé de grands axes de circulation, ce qui se retrouve certes pour d'autres sites monastiques mais qui est systématique pour ces établissements liés par le même fondateur. Des ressemblances se relèvent également au niveau du plan avec l'abbaye de l'Isle, où l'on retrouve une nef unique, un transept saillant, une absidiole sur chaque bras du transept et un chevet hémicirculaire. Des ressemblances formelles sont nettes aussi avec Sablonceaux, implantée en Saintonge, où l'on observe dans les parties romanes conservées une nef unique et un transept saillant aux mêmes dimensions que les deux abbayes précédentes. De même en élévation, où les supports, leurs bases et leurs chapiteaux, et le couverture pour le transept sont semblables. On retrouve le même décor sobre et réduit au stricte minimum au sein de Sablonceaux et Fontaine-le-Comte : quelques frises soulignent les coupoles ou ornent les tailloirs et les archivoltés recevant les berceaux, et surlignent parfois le cintre des baies.

IV.2. Premières démolitions lors des conflits de la guerre de Cent Ans

Le développement de Fontaine-le-Comte s'est poursuivi au cours du XIII^e siècle avec les dons des seigneurs de Lusignan et de Parthenay et d'Alphonse de Poitiers. L'abbaye possède des biens au sud-ouest de Poitiers à Lusignan, Exireuil, et Saint-Maixent, au nord de Poitiers notamment près de Neuville-de-Poitou et le prieuré de Notre-Dame du Bois en Gâtine⁸⁸⁸.

Toutefois le XIV^e siècle semble être une période de déclin pour la communauté de Fontaine-le-Comte. Lors des troubles de la guerre de Cent ans, les bâtiments abbatiaux sont détruits. Un acte du 11 mars 1363 relate l'intervention du prince de Galles commandant au sénéchal de Poitou de contraindre les habitants de Poitiers à reconstruire l'église et plusieurs

⁸⁸⁸ Pon, 1972, 140-143.

bâtiments de Fontaine-le-Comte qu'ils ont incendiés par crainte que les Anglais ne s'y installent⁸⁸⁹. Louis Rédet en proposait la transcription suivante :

« Supplié nous ont humblement l'abbé et covent de la Fontayne-le-Conte fondez par nos prédécesseurs, que comme la dicte église et plusieurs maisons appartenantes à icelle ayent este fondues, minées, arses et rasées par les gens et habitans de la ville de Poitiers et d'autres lieux circumvisins pour doubte qu'elles fussent enparées des gens de nostre partie ou d'autre, et pour eschiver le dommage du pais et des habitans en icelui, la quelle chose est et este en grant grief, préjudice et dommage des supplians et en amenusement du divin office, que il nous pleust sur ce leur pourvoir de remède convenable ; pour ce est il que nous, voulanz garder et soutenir le droit de l'église et tout autre à nostre pooir, [...] vous mandons et commettons que sur le fait de la dicte démolicion vous informés diligemment, et si vous trouvés les dictes choses estre vraies, contraignez les habitans de la ville de Poitiers et du pais voisin, et autres que vous semblera estre tenuz de raison à la dicte réparation, eux et chascun d'eux par taillées ou autrement bien et loyalement à réparer et refaire la dicte église et maisons du dit lieu, vigoureusement par prinse er distraccion de leurs biens et par toutes voies raisonnables, en gardant les lois et coutumes du pais [...] ».

L'abbé Guy Doucet lance la restauration de l'église (1435-1442), poursuivie par l'abbé François Ardillon (1471-1502). La façade est remaniée et plusieurs voûtes sont restaurées dans l'abbatiale⁸⁹⁰. Ainsi l'abbaye semblait à nouveau fonctionnelle à la fin du XVI^e siècle, avant d'être à nouveau atteinte par les conflits liés aux guerres de Religion.

IV.3. Nouvelles dégradations lors des guerres de Religion et tentative de réforme par les chanoines de Sainte-Geneviève de Paris.

L'abbaye semble avoir souffert des conflits liés aux guerres de Religion car dès le début du XVII^e siècle, elle est à nouveau ruinée et il ne reste que trois religieux. François le Veneur, abbé commendataire de 1647 à 1655, fait un concordat avec l'abbé Blanchard, supérieur général des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève pour établir à Fontaine-le-Comte les

⁸⁸⁹ AD Vienne, 1 H 15 liasse 1 ; Pon, 1972, 161.

⁸⁹⁰ Rédet, 1837, 244-245. L'auteur signale un écusson portant les armes de l'abbé, figurées par trois ardillons, dans un des bras du transept.

religieux de cette congrégation⁸⁹¹.. Ils prennent possession de l'abbaye le 16 juin 1654. Un procès verbal de visite des lieux, le 19 juin de la même année, témoigne de l'état de ruines des bâtiments conventuels, en précisant que le cloître semblait avoir été détruit par le feu et qu'il n'en restait que trois piliers. La salle capitulaire et le réfectoire ne conservaient que les murs, toute couverture ayant été détruite. L'église présentait une nef dépourvue de toiture et de voûte et les baies n'étaient plus fermées de vitres

Les génovéfains reprennent en main l'administration du temporel de l'abbaye en classant les archives et en assurant la rédaction d'un inventaire des titres et des censiers⁸⁹². Cependant les fonds manquent pour assurer les réparations nécessaires face à l'avidité des abbés commendataires. Cette situation entraîne la disparition de la mense conventuelle qui ne pouvait suffire qu'à l'entretien de trois religieux. La mense de Fontaine-le-Comte est réunie à celle de Saint-Hilaire-de-la-Celle de Poitiers en 1756 avant de disparaître avec la Révolution⁸⁹³.

V. Conclusion

Fondée dans les années 1130 par Geoffroy du Loroux dans le cadre de la fixation d'un groupe d'origine érémitique, l'abbaye de Fontaine-le-Comte semble prospérer dès le XII^e siècle et au cours du XIII^e siècle avant de souffrir de la guerre de Cent Ans au XIV^e siècle. Geoffroy du Loroux est à l'origine de l'implantation de deux autres communautés canoniales, Sablonceaux en Saintonge et L'Isle en Bordelais avant d'accéder au siège épiscopal. Grand artisan de la réforme « grégorienne », il favorise l'implantation de communautés canoniales régulières tout au long de son épiscopat et continue de veiller sur ses fondations.

Bien que l'abbaye de Fontaine-le-Comte ait souffert de différents conflits, de l'abandon ou du régime de la commende, son église est la mieux conservée parmi les fondations attribuées à Geoffroy du Loroux. De fondation commune avec Notre-Dame de Sablonceaux, l'église de Fontaine-le-Comte présente des similitudes architecturales avec l'abbatiale saintongaise. Au niveau du plan tout d'abord, les vestiges de la nef et du transept des deux édifices ont des dimensions très proches. En terme d'élévation ensuite, les animations sont similaires : stéréotomie relativement soignée, des baies sans ornementation et des supports identiques

⁸⁹¹ AD Vienne, 1 H 15 liasse 11 ; Pon, 1972, 163 ; Rédet, 1837, 250.

⁸⁹² AD Vienne, 1 H 15 liasse 34, Pon, 1972, 163.

⁸⁹³ AD Vienne, 1 H 15 liasse 4 ; Pon, 1972, 163.

dans les deux églises, composés de paires de colonnes engagées couvertes de chapiteaux lisses au tailloir nu ou orné de motifs géométriques. . Le voûtement en berceau brisé fut choisi pour les bras du transept et la coupole pour la croisée ; une file de coupoles couvrait la nef de Sablonceaux mais on ne connaît pas le voûtement primitif de Fontaine-le-Comte. Ces deux édifices reflètent l'austérité propre à la règle de saint Augustin chère à leur Geoffroy du Loroux et servent de ce fait son propos réformateur. Si la similitude entre les deux églises est le reflet d'une volonté du fondateur pour un parti architectural précis, elle présente surtout une parenté avec les églises d'architecture austère, nombreuses dans l'Ouest au XII^e siècle. Cette sobriété peut être inspirée par des abbayes cisterciennes où l'on observe la prédominance de la nef unique et une géométrie régulière. Les églises de Fontaine-le-Comte et de Sablonceaux adoptent un style très différent d'autres édifices en Poitou ou en Saintonge où de nombreuses nefs contemporaines sont construites à trois vaisseaux et où le décor se développe richement aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. La volonté de sobriété est manifeste mais elle révèle aussi les tendances en cours au XII^e siècle, comme l'utilisation de la coupole ou le choix du chevet plat, parti choisi pour Sablonceaux dès les remaniements du XIII^e siècle. Ainsi, on ne peut écarter des influences locales ou plus largement régionales dans la physionomie de ces édifices.

MONOGRAPHIE II
L'Abbaye Notre-Dame de Sablonceaux

Fiche signalétique :

Site n° : 17 4 36 307

Département : Charente-Maritime

Commune : Sablonceaux

Canton : Saujon

Lieu dit ou adresse : Abbaye de Sablonceaux

Références cadastrales : A 689, 698 à 700, 708.

Coordonnées Lambert II étendu :

X : 349 093,03

Y : 2 084 943,00

Longitude : 0°53'13" W

Latitude : 45°43'07" N

Propriétaires et correspondants : Communauté du Chemin Neuf et Mairie de Sablonceaux.

Protection : église classée en 1907, parties avoisinant l'église en 1912 (grange aux dîmes, bâtiments dans le prolongement du bras sud du transept), ancien logis de l'abbé en 1923, constructions du XVIII^e siècle en 1989.

L'étude de terrain a été réalisée à Sablonceaux dans le cadre du Programme collectif de recherche intitulé « Les conditions d'implantation des monastères dans les Pays charentais au Moyen Âge » dirigé par Cécile Treffort (CESCM, Université de Poitiers). Cette opération a offert la possibilité de mener l'analyse architecturale nécessaire à nos travaux de recherche sur les fondations de Geoffroy du Loroux.

L'abbaye Notre-Dame de Sablonceaux se situe dans le département de la Charente-Maritime, à une quinzaine de kilomètres à l'ouest de Saintes. L'église abbatiale n'est pas conservée entièrement : seul le chevet, le transept et la travée orientale de la nef sont préservés. Les bâtiments conventuels, très développés, ont également souffert de nombreuses destructions. Les ailes est et sud, qui entouraient un cloître au sud, ont conservé des parties du XII^e siècle. D'autres annexes du XVIII^e siècle sont préservées plus au sud, donnant à l'ensemble un aspect encore imposant et révélateur de la grandeur passée de l'abbaye.

L'intervention, programmée sur trois jours au mois de mai 2009 a eu pour objectif de comprendre la chronologie de construction de l'église abbatiale et déterminer les phases de reprises. Des relevés précis des élévations, avec la mise en place d'un système de lecture à partir d'unités stratigraphiques construites, n'ont pas pu être réalisés faute de moyens adaptés, ni aucun sondage archéologique ou méthode en archéométrie. L'étude architecturale a été complétée par une prospection électrique et radar afin de situer la limite occidentale de l'église et l'emplacement des deux cloîtres au sud de l'abbatiale. Malheureusement les résultats des méthodes géophysiques ne sont pas révélés très significatifs car une grande perturbation des sols empêche une lecture nette de vestiges enfouis. L'étude architecturale a consisté en une lecture de chaque élévation pour en faire une description détaillée, cerner les différents points de rupture et identifier les différentes phases de construction. Nous avons également relevé les dimensions de l'église pour lever un plan de l'abbatiale.

L'étude suivante présente dans un premier temps le cadre archéologique du site et les données historiographiques disponibles. Une seconde partie est consacrée à l'historique de l'abbaye basée sur les rares textes conservés relatif à la communauté. Une troisième partie expose l'étude architecturale, en évoquant d'abord l'apport des sources figuratives et en proposant ensuite une description précise des élévations de l'abbatiale. Une quatrième et dernière partie propose une synthèse chronologique illustrant l'évolution de l'abbaye depuis le XII^e siècle jusqu'à nos jours.

I. Contexte archéologique et Historiographie

I.1. Cadre archéologique

Des découvertes à Sablonceaux et au sein des communes à l'entour (Le Gua, Saujon, Balanzac, l'Éguille) ont révélé une occupation dès la protohistoire (monnaies, site à sel) et surtout au cours de la période gallo-romaine pour laquelle de nombreuses constructions (habitat, bassin) et autres indices (monnaies, sigillées) ont été signalés⁸⁹⁴. Le site des *Tessonnières* est situé à Toulon, dans l'emprise communale de Sablonceaux. Des vestiges gallo-romains y sont mentionnés dès le XVIII^e siècle, dont certains interprétés au XIX^e siècle comme un bain à hypocauste, des mosaïques et autre débris de marbres, briques et mortier. Lors de travaux agricoles, les vestiges d'une citerne, ou piscine, ont été mis au jour avec des fragments de colonnes, des tuyaux en plomb, de céramique et des monnaies de bronze du Bas Empire. Des fouilles réalisées en 1938 mettent au jour sept puits antiques ; seulement deux sont fouillés. Ils sont remplis de fragments de marbre, de tuiles à rebords, des tessons de verre et de céramique sigillée et commune. En 1981, lors de travaux de terrassement entrepris en 1981 une petite partie d'une importante construction gallo-romaine est découverte avec un grand bassin de forme rectangulaire muni d'une abside et correspondant vraisemblablement à une piscine.

À Saint-Romain-de-Benet, à 6 km au sud-est de Sablonceaux, une fondation attribuée à l'époque gallo-romaine a été repérée par photographie aérienne. Cette éminence naturelle (altitude de 39 mètres), qui domine l'estuaire de la Seudre, a été dénommée *Camp romain* ou *Camp de César* au XVIII^e siècle, comme ce fut le cas de nombreux sites présentant également une éminence naturelle entourée de fossés, bien que le lien avec les Romains, voire avec César, n'ait jamais été établi. Un autre vestige gallo-romain est conservé dans cette commune, encore en élévation : la *Tour de Pirelongue* est un massif de blocage cimenté haut de 24 mètres, sans vide à l'intérieur, de plan carré de 6 mètres de côté, chaque côté faisant face à un des points cardinaux. Deux autres piles semblables sont conservées en Saintonge, celle d'Aumagne et celle d'Ebéon. Ces piles recèlent des remplois de blocs provenant d'édifices antérieurs, dont un chapiteau corinthien du Haut Empire trouvé dans les fondations de la *Tour de Pirelongue*. Toujours dans la même commune, des sarcophages avec logette céphalique ont été retrouvés autour de l'église paroissiale et attribués au Haut Moyen Âge.

⁸⁹⁴ Maurin, 1999, 239-241 et 279-282.

L'occupation médiévale est révélée par les vestiges conservés sur le site nommé le *Camp de César*. Les vestiges présentent une butte centrale circonscrite par un fossé où a été observée la base de plan rectangulaire d'une tour ou d'un donjon médiéval.

Des sarcophages trapézoïdaux avec des couvercles en bâtière ont été découverts en 1912 à Saujon, au sud-ouest de Sablonceaux, révélant une occupation remontant ici à l'Antiquité tardive ou au Haut Moyen Âge.

I.2. Historiographie

L'abbaye de Sablonceaux est fréquemment citée dans des études sur l'architecture romane en Saintonge, plus particulièrement dans des travaux relatifs aux églises à files de coupes conservées dans l'ouest de la France. Elle n'a fait l'objet que de deux études complètes offrant une approche historique complétée d'une analyse architecturale⁸⁹⁵.

La première étude est présentée par Eugène Lefèvre-Pontalis lors du Congrès archéologique de France, tenu à Angoulême en 1912. Après un historique bref de l'abbaye, il propose une restitution du plan de l'église avec une nef à quatre travées voûtées de coupes circulaires. Il place les vestiges de la nef et le transept au XII^e siècle, avec quelques remaniements aux XIV^e et XV^e siècles. La chapelle nord est estimée du XIV^e siècle. La chapelle sud, très haute et ouvrant sous une tour clocher, est estimée du XIII^e siècle. Cette chapelle donne sur une deuxième, située plus à l'est, que l'auteur place au XIV^e siècle, comme la chapelle nord. Il évalue le chœur du XIII^e siècle et le considère comme la partie gothique la plus ancienne de l'édifice. L'auteur décrit également le clocher qu'il situe aux XIII^e et XIV^e siècles, et s'attarde peu sur les vestiges des bâtiments conventuels.

Lors du congrès archéologique de France tenu à La Rochelle en 1956, René Crozet présente une étude sur l'église de Saint-Romain-de-Benet, dépendante de l'abbaye de Sablonceaux. Il décrit succinctement cette dernière et signale la découverte par l'architecte M. Basalo d'un carrelage du XV^e siècle dans le logis abbatial, orné de lions, d'oiseaux et de rinceaux. Il souligne la parenté architecturale entre les deux édifices voûtés d'une file de coupes sur pendentifs.⁸⁹⁶

⁸⁹⁵ Eygun, 1970, 343-346 : dans son ouvrage sur la Saintonge romane, François Eygun décrit rapidement l'abbaye de Sablonceaux dans un court paragraphe relatif aux églises à file de coupes de la région.

⁸⁹⁶ Crozet, 1956b, 205-206.

La seconde étude complète sur l'abbaye a été réalisée par l'abbé P. Tonnelier en 1984⁸⁹⁷. Il présente un historique plus complet sur l'abbaye en prenant soin de présenter les abbés bienfaiteurs de l'abbaye quand elle était placée sous le régime de la commende. Il reprend l'approche architecturale de E. Lefèvre-Pontalis et la complète avec les résultats de sondages archéologiques réalisés en 1974, permettant de proposer un plan différent pour l'église⁸⁹⁸. En effet, elle apparaît ici avec une nef à trois travées et une quatrième et dernière travée à l'ouest, plus étroite, dénommée « narthex » par l'auteur. Il fait la description de chaque partie de l'abbaye, églises et annexes.

Les travaux de G. Ferreti en 2001 ne portent que sur les abbés commendataires de Sablonceaux, mais elle permet d'illustrer l'histoire de l'abbaye au XVII^e siècle en donnant un aperçu de son envergure et de son rayonnement à cette période.

Un suivi de l'abbaye a été assuré depuis les années 1970 par les architectes des Monuments Historiques, donnant lieu à divers remaniements des différentes parties de l'abbaye. Des sondages archéologiques ont été réalisés en 1999 dans le cadre de l'aménagement de conduites d'évacuation d'eau, permettant de situer plusieurs maçonneries qui fonctionnaient avec le cloître.

II. Historique de l'abbaye de Sablonceaux

Excepté la copie de l'acte de fondation commun aux abbayes de Sablonceaux et de Fontaine-le-Comte (1126-1136), et la copie de la confirmation des dons faits à Sablonceaux par Othon de Brunswick en 1197-1198, aucune autre source médiévale propre à l'abbaye saintongeaise n'a été conservée ou publiée. Il n'est alors pas possible de conduire une étude sur le fonctionnement de l'abbaye suite à sa fondation, l'évolution du temporel ou la conduite de la vie spirituelle en ses murs.

Toutefois on connaît le contexte dans lequel la communauté est implantée. Dès la fin du XI^e siècle, le duc d'Aquitaine Gui-Geoffroi s'efforce de pénétrer et de s'affirmer dans la

⁸⁹⁷ Paul-Marie Tonnelier (1886-1977), dit le « chanoine Tonnelier » a été curé de Saint-André-de-Lidon en Charente-Maritime pendant plus de 50 ans. Il est réputé pour ses nombreuses études sur les églises romanes saintongeaises.

⁸⁹⁸ Il n'est pas conservé de rapport relatif à ces sondages archéologiques au sein du SRA de Poitiers.

Saintonge girondine où la présence des comtes de Poitiers ne s'est pas encore manifestée jusque-là. Cette politique d'infiltration est attestée notamment par la manière dont Gui-Geoffroi applique dans la région la même politique monastique que son beau-père Geoffroi de Martel. La Trinité de Vendôme et Notre-Dame de Saintes ont déjà largement bénéficié de terrains incultes et forestiers, compris entre Saintes et les salines d'une part et le Charente et la Seudre d'autre part. Gui-Geoffroi intervient également et fonde en 1074 un prieuré dépendant de la Chaise-Dieu à Sainte-Gemme. Il fait don à Montierneuf de Poitiers d'une grande forêt à défricher située au nord de Pont-l'Abbé. Il met ainsi en place un vaste territoire mis en valeur par des abbayes placées sous sa protection. Le duc espère ainsi affirmer les droits ducaux sur des vastes territoires alors vides, afin de limiter les effets de l'absence du pouvoir comtal dans la région, tout en répondant à des préoccupations économiques. C'est cette politique qui est poursuivie au début du XII^e siècle par le duc Guillaume X, lorsqu'il décide d'implanter l'abbaye régulière de Sablonceaux, dans la forêt du Baconais, au sud de Corme-Royal et de Sainte-Gemme⁸⁹⁹.

II.1. Acte de fondation 1126 - 1136

Les deux seuls textes disponibles fournissent toutefois quelques éléments. L'acte de fondation commun avec Fontaine-le-Comte, que nous évoquons dans le paragraphe précédent, liste l'étendue des donations faites à la nouvelle communauté⁹⁰⁰. Par cet acte, le duc d'Aquitaine, Guillaume X, donne à Geoffroy du Loroux et à ses frères vivant dans la pauvreté du Christ le « lieu appelé Sablonceaux » dans la « Forêt du Baconais » pour y « construire une église ». Il leur donne également l'église paroissiale de Saint-Romain de Benet, ainsi que divers biens, terres, bois, landes, marais, eaux, salines et animaux qu'il possédait à Malleville,

⁸⁹⁹ Debord, 1984, 166-167.

⁹⁰⁰ Cf. Annexes, texte 1: [...] *Insuper praedictis Christi pauperibus, scilicet magistro Gaufrido et fratribus ejus, do in pago Xantonico in foresta quae dicitur Baconeis, locum de Sabluncellis ad aedificandam ecclesiam Domino, et de foresta in usus fratrum inibi Domino famulentium ; do quicquid in Malla villa habeo et quicquid in villa Sancti Romani de Bannaise habeo sive parochia ejus, tam in landis quam in paludibus, et terris cultis seu incultis et quicquid in monte de Tolum habeo, et in subjacenti palude, et landis et circumstantibus terris, cultis vel incultis, locum quoque de Bertevil cum landis et praeterfluentibus do ; quae palus extenditur a loco de Sabluncellis usque versus vadum de molendinis. Do etiam eis locum qui dicitur de Mans, cum agro, nemore, terra culta vel inculta, aqua dulci vel salsa, et cum existentiis et pertinentiis volatilium et quadrupedum atque piscium, et quicquid ibi habeo ; scilicet et landam de Pendente Castro, do eis, quae extenditur usque versus nemus quod dicitur Volanis ad hoc tempus, et do landam quae dicitur de Arbore Curvata, quae extenditur ab ampliacione praedicta usque versus Gozzam de Fanarlo [...]* ; Pon, 1972, 179-180 ; *Gallia Christiana*, t. II, *Instrumenta*, col. 370.

Saint-Romain-de-Benet, Berthegile, Arbrecourt, et sur le coteau de Toulon pour répondre aux besoins de la construction et pour les usages de la vie quotidienne (Fig. 4).

Cet acte ne porte pas de date, mais il est placé entre 1126 et 1136 par les historiens car 1126 est le début du règne de Guillaume X et 1136 est l'accession au siège épiscopal de Geoffroy du Loroux. Ce dernier est maître de Sablonceaux avant de confier la communauté à Bernard, abbé de Sablonceaux jusqu'à son élection au siège épiscopal de Saintes en 1142⁹⁰¹. Aliénor d'Aquitaine ordonne à ses prévôts, vers 1156-1157, de respecter les immunités accordées aux églises de Sablonceaux et de Fontaine-le-Comte par son père⁹⁰².

D'après l'inventaire de Dom Beaunier et Dom Besse, plusieurs prieurés dépendaient de l'abbaye, dont, Saint-Jammes, donné à Sablonceaux par Henri II roi d'Angleterre en 1159, Saint-Martin de Vergne, Saint-Romain de Benet, déjà cité, et La Salle, tous situés dans le diocèse de Saintes⁹⁰³.

II.2. Confirmation par Othon de Brunswick des dons faits à l'abbaye de Sablonceaux, 1197

Par un acte daté du 17 mars 1197 le duc Othon de Brunswick, qui administre l'Aquitaine pour son oncle Richard Cœur de Lion, confirme la donation du duc d'Aquitaine et la complète par de nombreux privilèges. Parmi ces derniers figure un droit de pêche d'anguille dans la Charente⁹⁰⁴. Ainsi richement dotée dès le XII^e siècle, l'abbaye devait avoir un rayonnement conséquent au sein du diocèse.

Par ailleurs, une commémoration pour les chanoines défunts de Sablonceaux apparaît dans le nécrologe de l'abbaye de la Sauve-Majeure, le 11 des calendes de juin⁹⁰⁵. Cette indication implique qu'il y avait réciprocité : les chanoines de Sablonceaux prient également pour les moines défunts de la Sauve-Majeure. Cet indice révèle des relations suivies entre les

⁹⁰¹ Tonnelier, 1984, 87. Cet abbé n'est pas mentionné dans la *Gallia Christiana*.

⁹⁰² Pon, 1972, 58, note (4) : [...] *et precipio ut immunitatem quam pater meus dedit [ecclesie] Sabluncellensi et ecclesie de Fonte Comititis [...]*.

⁹⁰³ Beaunier & Besse, 1910, 298, 306, 309-310.

⁹⁰⁴ *Gallia Christiana...*, t. II, *Instrumenta*, col. 477 : [...] *Amplius confirmo eis annuam levatam anguillarum in fluvio Carontonae a civitate Xanctonica usque a castrum quod dicitur Merplins [...]*; Lefèvre-Pontalis, 1913, 287.

⁹⁰⁵ Favier & Lemaître, 2009, 100, n° 230 : *XI kal. [...]* *Item commemoratio canonicorum defunctorum Sabluncellensium.*

chanoines de Sablonceaux et les moines de la puissante abbaye bénédictine du bordelais, vraisemblablement une confraternité de prière.

II.3. Des chanoines réguliers de saint Augustin

Dans les études précédentes relatives à l'abbaye, il est traditionnellement admis que Geoffroy du Loroux impose à ses disciples la règle de saint Augustin. Toutefois, cette indication n'est pas précisée dans l'acte de fondation de 1226-1136, ni dans l'acte de 1184 où les dons faits à Fontaine-le-Comte sont confirmés par Richard Cœur de Lion ni dans la chartre datée de 1189 où Othon de Brunswick confirme les donations faites à Sablonceaux. La mention de la règle de saint Augustin, suivie par les chanoines de Sablonceaux, n'apparaît que plus tardivement dans les rares actes relatifs à l'abbaye. Il est probable alors que Geoffroy du Loroux ait imposé cette règle aux frères qui vivaient dans la pauvreté du Christ à Sablonceaux dès la fondation de l'abbaye ou peu après. Le diocèse de Saintes ne comptait qu'une seule autre fondation canoniale, Châtres, fondée au XI^e siècle par un seigneur de Bourg-Charente. La majorité des autres abbayes officiant dans le diocèse au moment de la fondation de Sablonceaux étaient bénédictines. Dans un contexte religieux caractérisé par une profonde réforme du clergé, les formes de vie régulière très strictes et austères, telle la vie selon la règle de saint Augustin, offraient un cadre idéal pour appliquer les principes réformateurs prônant le retour à un modèle de vie évangélique.

La ville de Soubise, située au nord de Sablonceaux, est prise en 1413 par les Anglais du duc de Clarence puis reprise rapidement par les Français. La mort du roi d'Angleterre Henri IV en mars 1413 apporte une trêve jusqu'en 1415. Il semble que ce soit au cours de cette trêve que les Anglais s'emparent de l'abbaye de Sablonceaux. Elle est délivrée à prix d'argent par le sire de Pons qui réunit à cet effet les députés des villes voisines⁹⁰⁶.

⁹⁰⁶ *Bull. Soc. Arch. Aunis et Saintonge*, 1894, XIV, 373.

II.4. Déclin dès le XVI^e siècle

Au XVI^e siècle, une enquête est faite par le Parlement de Bordeaux suite à des plaintes, et révèle que les religieux des abbayes de Sablonceaux, La Tenaille (diocèse de Saintes) et Pleine-Selve (diocèse de Bordeaux), ont une vie des plus dissolues. Un arrêt du Parlement, daté du 21 juillet 1542, ordonne la réforme de ces abbayes, où les « gens [sont] malvivants, vacabons, dissoluz, qui ne vacquent aucunement au service divin, [...] vont nuyt et jour voler et piller, vagabonder et pailharder par les lieux circonvoysins à leursd[ites] abbayes, portans arnoys, armes, arbalestes, accabutz et autres arnoys, tenans en crainte et subjection non seulement les autres religieux et les bien vivens, mais aussi leur abbé [...]»⁹⁰⁷.

Les textes ne révèlent pas si la vie régulière est effectivement rétablie. On ne sait si l'abbaye est attaquée dans les décennies suivantes par les Protestants qui allèrent piller la cathédrale de Saintes. Les Protestants occupaient la côte de La Rochelle jusqu'aux Iles Marennes. Parmi les contingents catholiques figuraient « les hommes de l'abbé de Sablonceaux⁹⁰⁸ ». Informé du mauvais état de l'abbaye dont les religieux étaient demeurés dispersés, le roi Charles IX l'a confié au duc de Biron. Ce dernier la livre à son tour à un intendant, Bonneau, qui en démantèle les forêts situées à Trelon et à Saint-Romain-de-Benet pour les vendre à son profit. Plusieurs biens sont dispersés puis l'abbaye, désertée, est laissée à l'abandon, livrée au pillage⁹⁰⁹. Il est envisageable que la nef de l'église était alors détruite.

Le dernier abbé régulier de Sablonceaux, Gabriel Martel, est nommé en 1612. Il semble qu'il soit découragé face à la tâche de relever l'abbaye en un tel état de ruines ; il quitte les lieux mais continue à percevoir les revenus destinés à l'abbaye. Les religieux demandent en cour de Rome un abbé commendataire mais avant que celui-ci ne soit nommé, Benjamin de Rohan, seigneur de Soubise, s'empare en 1622 de la ville de Royan. Il prend également l'abbaye et aggrave l'état déjà ruiné de l'établissement⁹¹⁰.

⁹⁰⁷ AHG, 1909, 44, 104-107.

⁹⁰⁸ *Bull. Soc. Arch. Aunis et Saintonge*, 1893, XIII, 182.

⁹⁰⁹ Tonnelier, 1984, 17.

⁹¹⁰ *Arch. Hist. Saintonge et Aunis*, 1874, I, 302.

II.5. Restaurations au XVII^e et au XVIII^e siècles

L'abbaye est placée sous le régime de la commende. Plusieurs de ses abbés vont s'approprier les revenus destinés à l'abbaye sans prendre soin de rétablir la vie régulière et de reconstruire les bâtiments à cette fin. Le premier à remettre en état l'abbaye est Henri d'Escoubleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux (1629-1645), pourvu de la commende de l'abbaye en 1630 jusqu'en 1641. Il commence par chasser les religieux qui résident à Sablonceaux, les jugeant trop corrompus pour être réformés. Il appelle des chanoines réguliers de Chancelade, abbaye augustinienne du Périgord récemment réformée par Alain de Solminiac. Le nombre de religieux fixé par le pouillé de Saintes, s'élevant à 25, est réduit à 12⁹¹¹. Les chanoines expulsés se ravissent et tentent de réintégrer les lieux. Henri d'Escoubleau de Sourdis leur fait donner une rente suffisante pour les dissuader de revenir⁹¹². L'archevêque prend soin également de faire reconstruire les bâtiments conventuels et la maison abbatiale. L'abbaye est enfin relevée de ses ruines. La vie régulière est rétablie par la présence des chanoines de Chancelade qui demeurent en ces murs jusqu'à la Révolution. Ils possédaient en outre plusieurs prieurés⁹¹³. Le récit de dom Boyer, lorsqu'il est reçu à l'abbaye en 1714, rapporte que « le prieur et les chanoines réguliers de Chancelade sont des gens exemplaires⁹¹⁴ ».

D'autres abbés commendataires se succèdent sans porter autant de soin à l'abbaye, jusqu'à la nomination en 1713 de l'abbé Hardouin de Chalon Maisonnoble, neveu de l'abbé précédent, Hardouin Fortin de la Hoguette. Pendant une dizaine d'années, comme ses prédécesseurs, il néglige l'abbaye. Une plainte est posée par les religieux en 1723 face à la maigre portion de revenus concédée par l'abbé au regard des travaux urgents à faire sur l'église et les annexes conventuelles. Cette plainte est prise en compte et une importante campagne de travaux commence à l'abbaye en 1723. Paul Tonnelier cite le prieur Antoine Teyssandier énumérant l'ensemble des travaux effectués : « le dortoir, le réfectoire, la

⁹¹¹ *Arch. Hist. Saintonge et Aunis*, 1894, XXIII, 175-179.

⁹¹² Tonnelier, 1984, 21.

⁹¹³ Tonnelier, 1984, 32. D'après l'auteur, les chanoines de Sablonceaux desservaient de nombreuses paroisses dans le diocèse de Saintes, dont dix dépendaient de l'abbaye : Saint-André de Sablonceaux, Lislatte, La Chaume, La Salle, La Vergne, Saint-Romain-de-Benet, Pessines, Le Chay, Semussac, Sainte-Marie de Ré (diocèse de La Rochelle) et Balanzac ; liste donnée par l'auteur des prieurés rattachés à l'abbaye : la Perroche en Oléron, Champtecore en Sainte-Marie de Ré, Champagnolles, et la cure de Chay. La Perroche était un port de pêche situé sur l'île d'Oléron et offrait un débouché des marais salants sur le littoral.

⁹¹⁴ *Arch. Hist. Saintonge et Aunis*, 1887, 7, 166.

crédence, le vestibule, le salon, la chambre après, le salon d'entrée, la petite salle à manger, le degré du dortoir, le degré de l'église, le chauffoir, la lingerie, la couturerie, la galerie des lieux, le chœur et le retable de l'église. L'ouvrage commencé le 3 mars 1723 finit le 17 mars 1731⁹¹⁵ ». Malgré ces travaux, l'abbaye est décrite en ruines par un voyageur en 1739⁹¹⁶. Le dernier abbé commendataire, Nicolas François de Bourgogne, fait également réaliser des travaux dont il subsiste encore aujourd'hui une porte monumentale, datée de 1788.

Lorsque survient la Révolution, l'abbaye compte onze chanoines. Le 27 mai 1790, ils refusent unanimement de prêter le serment de la constitution civile du clergé⁹¹⁷. Les religieux sont contraints de quitter l'abbaye. Le district de Saintes propose de destiner l'abbaye désormais vide aux religieux non rentés de différents ordres et désirant continuer à vivre en communauté. Mais l'arrêté du 4 mars 1791 relatif à cette décision n'est pas exécuté et l'abbaye est mise en vente avec des terrains s'élevant à plus de 125 hectares, sauf l'église dévolue à la commune. L'abbaye change plusieurs fois de propriétaires et c'est au cours de ces passations que de nombreux bâtiments sont détruits, notamment ceux entourant le cloître.

L'ensemble des bâtiments conventuels appartient depuis 1986 au diocèse de Saintes et La Rochelle et l'église revient à la commune. L'abbaye est confiée dès 1986 à la Communauté du Chemin Neuf qui l'occupe encore aujourd'hui et accueille de nombreux visiteurs et diverses manifestations culturelles. Classée aux Monuments Historiques, elle est l'objet d'un suivi régulier depuis les années 1960 et de nombreux travaux de restaurations ont été effectués⁹¹⁸.

⁹¹⁵ Tonnelier, 1984, 27.

⁹¹⁶ *Bull. Soc. Arch. Aunis et Saintonge*, 1914, 34, 315.

⁹¹⁷ *Bull. Soc. Arch. Aunis et Saintonge* ou *Revue de Saintonge et d'Aunis*, 1930, 44, 64.

⁹¹⁸ L'église est classée en 1907, les parties avoisinant l'église en 1912 (grange aux dîmes, bâtiments dans le prolongement du bras sud du transept), l'ancien logis de l'abbé en 1923, les constructions du XVIII^e siècle en 1989.

III. Étude architecturale des vestiges de l'abbaye de Sablonceaux

III.1. Apports des sources figuratives

III.1.1. Plans et cartes

III.1.1.1. Plan de l'abbaye de Sablonceaux en Saintonge à 2900 toises au nord est de Saujon, dressé par Claude Masse, 1712-1715⁹¹⁹.

Cl. Masse réalise un plan détaillé de l'abbaye où l'église est représentée avec deux cloîtres entourés de nombreuses annexes et de vastes jardins (Fig. 103). Cl. Masse ajoute à la suite de son titre qu' « elle a été autrefois ma[g]nifique », suggérant qu'au moment de lever son plan entre 1712 et 1715, l'abbaye devait être mal entretenue. En effet, comme il a été précisé précédemment, l'abbé qui obtient la commende en 1713 néglige l'abbaye au point que les chanoines portent plainte en 1723 pour permettre des restaurations. P. Tonnelier rapporte des précisions notées par Cl. Masse : « elle était enclose de plusieurs murs, sur plus de 600 toises⁹²⁰ de circuit et en partie enceinte de fossés taillés dans le roc. Il fallait franchir plusieurs portes avant d'y entrer » dont « trois portes principales bien distinctes l'une de l'autre [...] Les bâtiments avaient plus l'air du palais d'un puissant prince que d'une retraite de religieux [...] Ils étaient beaucoup plus vastes qu'ils ne sont aujourd'hui [...] On comptait quatre cloîtres⁹²¹ ». Ces notes révèlent l'ampleur du domaine. Les éléments cités correspondent en partie aux constructions réalisées lors des restaurations sous l'abbatiat de Henri de Sourdis, abbé commendataire de Sablonceaux de 1630 à 1641. Il aurait fait rétablir quatre pavillons, la maison abbatiale et le principal autel de l'église⁹²².

Ce plan indique en effet une abbaye qui paraît encore en majeure partie conservée en élévation, avec une église et un premier cloître placé au sud. Une deuxième cour apparaît à l'ouest, fermée au nord et au sud par deux longs bâtiments, et à l'ouest par une construction

⁹¹⁹ Ce plan est conservé à la Bibliothèque du Génie à Paris, cote SH 76, n° 34 ; Tonnelier, 1984, 72.

⁹²⁰ Poitrineau, 1996, 46 : une toise vaut 1,949 mètres.

⁹²¹ Tonnelier, 1984, 73-74.

⁹²² Tonnelier, 1984, 22. L'auteur cite ici D. Massiou, *Histoire politique, civile et religieuse de la Saintonge et de l'Aunis depuis les premiers temps historiques jusqu'à nos jours*, 1836-1840, lorsqu'il mentionne le rétablissement de « quatre pavillons ».

plus massive dotée de tours carrées aux angles. Un premier mur de clôture encercle cet ensemble, avec dans l'angle nord-ouest une construction massive de plan rectangulaire figurant une porte monumentale. De vastes jardins se développent à l'est et à l'ouest de l'abbaye, compartimentés en parties rectangulaires séparées de chemins de circulation. L'ensemble est ensuite ceinturé d'une muraille, certainement celle évoquée par Claude Masse de 600 toises de long, fermée par une autre porte monumentale dans l'angle nord-ouest. Contre l'angle sud-est de cette porte, une petite construction se développe en deux pièces, peut-être une porterie ? Au-delà des jardins qui s'étendent en cet endroit, on aperçoit encore deux rectangles qui semblent figurer deux corps de bâtiments perpendiculaires. Sur les côtés nord, est et sud du domaine, le motif utilisé par Claude Masse indique un relief longeant l'enceinte, probablement les fossés taillés dans le roc dont il fait mention. Des parties boisées sont figurées au nord, nord-ouest et au sud. Claude Masse note au sujet des bois situés à l'ouest, qu'il y a « un bois de haute futaie de 300 toises de long sur plus de 200 de large⁹²³. C'est le plus beau qui soit dans l'étendue de cette contrée. De ce bois sort une belle fontaine qui est dans l'enclos de l'abbaye, qui va tomber au Guâ et entretient le chenal de Chalon après avoir fait tourner six moulins et il se perd sous terre en différents endroits depuis cette abbaye jusqu'au Guâ⁹²⁴ ».

L'église est représentée avec un transept saillant et un chevet plat. La nef est très développée : elle apparaît presque deux fois plus longue que le transept. En comptant les contreforts, on pourrait déceler quatre ou cinq travées entre le transept et la façade occidentale. Le détail apparaît également au niveau du cloître où l'on devine dans la cour centrale, contre les quatre bâtiments qui l'entourent, ce qui doit être les toitures des quatre galeries du dit cloître. Les ailes méridionale et orientale semblent très développées avec des excroissances nettement observables sur ce plan. L'aile ouest est doublée par l'aile orientale du second cloître. On aperçoit également une construction plaquée contre l'église, dans l'angle entre le chevet et le bras sud du transept. Elle apparaît avec un plan rectangulaire et se développe vers l'est au-delà du chevet mais sa toiture n'est pas figurée.

⁹²³ Poitrineau, 1996, 46 : une toise vaut 1,949 mètres. Tonnelier, 1984, 74 : l'auteur convertit ces mesures et obtient une étendue de 600 mètres sur 400 mètres.

⁹²⁴ Tonnelier, 1984, 74.

III.1.1.2. Plan à vol d'oiseau de l'ancienne
 Abbaye de Sablonceaux (4 Juillet 1839),
 Anonyme⁹²⁵.

a. Description

Un plan schématique de l'abbaye de Sablonceaux est conservé à la Bibliothèque municipale de Poitiers (Fig. 104). Non signé, il porte le titre suivant : *Plan à vol d'oiseau de l'ancienne Abbaye de Sablonceaux (4 Juillet 1839)*. Dans son étude relative à l'abbaye, Paul Tonnelier reprend ce plan, le reproduit avec quelques modifications qui peuvent être volontaires ou correspondre à des erreurs ou des oublis lors de la copie⁹²⁶. Il souligne que ce document n'est pas réellement un plan car il n'est pas à l'échelle et ne respecte pas les proportions. En effet, certaines parties manquent sur ce croquis faussant alors l'emplacement des bâtiments les uns par rapport aux autres.

Ce schéma place au centre et comme élément majeur l'église. Tout le domaine ne figure pas sur ce schéma, seuls l'église et les premiers bâtiments au sud sont figurés, sans représentation des cours d'eau clôturant le site. Chaque partie de l'église et des bâtiments est dessinée à l'intérieur d'un rectangle. Ce qui frappe au premier abord est la prédominance de lignes horizontales et verticales, quadrillant schématiquement cet espace bâti. Les quatre points cardinaux sont figurés par de grandes lettres d'imprimerie. Chaque partie est annotée d'une ou plusieurs lettres qui renvoient à une légende placée dans un cadre sous le croquis. L'alphabet utilisé ici compte 25 lettres, avec l'ajout de C et l'absence de W et Z par rapport à l'alphabet latin moderne. Le titre est placé au-dessus et indique par l'expression « à vol d'oiseau » le caractère schématique de cette représentation.

L'église est représentée massive par rapport aux bâtiments conventuels figurés au sud : la base du clocher, des chapelles, l'aile sud, le tout entourant un cloître qui paraît de plan rectangulaire et plus étroit que la nef de l'église.

Le chœur, la croisée et la nef sont représentés avec la même largeur. Le chœur apparaît sous la forme d'un rectangle, étroit en profondeur, et séparé de la nef par un simple trait. Il est identifiable ici par la figuration, légendée par un D, du « Maître autel », dessiné avec trois rectangles emboîtés et posés sur le trait séparant le chœur de la nef. Les traits du rectangle

⁹²⁵ Conservé à la Bibliothèque municipale de Poitiers, cote 6915 CH-M F2

⁹²⁶ Nous n'avons pas jugé nécessaire de faire figurer dans les annexes la copie réalisée par Paul Tonnelier car elle n'amène aucune information supplémentaire.

figurant l'est et le sud du chœur sont doublés, notamment par le contour de structures voisines. Contre le chœur, au nord, donc à l'extérieur, une sculpture est figurée par plusieurs petits ronds accolés, légendée B, « pour débris sculptés d'une descente de croix ».

L'extrémité orientale de la nef est représentée ici au-delà de la croisée du transept à l'est, dans l'espace que l'on associerait traditionnellement au chevet. Elle est annotée de quatre H placés respectivement dans chaque angle du rectangle. Elle ouvre au sud sur le transept alors qu'un trait la sépare du bras nord dudit transept. On lit également trois fois la lettre K, « coupoles de la voûte » dans la légende. Chaque lettre K est placée au centre du rectangle : une à l'est au-dessus de la limite avec le transept, une seconde plus à l'ouest au-dessous du transept, et une dernière vers la limite ouest de la nef. On aperçoit à côté de la lettre K placée le plus à l'est une forme circulaire partielle pouvant figurer une coupole. L'auteur signale ainsi trois coupoles conservées dans l'église, précisément dans la nef si l'on s'en tient à sa légende, mais à envisager plutôt dans la nef et la croisée du transept. Un L est noté contre l'extrémité occidentale, côté intérieur, pour marquer l'emplacement du « Portail actuel ». Une « chaire à prêcher » notée J est signalée dans la nef au sud, avant l'ouverture sur le transept.

Un carré prolonge la nef à l'ouest, marqué de deux lettres I, légendées « 70 pieds de la nef abattus et tombés sous les boulets des Protestants ». Contre l'extrémité occidentale de cet espace est figurée une porte, en mitre, notée de la lettre M, « Ancien portail enlevé ». On peut supposer ici que l'auteur a réalisé son croquis en s'appuyant sur des vestiges de la nef encore visibles, dont ceux du portail occidental, permettant de donner une mesure approximative de la partie disparue de la nef.

Les deux bras du transept sont représentés avec des dimensions très proches : le bras sud est légèrement plus long (nord-sud) et le bras nord est légèrement plus profond (est-ouest). Le bras nord est marqué de la lettre F, « aile droite », et le bras sud de la lettre G, « aile gauche ». En regardant ce croquis, l'Est placé en haut, tel que le suggère le sens de lecture, l'aile notée F est à notre gauche et l'aile notée G est à notre droite, contrairement à ce qui est précisé sur le document, est-ce une erreur de l'auteur ? Les bras du transept seraient placés ici par rapport au chœur, plus précisément l'autel majeur, par rapport auquel le côté droit est au nord et le côté gauche est au sud. Cette présentation est relativement surprenante puisque le document est fait pour un lecteur placé du côté de la nef et non du côté du chœur.

Un rectangle figure la chapelle orientée ouvrant sur le bras nord : un trait sépare cet espace du transept. Trois traits formant un motif trapézoïdal sont surmontés de la lettre E, « Autel

latéral de l'aile droite », signalant la fonction de chapelle de cet espace. La même remarque que précédemment est à faire au sujet de cette chapelle signalée à droite par rapport à l'autel majeur.

Dans les deux bras du transept, dans l'angle sud-ouest pour le bras nord et dans l'angle nord-ouest pour le bras sud, un petit motif arrondi marqué d'une croix figure un bénitier.

Le bras sud du transept est représenté avec un retrait marqué dans la paroi occidentale, marqué de la lettre O, « Support pour l'exposition des moines morts ». Un petit rectangle, dans l'angle sud-ouest, est noté d'une lettre *n*. Cette dernière ne figure pas dans la légende mais la lettre N renvoyant à une porte, le *n* renvoie vraisemblablement à une porte secondaire. Un autre rectangle, allongé, est plaqué contre la paroi sud du transept ; aucune lettre n'est annotée.

Contre le bras sud, à l'est, un grand rectangle est représenté, compartimenté en quatre parties : verticalement, il est divisé en deux parties figurées par deux rectangles entiers, celui au sud étant plus étroit ; horizontalement, il est divisé en deux parties par un trait en pointillés, la partie inférieure, à l'ouest, étant légèrement plus petite. Les deux rectangles ainsi formés au nord et celui au sud-est sont marqués C, « Base du clocher », et le quatrième, au sud-ouest, est marqué C', « Anciennes chapelles converties en orangerie », et il a été coloré.

À l'est, contre le chevet et contre cet espace noté C, deux structures notées A sont représentées, adossées à l'église, et correspondent à des « ruines d'anciennes chapelles ». Les rectangles qui les évoquent ne sont en effectivement pas entiers mais terminés par un trait courbe pour indiquer l'état ruiné.

Un rectangle, placé dans l'angle entre la nef et le bras sud du transept, présente un espace divisé en plusieurs sous parties sur les côtés nord et ouest, notés Q, « Cellules en ruines », et l'étendue restante est marquée d'un R pour « Parterre ». Des traits droits séparent les cellules, fermées sur l'espace libre par un trait courbe.

Contre cet espace est placé au sud un grand rectangle noté S, « Grand corps du monastère », avec un petit rectangle dans l'angle nord-est, non annoté mais signalant vraisemblablement une porte. Sur le côté ouest est dessiné un motif en mitre, noté N, « Porte latérale du couvent conduisant à l'aile gauche ». On remarque ici que la forme donnée à la porte est semblable à celle de la porte disparue de l'église à l'ouest et également que l'aile est signalée à gauche, alors qu'elle est à notre droite en se basant sur le sens de lecture suggéré par la légende. Tout le côté sud est occupé par une « Galerie encore existante et [une] salle dite des gardes », figurées par une série de courts traits verticaux légendés de trois lettres T.

Dans l'angle formé par l'aile sud S et le transept nord, un carré apparaît noté de deux lettres P correspondant à des « Anciennes chapelles particulières » et un rectangle placé dans l'angle nord-ouest noté *n* figure certainement une porte. Contre cet espace au sud, on aperçoit un rectangle occupé de trois petits rectangles horizontaux, mais aucune légende n'y est associée.

À l'ouest, un grand rectangle est divisé en plusieurs sous parties : un premier rectangle, dans l'angle sud-est est coupé en deux, une partie vide et une autre similaire à celle observée plus à l'est, avec trois rectangles horizontaux. Une ligne verticale en pointillé part du côté nord de ce rectangle, délimitant une partie au sud, notée d'un U, et un plus grand espace au nord, noté de deux U, signalant « l'Emplacement couvert de ruines de l'ancien château des ducs d'Aquitaine ». Le côté occidental est occupé par trois grands cercles, formé d'un épais trait blanc se détachant d'un fond foncé, chacun marqué d'un V à l'intérieur, « Anciennes tours », et reliés par d'épais traits blancs figurant un crénelage. La ligne de pointillés évoquée précédemment se termine sur le cercle central.

Sous le bras nord du transept, deux grands rectangles sont délimités par des pointillés. Deux lettres X sont placées dans les deux angles nord du rectangle oriental, indiquant un « Ancien cimetière ».

À l'intérieur de cet ensemble, renforçant d'autant plus l'aspect schématique du document, on remarque que plusieurs parties sont alignées. Il s'agit de la limite horizontale entre les deux parties du cimetière X, la limite ouest de la nef, et celles de l'espace Q et R et de l'aile sud S. Des limites verticales sont également alignées, voire tracées du même trait : le côté oriental des espaces C (base du clocher), G (bras sud du transept), R et la subdivision en pointillés dans U. Cette représentation peut induire en erreur, notamment pour la limite occidentale du cloître arrêtée à la longueur conservée de la nef, ou encore l'emprise du château placée au même niveau que la façade ouest primitive de la nef.

b. Lacunes et apports du « Plan à vol d'oiseau de l'Abbaye de Sablonceaux à l'étude architecturale de l'abbaye »

Tout d'abord, ce plan présente des erreurs dans l'agencement des quelques parties de l'abbaye qu'il expose. En effet, l'aile sud S est placée trop à au nord par rapport à la réalité des vestiges actuels. L'indication de la galerie sud T et des portes, dont N, révèle qu'il s'agit bien de l'actuelle aile sud qui bordait le cloître. Sur le plan, son angle nord-est est représenté contre l'angle sud-ouest du transept. Selon les vestiges actuels de l'abbaye, le transept ouvre au nord sur un couloir axé est-ouest, longeant la salle capitulaire située dans le prolongement. Un autre passage voûté, axé est-ouest, est situé au sud de la salle du chapitre. C'est bien au-delà de l'entrée de ce passage que la jonction avec l'aile sud est actuellement observable. Le plan de 1839 ne fait pas figurer le couloir longeant le transept au sud mais y accole un espace de plan presque carré avec pour seule légende deux lettres P pour « anciennes chapelles particulières ». Cet espace correspond vraisemblablement à l'actuelle salle capitulaire. Le rectangle placé contre cet espace au sud figurerait-il un passage voûté ? En outre le plan de 1839 représente la base du clocher C dans l'angle entre le transept sud et le chevet, mais la chapelle placée à l'est de cette dernière, entre le clocher et les ruines d'anciennes chapelles A, n'est pas signalée.

Ensuite, malgré ses approximations, ce plan apporte des éléments qui alimentent la connaissance sur l'évolution architecturale de l'abbaye.

En effet, l'auteur signale la partie disparue de la nef I, en s'appuyant sur l'emplacement de l'ancien portail occidental M, en précisant qu'elle est longue de 70 pieds. Paul Tonnelier relève cet indice et il convertit la distance donnée en mètres, à l'aide de la valeur moyenne du pied, soit 32,4 cm⁹²⁷. Une longueur de 70 pieds équivaut à 22,68 mètres. Il utilise ce résultat pour tenter de situer l'extrémité occidentale de l'église. En effet, le plan proposé dans les études précédentes, celles de E. Lefèvre-Pontalis en 1912, et de F. Eygun en 1979, présentaient une nef composée de quatre travées voûtées de coupes. Lorsque P. Tonnelier vérifie avec la longueur de 70 pieds sur le terrain, il s'aperçoit que trois travées supplémentaires, ajoutées à la travée subsistante, représenteraient une longueur avoisinant les 26 mètres, supérieure aux 22-23 mètres suggérés. Il souligne le fait que l'auteur du plan de

⁹²⁷ Poitrineau, 1996, 80 : le pied de Roi valait 32,48 cm. Paul Tonnelier arrondit cette valeur à 32,4cm.

1839 ait pris la peine de noter une distance précise, ce qui révèle, pour P. Tonnelier, une donnée fiable car elle suggère une prise de mesure effective. Juste ou non, c'est un élément qui peut être testé. En mesurant la travée existante, de 9,10 m de long, il déduit que trois travées supplémentaires présenteraient une longueur de 27,30 mètres, ce qui est supérieur aux 70 pieds suggérés (22,68 m). En revanche, deux travées supplémentaires produiraient une longueur de 18,20 m (< 22,68 m), soit une longueur totale de 27,30 mètres pour une nef à trois travées. Une nef à trois travées est donc l'option à retenir, mais il reste néanmoins 4,48 mètres (27,30 m - 22,68 m) pour obtenir 70 pieds entre la travée conservée et l'« ancien portail [occidental] enlevé » noté M. Paul Tonnelier fait réaliser des sondages pour vérifier ces hypothèses et répondre à la question des 4,48 mètres supplémentaires. Un premier sondage effectué à environ 70 pieds de la travée conservée a mis au jour des fondations de maçonnerie à 23 mètres, épais de 1,10 mètres, interprétées par l'auteur comme les fondations de la façade. Un autre sondage est réalisé à 4,50 mètres vers l'est, donc à 27 mètres environ de la travée conservée, à la limite ouest de la dernière travée occidentale. Il permet de mettre en évidence un autre mur axé nord-sud, épais de 0,70 mètre. Ce second sondage révèle ainsi une travée occidentale profonde de 2,70 mètres environ, précédant la nef de trois travées carrées. P. Tonnelier nomme à tort cette travée un « narthex », dans le sens où il interprète cet espace comme un vestibule de transition entre l'extérieur et l'intérieur de l'église. Il compare cet espace d'entrée aux églises de Sainte-Gemme et Léoville, toutes deux situées en Charente-Maritime et ayant conservé un tel espace de transition à l'entrée de l'église.

Le plan de 1839 indique également la présence de « cellules en ruine » dans l'espace du cloître, occupant la totalité des côtés nord et ouest. Il est à noter que la légende ne précise pas que cet espace est le cloître. L'auteur a fait ce croquis en observant un édifice ruiné, la salle capitulaire semble avoir été interprétée comme une salle occupée d'anciennes chapelles particulières et le cloître n'était peut-être pas pour lui clairement placé à cet endroit du fait de l'état des structures autour, ruinées ou disparues. Cependant le terme de « cellules » évoque les installations aménagées pour les moines dans les chartreuses ou chaque moine vit dans sa cellule particulière pour ne partager que quelques moments de la journée en commun avec les autres membres de la communauté.

Ce document signale la présence d'imposantes ruines au sud de l'église et des bâtiments conventuels. Un espace noté U est, selon l'auteur, « couvert de ruines de l'ancien château des ducs d'Aquitaine » et il est bordé au sud de trois « anciennes tours », notées V.

Enfin, le plan rapporte d'« anciennes chapelles converties en orangeries », contre le clocher, à l'est du transept. Malgré le caractère approximatif de ce document, cette mention est intéressante d'autant plus que des traces d'anciennes structures plaquées contre l'élévation sud du clocher sont encore visibles aujourd'hui. Le document de 1839 mentionne des chapelles, l'auteur a dû voir des éléments pour lui significatifs l'amenant à cette interprétation. Il précise en outre qu'elles sont transformées en orangeries, soulignant l'attribution d'une fonction à cet espace différente de sa destination primitive.

Ce plan très schématique a pour principal intérêt de situer les différents espaces et leurs fonctions les uns par rapport aux autres mais sans aucun souci de respect dans les dimensions de chaque partie ou dans la distance séparant ces parties. Il apporte néanmoins des indications sur les vestiges d'un éventuel château ducal, de tours, de cellules particulières dans l'espace du cloître, de chapelles placées contre le chevet au sud, autant d'éléments dont on a perdu la trace aujourd'hui et qui informent sur le fonctionnement passé de la communauté.

III.1.2. Dessins et gravures

III.1.2.1. Des dessins signés Élie Robert réalisés en 1794 à Sablonceaux⁹²⁸

Deux dessins d'Élie Robert représentent l'abbaye en 1794 (Fig. 53). Les deux vues sont prises depuis le sud-ouest. Sur la première, l'auteur tourne son regard vers l'est, vers l'église, et sur la deuxième, il se tourne vers le sud pour représenter les bâtiments entourant le cloître occidental.

Sur le dessin représentant l'église, on peut observer tout le côté nord et la façade occidentale. À l'arrière-plan, se détachent le mur pignon du chevet et le clocher. On discerne les trois contreforts contre le mur nord du transept, les petites baies ouvrant entre deux contreforts sur le mur ouest et le rehaussement de ce dernier également. Une annexe apparaît, flanquée contre le transept, dans l'angle qu'il forme avec la nef. Ce dessin présente la nef encore en élévation mais dépourvue en grande partie de sa toiture. On observe aisément trois contreforts sur l'élévation nord de la nef, suggérant quatre travées. L'élévation de la travée orientale apparaît plus haute que les trois autres.

⁹²⁸ Les deux dessins réalisés par Élie Robert sont publiés dans Lesson, 1845, *Fastes historiques, archéologiques du département de la Charente Inférieure* ; Tonnelier, 1984, 72-73.

La façade occidentale apparaît avec trois niveaux détectables dans son élévation. Un portail en plein cintre à deux voussures est visible au rez-de-chaussée. Le parement est détaillé sur ce premier niveau où l'appareil de pierre de taille est représenté. La limite entre le premier et le second niveau semble marquée par un ressaut. Un haut arc en plein-cintre repose sur ce ressaut, en relief par rapport au reste du parement, et dans lequel est percée une petite baie en plein-cintre. Un bandeau part des bases du cintre et s'étend jusqu'au angles, où la façade est renforcée de contreforts plats. Au-dessus de cet arc, on aperçoit une baie rectangulaire, avec deux autres ouvertures plus petites de part et d'autre et un motif rectangulaire placé au-dessus. Le mur de la façade est surmonté d'un pignon à crochets coiffé d'une croix, faisant écho à celui du chevet.

En observant plus en détail, on remarque que le mur du premier niveau semble être posé sur les contreforts, suggérant un relief, un volume, pour ce rez-de-chaussée : la double voussure du portail pourrait en fait signifier une tentative d'effet de perspective et représenter l'arcade d'entrée puis une autre arcade, derrière, ouvrant sur la nef. Il pouvait y avoir ici une sorte de porche, ajouté contre la façade occidentale.

Un corps de bâtiment est appuyé contre l'angle sud-ouest d'église. Son élévation dépasse de peu le premier niveau de la façade de cette dernière. Une porte rectangulaire est visible au rez-de-chaussée tandis que quatre fenêtres sont réparties irrégulièrement sur le second niveau. Le deuxième dessin d'Élie Robert fait le lien avec le premier : on retrouve ce bâtiment, qui correspond à l'aile nord du cloître situé à l'ouest, et lié avec l'aile occidentale par une tour carrée. Elle est coiffée d'un toit en pavillon pourvu d'une fenêtre de comble, et une baie y est percée à l'ouest. L'aile occidentale est rythmée par plusieurs contreforts qui apparaissent ici de dimensions variées et inégalement répartis sur l'ensemble de l'élévation. On aperçoit un grand portail au dernier plan permettant l'accès à la cour intérieure, juste avant une seconde tour carrée, identique à la première, marquant l'angle sud-ouest, mais sans baie.

Au premier plan de ces deux illustrations, un muret est visible, altéré en plusieurs endroits, clôturant l'espace autour des bâtiments monastiques. Il est représenté au même emplacement que sur le plan réalisé par Claude Masse en 1712-1715. On remarque également, dans le prolongement du mur nord de la nef, un mur situé entre l'église et ce muret que l'on retrouve aussi sur le plan de C. Masse. À l'arrière-plan des deux dessins, on aperçoit les toitures d'autres annexes monastiques qui semblent correspondre aux bâtiments entourant la cour occidentale.

Par ses dessins, Élie Robert permet de garder la trace d'une grande partie de l'abbaye aujourd'hui disparue. Même s'ils sont approximatifs, ces croquis constituent des indices précieux pour restituer l'abbaye ou aider à programmer des sondages sur le terrain afin d'en approfondir l'étude.

III.1.2.2. Gravure anonyme intitulée « Ruines de l'abbaye de Sablonceaux, à une lieue de Nancray, route de Marenne, ci-devant Saintonge, 1800 »⁹²⁹.

Cette gravure est très proche des dessins d'Élie Robert représentant l'église abbatiale (Fig. 54). La représentation de l'église est similaire, ainsi que le muret, et les ailes nord et ouest du cloître occidental avec les deux tours. Au premier plan est figuré un plan d'eau où quelques pierres en permettent le franchissement ; deux personnages s'apprêtant à traverser cette mare viennent habiter cette illustration. On aperçoit également au dernier plan ce qui pourrait correspondre à une vaste forêt.

On retrouve ces éléments – plans d'eau au nord-ouest et forêt à l'est – sur le plan réalisé par Claude Masse. Outre ces détails, cette gravure ne révèle pas d'indication supplémentaire quant aux vestiges de l'abbaye et leur agencement en ce début du XIX^e siècle.

III.1.3. Apport des sources imprimées

Seules quelques sources contemporaines informent sur l'état de l'abbaye alors qu'elle était déjà en grande partie détruite.

Un acte de 1692 relate que Jean Lataste, prêtre et chanoine régulier de saint Augustin et curé de Saint-André de Sablonceaux « *pocedde et jouist de la maison presbytérale qui est scituée dans l'enclos de l'abbaye de Sablonceaux, un petit jardrin, un petit pré, le tout se joignant, contenant environ un journal, la maison presbytérale estant bastye au milieu*

⁹²⁹ Tonnelier, 1984, 66 et 72. Il précise le lieu de conservation de cette gravure, au Musée Mestreau à Saintes, mais ne mentionne pas l'auteur.

*desdits d'homaines, la concistance estant de deux chambres, une grange, un cellier et un petit grenier*⁹³⁰ ».

Le prieur de Sablonceaux, Teyssandier, écrit en 1723 à l'Intendant de La Rochelle sur la nécessité d'intervenir et de réaliser un grand nombre de réparations. En effet, « l'église et les lieux réguliers ont presque tous été ruinés par les guerres de religion. [...] La nécessité de se mettre en sécurité de la vie a forcé lesdits religieux à commencer cette année le rétablissement de leur dortoir. Ils ont trouvé beaucoup plus de deppenses à faire que n'avoient cru les entrepreneurs, parce que les murs ayant autrefois demeuré découverts, ils se sont trouvés si mauvais quand on a voulu les remettre qu'on a été nécessité d'en desmolir la pluspart jusques au fondement. Il a fallu remettre la charpente et presque la refaire, et il en faut faire de même de celle de l'église et des autres bâtiments, parce qu'elles menacent d'une ruine prochaine⁹³¹ ».

Une série de travaux commencent la même année. Le prieur énumère les réparations effectuées : « le dortoir, le réfectoire, le vestibule, le salon, la chambre après, le salon d'entrée, la petite salle à manger, le degré du dortoir, le degré de l'église, le chauffoir, la lingerie, la couturerie, la galerie des lieux, le chœur et le retable de l'église. L'ouvrage commencé le 3 mars 1723 finit le 17 mars 1731⁹³² ». Paul Tonnelier attribue le vestibule, les deux salons, la chambre et la salle à manger à la maison de l'abbé⁹³³.

L'intérêt de ces différentes sources figuratives et imprimées est d'illustrer l'histoire de l'abbaye au XVIII^e et XIX^e siècle à travers des vestiges qui ne sont plus conservés aujourd'hui et qui témoignent de la grandeur passée de l'abbaye, en particulier de l'importante restauration spirituelle et temporelle réalisée par Henri de Sourdis au XVII^e siècle.

⁹³⁰ Brutails, 1912b, 59-79. L'unité de mesure du journal en Gironde pourrait être prise comme élément de comparaison : au XIX^e siècle, il a une valeur variable, environ de 30 à 50 ares.

⁹³¹ *Arch. Hist. Saintonge et Aunis*, 1894, XXIII, 178-179.

⁹³² *Arch. Hist. Saintonge et Aunis*, 1912, XLIII, 87-88.

⁹³³ Tonnelier, 1984, 27.

III.2. Étude des vestiges conservés de l'abbaye de Sablonceaux

III.2.1. Le site d'implantation

Concernant la nature géologique du lieu, l'abbaye de Sablonceaux est située sur un sol du Turonien supérieur constitué de calcaires argileux. Ces derniers sont jaunâtres, tendres, à très abondants et fins débris d'organismes. On peut leur rapporter des calcaires à concrétions ferrugineuses, des grès et des calcaires gréseux⁹³⁴. Autour du site se développe un sol constitué d'argiles sableuses et de sables discontinus et d'épaisseur variable surmontés de calcaires fins. On trouve ensuite vers l'Est des alluvions fluviales, une zone de calcaires très tendres et une zone de calcaires graveleux avant d'arriver aux alluvions marines de la Seudre⁹³⁵.

L'abbaye a été implantée dans la forêt du Baconais, vaste étendue forestière présentant un enjeu politique important (Fig. 31). Situé entre les marais salés des golfes de Brouage et de la Seudre, cet espace constituait une limite entre « l'Aunis comtal et le pays châtelain de la Saintonge girondine⁹³⁶ ». Les comtes appliquent dès la fin du XI^e siècle une politique de mise en valeur pour occuper et contrôler cet espace stratégique. Cette forêt est bien connue par les textes des XI^e et XII^e siècles. En 1047, elle est mentionnée dans les possessions en Saintonge de Geoffroi Martel comte d'Anjou. Il fait don à l'abbaye Notre-Dame de Saintes lors de sa fondation de la dîme de tous les défrichements faits ou qui seront faits en forêt de Baconais⁹³⁷. Outre Sainte-Gemme et Sablonceaux, le défrichement de cette forêt aurait donné naissance à plusieurs paroisses aux XI^e et XII^e siècles : notamment Nancras, Faveau et Saint-Laurent-du-Gua⁹³⁸.

Le point d'eau du lieu d'implantation est le ruisseau *Le Limonard*, qui prend sa source principale au sud de l'abbaye dans un bois à une centaine de mètres du clocher. Il descend vers l'ouest, parallèlement à l'abbaye jusqu'à la route de *chez Mâchefert* puis se dirige vers le

⁹³⁴ Carte géologique de la France, Royan – Tour de Cordouan, XIII-XIV-32, carte à 1/50 000.

⁹³⁵ Carte géologique de la France, Royan – Tour de Cordouan, XIII-XIV-32, carte à 1/50 000.

⁹³⁶ Debord, 1984, 341.

⁹³⁷ Dussaud, 1999, 15, note 16 : *decima omnium extirpationum que in silva Bacones facte vel fuerint*.

⁹³⁸ Dussaud, 1999, 15.

village *Le Pont*⁹³⁹. Avant de traverser la *Route de chez Mâchefert*, il est rejoint « par un petit affluent qui descend vers lui perpendiculairement et qui provient d'une seconde source située à 100 mètres environ à droite du chemin qui conduit à la vieille porte de l'abbaye. Elle est captée dans un grand bassin de pierre. Une troisième source, moins abondante, se situe à gauche du même chemin, non loin du cimetière⁹⁴⁰ ». Ces différents cours d'eau ont été utilisés pour fournir, outre l'apport d'eau nécessaire au quotidien, une barrière en eau entourant le domaine de l'abbaye, figurant ainsi la frontière symbolique et physique requise pour se protéger du monde extérieur.

III.2.2. Étude architecturale des vestiges de l'église abbatiale

L'église abbatiale de Sablonceaux a conservé un chevet plat, un transept saillant où chaque bras ouvre sur des chapelles à fond plat. La nef à vaisseau unique n'a conservé que la travée orientale. Une façade occidentale ferme l'église au niveau de la liaison entre cette travée et les vestiges consolidés des travées suivantes la nef.

L'église est orientée est/nord-est, mais dans le souci de ne pas alourdir le texte, les descriptions qui suivent seront faites en admettant que l'église est bien orientée vers l'Est.

III.2.2.1. Le chevet

a. description des élévations conservées

Les élévations extérieures

Le chevet de l'abbatiale de Sablonceaux est de plan rectangulaire (Fig. 48). Extérieurement, la largeur mesurable à l'est est de 9,13 m. L'angle sud-est est masqué par une chapelle en ruines. La longueur au nord, en partie cachée par la chapelle du transept, est de 4,87 m⁹⁴¹.

L'élévation orientale du chevet présente un appareil de pierre de taille calcaire régulier. Au-dessus d'un double empiètement coiffé d'un larmier, un important triplet occupe toute la

⁹³⁹ Nègre, 1991, 20 552 : le limonard est un affluent de la Seudre à l'Éguille, Charente-Maritime.

⁹⁴⁰ Tonnelier, 1984, 75.

⁹⁴¹ Les mesures prennent en compte les contreforts.

largeur de l'élévation. La baie centrale est plus haute et plus large que les deux ouvertures latérales, toutes trois en arc brisé. Elle est divisée par un remplage en deux baies, en anse de panier, surmontées d'un soufflet.

Chaque arc brisé présente trois rouleaux munis d'un tore ; chacun retombe sur une colonnette ornant les piédroits, reliées par des contre-courbes. Ces colonnettes, très élancées, sont coiffées de chapiteaux à motifs floraux. Deux groupes apparaissent : les chapiteaux de la baie centrale et de la baie nord d'une part, où l'on observe des tiges à bourgeons, sont reliés entre eux par un bandeau au même décor qui se prolonge un peu sur le mur ; leur tailloir est rectangulaire. Les chapiteaux du piédroit sud du triplet, eux, ont deux rangées de feuilles superposées, leur tailloir est arrondi ou à plusieurs pans, et ils sont indépendants : aucun bandeau ne les relie. Les bases des colonnes les plus extérieures, intégrées dans le fruit du mur, sont ornées de modillons de plinthe. Les assises du mur du chevet et des piédroits des baies sont alignées, sauf pour le remplage de la baie centrale.

Sous le triplet, les assises ont une hauteur comprise entre 33 cm et 40 cm. Chaque angle est renforcé d'un contrefort, avec le même double empattement à la base, un ressaut (à l'est seulement) et un larmier soulignant le couronnement. Ce dernier larmier se prolonge le long du mur au-dessus du triplet. Le couronnement des contreforts se développe de ce larmier jusqu'à une corniche soulignée de modillons lisses. Elle est surmontée d'un mur pignon par l'intermédiaire d'un glacis, où une petite baie est percée, en arc légèrement brisé et ornée d'un sourcil.

Une différence dans l'appareil a été remarquée dans les parties basses des baies : la moitié inférieure des piédroits présente une teinte plus claire.

À la base de cette élévation orientale du chevet, une sculpture très altérée encore en place représente le Christ en croix entre la Vierge et saint Jean. Elle est inscrite dans un arc brisé à redents. Une colonnette était placée de chaque côté : les vestiges, des bases cubiques et un fragment de fût, sont encore visibles. Des traces de reprise dans le parement autour suggère que ce relief ait pu être ajouté postérieurement à l'élévation du mur.

L'élévation nord du chevet est composée du même appareil régulier de pierre de taille calcaire. La hauteur des assises observées en partie basse varie de 22 cm à 38 cm. Cette élévation est pourvue d'un contrefort d'angle semblable à ceux de l'élévation orientale. On observe le même empattement et la même animation en partie haute avec le larmier et la corniche soulignée de modillons lisses. Une grande baie en arc brisé est percée, occupant quasiment toute la hauteur comprise entre l'empattement et le larmier observé en partie haute.

La baie a été rebouchée dans le tiers inférieur par des assises régulières de pierre de taille calcaire, et sur les deux tiers supérieurs par des moellons calcaires englobés dans du mortier. On aperçoit toutefois les vestiges d'un remplage identique à celui de la baie centrale du triplet oriental. L'arc brisé présente un tore sur le rouleau extérieur retombant sur un petit chapiteau à décor floral semblable à ceux du triplet (à tiges et bourgeons). Ce chapiteau coiffe la fine colonnette ornant le piédroit oriental de la baie ; sa base n'est pas visible car elle est englobée dans l'appareil d'obstruction de l'ouverture. Trois trous de boulins apparaissent sur le côté gauche de la baie, placés verticalement mais sans être parfaitement alignés.

L'élévation sud du chevet est en grande partie cachée par le clocher et par la chapelle attenante dans la partie basse du parement. On peut observer cependant l'appareil régulier de pierre de taille calcaire semblable aux autres élévations du chevet. La baie en arc brisé, visiblement identique à la baie nord, apparaît obstruée par un appareil de pierre de taille régulièrement assisé de part et d'autre d'un meneau central mouluré. L'arc brisé présente un tore sur les deux rouleaux visibles. Ces tores retombent sur des petits chapiteaux à décor floral (à tiges) coiffant la colonnette visible des piédroits. Un contrefort semblable à ceux des élévations est et nord occupe l'angle ; la même animation est présente en partie haute avec le larmier et la corniche soulignée de modillons lisses.

Une rupture dans l'appareil apparaît au-dessus de la baie indiquant peut-être une reprise ou une restauration, mais de telles traces peuvent être aussi liées simplement à la mise en place de la baie.

En partie basse, la chapelle est ouverte au sud par une baie en arc brisé percée dans un mur en pierre de taille calcaire de taille variable. Le module semble être supérieur à celui des élévations observées du chevet. Enfin le parement apparaît moins soigné et moins régulier que celui du clocher.

Les élévations intérieures

Le plan rectangulaire du chevet présente à l'intérieur les mesures suivantes : 9,08 m de profondeur sud pour 9,36 m au nord, et une largeur de 8,61 m à l'est. La hauteur au niveau de la clef de voûte s'élève à 16,61 m (Fig. 46).

Le triplet oriental présente la même composition à l'intérieur où les arcs brisés ornés d'un tore retombent sur de fines colonnes élancées liées par des contre-courbes et coiffées de chapiteaux floraux. Comme à l'extérieur, les chapiteaux sont à tiges au nord et au centre et

liés entre eux par un bandeau, avec un tailloir rectangulaire, alors qu'ils sont indépendants et à deux rangées de feuilles au sud, avec un tailloir à pans coupés.

Bien que des ruptures soient visibles dans le parement sous les baies, il semble que les baies appartiennent à la même phase que celle de la construction du mur. Un relevé précis sur toute la hauteur de l'élévation serait nécessaire pour répondre à cette question. Au-dessus de la baie centrale, un bas-relief représentant un personnage debout est très altéré et sa situation élevée ne facilite pas sa lecture. M. Jean Dujour, notre guide sur le site, a signalé que ce relief était placé à l'origine en partie haute de l'actuelle façade occidentale de l'église.

On observe sur les élévations nord et sud les baies entièrement bouchées (Fig. 47). Au nord, la baie en arc brisé présente des hautes et fines colonnes, coiffées de chapiteaux floraux indépendants et à tailloirs arrondis. L'obturation n'empêche pas ici de voir les deux fines colonnes de chacun des piédroits, liées entre elles par des courbes et contre-courbes. Les bases sont ornées comme à l'extérieur de modillons de plinthe. La baie est obturée dans sa moitié inférieure par un appareil irrégulier de pierre de taille calcaire (14 assises visibles), la moitié supérieure a été recouverte d'un enduit empêchant d'observer la nature du bouchage. Au sud, la baie présente les mêmes colonnettes mais on peut observer trois fines colonnes liées entre elles par des contre-courbes. Les chapiteaux sont à motifs floraux, indépendants et à tailloir arrondi. L'obturation est composée d'un appareil de pierre de taille (25 assises) et de moellons noyés dans du mortier sous la brisure du cintre. On observe en négatif la présence antérieure d'un meneau séparant la baie en deux, dans le tiers inférieur et dans le tiers supérieur de l'ancienne ouverture, et pas dans la partie médiane. La baie rectangulaire pourrait correspondre à une diminution de l'ouverture de la grande baie avant qu'elle ne soit totalement obstruée. On remarque également que la baie sud est située dans une position centrale dans le mur, très légèrement décalée vers l'est, alors que la baie nord est décentrée : elle a été aménagée bien plus à l'est que la baie sud.

Sous la baie sud, une double niche ouvre vers l'autel par des arcatures brisées à plusieurs rouleaux retombant sur des fines colonnettes. Leurs bases sont prismatiques et les chapiteaux sont ornés de tiges à bourgeons. En partie pris dans les chapiteaux extérieurs, deux petits anges encadrent cette double niche. Elle abrite une double piscine utilisée lors des cérémonies liturgiques. Lors de l'étude de P. Tonnelier en 1984, le faisceau central des colonnettes et les chapiteaux associés n'était plus en place. Nous faisons vraisemblablement face ici à une restauration récente pour la partie gauche (est) et centrale de la piscine, la partie droite (ouest),

altérée et portant des traces de peintures, semble davantage être une production du XIV^e siècle.

Les élévations nord et sud ont été ornées dans leur partie basse d'un enduit peint représentant un damier de losanges de couleur ocre, écru et jaune. Des traces de peinture rouge sont également conservées dans les niches précitées. Des rinceaux végétaux peints en rouges grimpent sur une des fines colonnes dans l'angle nord-ouest du chevet.

Une banquette d'une largeur de 0,40 m occupe la base des trois élévations du sanctuaire.

Dans l'angle sud-est du chœur, en partie basse, l'élévation sud a été remaniée sur une largeur allant de l'angle jusqu'à la double piscine. P. Tonnelier décrit cet aménagement comme une porte anciennement percée pour accéder au sanctuaire par les chapelles sud et rebouchée ensuite ; cette porte apparaît ouverte sur le plan réalisé par M. Naud pour E. Lefèvre-Pontalis en 1913⁹⁴².

Le sanctuaire est actuellement voûté d'une croisée d'ogives associées à des liernes. Chacune est formée de trois tores à listel reliés par des contre-courbes. La clef de voûte est ornée d'une Vierge dans une mandorle soutenue par deux anges. Les voûtes retombent aux quatre angles du chœur sur des faisceaux de trois colonnettes à bases prismatiques. Les trois chapiteaux sont fusionnés – seuls les astragales marquent le contour des colonnettes – et forment un seul chapiteau orné d'éléments floraux légèrement en saillie. Le tailloir présente un plan à trois pans pour s'adapter à l'ensemble.

Une dalle funéraire est conservée dans l'angle nord-ouest du sol du sanctuaire. Elle est « redécouverte » en 1974 lorsque les stalles alors installées dans le chœur sont déplacées dans le transept nord. Cette dalle porte le portrait gisant de François Ardillon, abbé de Fontaine-le-Comte de 1474 à 1502. Il devient également abbé de Sablonceaux à partir de 1488. Nous en proposons ici la description faite par le chanoine Tonnelier qui a pu l'observer dans un meilleur état de conservation : « Il est figuré en pied, mains jointes, la crosse posée de biais. Il est coiffé de l'aumusse des chanoines. Ses armes, à trois ardillons, figurent aux quatre angles. La légende est assez affectée par endroits, surtout à gauche par le frottement des pieds ». Il indiquait avoir pu observer aussi un fragment d'une autre dalle funéraire destinée à un membre de la famille de l'abbé François Ardillon. Ce fragment présentait l'angle supérieur

⁹⁴² Tonnelier, 1984, 57-63, Lefèvre-Pontalis, 1913, 289.

droit avec une partie du buste du gisant visible, les mêmes armes familiales, et une partie de l'inscription *Arnaldi Ardillon* pour Arnaud Ardillon⁹⁴³.

b. Phases chronologiques proposées pour le chevet

Les supports des angles occidentaux du chevet, recevant la voûte d'ogives, se posent sur les piliers de la croisée du transept. Ce chevet a été réalisé pour en remplacer un autre, antérieur, probablement contemporain du transept. E. Lefèvre-Pontalis et Paul Tonnelier datent le chevet de la fin du XIII^e siècle par le profil des ogives, des supports et le décor des chapiteaux. Si l'on prend en compte la nature du décor floral des chapiteaux : ceux à tiges et bourgeons, liés par un bandeau et à tailloir rectangulaire, pourraient être de la fin du XIII^e siècle et/ou du début du XIV^e siècle ; ceux à deux rangées de feuilles, indépendants et à tailloirs arrondis leur seraient postérieurs⁹⁴⁴. La construction du chevet pourrait ainsi avoir commencé à la fin du XIII^e siècle pour se prolonger au début du siècle suivant.

Les trois élévations observées du chevet semblent avoir été élevées simultanément à la vue de la similitude des parements et de la continuité dans les assises. Cependant plusieurs observations incitent à affiner l'approche. En effet, les tambours des colonnes d'angles sont alignés avec les parements nord, est et sud pour les angles orientaux. En revanche, pour les angles occidentaux, il n'y a pas d'alignement entre les tambours des colonnes et les parements nord et sud, ni avec les assises du piliers à doubles colonnes et dossier. Il semble que les assises de ces dossier ne correspondent pas non plus à celles des murs nord et sud. La non continuité dans les assises peut être une technique de mise ne œuvre particulière et ne signifie pas systématiquement deux phases chronologiques distinctes. Cependant les observations faites ici peuvent amener à envisager que le mur et les angles orientaux ont été élevés en même temps que les murs nord et sud mais sans les supports des angles occidentaux, ajoutés ensuite contre les piliers de la croisée, pour recevoir la voûte sur croisée d'ogives. Ainsi le chevet plat aurait été aménagé contre les piliers de la croisée, conservés de l'état antérieur, pour être ensuite voûté avec des ogives retombant sur des supports ajoutés à cet effet. Dans l'étude d'E. Lefèvre-Pontalis, M. Naud réalise en 1913 un plan de l'église où les murs nord et sud du chœur sont attribués au XII^e siècle et où les baies, les supports recevant les ogives et le

⁹⁴³Nous n'avons pas retrouvé ce fragment lors de notre étude en mai 2009.

⁹⁴⁴ Merci à Markus Schlicht pour ses conseils sur l'analyse des chapiteaux, analyse qui reste à approfondir par la comparaison avec d'autres édifices régionaux.

mur oriental, sont des éléments aménagés au XIII^e siècle⁹⁴⁵. Les baies nord et sud soulèvent la question de leur mise en place par rapport aux chapelles latérales. E. Lefèvre-Pontalis écrit en 1913 que le chevet devait être antérieur aux chapelles car les baies nord et sud éclairant le sanctuaire sont bouchées par ces mêmes chapelles. P. Tonnelier souligne que, au nord, le mur oriental de la chapelle a été aménagé pour éviter la baie du chevet et que, au sud, la baie est décentrée en prévision de la réalisation du clocher. Il en déduisait que le chevet et les chapelles latérales, avec le clocher, sont un seul et même projet de reconstruction des parties orientales de l'église. Aucune trace ou rupture nette n'est en effet visible dans l'élévation sud suggérant que la baie ait été déplacée ; elle semble donc être à son emplacement primitif. Cependant, il est étonnant alors qu'un tel ajustement du mur de la chapelle ait été nécessaire au nord. Ce raccord suggère que le mur nord du chevet était déjà élevé quand est projetée la chapelle. Quant au positionnement de la baie sud, il semble plausible de l'expliquer par le projet du clocher. Précisons encore que des relevés précis seraient à effectuer sur ces trois élévations dans leur globalité pour affiner ces hypothèses.

P. Tonnelier suggère enfin que le remplage de la baie centrale du triplet a été ajouté postérieurement, à la fin du XV^e siècle ou au début du XVI^e siècle, épousant une forme renaissance et non plus gothique (arcs en anse de panier surmontés d'un soufflet). Les vitraux nord et sud ayant reçu le même remplage, dont on aperçoit les vestiges dans la maçonnerie du bouchage, seraient alors contemporains. Il en conclut que les baies latérales ont été obstruées seulement après cette modification, c'est-à-dire à partir du XVI^e siècle.

Les phases chronologiques propres au chevet actuel pourraient être les suivantes : le chevet à fond plat vient remplacer un chevet antérieur dont nous ne connaissons pas la physionomie et qui fonctionnait avec la croisée actuelle. Les trois élévations auraient été élevées ensemble car aucune rupture nette n'indique le contraire, vers la fin du XIII^e siècle. Elles s'appuient à l'ouest contre les piliers de la croisée dont les dossierers ont été tronqués à cet effet. Il faut néanmoins ne pas écarter définitivement l'hypothèse selon laquelle des parties des murs nord et sud du chœur antérieur aient été utilisées pour asseoir ces nouvelles élévations, même si dans l'état actuel des observations faites sur les élévations, aucun indice n'appuie cette idée. Les baies nord et sud sont aménagées lors de la construction des murs ainsi que le triplet oriental. La voûte d'ogives appartiendrait aussi à cette phase.

⁹⁴⁵ Lefèvre-Pontalis, 1913, 289.

E. Lefèvre-Pontalis place également le mur pignon au XIV^e siècle. Il écrit avoir aperçu « au revers, à un niveau beaucoup plus bas, un solin réservé par l'architecte du XIII^e siècle⁹⁴⁶ ». Dans une phase postérieure, les baies latérales sont bouchées dans leur partie inférieure, puis dans une phase suivante, elles sont totalement obstruées. Une restauration ou une interruption momentanée des travaux, est à supposer au niveau du triplet du chœur, où seuls les chapiteaux du piédroit sud présentent un décor végétal différent, postérieur à celui des autres chapiteaux du triplet. Ce dernier est aussi comblé dans sa partie inférieure, comme l'atteste la photographie publiée dans l'étude de Paul Tonnelier en 1984⁹⁴⁷. Cette maçonnerie de pierre de taille a été retirée depuis, rendant aux baies orientales leur élancement et leur ouverture originels.

III.2.2.2. Le transept

Le transept de l'abbatiale de Sablonceaux est saillant. La description suivante commence par le bras nord et sa chapelle orientée, en débutant par les élévations extérieures pour poursuivre avec les intérieurs. La description se présente de façon semblable pour le bras sud et finit avec la croisée du transept.

a. Description des élévations du bras nord du transept

Les élévations extérieures

Le bras nord du transept mesure 9,48 mètres à l'ouest, 11,06 mètres au nord et seulement 1,30 mètre de longueur sont visibles à l'est.

Le bras nord du transept présente sur son élévation occidentale un appareil irrégulier de pierre de taille calcaire et plusieurs niveaux d'élévation (Fig. 41). Le parement apparaît néanmoins homogène. Une corniche soulignée de modillons semble indiquer la hauteur primitive des murs. Jusqu'au niveau de cette corniche, le parement du transept et celui de la nef sont chaînés. Les modillons sont sobrement ornés d'un rectangle légèrement en relief. Sous cette corniche, deux contreforts plats partagent l'élévation en deux travées percées d'une baie. Le premier contrefort, au sud, est large de 0,92 m, le second fait 0,90 m de largeur. Un bandeau horizontal parcourt le mur et forme un tailloir sur chacun des contreforts. Les baies

⁹⁴⁶ Lefèvre-Pontalis, 1913, 297.

⁹⁴⁷ Tonnelier, 1984, 68.

sont hautes et étroites, en plein cintre, avec un léger ébrasement externe et sans aucune ornementation extérieure. Une porte en plein cintre est encore visible près de l'angle avec la nef, angle occupé par un étroit dossier. Une feuillure rectangulaire donne le négatif d'un vantaill placé postérieurement pour fermer la porte. Elle est bouchée à l'aide de pierre de taille et de moellons. Un tore est visible à la base du mur et semble être le seul élément encore visible d'une base moulurée aujourd'hui enfouie.

Une rangée de trois corbeaux a été mise en place dans la deuxième assise sous le bandeau. Au-dessus de la corniche, l'élévation continue sur deux niveaux, séparés d'un bandeau. La maçonnerie sous ce dernier se pose sur le parement d'un contrefort de la nef. Deux petites baies rectangulaires, placées juste au-dessus de la corniche à modillons, ouvrent vraisemblablement dans les combles. Le dernier niveau d'élévation se termine en un demi pignon et ouvre sur les combles par une grande baie, en arc brisé surbaissé et surmonté d'un sourcil.

L'élévation nord du transept présente un appareil de pierre de taille semblable à l'élévation ouest, irrégulier mais offrant un aspect toutefois homogène. Trois contreforts plats divisent le mur : deux sont situés près des angles et sont plus étroits que celui au centre, qui s'interrompt sous la seule baie du transept ouvrant vers le Nord. Appareillée avec soin, elle est en plein-cintre et présente une large feuillure dont le seul but semble être d'animer la baie par un encadrement. Le contrefort central (large de 1,13 m) est moins haut que les deux autres (tous deux larges de 0,92 m) qui s'arrêtent au même niveau que les contreforts observés à l'ouest. Contrairement à l'élévation occidentale, il n'y a pas de corniche au nord. La baie est placée plus haut que les baies ouvrant à l'ouest.

Le tore observé sur la base à l'ouest se prolonge ici à la base de l'élévation nord.

La partie sommitale de l'élévation présente un appareil plus petit et plus clair qui semble être liée à reprise de la toiture.

Une chapelle orientée ayant été ajoutée sur le bras nord du transept, seule une partie de son élévation orientale est encore observable (Fig. 49). L'appareil de pierre de taille calcaire est semblable à celui des autres élévations du transept. On retrouve un contrefort de même aspect et de même hauteur qu'à l'ouest et au nord, ainsi que la corniche à modillons remarquée à l'ouest. Les élévations est et ouest du transept devaient avoir le même aspect avant l'aménagement de la chapelle à fond plat.

Les dimensions extérieures de la chapelle sont de 8,16 m à l'est pour 4,92 m au nord, contreforts compris. Les élévations nord et est de la chapelle présentent un appareil de pierre de taille calcaire dont le module est proche du parement du transept (20-40 cm). Elles sont liées par deux contreforts jumelés en équerre (larges de 1,42 m et 1,45 m). Les assises du parement de la chapelle et du parement du transept ne sont pas alignées. Un empattement occupe la base des murs et des contreforts, parcourus aussi par un larmier à environ un mètre du niveau du sol actuel. Une corniche à modillons lisses souligne le haut de l'élévation nord et se prolonge en un bandeau mouluré à l'est. Cette corniche est surmontée de quelques assises de pierres ; la chapelle et le transept ont ainsi une hauteur d'élévation extérieure égale. Une longue baie en arc brisé ouvre la chapelle au nord. Elle ne présente aucune animation extérieure si ce n'est le double rouleau chanfreiné dessinant l'arc et prolongé dans les piédroits.

À l'est, la chapelle est percée d'une grande baie divisée par un remplage en trois lancettes surmontées de trois quadrilobes. La lancette centrale est en arc brisé, les deux autres sont en arc plein cintre. Le quadrilobe sommital est posé sur deux lobes et non sur un seul comme ceux qu'il surmonte. Les colonnes ornant les piédroits sont coiffées de chapiteaux au décor végétal : des feuilles recouvrent horizontalement la corbeille.

À la base du mur oriental, le négatif de deux ouvertures rectangulaires, vraisemblablement deux portes (larges de 1,12 m et 1,14 m), est encore nettement visible. Elles ont été bouchées au sud par un appareil de pierre de taille, au nord par des petits moellons pris dans du mortier. Ces deux ouvertures ont coupé l'empattement et s'élevaient pratiquement jusqu'au larmier. On retrouve en partie haute de l'élévation la configuration observée au niveau de l'élévation ouest du transept : au-dessus du bandeau, une maçonnerie terminée en demi pignon est percée d'une petite baie en plein-cintre.

On remarque dans l'angle entre la chapelle et le chevet un pan coupé : si le mur avait été droit, il couperait la baie nord du chevet. Ainsi, la chapelle actuelle semble avoir été construite dans une phase postérieure à la mise en place du chevet plat.

Les élévations intérieures

À l'intérieur, le bras nord du transept est difficile à mesurer car un jubé a été placé dans son extrémité nord (Fig. 42). La longueur mesurée jusqu'au jubé est de 8,85 m, mais elle doit avoisiner en réalité une valeur de 10 m. La largeur du bras nord est de 8 m en moyenne.

L'élévation occidentale présente un appareil de pierre de taille calcaire irrégulier mais d'aspect général homogène. Les deux baies en plein cintre observées précédemment apparaissent ici avec un ébrasement interne plus important qu'à l'extérieur. Leur cintre est appareillé avec soin. Juste au-dessus, un bandeau souligne le départ de la voûte en berceau brisé. Le berceau s'élève à une hauteur de 13,79 m.

La porte apparaît ici avec des traces de remaniements non observables à l'extérieur. En effet, on retrouve l'arc en plein cintre visible à l'extérieur, mais on remarque aussi le négatif d'un arc brisé conservé dans le bouchage. Il semble que la porte a été réduite en hauteur (3,32 m sous l'arc plein cintre et 2,56 m sous l'arc brisé) avant d'être condamnée.

La baie nord apparaît également avec un ébrasement interne plus important qu'à l'extérieur. L'extrados de son arc en plein cintre est placé sous l'intrados du doubleau recevant la voûte en berceau, expliquant le niveau bien plus haut de cette baie par rapport à celles ouvrant à l'ouest. Ce doubleau retombe sur un pilastre encore visible dans l'angle nord-ouest du transept. Il est coiffé d'un chapiteau lisse surmonté d'un tailloir à deux cavets séparés par un anglet. Le pilastre dans l'angle nord-est a été englobé dans la maçonnerie lors de la mise en place de la chapelle orientée, mais le chapiteau, identique, apparaît encore en partie.

L'arc-doubleau qui reçoit le berceau du côté de la croisée est à deux rouleaux et retombe sur des piliers formés de paires de demi colonnes engagées associées à des dossierets. Les chapiteaux sont lisses et les tailloirs sont identiques au bandeau qui souligne le berceau. Les colonnes reposent sur des bases composées de la suite suivante d'éléments : tore, filet, scotie, filet, tore (Fig. 17). Celles-ci se posent à leur tour sur des socles dont l'angle supérieur est chanfreiné.

L'élévation orientale du transept a été remaniée pour agrandir ou mettre en place la chapelle à fond plat. L'arcade brisée qui ouvre sur cet espace retombe sur des piliers formés de faisceaux de colonnettes liées par des jeux de courbes et contre-courbes. Cette arcade pénètre la voûte en berceau du transept. La chapelle adopte un plan rectangulaire de 4,13 m de profondeur (est-ouest) et de 5,8 m de largeur (nord-sud). L'appareil est composé de pierre de taille calcaire d'un module assez régulier. Les assises des trois élévations sont alignées avec les tambours des faisceaux de colonnes situées dans les angles.

On retrouve au nord la grande baie à double rouleau en arc brisé et à l'est la baie à trois lancettes surmontées de trois quadrilobes. Les colonnes des piédroits présentent des bases à modillons de plinthe et les chapiteaux sont d'un style différent à ceux du sanctuaire. Ici les

éléments floraux viennent envelopper la corbeille. Le fait que les astragales soient reliés entre eux permet de placer ces chapiteaux dans la deuxième moitié du XIII^e siècle⁹⁴⁸.

Des trous de boulins sont visibles de part et d'autre de la baie orientale. On retrouve le négatif de deux portes dans les deux angles orientaux mais elles apparaissent ici couvertes d'un arc en plein-cintre. Une double niche est conservée dans l'élévation sud dans un style proche de celle du sanctuaire, avec cependant des ouvertures en arc brisé plus étroites. Les chapiteaux de la niche présentent un décor floral d'un type qui pourrait être antérieur aux chapiteaux à tiges et à placer au cours de la deuxième moitié du XIII^e siècle. De plus, leur tailloir est à trois rainures (au lieu d'une ou deux), ce qui est un signe de raffinement.

La chapelle est voûtée d'une croisée d'ogives renforcées de liernes retombant sur des faisceaux de trois fines colonnes liées par des contre-courbes. Dans les angles occidentaux le décor végétal des chapiteaux enveloppe la corbeille. Les mêmes éléments floraux se développent sur deux niveaux de feuilles dans les angles orientaux. Sauf pour le chapiteau sud de l'arcade d'entrée, ils ne forment pas des tiges avec bourgeons comme les chapiteaux observés dans le sanctuaire. Sur le chapiteau nord de l'arcade d'entrée, on peut remarquer une branche horizontale parcourir la base de la corbeille et les feuilles se développent selon des tailles variables. Une telle utilisation d'un motif de branche révèle une composition plus libre, plus naturaliste, qui pourrait être placée au début du XIV^e siècle ou au cours de la première moitié de ce siècle. Des chapiteaux se démarquent des autres : dans l'angle nord-est de la chapelle, deux créatures dont l'une ressemble à un chien et l'autre à un petit monstre ailé se superposent et recouvrent ces deux chapiteaux. Dans l'angle sud-est de la chapelle, le profil carré de l'astragale semble révéler une restauration⁹⁴⁹. Les tailloirs sont à pans coupés et les colonnes et colonnettes citées reposent toutes sur des bases aplaties sur socles prismatiques. Les colonnes ont un profil en amande qui ne peut être antérieur à la fin du XIII^e siècle – début du XIV^e siècle.

Le reste de l'élévation orientale du bras nord, comprise entre le pilier nord-est et l'ouverture de la chapelle, longue de 1,14 m, est une maçonnerie liée à la mise en place de la chapelle. Cette maçonnerie s'appuie contre le dossier du pilier nord-est de la croisée, en épaississant le mur car elle vient s'appliquer contre et dans l'alignement du dossier. Le parement antérieur du transept devait être placé plus à l'est et laisser libre le susdit dossier.

⁹⁴⁸ Merci à Markus Schlicht pour ses conseils sur l'analyse des chapiteaux, analyse qui reste à approfondir par la comparaison avec d'autres édifices régionaux.

⁹⁴⁹ Dans les deux angles orientaux, la nature des feuilles du décor est délicate à définir et pourrait être le signe de restaurations modernes.

Une question est soulevée par l'agencement observable à l'entrée de la chapelle : l'intrados de l'arcade est formé d'un méplat entouré de deux tores, ce qui est un profil d'allure romane (fin XII^e - début XIII^e siècle), et il retombe sur un chapiteau (au sud) orné de tiges à bourgeons datable de la fin du XIII^e - début du XIV^e siècle.

b. Description des élévations du bras sud du transept

Les élévations extérieures

Le bras sud du transept est long de 9,70 m puis se prolonge vers le sud par l'aile orientale des bâtiments conventuels (Fig. 43). L'élévation présente un appareil de pierre de taille calcaire irrégulier⁹⁵⁰. L'animation du mur est semblable à celle du bras nord : une corniche soulignée de modillons lisses partage l'élévation en deux parties⁹⁵¹. Au-dessus de cette corniche, une dizaine d'assises de pierres taillées assurent la liaison avec la toiture d'où démarre l'élévation du clocher. Cette maçonnerie se pose sur le parement d'un contrefort de la nef. Au-dessous de la corniche, l'angle est chaîné entre le parement du transept et celui de la nef. On retrouve deux contreforts plats divisant le mur en deux travées verticales et le bandeau en deux travées horizontales ; à l'inverse du bras nord percé de deux baies, le bras sud ouvre à l'ouest d'une baie (identique à celles du bras nord) et d'un oculus. Des traces de remaniement sont perceptibles au niveau du parement. Il s'agit vraisemblablement de la transformation d'une baie identique à sa voisine et agrandie pour placer l'oculus. Le bandeau accuse une pente en montant vers la nef. Une ligne de corbeaux est conservée sous ce bandeau et se prolonge sur la façade de l'aile orientale des bâtiments conventuels.

Proche de l'angle formé avec la nef, une porte ouvre sur le transept sur l'extérieur ; l'encadrement est visiblement remanié. L'arc de couverture est segmentaire. Le piédroit nord, correspondant au chaînage d'angle, est endommagé par les reprises et le piédroit sud présente un appareil d'un aspect plus neuf que le parement du mur, indiquant une restauration.

⁹⁵⁰ Les assises ont une hauteur variant entre 22 cm et 39 cm.

⁹⁵¹ Quelques remarques sur la corniche à modillons des deux bras du transept : au nord et au sud, quatre modillons étaient placés entre la nef et le premier contrefort. Il y en a quatre également entre les deux contreforts au sud mais seulement trois au nord. Alors que la corniche continue jusqu'à l'angle au nord (avec un modillon), elle s'interrompt après le deuxième contrefort au sud.

Il est fort vraisemblable que l'on retrouvait ici, comme au nord, une base moulurée (indiquée au nord par la conservation d'un tore). En effet, un léger empattement est encore visible ici même s'il porte de nombreuses traces d'usure.

Ce bras du transept étant prolongé par des bâtiments conventuels au sud, son élévation de ce côté n'est visible qu'au-dessus de leur toiture. L'appareil apparaît de même facture qu'à l'ouest et on distingue des traces indiquant deux niveaux successifs de toiture antérieures.

À l'est, le transept ouvre sur une chapelle élancée servant de base à un clocher (Fig. 49). Cette chapelle ouvre à son tour sur une seconde chapelle à fond plat, bien moins élevée, accolée au chevet. Les deux chapelles présentent un appareil de pierre de taille calcaire d'un aspect régulier et soigné, même si la hauteur des assises est variable. Le parement de la seconde chapelle paraît toutefois moins soigné que celui de la chapelle sous clocher.

La première chapelle, sous le clocher, est renforcée en son angle sud-est de deux contreforts jumelés en équerre. Le mur oriental de cette même chapelle se pose sur le piédroit de la baie sud du chevet. L'angle de la seconde chapelle est pourvu d'un contrefort d'angle. Un empattement, identique à celui du chevet et de la chapelle nord, épaissit les élévations de ces deux chapelles. Il se prolonge également à la base de la tourelle d'escalier logée entre le clocher et l'aile est des communs, tourelle de plan quadrangulaire. On retrouve un bandeau courant en partie haute de l'élévation et une corniche soulignée de modillons pour la chapelle sous clocher. Contrairement aux modillons nus du chevet et des élévations observées au nord, ces modillons sont ornés de visages humains ou de créatures grotesques.

La première chapelle ouvre au sud et à l'est par une grande baie en arc brisé, avec un cintre formé d'un tore. La colonne des piédroits est ornée d'un chapiteau à motifs floraux organisés en deux rangées superposées. Ce type de corbeille a été observé à l'extérieur sur le piédroit sud du triplet du chœur. Chaque baie est décorée d'une moulurée prolongée en un bandeau courant sur le parement à l'est.

La baie orientale de la première chapelle est placée au-dessus de la toiture de la seconde chapelle et se situe ainsi plus haut que la baie sud. Vues de l'extérieur, ces deux baies en partie basse du clocher pourraient être de la fin du XII^e siècle. Elles se présentent comme des lancettes, très hautes, mais ne sont pas pourvues de remplage.

Des traces de reprise sont visibles sur l'élévation sud de la base du clocher : plusieurs trous (de boulins ?) et le négatif vraisemblable d'une toiture.

Le clocher présente trois niveaux d'élévation au-dessus de la première chapelle (Fig. 50). Sur les deux premiers niveaux, de plan carré, les angles sont ornés de faisceaux de colonnes soulignant l'élan vertical. Le premier niveau est composé de quatre arcatures aveugles (une d'entre elle est cachée au sud par la tourelle d'escalier). Les arcs sont à redents et ornés d'une frise d'éléments floraux. Elles sont séparées de faisceaux de colonnes coiffées de chapiteaux à motifs végétaux avec tiges, liés par une frise au même décor. Trois colonnes prolongent ces faisceaux vers le deuxième niveau du clocher. Ce dernier, beaucoup moins haut, est composé d'une arcature à huit arcades en tiers-point, dont seules les quatre centrales sont ajourées (elles ont été rebouchées à l'ouest). Il est souligné d'une corniche formée d'un tore où apparaissent des modillons à visages humains souvent grimaçant ; une tête de chien est également identifiable. Les chapiteaux sont les mêmes qu'au premier niveau et joints par une frise semblable. Un encadrement ponctué de modillons à visages grimaçant surmonte cette arcature. Ce niveau était le beffroi avant que le dernier niveau ne soit ajouté. Une importante corniche sépare ces deux étages du beffroi actuel. Les faisceaux de colonnes d'angle s'arrêtent sous cette corniche et sont coiffés de chapiteaux à une rangée de feuilles de laurier ou avec des tiges. Composée de ces deux niveaux, l'élévation est proche de clochers romans de Saintonge, notamment à Thézac et à Moings⁹⁵².

Le beffroi actuel est de plan octogonal. Des clochetons hauts et massifs occupent les angles. Deux grandes baies ouvrent sur chaque côté cassant quelque peu le rythme proposé par les deux niveaux inférieurs. Les baies sont en arc à redent et s'ébrasent largement vers l'extérieur par plusieurs voussures. Elles sont ornées de fines colonnes à bases prismatiques et portant des chapiteaux à décor végétal. Chacune est surmontée d'une sorte de pignon de lucarne décoré de crochets.

Au-delà de la seconde chapelle, les vestiges d'une autre annexe, ajoutée postérieurement, sont encore visibles⁹⁵³.

Les élévations intérieures

Les dimensions intérieures du bras sud du transept sont de 10,30 m de longueur pour une largeur de 7,8 m en moyenne. Il est voûté d'un berceau brisé élevé à une hauteur de 13,63 m (Fig. 44).

⁹⁵² Tonnelier, 1984, 69.

⁹⁵³ Cette chapelle est décrite dans le paragraphe relatif aux bâtiments conventuels.

L'élévation occidentale présente un appareil de pierre de taille calcaire de module variable. Un bandeau – ou imposte – marque le départ du berceau. Ce bandeau est orné d'une frise de denticules. La pierre de taille de la voûte est d'un module plus petit que les élévations.

On retrouve la porte observée à l'extérieur près de la croisée. Ici, son cintre en arc segmentaire est plus haut, on aperçoit le cintre extérieur plus bas au fond de l'ébrasement. Cette ouverture est large de 1,53 m et profonde de 1,14 m ; elle a été bouchée seulement sur l'ouverture extérieure.

On observe également une sorte de banquette aménagée sous une étroite voûte en arc segmentaire. Le plan réalisé en 1839 nomme cet aménagement « support pour l'exposition des moines morts ». Une petite piscine elle est placée entre cet enfeu et la porte permettant la communication entre le cloître et le transept et sa fonction peut alors être en rapport avec cet accès. Le parement est quelque peu perturbé autour de cet enfeu et pourrait suggérer une installation postérieure.

Au-dessus, le bras sud est éclairé par une baie en plein cintre, ébrasée et appareillée avec soin. Elle est semblable aux baies observées dans le bras nord du transept. Toutefois ici, il n'y a pas – ou plus – une deuxième baie identique comme au nord mais un grand oculus, amenant davantage de lumière. Son encadrement coupe le bandeau qui reçoit la retombée du berceau. Comme à l'extérieur, le parement est perturbé sous l'oculus pouvant indiquer une baie antérieure agrandie. Une rangée de trous de boulins est visible sur toute la longueur du mur occidental, passant sous l'oculus et coupant l'ébrasement de la baie.

Dans l'angle sud-ouest, un pilastre reçoit la retombée de l'arc formeret soutenant le berceau. Sa base adopte le même profil que les bases observées auparavant dans le bras nord. Le chapiteau lisse est identique à celui de l'angle nord-ouest du transept. Seul le tailloir diffère légèrement : il est aussi à deux ressauts, mais ici il est agrémenté d'une frise de denticules, prolongeant ainsi le bandeau observé sur l'élévation occidentale.

L'élévation sud du transept porte également plusieurs traces de reprises. L'appareil est semblable à celui de l'élévation occidentale, avec des différences nettes dans les hauteurs d'assises. Dans l'angle sud-est est percée une porte qui donne accès aux communs. Elle est large de 0,95 m. En plein cintre, son arc est élevé très haut, légèrement au-dessus du niveau de la porte observée dans le mur ouest du transept. Il est appareillé avec soin. Cette porte a été comblée dans sa partie haute pour ne laisser qu'un passage réduit à la moitié de la hauteur initiale (un linteau de calcaire a été installé et surmonté de pierre de taille). Une autre porte est

percée à côté de celle-ci, beaucoup plus petite et large de 0,57 m. Toujours en partie basse de cette élévation sud, on observe un autel aménagé sous une arcade brisée, accolé à une double piscine. Celle-ci est ouverte par un arc brisé à deux lancettes polylobées couronnées d'un quatre feuilles. Des traces de remaniements sont nettement visibles autour de ces aménagements.

Proche de l'angle sud-est du transept, on remarque dans le parement un fragment de colonne remployé dans le mur, sur une hauteur de cinq assises.

Environ au tiers de la hauteur de l'élévation, on observe une rangée de trous de boulins ou de solives. Au même niveau, dans l'angle sud-est, deux négatifs de forme rectangulaire dans le parement révèlent deux anciennes portes qui ont été bouchées. Une d'entre elles est percée d'une petite baie carrée. Le pilastre de l'angle sud-ouest a été taillé pour former l'encadrement de cette même porte.

Dans l'angle sud-est, le pilastre recevant l'arc formeret n'est plus visible. En effet, l'élévation orientale du transept sud a été totalement remaniée pour ouvrir ou agrandir la chapelle orientée. Elle présente des assises non alignées avec le mur sud. Le parement englobe le pilastre sud-est mais également le dossier du pilier sud-est de la croisée et le départ de la voûte en berceau. L'appareil de pierre de taille paraît plus régulier que les deux autres élévations du transept. Un empattement épaissi le mur à sa base et correspond au niveau de départ des colonnes ornant l'arcade ouvrant sur les chapelles. Un large bandeau court en partie haute de l'élévation, au niveau des chapiteaux, de même hauteur que les chapiteaux de la croisée. L'arcade est plus étroite ici par rapport à celle ouvrant sur la chapelle nord, vraisemblablement du fait de la présence du clocher. Alors qu'au nord, l'arcade a été réalisée avec deux voûtures, au sud trois voûtures sont aménagées. Munies de plusieurs moulures, elles retombent sur des chapiteaux à tiges et bourgeons. Ils coiffent les colonnes engagées du rouleau intérieur et les fines colonnes des rouleaux extérieurs. Un de ces chapiteaux présente entre les feuilles deux visages humains dont l'un est couvert d'une capuche. Les tailloirs sont à pans coupés et présentent plusieurs ressauts. Les bases moulurées reposent sur des socles prismatiques.

Comme pour la chapelle nord, on remarque l'arcade d'entrée adoptant un profil de type roman (méplat entre deux tores) et retombant sur des chapiteaux de type gothique.

La première chapelle, soutenant le clocher, est de plan rectangulaire, avec une largeur 5,45 m et une profondeur de 4,90 m. Elle est voûtée d'ogives renforcées de liernes, portées à une

hauteur de 18,90 m⁹⁵⁴. À la place de la clé est placé un oculus pour le passage des cordes liées aux cloches. La voûte retombe à chaque angle sur un faisceau de trois colonnes hautes et fines, de même diamètre, séparées par de fins dossierers. Leurs chapiteaux sont ornés de feuilles (dérivées de l'acanthé) développées soit avec une tige soit enveloppant la corbeille de façon peu ordonnée⁹⁵⁵. Les baies ouvertes à l'est et au sud présentent trois rouleaux retombant sur de fines colonnes coiffées de chapiteaux à décor floral : deux niveaux superposés de feuilles habillent les corbeilles ; on observe des feuilles de type laurier, dérivées de l'acanthé ou encore des feuilles d'eau. Ces chapiteaux pourraient être attribuables au début du XIV^e siècle alors que les baies (sud et est) sembleraient plutôt remonter au XIII^e siècle, par la forme et le profil du cintre, comme nous l'avons noté à l'extérieur⁹⁵⁶.

Cette chapelle sous clocher ouvre à l'est sur une autre chapelle, par une arcade beaucoup moins haute et légèrement plus large (2,40 m), à plusieurs rouleaux (Fig. 49). Ils retombent sur des faisceaux de colonnes à listel, coiffées de chapiteaux à tiges et bourgeons. Cette chapelle, de plan rectangulaire, mesure 3,80 m de large et 4,90 m de profondeur. Une banquette est aménagée sur les côtés nord et sud. Elle est voûtée d'ogives et de liernes et la clé présente un médaillon dans lequel P. Tonnelier a identifié « saint Jean-Baptiste montrant, dans un grand disque, l'Agneau de Dieu⁹⁵⁷ ». La voûte est élevée à une hauteur de 6,62 m, sachant que le sol de cette chapelle est surélevé d'une quinzaine de centimètres par rapport au sol de la chapelle qui la précède. Les ogives retombent aux angles sur des faisceaux de trois colonnes à listel. Leurs chapiteaux sont recouverts de feuilles type laurier, réunis sous un même tailloir à plusieurs ressauts. Les feuilles sont organisées tantôt en deux rangées sur la corbeille, ou de façon peu ordonnée, tantôt avec des tiges (Fig. 52). Leurs bases moulurées reposent sur des socles prismatiques posés sur les banquettes précitées. Les élévations nord et sud de la chapelle, en pierre de taille calcaire, ont un parement assez régulier même si plusieurs traces de retouche sont visibles. Paul Tonnelier décrit la perturbation créée par le percement d'une porte dans le mur nord qui donnait dans le sanctuaire, mais cette trace était difficilement perceptible lors de notre visite, vraisemblablement cachée par des restaurations récentes.

⁹⁵⁴ Les ogives sont composées d'un tore entre deux baguettes de section circulaire.

⁹⁵⁵ Les feuilles développées avec tiges sont visibles pour les chapiteaux des angles nord-est et sud-ouest, celles habillant la corbeille sont dans les deux angles occidentaux et au sud-est.

⁹⁵⁶ Merci à Markus Schlicht pour ses conseils sur l'analyse des chapiteaux gothiques.

⁹⁵⁷ Les ogives sont composées d'un tore à listel entre deux baguettes de section circulaire.

La chapelle ouvre au sud par une baie légèrement ébrasée, en plein cintre, et dont l'arc est formé d'un tore. Ce dernier se prolonge dans les colonnes qui ornent les piédroits ; elles ont le même diamètre que le tore. Leur chapiteau est semblable aux autres observés dans cette chapelle et les bases sont ornées d'un modillon de plinthe.

À l'est, l'arc doubleau recevant la voûte repose légèrement au-dessus d'une large arcade en arc brisé. Les assises des murs nord et sud sont alignées avec les tambours des supports dans les angles est et ouest, et aussi avec les assises de l'arcade brisée. Cette arcade est murée par une maçonnerie liée à une autre chapelle ajoutée postérieurement contre le chevet et contre les chapelles du transept. Cette maçonnerie présente un appareil de pierre de taille calcaire irrégulier. On aperçoit le négatif d'un pilier, légèrement décalé par rapport à l'axe central décrit par l'arcade, qui recevait les voûtes de la chapelle ajoutée. Ces deux chapelles devaient donc communiquer. L'ouverture sur chaque travée fut rebouchée par la suite. On remarque deux portes rectangulaires dans le bouchage, une de chaque côté du négatif du pilier, permettant de conserver cette liaison entre les deux espaces mais tout en solidifiant les structures⁹⁵⁸. Elles ont ensuite été obstruées.

Les motifs utilisés dans cette seconde chapelle (chapiteaux, bases, ogives) tendent à situer sa construction à la fin du XIII^e et au début du XIV^e siècle.

c. Description des élévations de la croisée du transept

À l'extérieur, la croisée s'élève au même niveau que la nef, au-dessus des élévations des bras du transept.

À l'intérieur, la croisée présente un plan quasiment carré avec une largeur nord-sud de 8 m en moyenne et une longueur est-ouest de 7,35 m en moyenne. Elle est voûtée d'une coupole sur pendentifs élevée à une hauteur de 17,73 m. Le tout est appareillé avec soin et régularité (Fig. 38). Les modules de pierre de taille sont plus petits pour la coupole que pour les pendentifs. La base de la coupole est ornée d'une frise en damier. Les arcs doubleaux et les arcs formerets, légèrement brisés, doublent les arcs gauchis délimitant les pendentifs. Ces derniers retombent chacun sur un dosseret placé entre les paires de colonnes engagées recevant les doubleaux et formerets⁹⁵⁹. Tous les chapiteaux, colonnes et dosserets compris, sont soulignés d'un astragale arrondi et sont totalement lisses (Fig. 40). La corbeille nue se

⁹⁵⁸ Cette troisième chapelle, rajoutée par la suite et vraisemblablement développée aussi vers le sud, sera étudiée dans la partie relative aux bâtiments conventuels.

⁹⁵⁹ Les colonnes engagées, dans l'ensemble du transept et la nef ont un diamètre entre 43 et 44 centimètres.

développe de l’astragale vers le tailloir par une partie concave puis par un pan horizontal marquant ses trois côtés. Les chapiteaux des colonnes engagées sont réunis sous un même tailloir à plusieurs ressauts. Les ressauts des tailloirs varient d’un angle à l’autre : dans l’angle nord-ouest, ils ont deux cavets lisses. Dans l’angle sud-ouest, ils sont à deux cavets lisses du côté de la croisée et ornée d’une frise de denticules entre deux cavets du côté du transept. Dans l’angle nord-est, ils sont décorés d’une ligne de denticules entre deux cavets et enfin, dans l’angle sud-est, ils sont ornés aussi de denticules du côté du chœur et d’un unique cavet paré de palmettes du côté du transept. Aux quatre angles, les bases des supports adoptent le profil suivant : tore, filet, scotie, filet, tore. Elles reposent sur des socles dont l’angle supérieur est chanfreiné (Fig. 17). E. Lefèvre-Pontalis souligne une particularité au sein des bases des supports, point repris par Paul Tonnelier : il note que les deux tores qui encadrent la scotie sont égaux, le tore supérieur et le tore inférieur étant presque au même aplomb. Or nous avons fait un relevé sur une des bases, en vérifiant que les autres présentaient à peu de millimètres près le même profil, et il s’avère que le tore supérieur est en retrait de 7 cm en moyenne par rapport au tore inférieur⁹⁶⁰.

Enfin une différence cependant est à remarquer pour les supports de la croisée. À l’ouest en effet, les paires de colonnes jumelées recevant le doubleau entre la croisée et la nef sont interrompues aux deux tiers de leur hauteur. Elles reposent sur des consoles composées de deux quarts-de-rond.

d. Phases chronologiques proposées pour le transept

La croisée et les deux bras du transept présentent une grande homogénéité par le parement, le voûtement, les supports avec leurs bases et chapiteaux, l’emplacement et le type des baies. Le transept primitif, datant du milieu ou de la seconde moitié du XII^e siècle, présentait la croisée et les deux bras tels qu’ils sont aujourd’hui sur les élévations sud, nord et ouest. Les trous de solives remarquables en partie haute du mur sud suggèrent un balcon de bois, sur lequel s’ouvrait la porte dont on aperçoit le négatif, et accédant au dortoir des religieux. Paul Tonnelier interprète ce balcon comme une tribune permettant aux frères malades d’assister aux offices⁹⁶¹. Il peut aussi être question de trous de boulins pour un échafaudage utilisé pour

⁹⁶⁰ Sur notre relevé, le tore supérieur a une hauteur de 7 cm le tore inférieur est haut de 11 cm.

⁹⁶¹ Tonnelier, 1984, 57. Il cite comme exemple de ce type le balcon de l’abbaye aux Dames de Saintes qui communiquait avec l’infirmierie.

la construction ou des restaurations. Cependant la concordance entre cette ligne de trous et le seuil de la porte visible en négatif suggère davantage un accès à l'église.

Une porte aménagée dans le bras sud ouvrait vers le cloître, celle percée dans le bras nord devait permettre d'accéder au cimetière, s'il se trouvait déjà à cet emplacement, où à des jardins. Une autre porte, dans l'angle sud-ouest, donnait accès à l'aile orientale des bâtiments conventuels, dans un corridor où se situait l'escalier d'accès au dortoir à l'étage et une porte donnant sur le cloître. Ces trois portes percées dans le transept, deux en bas et une à l'étage, ont été remaniées et bouchées par la suite.

Il est difficile de déterminer si l'enfeu a été mis en place dans le mur occidental dès la construction du transept : des traces de reprise sont visibles sur le parement autour de son encadrement mais rien n'est déterminant. Les parties orientales primitives du transept ont été perdues mais il est cohérent d'envisager l'hypothèse selon laquelle chaque bras ouvrait sur une absidiole encadrant le chevet.

Les remaniements les plus importants sont les transformations des chapelles au XIII^e siècle : les murs orientaux des deux bras ont été en quasi totalité démantelés pour asseoir de nouvelles maçonneries ouvrant sur de nouvelles chapelles, à fond plat, et voûtées d'ogives. La largeur de chaque bras en a été diminuée car chaque nouvelle maçonnerie orientale est placée plus vers l'intérieur du vaisseau, en s'appuyant sur les murs sud et nord du transept, englobant les dossierets d'angles. Les arcades ouvrant sur les absidioles coupent toutes deux le berceau des bras du transept et présentent des différences dans leur mouluration, leur hauteur et largeur d'ouverture. L'aspect roman présenté par l'intrados des arcades d'entrée pourrait être un choix archaïsant volontaire pour souligner l'humilité de la communauté religieuse⁹⁶².

Comme il est précisé précédemment, il semble que la chapelle sud ait été prévue lors de la reconstruction du chevet car la baie a été décalée dans le chœur en prévision de l'emplacement du clocher. Cependant on observe à l'extérieur que le mur du clocher vient se poser sur le piédroit occidentale de la baie, ce qui souligne l'antériorité de la baie par rapport au clocher suivant une adaptation hasardeuse ou un remaniement postérieur. En effet, si l'on estime que la fenêtre est prévue en décalage pour positionner le clocher, on peut penser que l'ajustement de l'un par rapport à l'autre dû aussi être anticipé.

⁹⁶² Merci à Markus Schlicht pour ses conseils sur l'analyse des éléments gothiques, analyse qui reste à approfondir par la comparaison avec d'autres édifices régionaux.

La chapelle nord, quant à elle, du être adaptée pour ne pas empiéter sur la baie du chœur : elle est donc probablement élevée dans un second temps par rapport à l'agrandissement au sud, ou alors peut-être est-ce une erreur ou un repentir survenu lors de sa construction ? Est-elle finalement construite plus profonde que prévu initialement ? Quoiqu'il en soit, les chapelles ont été construites après le chevet, vraisemblablement à la fin du XIII^e siècle et au XIV^e siècle. Il semble que la chapelle sud, sous le clocher, est lancée avant celle du bras nord. Elle utilise des motifs qui semblent parfois plus anciens (fin XII^e-XIII^e siècles) mais mêlés à des éléments plus récents XIII^e-XIV^e siècles. Des remaniements sont donc à envisager ou peut-être faut-il voir la volonté d'utiliser des principes archaïsants pour souligner la modestie de la communauté abritée en ces murs.

Paul Tonnelier évalue que la chapelle nord la plus à l'est était antérieure à celle sous le clocher, mais sans argumenter cette hypothèse⁹⁶³. L'hypothèse de P. Tonnelier découle peut-être de la comparaison des baies : à l'extérieur, la fenêtre sud de la chapelle sous clocher présente des colonnes sur ses piédroits coiffées de chapiteaux à tiges et bourgeons alors que celle de la seconde chapelle n'a ni colonne ni chapiteau. Plus petite, plus sobre, elle lui sembla peut-être plus ancienne ? Notons que les parements des deux chapelles sont homogènes à l'intérieur mais le parement extérieur de la seconde chapelle paraît cependant moins régulier et moins homogène que celui de la base du clocher. Aucune rupture n'est visible aujourd'hui pouvant indiquer l'antériorité d'un de ces deux espaces sur l'autre.

Les autres remaniements dans le transept ont été effectués dans le bras sud au XIV^e et XV^e siècles. Une piscine double est aménagée dans le bras sud suggérant l'installation d'un autel à cet endroit. Elle est composée de deux lancettes polylobées surmontées d'un quatre feuilles. Une colonnette, disparue, devait séparer les deux lancettes. Son style est attribuable au XIV^e siècle. Sa composition rappelle le remplage de la baie orientale de la chapelle nord et celui de la baie nord de l'annexe aménagée au sud-est du chevet. Les chapiteaux, décorés de deux rangées superposées de feuilles reliées entre elles par une branche courant à la base de la corbeille, sont d'un style très proche de chapiteaux observés dans la chapelle nord. Il peut être question ici d'une même campagne de travaux.

Quant au mur ouest du bras sud, une baie en plein cintre est remplacée par un oculus (daté du XV^e siècle d'après ses moulures par E. Lefèvre-Pontalis⁹⁶⁴) et un enfeu est installé dans le mur sud au XIV^e ou au XV^e siècle, à côté de la piscine du XIV^e siècle.

⁹⁶³ Tonnelier, 1984, 60-61.

⁹⁶⁴ Lefèvre-Pontalis, 1913, 298.

III.2.2.3. Description des vestiges de la nef.

Seule subsiste la travée orientale de la nef, les autres travées et la façade occidentale n'ont pas été conservées. Cependant, des murs prolongent les murs préservés sur plusieurs mètres et sont attribués traditionnellement à la nef d'origine. Il est nécessaire de les étudier avec soin pour différencier les vestiges de la nef initiale et les diverses restaurations postérieures décelables.

*a. Description des élévations conservées de la nef**Les élévations extérieures*

L'élévation extérieure nord de la nef présente un appareil de pierre de taille calcaire d'un aspect régulier et soigné (Fig. 34). Les hauteurs d'assises sont toutefois variables, entre 0,28 m et 0,39 m. Un tore est visible à la base du mur et semble être le seul élément encore visible d'une base moulurée aujourd'hui enfouie et semblable à celle observée au niveau du transept. Un étroit contrefort plat (0,335 m) occupe l'angle entre la nef et le transept. Un autre contrefort sépare la travée conservée de la travée suivante en grande partie disparue. C'est un contrefort plat, large de 1,35 m. La travée est percée d'une grande baie en arc plein cintre sans aucun ornement extérieur. Un bandeau prolonge celui observé sur le transept et parcourt l'élévation de la nef. Un corbeau est conservé sous ce dernier, ainsi qu'une trace oblique semblant indiquer le négatif d'un pan de toit. Au-dessus de la baie, une rangée de modillons lisses, semblables à ceux du transept, pourrait marquer la hauteur primitive du mur. Elle correspond d'autant plus à un ressaut (larmier ?) marqué sur les deux contreforts, qui montent plus haut, quasiment sous la toiture actuelle, peut-être après avoir été remaniés. Cette rangée de modillons est placée plus haut que celle du transept. Au niveau de la deuxième travée, il semble que l'élévation soit en majeure partie celle d'origine. En partie haute, les pans de murs obliques et droits terminant cette élévation à l'ouest sont à placer avec les travaux de consolidation des vestiges. Les modillons ne sont pas visibles, mais le bandeau et la base moulurée sont toujours en place. Après un portail donnant accès au cimetière actuel, un mur est conservé dans l'alignement de l'élévation nord de la nef.

Au sud, l'élévation de la nef présente un appareil de pierre de taille calcaire de même aspect qu'au nord (Fig. 34). On retrouve les deux contreforts plats, dont un ressaut est placé

au niveau d'une série de modillons lisses semblant marquer la hauteur primitive des murs. Une grande baie en arc plein cintre, semblable à celle du nord, perce la travée conservée, sans aucun décor. En partie haute, l'élévation sud est donc similaire à celle du nord. Cependant, en partie basse, le mur est élargi par un ressaut de maçonnerie sur toute la longueur observable et sur une hauteur égale environ à 8m. Sous cette limite, le contrefort semble avoir été démantelé. Il monte ensuite jusque sous la toiture, accusant un ressaut juste au-dessous de la ligne de modillons, comme au nord. Cette partie basse du mur englobe la base du contrefort situé dans l'angle avec le transept. L'angle entre la nef et le transept est chaîné, leurs assises sont alignées, jusqu'au niveau de la corniche du transept, situé en dessous de la ligne de modillons observée sur la nef. L'élévation du transept, au-dessus la ligne de modillons de celui-ci, est posée sur le parement du contrefort de la nef.

Toujours sur cet empiètement occupant la base de l'élévation, on retrouve le bandeau divisant l'élévation comme au nord, mais il a été altéré et retouché en divers endroits. Il prolonge celui du transept et accuse une pente près de l'angle avec celui-ci avant de se poursuivre horizontalement. Sous le bandeau, une série de huit niches en arc segmentaire occupe la base du mur.

Au niveau de la deuxième travée, on retrouve en partie haute le même profil pour l'extrémité occidentale du mur : deux pans de murs obliques joints par un pan vertical, résultant de la consolidation des vestiges de la nef. Contrairement au nord, le mur sud de la nef se prolonge sans interruption vers l'ouest et présente une longueur totale de presque 30 m⁹⁶⁵. Les assises semblent continues depuis l'angle avec le transept jusqu'à l'extrémité ouest du mur. Hormis en hauteur au niveau des consolidations déjà mentionnées, et plusieurs petites restaurations (changement de pierres, contrefort démantelé), il n'y a pas de rupture nette dans cette maçonnerie. Plusieurs lignes de trous de boulins témoignent des divers remaniements ou aménagements réalisés sur cette élévation.

Les élévations intérieures

La travée orientale de la nef, la seule conservée entièrement, est large d'environ 8,20 m (nord-sud) et profonde de 7,34 m (entre les piliers). Les élévations nord et sud sont composées d'un appareil de pierre de taille calcaire dont toute la moitié inférieure est d'un

⁹⁶⁵ La longueur mesurée est de 29,92 m.

aspect plus clair suite à une restauration récente (Fig. 35)⁹⁶⁶. Au nord et au sud, une grande baie en arc plein cintre, appareillée avec soin, offre un éclairage direct à la nef. Comme à l'extérieur, ces baies ne présentent aucune forme de décor à l'intérieur. L'extrados de leur cintre est placé juste sous l'intrados des arcs formerets. La travée est voûtée d'une coupole sur pendentifs, semblable à celle de la croisée, élevée à 17,25 m de hauteur (Fig. 38). La seule différence réside dans le motif ornemental de la base de la coupole qui est ici une double frise d'oves ou écailles. Les pendentifs retombent à l'est sur les supports de la croisée, décrits précédemment, et à l'ouest sur des piliers semblables, composés d'une paire de demi-colonnes entre deux dosserets. Les pendentifs retombent sur les dosserets, l'arc doubleau sur la paire de colonnes. Les chapiteaux lisses et les bases sont identiques à ceux de la croisée et du transept. Les tailloirs sont à ressauts lisses au nord comme dans le bras nord du transept et ils sont décorés d'une frise de dents-de-scie entre deux ressauts au sud.

Le mur de clôture occidentale est posée au nord et au sud sur la paire de colonnes, précisément sur la colonne à l'ouest, et l'englobe ainsi que le dosseret associé (Fig. 36). Cette clôture est recouverte d'un enduit, percée d'une fenêtre en plein-cintre sans ornement et d'une porte, en plein-cintre également, pour permettre l'accès des fidèles et visiteurs. À l'extérieur, ce mur présente un appareil de pierre de taille.

De l'autre côté de cette façade épaisse de moins d'un mètre, on aperçoit, englobés dans la maçonnerie, le dosseret et le chapiteau associé des piliers cités. Les dosserets sont chaînés avec les murs nord et sud de la nef qui se prolongent ici à l'extérieur. Des vestiges de pendentifs encore en place indiquent que cette travée était également voûtée d'une coupole (Fig. 36). La base de cette dernière est également observable, ornée d'une frise d'étoiles à six branches. Ces éléments indiquent une coupole vraisemblablement d'apparence similaire avec les deux autres conservées dans l'église. L'élévation intérieure nord et sud de la nef, dans cette seconde travée en partie conservée, est composée d'un appareil irrégulier de pierre de taille calcaire. Les assises ont une hauteur variable entre 0,21 et 0,39 m. Une croix pattée est représentée sur une des pierres du mur nord. Une niche est aménagée de chaque côté, en arc brisé à plusieurs rouleaux. Des perturbations dans le parement autour de ces niches indiquent que leur installation doit être postérieure à la construction des murs. L'élévation nord s'arrête au portail d'accès au cimetière actuel. On retrouve les maçonneries de consolidation des vestiges. La rupture avec la maçonnerie originale de la nef est plus perceptible que sur le

⁹⁶⁶ M. Jean Dujour, membre de la Communauté du Chemin Neuf installée à l'abbaye, nous a indiqué cette restauration récente des parties basses des élévations nord et sud de la nef à l'intérieur, d'où cette différence dans l'aspect du parement.

parement extérieur. Le mur nord qui se prolonge au-delà du portail, traditionnellement apparenté à des vestiges de la nef, présente des hauteurs d'assises variant de 0,16 à 0,30 m.

L'élévation sud se prolonge sur une longueur environnant les 22 m. La base du mur présente un empattement. Les hauteurs des assises mesurées précédemment sur ce même parement se retrouvent le long du mur, quasiment jusqu'à l'extrémité occidentale. Cette partie du mur à l'ouest a effectivement été remaniée et consolidée. Une autre niche en arc brisé est placée près de cette extrémité. Son cintre est altéré, mais il conserve des redents abimés ou des départs de remplages aujourd'hui disparus. Bien que ce mur sud semble avoir été remanié et consolidé à plusieurs reprises, une observation approfondie a fait ressortir des ruptures dans la maçonnerie présentant une cohérence intéressante (Fig. 37). La première débute à 7,74 mètres du dossier englobé dans la façade occidentale ; la suivante est à environ 1,20 m de celle-ci. Entre ces deux courtes lignes verticales, marquant une rupture, on remarque, au sol, des traces d'arrachement d'une maçonnerie large d'environ 1,30 m. Il est possible que l'on soit en présence des traces et vestiges du pilier qui séparait la deuxième et la troisième travée de la nef. En effet, les mesures (profondeur de travée de 7-8 m et largeur de base de pilier de 1,20 m environ) correspondent à ce qui a été observé dans les parties conservées de l'église. On retrouve de plus les mêmes indices à peu près 8 m plus loin sur ce mur, avec des ruptures dans le parement et des vestiges au sol similaires (largeur environ 1,30 m) : il est vraisemblablement question des traces du pilier entre la troisième travée et la suite de la nef (autre travée similaire, espace d'accueil, façade ?). D'autant plus qu'en face de cet indice, on retrouve au sol, débordant sous le mur qui prolonge la nef au nord, des vestiges d'une maçonnerie semblable, large de 1,20 m, pouvant être le pilier correspondant. Aucune observation équivalente n'a été faite sur le mur nord de la nef.

Aucune trace au sol ne permet de situer la façade occidentale. Lorsque P. Tonnelier utilise la mention sur le plan de 1839 une nef longue de 70 pied, il la convertit avec la valeur moyenne du pied utilisée dans la région, de 32,4 cm et il obtient une longueur de 22,68 m, en partant de l'extrémité de la travée conservée. Les sondages effectués en 1974 à une distance de 23 m correspondent aux 70 pieds évoqués sur le document et mettent au jour des maçonneries que Paul Tonnelier interprète comme l'extrémité ouest de la nef⁹⁶⁷. Il évalue la longueur de deux travées supplémentaires en utilisant la travée subsistante : environ 21,70 m, il reste donc un espace d'environ 2 m à interpréter. Il en conclut qu'une sorte de travée de

⁹⁶⁷ Tonnelier, 1984, 50 : « Nous avons retrouvé les fondements de façade exactement à [...] 23 mètres. Disons du reste que ces fondations coïncident avec l'angle du mur que nous avons à notre droite (en regardant l'église), ce qui n'est évidemment pas fortuit ».

transition, qu'il nomme « narthex », existait entre l'entrée occidentale et la nef de trois travées. Les vestiges des bases des supports placés entre les travées de la nef observés lors de notre étude en 2009 amènent la conclusion qu'il y aurait, en plus de la travée conservées, deux autres travées de même longueur puis une dernière travée à l'ouest dont la longueur n'est pas connue. Des sondages seraient nécessaires pour apporter des éléments supplémentaires de réponse ou du moins confirmer les données de P. Tonnelier.

Ne pouvant pas consulter de photographies ou de relevés faits lors de ces fouilles, une prospection magnétique a été effectuée à cet emplacement lors de l'étude de terrain de 2009 pour tenter de visualiser d'éventuels vestiges enfouis. Malheureusement, les résultats ne sont pas probants, certainement perturbés par l'existence du chemin goudronné d'accès à l'église et par la taille trop petite de la superficie prospectée⁹⁶⁸. L'image obtenue ne permet pas d'apporter des éléments de réponse sur la disposition de l'extrémité occidentale de l'église. Faute de rapport sur les sondages de 1974, le meilleur moyen pour situer la façade ouest serait de procéder à de nouveaux sondages.

b. Phases chronologiques proposées pour la nef.

Les phases chronologiques pour la nef pourraient être les suivantes. Il semble que la nef, à vaisseau unique divisé en trois travées, peut-être avec une petite avant nef, ait été élevée en même temps que le transept, vers le milieu ou la deuxième moitié du XII^e siècle, suite à la fondation située entre 1126 et 1136. La nef a été voûtée d'une file de coupes sur pendentifs. Des supports composés de paires de colonnes engagées associées à des dossierets sont aménagés dans la nef et dans la croisée du transept. Une baie en plein cintre est percée dans chaque travée pour apporter un éclairage direct. Aucun décor ou animation n'est réalisé au niveau des baies ou des chapiteaux, tous totalement lisses. Seuls des frises sont prévues au niveau des tailloirs ou à la base des coupes. Les parties orientales qui fonctionnaient avec la nef et le transept conservés ne sont pas connues mais il semble que l'édifice offrait un ensemble homogène et sobre, où le soin apporté à l'appareillage des murs et des coupes et la régularité des volumes composaient à eux seuls la beauté de l'édifice. La même sobriété, où l'austérité est volontaire, proche de l'esprit cistercien, se retrouve dans certaines abbayes de chanoines réguliers. Les chapiteaux nus, dont la simplicité du décor est parfois relevée d'une

⁹⁶⁸ La prospection magnétique a été réalisée par Marion Druez, URL Valor, Université de La Rochelle.

frise décorative sur le tailloir, se retrouvent dans d'autres églises romanes des régions à l'entour. De tels chapiteaux sont en effet encore observables notamment à Saint-Symphorien de Broue et à Thaims en Saintonge, à Cherval, Saint-Amand-de-Coly, Merlande, Cadouin et Saint-Privat-des-Près en Périgord et à Plassac en Angoumois.

À l'extérieur, on aperçoit les corniches à modillons, au nord et au sud, qui indiquent la hauteur primitive des murs de l'église romane. La corniche des bras du transept est plus basse mais ne peut révéler un transept bas car la baie nord du transept est trop haut placée pour cette hypothèse. Les murs de la nef ont été surélevés vraisemblablement pour protéger les coupes, avant d'en faire autant pour les murs du transept. Les surélévations de ce dernier se posent en effet sur les contreforts de la nef, marquant l'antériorité des parties hautes des murs de la nef sur celles du transept.

On devait accéder à l'église par un portail occidental aujourd'hui disparu. Aucun autre accès direct à la nef, depuis le cloître au sud ou le cimetière au nord, ne peut être évoqué à partir de ces seuls vestiges. La façade occidentale représentée sur les dessins d'Élie Robert semble être en grande partie une restauration. Elle fait écho au chevet gothique surmonté du même gigantesque pignon. Il est probable en effet que la façade de l'église romane ait été remaniée lors de la reprise des parties orientales au XIII^e siècle.

La nef est fonctionnelle jusqu'à sa démolition que l'on suppose avoir eu lieu au XVI^e siècle lors d'un pillage par les Protestants. Elle conservait alors toutes ses travées et la façade comme en témoignent les représentations de Claude Masse et dessins d'Élie Robert mais les voûtes et la toiture avaient disparu, sauf celles de la travée orientale. Sur le plan de 1839, ces parties n'apparaissent plus, elles ont certainement été démantelées entre ces deux représentations du site. Ses vestiges ont ensuite consolidés vraisemblablement au XIX^e ou au XX^e siècle, pour être maintenue dans cet état jusqu'à nos jours. À la vue de la série de corbeaux et du négatif de toiture évoqués lors de la description des élévations de la nef et du transept nord, il semble qu'une annexe, dont on ignore la fonction et la période d'installation, fut ajoutée un temps dans l'angle entre la nef et le bras nord du transept.

III.2.3. Étude architecturale des bâtiments conventuels

De nombreux bâtiments claustraux sont encore en élévation (Fig. 94). Les anciens plans et croquis conservés situent un premier cloître qui bordait l'église au sud, lui-même complété d'un second cloître à l'ouest (Fig. 103). Ils étaient tous deux entourés de corps de bâtiments. Du premier cloître, il ne subsiste que les ailes sud et est. Du second cloître, il ne reste que l'aile méridionale, en supposant, à la vue des anciens plans, que le corps de bâtiment en question fermait bien cet espace au sud. Le cloître occupait une superficie carrée d'environ 30 mètres de côté, si l'on se réfère à la porte conservée dans l'aile sud et qui débouchait dans la galerie occidentale.

Les édifices qui se développent ensuite au-delà de cet ensemble, vers le sud, sont à attribuer à la restauration instaurée par Henri d'Escoubleau de Sourdis à partir du XVII^e siècle.

III.2.3.1. L'aile orientale des bâtiments conventuels

L'aile sud prolonge le transept et adopte la même largeur extérieure (Fig. 95). Le transept ouvre au sud par une porte donnant sur un espace où se situe l'escalier d'accès à l'étage. Cet espace rectangulaire, fermé à l'est, ouvre sur le cloître par une grande porte en arc plein cintre. L'aile abrite ensuite la salle capitulaire, qui n'ouvre ni sur cette cage d'escalier ni sur le passage voûté placé contre elle à l'est. L'aile se poursuit ensuite jusqu'à l'angle avec l'aile sud, partie où elle n'est pas ouverte sur le cloître.

L'élévation occidentale de ce corps de bâtiment présente un appareil de pierre de taille calcaire. Deux niveaux apparaissent : le rez-de-chaussée est largement occupé par la porte et les baies donnant dans la salle capitulaire, entourées de deux portes d'accès aux communs. Un bandeau, prolongeant celui du transept, marque la limite avec le second niveau où sont percées des baies rectangulaires ouvrant sur le dortoir. L'appareil du premier niveau est semblable à celui du transept ; celui de l'étage présente des modules plus grands. Trois contreforts sont encore visibles : le premier est entre la porte d'accès aux escaliers et la salle capitulaire. Son retour sud est englobé dans le parement sous le bandeau. Le deuxième et le

troisième contreforts ne sont visibles qu'à l'étage, au-dessus du bandeau. Le troisième est dans l'angle avec l'aile sud. Une rangée de corbeaux alignés est conservée sous le bandeau, le long du parement du transept et de l'aile est, évoquant la toiture de la galerie orientale du cloître.

a. La porte d'accès aux escaliers menant à l'étage.

Cette porte en arc plein cintre est large d'un peu plus de 1,70 m. Elle est appareillée avec soin. Son piédroit nord est très altéré en partie basse et le piédroit sud a visiblement été restauré. Le vantail est placé à une profondeur de 1,10m par rapport au parement extérieur ; au niveau de ce vantail, l'arc de la porte a été abaissé et n'est plus en plein cintre mais en arc segmentaire.

Cette porte permet une circulation entre la cage d'escalier donnant à l'étage où se situe le dortoir et l'espace du cloître. Elle permet également d'atteindre, depuis le cloître, la porte accédant au bras sud du transept.

b. La salle capitulaire

Cette salle mesure, à l'intérieur, 8,36 m de profondeur est-ouest et 10,27 m de largeur nord-sud. Son parement extérieur, côté ouest, est en relief par rapport au reste du bâtiment, au rez-de-chaussée.

Elle ouvre sur l'espace du cloître par une porte en arc plein cintre, entourée de doubles baies en plein cintre également (Fig. 97 et 98). Les piédroits de la porte sont ornés d'une colonnette coiffée d'un chapiteau lisse et de bases semblables à ceux de l'église abbatiale. Le fût de ces colonnettes est monolithe et, à intervalles plus ou moins réguliers, des séries de deux ou trois traits faisant tout le tour simulent des joints ou tout simplement animent la colonne simplement et sobrement.

Les ouvertures réalisées de part et d'autre de la porte sont divisées en double baie par un alignement de quatre colonnettes reposant sur un mur bahut et occupant toute l'épaisseur du mur. De chaque côté, les quatre colonnettes sont différentes : la première, en façade, paraît plus récente et pourrait être le fruit d'une restauration ; la troisième est sans aucun doute une restauration réalisée au cours de ces dernières décennies (elles sont manquantes sur les photos de Paul Tonnelier). Seules la deuxième et la quatrième, côté intérieur, pourraient être d'origine. Ces dernières sont semblables à celles des piédroits de la porte avec une différence

toutefois au niveau du chapiteau : la partie haute du chapiteau, plate, adopte un plan rectangulaire pour les chapiteaux de la porte mais pour les baies cette partie épouse une forme concave. Le chapiteau de la colonnette restaurée en façade adopte ce schéma. Le cintre des baies extérieures retombe sur une colonnette, semblable à celles de la porte. Cette dernière et les baies latérales sont coiffées d'une archivolt nue. Elles retombent sur les tailloirs prolongés en bandeau entre la porte et les doubles baies et au-delà de cette ouverture, sur quelques dizaines de centimètres. Le bandeau est visible aussi dans l'ébrasement des fenêtres où il se prolonge sur le parement sur toute l'épaisseur du mur⁹⁶⁹.

La salle du chapitre est ouverte à l'est par trois baies en arc brisé (Fig. 105). À l'intérieur, la pièce a perdu sa voûte, mais elle a conservé suffisamment d'éléments pour comprendre qu'il y avait six travées voûtées d'ogives retombant sur un pilier central. Il est de plan quadrangulaire, et flanqué à l'est et à l'ouest de fins pilastres. Il n'y a pas de chapiteau, seulement un tailloir, et la base quadrangulaire est légèrement moulurée. Une banquette occupe la base des quatre murs. Les supports recevant les ogives aux quatre angles de la pièce et en partie médiane des quatre murs étaient composés de deux colonnettes de diamètre différent. La plus fine est encadrée par des dossierets. Dans l'angle nord-ouest et au milieu du mur nord, les piliers ont disparu suite à des remaniements. À part les supports des angles sud qui sont entièrement conservés, les autres ne sont signalés que par les bases encore en place. Ces dernières sont moulurées et reposent sur de hautes bases prismatiques, elles-mêmes posées sur la banquette. Les chapiteaux conservés dans les angles sud présentent un décor différent : dans l'angle sud-ouest, un visage joufflu à la chevelure bouclée, plutôt enfantin, est placé entre deux chapiteaux décorés de feuilles dérivées de l'acanthé ; dans l'angle sud-est les deux chapiteaux sont ornés de tiges avec bourgeons.

Les trois baies en arc brisé ouvrant vers l'est sont à ébrasement interne. Le cintre de la baie et la bordure de l'embrasement sont constitués d'un tore retombant sur des colonnettes de même diamètre. Les chapiteaux ont un décor végétal variant d'une baie à l'autre. Pour la baie au nord, ce sont des feuilles placées verticalement et semblant être dérivées de la feuille de laurier (sud) ou de la feuille d'acanthé (nord). La baie médiane présente des chapiteaux ornés de motifs floraux avec tiges au niveau de l'embrasement et des feuilles ondulantes au niveau de l'ouverture⁹⁷⁰. Les chapiteaux de la baie sud sont altérés et semblent avoir été décorés de

⁹⁶⁹ Le profil des tailloirs et bandeau se définit par la suite d'éléments suivants : bandeau, réglet, tore à profil segmentaire, anglet, cavet.

⁹⁷⁰ Les chapiteaux ornés de feuilles ondulantes semblent avoir été restaurés récemment.

motifs floraux avec tiges (ouverture) et de feuilles ondulantes (embrasure). Ces colonnettes ont des bases agrémentées de modillons de plinthe.

c. Le passage voûté

Contre la salle capitulaire, au sud, un passage voûté d'un berceau plein-cintre est axé est-ouest (Fig. 99). Il permet la communication entre l'espace du cloître et le terrain situé au-delà de l'aile orientale des bâtiments claustraux. Son parement sud garde le négatif d'une porte qui ouvrait vers une salle située dans la partie sud de l'aile.

d. Une grande salle voûtée

Au-delà de ce passage, une vaste salle voûtée axée nord-sud est conservée (Fig. 100). Elle mesure environ 15 m de longueur nord-sud sur 7,70 m de largeur est-ouest. La voûte est un berceau plein cintre irrégulier mais semble avoir été en berceau brisé auparavant, au vu d'un doubleau conservé au sud. Entièrement réalisée en pierre de taille, elle présente un aspect relativement soigné.

Cette salle se place également au niveau de l'angle entre l'aile sud et l'aile est. Aucune porte ne permettait d'y accéder directement depuis le cloître, mais l'on devait pouvoir s'y rendre depuis cet espace par le passage voûté cité précédemment. Elle est percée de plusieurs baies rectangulaires à l'est et d'une porte en arc segmentaire, constituant un des accès principaux actuellement. L'autre accès a été conçu dans l'angle sud-ouest de la salle après des remaniements manifestes.

L'aile orientale se termine au sud par une autre salle remaniée tardivement. Elle est composée de deux travées couvertes de voûtes d'arêtes plates. Elle mesure environ 6 m nord-sud sur 7,70 m est-ouest. L'accès à cette pièce se fait par l'angle sud-ouest de la salle précédente.

L'élévation orientale de cette aile présente un appareil assez régulier de pierre de taille calcaire avec un aspect général soigné. On observe au rez-de-chaussée les trois baies en arc brisé de la salle capitulaire, sans aucun décor extérieur, la porte du passage voûté, la porte et les jours rectangulaires de la grande salle voûtée. Deux fenêtres rectangulaires occupent l'extrémité sud de ce premier niveau ; ce sont les mêmes types de baies que l'on retrouve percées régulièrement tout le long du second niveau, éclairant les cellules des religieux. Un

bandeau en demi tore sépare les deux niveaux d'élévation. Quatre contreforts renforcent l'ensemble au niveau de la grande pièce voûtée ; ils s'arrêtent sous le bandeau. Des traces de remaniements autour des baies de la salle du chapitre signalent une restauration ou un changement de parti.

Sur un plan de l'abbaye réalisé en 1912, d'autres constructions prolongeaient cette aile vers le sud, mais ils ont entièrement disparus aujourd'hui⁹⁷¹.

III.2.3.2. L'aile sud des bâtiments conventuels au niveau du premier cloître

L'angle, entre l'aile orientale et l'aile méridionale n'est pas chaîné (Fig. 96). À plusieurs niveaux, le parement nord de l'aile sud semble se poser sur l'aile orientale. Ce corps de bâtiment est long d'environ 28 m et sa largeur avoisine les 9 m.

L'élévation sud a été totalement reprise au XVII^e siècle : rez-de-chaussée percé de grandes baies rectangulaires, « étage avec des arcades séparées par des pilastres doriques et des balustres comme une loggia⁹⁷² ».

L'élévation nord, donnant sur l'espace du cloître adossé à l'église, a conservé quant à elle de nombreux éléments de l'état primitif. L'appareil de pierre de taille est irrégulier et présente un aspect proche de celui du transept ou du niveau inférieur de l'aile orientale précédemment étudiée. Cinq contreforts soutiennent cette élévation, à intervalles relativement réguliers. Deux d'entre eux ne montent qu'à un tiers de la hauteur. Un troisième, situé entre ces deux derniers et l'angle avec l'aile orientale est en partie arraché ; il devait leur être semblable. Les deux derniers sont de part et d'autre d'une porte près de l'angle nord-ouest. Ils montent tous deux jusqu'au niveau de la toiture. Le contrefort placé le plus à l'ouest, à l'angle, est plus large que les quatre autres et est épaissi à sa base par un large empattement.

Près de l'angle avec l'aile orientale, une grande baie rectangulaire, d'allure moderne, a été percée en partie haute. Sous cette fenêtre, le négatif d'une porte, rectangulaire, est visible. On voit nettement qu'elle a aussi été aménagée postérieurement à la construction primitive du mur. Par son emplacement, elle a pu être un accès aux galeries sud et est du cloître.

⁹⁷¹ Plan de 1912 conservé dans un dossier final de synthèse de 1999 conservé au SRA à Poitiers.

⁹⁷² Tonnelier, 1984, 82.

Une autre porte perce ce corps de bâtiment près de l'angle nord-ouest (Fig. 101). Large de 3,20 m environ, elle est coiffée de deux voussures en plein cintre. Ces dernières sont appareillées de claveaux réguliers et présentent un aspect sobre et très soigné. Une frise de pointes de diamant, très altérée, surligne la voussure extérieure. Chacune retombe sur des colonnes semblables à celles de l'entrée de la salle capitulaire : coiffées d'un chapiteau lisse et la base, même très altérée ici, semble être identique aussi (Fig. 98). Les tailloirs, altérés, sont composés d'un bandeau et de deux cavets séparés par un anglet. Le même profil a été observé pour les tailloirs dans le bras nord du transept de l'abbatiale. Ils se prolongent ici sur le parement, telle une imposte, pour recevoir la largeur entière de la voussure extérieure et de la frise surlignant l'ensemble.

Au-dessus de la porte, une rangée de six trous devait recevoir des éléments en bois liés à une toiture ou à la charpente de l'aile occidentale de ce cloître. En effet, par son emplacement, cette porte devait permettre la communication entre l'aile sud des communs et les galeries sud et ouest du cloître. Un bandeau oblique subsiste au-dessus de cette rangée, et se prolonge sur le contrefort à gauche de la porte, suggérant le négatif d'une toiture.

La largeur de l'encadrement de la porte, de 3,20 mètres, suggère la largeur de la galerie occidentale du cloître – et de ce fait celle des trois autres galeries – comprise entre 3 et 4 mètres. La largeur du passage était inférieure à 3,20 mètres : son négatif est visible dans le bouchage de la porte.

L'intérieur de l'aile sud est décrite par P. Tonnelier : « au rez-de-chaussée, divisé en quatre pièces (celles qui furent refaites entre 1723 et 1731), la dernière à droite, plus grande que les autres et carrée, a encore ses deux murs nord et ouest intégralement du XII^e siècle, ainsi que l'angle sud-est, et à l'étage, les attaches de voûtes aux angles nord-ouest et nord-est⁹⁷³ ».

III.2.3.3. L'aile sud des bâtiments conventuels, au niveau du second cloître.

Toujours au sud, un autre corps de bâtiments prolonge la précédente aile sud (Fig. 102). Nous ne nous attarderons pas sur les constructions qui assurent la liaison entre les deux, très remaniées. Cette aile est plus au sud que celle qui entoure le premier cloître. Ici, elle a probablement bordé le second cloître, placé à l'ouest du premier.

Les dimensions de ce corps de bâtiment sont environ de 26 m de longueur pour une largeur avoisinant les 11,30 m.

⁹⁷³ Tonnelier, 1984, 83.

L'appareil de pierre de taille calcaire est irrégulier sur les élévations nord et sud, mais il présente toutefois un aspect très soigné. De nombreux remaniements ou restaurations ont perturbé le parement au nord ; l'élévation sud présente un aspect plus homogène.

Au sud, le rez-de-chaussée est percé d'une porte coiffée d'un arc en anse de panier et de quelques jours, l'étage présente une série de jours réguliers et alignés.

Au nord, trois contreforts plats divisent l'élévation ; ils montent sur un peu plus des trois quarts de la hauteur du mur. Trois portes ouvrent sur l'espace de l'ancien cloître, deux rectangulaires, la troisième est coiffée d'un arc segmentaire. Plusieurs jours sont visibles, de taille variable et placés de façon irrégulière. Deux grandes baies rectangulaires ont été percées à l'étage.

Après avoir visité cette partie de l'abbaye Paul Tonnelier en fait la description suivante : « On aperçoit [...] un long bâtiment très ancien, d'époque romane. Le rez-de-chaussée est composé de plusieurs chais voûtés, ouvrant, les uns dans cette cour [*au sud*], les autres en sens inverse dans le terrain vague [*ancien cloître*]. Deux de ces chais sont munis d'une immense cheminée d'angle en forme de hotte, dont le tuyau est assez large pour donner facilement passage à un homme. Mais dans l'immense grenier qui surmonte ces chais, il n'y a nulle trace de cheminées. Ce qu'on avait pris pour telles sont des monte-charges destinés à monter les grains dans ce grenier. Ce dernier immense, tout pavé de pierre, et couvert d'une splendide charpente⁹⁷⁴ ».

III.2.3.4. Recours aux méthodes géophysiques pour situer les deux cloîtres

Une prospection électrique a été effectuée sur la surface anciennement occupée par les deux cloîtres afin de placer leurs limites respectives et leur position précise par rapport à l'église⁹⁷⁵. Plus précisément, le but était de vérifier l'existence et l'état de conservation des vestiges, voire d'en estimer le plan. Malheureusement, une couche de remblai recouvrant toute cette surface, formant un talus, ainsi que la présence de nombreux réseaux, ont rendu les observations difficiles. L'image obtenue révèle plusieurs points de résistance, mais la présence à proximité d'aménagements récents de réseaux ne permet pas d'en tirer parti. Seul un élément pourrait être exploitable : un alignement continu ressort sur l'image obtenue, long d'une trentaine de mètres, axé est-ouest, à une dizaine de mètres de l'aile sud bordant le

⁹⁷⁴ Tonnelier, 1984, 81-82.

⁹⁷⁵ La prospection électrique a été réalisée par Marion Druetz, URL Valor, Université de la Rochelle, en 2009.

second cloître. D'après Marion Druetz qui a conduit cette prospection, il pourrait être question ici d'un empierrement à mettre en relation avec les vestiges d'un bâtiment.

III.2.3.5. Vestiges d'une chapelle au sud-est du chevet

Au-delà de la chapelle orientée du bras sud du transept, les vestiges d'une autre annexe, ajoutée postérieurement, sont encore visibles (Fig. 106). Ses murs se posent sur l'angle sud-est du chevet et sur l'élévation orientale de la chapelle du transept. Deux travées sont conservées, mais des traces d'arrachement sur les murs subsistants révèlent que cette annexe se prolongeait vers le sud. Les vestiges actuels ont une largeur d'environ 7 m (mur nord) et une longueur avoisinant les 7,50 m (vestiges du mur est). Des traces d'arrachement sur le contrefort d'angle de la chapelle du transept sont liés aussi à l'aménagement de cette chapelle annexe.

a. Élévations extérieures.

Seules sont conservées les élévations septentrionale et orientale, cette dernière seulement en partie, toutes deux en appareil de pierre de taille calcaire. Un contrefort d'angle renforce l'angle entre ces deux murs ; un contrefort plat divise en deux travées l'élévation nord.

Cette chapelle ouvrait au nord, vers le cimetière actuel, par une petite porte en arc segmentaire, murée et en partie enterrée⁹⁷⁶. Le cintre est mouluré et retombe sur des piédroits pourvus de colonnettes coiffées de chapiteaux au décor végétal (très altéré). Les astragales sont arrondis et les tailloirs sont à pans coupés et moulurés. Au-dessus de cette porte, il subsiste une baie en arc brisé, à ébrasement externe et munie d'un remplage polylobé. Elle n'est pas alignée avec la porte mais un peu décalée vers l'ouest. La base de cette baie était plus basse à l'origine : on remarque en effet le négatif du prolongement de la baie, sous sa base actuelle, rebouchée ensuite par trois assises de pierres taillées.

Entre les deux contreforts, une grande baie en arc brisé est aménagée avec un remplage formant deux lancettes surmontées d'un quadrilobe. Des fines colonnettes encadrent les lancettes ; elles reposent sur des bases prismatiques. La baie a été totalement bouchée avec

⁹⁷⁶ Le niveau de sol du cimetière actuel, au-dessus du sol contemporain de la chapelle en question, cache toute la partie basse de cette dernière au nord.

des moellons en partie basse et de la pierre de taille en partie haute. Les chapiteaux ne sont pas visibles, cachés par une maçonnerie de moellons pris dans du mortier sur laquelle un élément (bois ?) fut posé, tel une traverse, peut-être pour consolider l'ensemble.

En partie haute de cette élévation nord, sous les deux dernières assises, on observe encore les vestiges d'un bandeau formé d'un cavet entre deux fins bandeaux. À ce niveau, On remarque également les vestiges d'un corbeau alignés horizontalement avec les négatifs de trous rectangulaires rebouchés, vraisemblablement l'emplacement d'autres corbeaux aujourd'hui disparus.

Les vestiges de l'élévation orientale présentent le même appareil de pierre de taille. Le mur résiduel est divisé en deux travées par un contrefort placé en oblique par rapport au mur, autrement dit parallèlement au contrefort d'angle. Chaque travée est percée d'une grande baie en arc brisé, bouchée par une maçonnerie de moellons et de pierre de taille d'un module plus petit que le parement. Des ruptures visibles indiquent des remaniements et les baies semblent avoir été percées dans une phase postérieure à la construction du mur. Des trous de boulins, non alignés, sont répartis de façon irrégulière, suggérant plusieurs reprises ou aménagements postérieurs.

b. Élévations intérieures.

Les travées préservées sont voûtées d'ogives composées d'un tore à listel. Les ogives rejoignent dans les angles les arcs doubleaux et formerets. L'ensemble se prolonge pour former des faisceaux de trois fines colonnes ayant le même profil. Un chapiteau marque le passage de l'ogive à la colonne. Sa corbeille est ornée de deux rangées de feuilles, sauf dans l'angle sud-ouest de la travée occidentale où aucun chapiteau n'assure de transition. Les tailloirs sont à pans coupés. La clé de voûte orientale semble avoir été martelée, celle à l'ouest est parée d'un visage souriant au milieu de motifs végétaux.

On retrouve sur l'élévation intérieure nord les négatifs de la porte et des baies précédemment citées. Une niche est aménagée dans ce même mur et une cheminée a été mise en place dans le comblement de la grande baie orientale. En observant le parement intérieur nord, on remarque que les baies, et la porte aussi probablement, semblent avoir été ajoutées postérieurement à l'élévation du mur. On observe également, au vu de la hauteur de la porte nord, que le niveau du sol actuel du côté du cimetière est plus haut que celui à l'intérieur de la chapelle.

Les vestiges des voûtes qui couvraient les travées développées vers le sud sont encore observables. Les ogives résiduelles retombent sur des corbeaux au centre et à l'est ; à l'ouest elles se terminent en pointe. Le corbeau central était décoré de deux visages humains, très altérés, et le corbeau oriental est orné de feuillages. Ces deux corbeaux sont toutefois agrémentés d'un tailloir et d'un astragale laissant envisager qu'il est peut-être question de chapiteaux dont la colonne a disparu et non de corbeaux.

III.2.3.6. Une salle souterraine

Non loin de cette chapelle annexe, vers le sud-est, se trouve l'entrée d'une salle souterraine accessible par un escalier. À notre connaissance, elle n'a jamais été étudiée précédemment. Les personnes de la communauté sur place ne connaissent pas son état actuel et son accès est envahi par la végétation. Cependant, le recours à des méthodes géophysiques adaptées aux zones creuses souterraines pourrait être une solution intermédiaire pour cerner davantage l'envergure de cet espace et sa position précise. Jean Dujour nous a informé sur des travaux récemment faits : un sondage a été effectué en vue d'un aménagement, au sud de cette salle souterraine, près de l'extrémité sud actuelle de l'aile orientale des bâtiments claustraux. Les ouvriers auraient découvert un autre espace souterrain. Ainsi c'est une cartographie des vestiges enfouis bien plus étendue qu'il serait nécessaire de réaliser de ce côté-ci du domaine.

III.2.3.7. La porte monumentale d'accès au domaine

Le plan de l'abbaye réalisé par Cl. Masse en 1712-1715 présente deux entrées monumentales au niveau de l'accès actuel au domaine (Fig. 103 et 107). Seule une de ces deux portes est encore en place aujourd'hui. Elle correspond à celle placée vers l'intérieur du domaine sur le plan de Claude Masse. Il ne reste pas de vestiges de l'autre porte qui était la première porte à franchir par les visiteurs. Sur le plan de Cl. Masse, des constructions figurent après cette porte, au sud, peut-être les aménagements d'une porterie. Si l'on se réfère à ce plan et à la configuration actuelle des lieux, cette porte disparue devait se situer non loin du croisement des routes au commencement du chemin allant vers l'abbaye. Elle était composée de deux constructions de plan carré (tours ?). E. Lefèvre-Pontalis suppose que la porte

subsistante est du XII^e siècle et que la deuxième porte, disparue depuis, fut élevée en 1788 dans un style classique⁹⁷⁷.

La porte conservée forme un porche : un massif de plan rectangulaire est percé de part en part par un passage voûté en arc segmentaire. Le piédroit nord est légèrement rentrant donnant à l'ouverture une forme proche du fer à cheval. Les quatre côtés présentent un appareil irrégulier de pierre de taille calcaire. La voûte est soigneusement appareillée de pierres d'un module inférieur. Les angles occidentaux sont renforcés d'un contrefort d'angle, alors que les angles orientaux ne sont pourvus d'un tel renfort que sur les élévations nord et sud. Une rangée de trous de boulins alignés horizontalement est visible en partie haute de l'élévation ouest. Des traces de remaniements sont observables sur le côté sud, il est probable que le contrefort d'angle sud-ouest ait été restauré.

Comme sur le plan de Claude Masse, cette porte est placée dans l'axe de la nef de l'église abbatiale. Un mur est figuré la reliant à d'autres murs structurant l'espace près de l'angle nord-ouest de la nef. Il est visible sur ce plan et sur les dessins d'Élie Robert. Ainsi, cette porte ne devait pas être autonome comme elle l'est aujourd'hui mais devait être au moins au XVIII^e siècle une partie intégrante de l'enceinte clôturant le domaine abbatial.

III.2.3.8. des XVII^e et XVIII^e siècles

La restauration entreprise par le cardinal de Sourdis au XVII^e siècle permet une profonde restauration des bâtiments médiévaux et la construction de nouvelles annexes. Ainsi, une nouvelle cour se dessine au sud des deux cloîtres longeant l'église. L'accès à cette cour se fait actuellement par une porte élevée par le dernier abbé commendataire, Nicolas François de Bourgogne (1784-1789). De style classique, Paul Tonnelier en donne la description suivante :

« Sur de simples piédroits s'élève un grand arc très sobre de moulures rattaché au couronnement qui le domine par une jolie agrafe perlée traversée d'une guirlande enrubannée. Par contre, le couronnement est assez lourd. Sur un grand manteau sont réunis trois écussons posés chacun sur un cuir et entouré de palmes ou du guirlandes. Celui de droite portait une couronne. Tous ses attributs ont été soigneusement arasés presque aussitôt que sculptés, pour substituer aux armoiries les inscriptions à la mode : la Constitution... la Nation... la Loi et la date de 1789. L'écusson central, un peu plus élevé que les autres était peut-être celui de

⁹⁷⁷ Lefèvre-Pontalis, 1913, 301.

l'abbaye ? Le couronnement est limité à son sommet par une galerie décorée de postes d'où se détachent un pinacle central et deux vases aux extrémités. Le pinacle porte sur un cartouche la date de 1788. Mais comme par dérision, les inscriptions révolutionnaires, sont accompagnées de la date de 1789. Que de chemin parcouru entre ces deux dates si proches pourtant l'une de l'autre⁹⁷⁸ ».

P. Tonnelier cite Cl. Masse au sujet des bâtiments qui avoisinent cette porte, en soulignant qu'ils « étaient pourvus de deux pavillons d'angles carrés et saillants, qui avaient peut-être eu, à l'origine, un caractère défensif⁹⁷⁹ ». Il est probablement question des deux tours carrées figurées sur les dessins d'Élie Robert et le schéma daté de 1800, qui marquent les angles extérieurs du second cloître.

Ainsi l'abbaye de Sablonceaux a conservé de nombreux vestiges qui, complétés des sources figuratives, suffisent à révéler l'envergure de son développement avant d'être amputée d'une grande partie de son église et de ses annexes.

IV. Synthèse chronologique

IV.1. Implantation de l'abbaye, milieu et 2^e moitié du XII^e siècle.

L'abbaye de Sablonceaux s'intègre dans une politique ducale d'occupation du territoire, lancée dès la fin du XI^e siècle. Le duc d'Aquitaine fait dons de nombreuses terres à défricher à des institutions monastiques placées sous sa protection. Il espère ainsi affirmer les droits ducaux sur des vastes territoires alors vides, tout en répondant à des préoccupations économiques. Cette politique est poursuivie au XII^e siècle par le duc Guillaume X, lorsqu'il décide d'implanter l'abbaye régulière de Sablonceaux dont il confie l'installation à Geoffroy du Loroux⁹⁸⁰. La mention d'un château fortifié, voué au duc d'Aquitaine, apparaît dans

⁹⁷⁸ Tonnelier, 1984, 80-81.

⁹⁷⁹ Tonnelier, 1984, 77.

⁹⁸⁰ Debord, 1984, 166-167.

plusieurs études sur l'abbaye et semble avoir coexisté avec l'implantation de la communauté de chanoines⁹⁸¹.

Par un acte de fondation rédigé entre 1126 et 1136, le duc d'Aquitaine, Guillaume X, donne à Geoffroy du Loroux, et à ses frères vivant dans la pauvreté du Christ, le lieu appelé Sablonceaux dans la Forêt du Baconais pour y construire une église⁹⁸². Il leur donne également l'église paroissiale de Saint-Romain de Benet, des terres, forêts et marais pour répondre aux besoins de la construction et pour les usages de la vie quotidienne. Par un acte de 1197 le duc Othon de Brunswick, qui administre l'Aquitaine pour son oncle Richard Cœur de Lion, confirme la donation du duc d'Aquitaine et la complète par de nombreux privilèges⁹⁸³. La construction de l'église et des bâtiments conventuels commence vraisemblablement suite à l'acte de fondation, vers le milieu du XII^e siècle, et se poursuivre au cours de la deuxième moitié du siècle.

L'église est construite avec une nef unique et vraisemblablement trois travées, un transept saillant et des parties orientales dont on ignore la physionomie. Le voûtement en berceau brisé est adopté pour le transept avec une coupole sur pendentifs sur la croisée. La nef est couverte d'une file de coupoles sur pendentifs. Une avant-nef assure probablement la transition entre le portail occidental et la nef. Un soin particulier est apporté à la construction car l'appareil est relativement régulier et présente un aspect homogène. Le parti est pris de ne pas décorer cet espace : seuls des chapiteaux lisses et des baies à encadrement simple animent les élévations. De rares frises soulignent quelques tailloirs et la base des coupoles et des bandeaux au départ des voûtes. La façade occidentale dont on ne dispose de représentations que dès le XVIII^e siècle devait être aussi relativement simple dans son décor, en accord avec le reste de l'édifice⁹⁸⁴. L'abbatiale de Sablonceaux se démarque de la floraison décorative qui orne les églises saintongeaises au XII^e siècle. Ce choix de l'austérité pourrait être en rapport avec l'idéologie du fondateur, Geoffroy du Loroux, qui impose à ses disciples la règle de saint Augustin dans un contexte de réforme profonde du clergé. À l'instar de Bernard de Clairvaux et ses fondations cisterciennes, avec lequel il entretenait des relations étroites, Geoffroy du Loroux souhaite probablement que l'architecture de ses fondations soit le reflet de la rigueur de la vie régulière qu'elles abritent, en totale opposition avec l'esprit clunisien. D'autres

⁹⁸¹ Tonnelier, 1984, 78 : « une des trois tours du château du duc Guillaume, donc du XI^e ou du début du XII^e [siècle] existait encore en 1810, au dire de Lesson dans ses *Lettres historiques et archéologiques sur la Saintonge et l'Aunis*, (parues en 1840) »”.

⁹⁸² Nègre, 1990, 5351 : *Sablonceaux*, Charente-Maritime.

⁹⁸³ Cf. Annexes texte 1 et texte 12 ; *Gallia Christiana*, II, *Instrumenta*, col. 477.

⁹⁸⁴ Dessins d'Élie Robert de 1794 et croquis daté de 1800 (anonyme).

abbayes de chanoines réguliers présentent aussi cette pauvreté volontaire du décor mais ce n'était pas une caractéristique particulière à cette mouvance. D'autres collégiales augustiniennes en Aquitaine présentent en effet un luxuriant décor comme Saint-Pierre de Vertheuil en Bordelais ou Airvault en Saintonge.

On retrouve à Fontaine-le-Comte, dont la fondation est commune avec celle de Sablonceaux, un édifice d'un parti architectural proche. La nef est à vaisseau unique, le transept saillant et les parties orientales sont conservées : une abside hémicirculaire pour le chevet, voûtée en cul-de-four et percée de sept baies en plein cintre apportant beaucoup de lumière. Chaque bras du transept ouvre sur une absidiole orientée hémicirculaire, voûtée en cul-de-four et percée d'une baie axiale en plein-cintre. Un clocher s'élève au-dessus de la croisée du transept. Le voûtement de la nef a disparu mais aucun pilier ne divise le vaisseau central : l'hypothèse du berceau pourrait être évoquée. Les baies éclairant la nef sont très sobres, semblables à celles de Sablonceaux, mais celles des parties orientales sont ornées de colonnettes à chaque piédroit à l'intérieur et d'un encadrement à frise à l'extérieur. On retrouve les mêmes supports dans la croisée et le transept avec une paire de colonnes, entre deux dosserets, coiffées de chapiteaux lisses. Les dimensions du transept et de la nef sont semblables. Une telle similitude entre ces deux églises, issues du même fondateur, peut amener à suggérer que les parties orientales de l'abbatiale de Sablonceaux devaient ressembler en de nombreux points à celle de sa sœur poitevine. Il est probable qu'un clocher s'élevait à Sablonceaux au-dessus de la croisée du transept, comme l'écrivait E. Lefèvre-Pontalis et P. Tonnelier.

La construction des bâtiments conventuels commence à Sablonceaux vraisemblablement parallèlement ou peu après celle de l'abbatiale. La salle capitulaire présente en effet une entrée romane que l'on peut dater du milieu ou de la deuxième moitié du XII^e siècle. Elle présente une parenté avec l'entrée de la salle capitulaire de Saint-Pierre de l'Isle (disparue mais connue par des photographies) et avec celle de la collégiale augustinienne de Saint-Émilion (Gironde), toutes deux datables de la deuxième moitié du XII^e siècle. À Sablonceaux, le cloître est aménagé contre l'église au sud. On aperçoit encore les corbeaux qui servaient à soutenir la toiture des galeries. L'aile orientale devait abriter à l'étage le dortoir des chanoines, qui pouvaient accéder à l'église par la cage d'escalier entre le transept et la salle capitulaire, où est située la porte encore en usage ouvrant dans l'église. L'accès à la salle capitulaire se faisait uniquement par la porte qui ouvrait sur la galerie orientale du cloître.

Aucun élément ne permet de statuer sur la question d'un voûtement pour la salle du chapitre dans son état du XII^e siècle. Un passage voûté permettait de passer de cette galerie au terrain placé au-delà de l'aile orientale. Il a permis également l'accès à la grande salle voûtée qui se trouve également dans ce corps de bâtiment, à laquelle on ne pouvait pas accéder directement depuis une galerie du cloître. Cette salle a pu avoir un autre accès, depuis l'aile sud par exemple, mais son éventuelle trace a disparu dans les divers remaniements postérieurs.

L'aile sud conserve l'élévation nord du XII^e siècle. Elle ouvrait sur le cloître par un grand portail dont l'ornementation est du même style, sobre, que la porte de la salle capitulaire, avec toutefois une frise de pointes de diamant qui surligne l'archivolte. Cette porte donnait dans l'angle sud-ouest et accédait peut-être au réfectoire des chanoines, traditionnellement situé dans l'aile sud. Elle est citée dans les études précédentes *le logis de l'abbé* mais en référence aux restaurations qui sont effectuées au XVII^e siècle.

Cette première phase est la plus importante car elle correspond à l'implantation de l'abbaye, avec la construction en matériaux durables de tous les édifices nécessaires à la vie quotidienne des chanoines. Un vaste domaine clôturé entourait l'abbatiale et ses annexes, pour l'isoler et la protéger de l'extérieur et pour marquer la frontière symbolique avec le monde séculier.

IV.2. Reconstruction des parties orientales de l'église et autres remaniements, XIII^e et XIV^e siècles.

Il n'est pas attesté que l'abbaye ait eu à souffrir des conflits liés à la guerre de Cent ans. Les reconstructions réalisées dès le XIII^e siècle peuvent avoir été faites à la suite de destructions mais aussi par la volonté de changer de parti et le choix d'offrir à l'abbatiale les nouveautés de l'architecture gothique. Ces reprises révèlent dans les deux cas des moyens conséquents détenus par la communauté pour financer de tels travaux. L'abbaye est en effet richement dotée au cours des XIII^e et XIV^e siècles par Alphonse comte de Poitiers et d'autres puissantes familles seigneuriales de la région, les Rabaine, les Montbron, et les Pons⁹⁸⁵.

⁹⁸⁵ *Rec. Com. Arts et Monum. Charente Inférieure.*, t. 14, 1897, dans les *Comtes d'Alphonse de Poitiers*, p. 113 : *Abbatiale de Sabluncellis, pro toto.* 40 s.; *Arch. Hist. Saintonge et de l'Aunis*, t. 1, 1874, dans le Testament de

Les parties orientales, détruites ou démantelées, sont remplacées par un chevet plat d'une seule travée, d'une chapelle à fond plat sur le bras nord et de deux chapelles soutenant un clocher sur le bras sud. Ces nouveaux espaces sont voûtés d'ogives et dotés de davantage de décoration par rapport aux parties conservées de l'église antérieure. En effet, les chapiteaux ne sont plus lisses mais arborent un décor végétal varié agrémenté parfois de visages humains ou de petits animaux réels ou surnaturels. Les supports s'affinent par une composition en faisceaux de colonnettes élancées. Le voûtement change aussi : la chapelle nord, les deux chapelles sud et le chœur sont voûtés d'ogives renforcées de liernes. Les profils des ogives sont très proches d'un espace à l'autre. Les baies sont elles aussi animées par des colonnettes ornant les piédroits et des chapiteaux au décor végétal.

Au vu des différents motifs utilisés pour le profil des ogives et des colonnes, le décor des chapiteaux et le profil des bases et des supports, la construction du chevet, des chapelles et du clocher a été menée dès la fin du XIII^e siècle et au cours du XIV^e siècle. Cependant plusieurs questions restent en suspens quant à la chronologie relative de ces parties orientales. Les auteurs précédents proposent des hypothèses différentes. E. Lefèvre-Pontalis estime que le chevet est plus ancien que les chapelles nord et sud car d'après lui, les baies du chœur sont bouchées lors de la construction de ces dernières ; il en déduit plusieurs phases de construction distinctes : le chevet est reconstruit au XIII^e siècle, puis les deux chapelle sud, dont celle soutenant le clocher, dans une étape postérieure à la fin du XIII^e siècle. La chapelle nord, elle, aurait été réalisée au cours du XIV^e siècle⁹⁸⁶.

Paul Tonnelier avance l'argument que la seule explication pour le décalage de la baie sud du chœur est que le clocher ait été prévu lors de l'élévation des murs du chevet. Il écrit aussi que l'aménagement du mur oriental de la chapelle nord a été réalisé pour éviter la baie nord du chevet et donc la laisser ouverte⁹⁸⁷. Il conclut que ces parties sont construites lors d'une même campagne de travaux, le chevet en premier, adapté à la mise en place du clocher, construit peu avant la chapelle nord. Il admet que les chapelles doivent être effectivement postérieures au chevet « car le style y est plus avancé », mais avec moins de décalage dans le temps que ne le supposait son prédécesseur. Cependant, pourquoi décaler la baie au sud pour le clocher et ne

Yolande de Pons, dame de Royan, daté du 14 janvier 1307, p.74 : *Item lego conventui de Vallibus et conventui Beate Marie de Sabbloncellis cuilibet sexaginta solidos semel pro anniversario meo ab eisdem faciendo* ; Tonnelier, 1984, 12.

⁹⁸⁶ Lefèvre-Pontalis, 1913, 289-295.

⁹⁸⁷ Tonnelier, 1984, 62 : de plus, le remplage de la baie nord, semblable à celui de la baie centrale du triplet oriental, fut réalisé au XV^e siècle. La baie nord n'était pas obstruée au moment de cet aménagement et ne le fut que postérieurement.

pas le faire au nord pour s'adapter à la chapelle soit disant issue du même projet ? De plus, il écrit que la seconde chapelle sud est antérieure à celle sous le clocher. Mais comment peut-elle être antérieure alors quelle est plaquée contre le chevet en obstruant toute la partie basse de la baie sud, la même baie qui fut décalée selon lui pour la mise en place du clocher ⁹⁸⁸?

Si l'on considère que les parties orientales appartiennent à un même projet, le chevet a bien été lancé en premier, ce qui présente une cohérence quant à la suprématie de cet espace par rapport aux autres dans l'abbatiale. Il est plausible que la baie sud du chœur ait été aménagée avec un décalage par prévision de l'emplacement du clocher. On peut considérer alors que cette chapelle sous clocher est la construction suivante et appartient au même projet que l'édification du chevet. Quant à la seconde chapelle sud, elle est posée contre la base du clocher et sa baie obstrue la partie basse de la baie sud du chœur, elle est donc postérieure et appartient à un projet différent. De même pour la chapelle nord qui évite la baie du chevet et qui semble de ce fait appartenir un autre projet, postérieur à celui de la construction du chevet et du clocher. À moins que le projet initial de l'absidiole nord ait été tout autre et celle conservée aujourd'hui pourrait refléter un changement de programme dans sa réalisation : elle a pu être prévue moins profonde, ou non adjacente au chevet. La question est alors de savoir si la deuxième chapelle sud et la chapelle nord font partie du même projet. Une étude plus approfondie sur les nuances perceptibles dans le profil des supports et des ogives ou le décor végétal des chapiteaux pourrait apporter des indices de chronologie relative pour ces différentes parties orientales. À ce stade de l'étude, l'hypothèse retenue est que le chevet et le clocher sont élevés lors d'un projet commun, dès la fin du XIII^e siècle, avec le chevet élevé en premier, et la chapelle nord et la seconde au sud émaneraient d'un projet légèrement postérieur, réalisé au XIV^e siècle. Il semble que le clocher présentait seulement, dans un premier état, les trois premiers niveaux d'élévation, de plans carrés. Il s'apparentait ainsi à d'autres clochers saintongeais, à Moings ou Thézac, s'insérant ainsi dans un style régional. Le dernier étage paraît être une réalisation du XIV^e siècle.

Toujours dans l'église abbatiale, une piscine double est aménagée au XIV^e siècle dans le mur sud du transept, suggérant l'installation d'un autel à cet endroit. Ainsi, les chanoines pouvaient augmenter le nombre d'offices au sein de l'église. La façade occidentale est peut-

⁹⁸⁸ Le mur oriental de cette seconde chapelle s'appuie en outre sur le contrefort du chevet. Cependant ce mur a pu être remanié lors de la mise en place de l'annexe supplémentaire au sud-est du chevet.

être reprise elle aussi, au regard du mur pignon qu'elle conservait encore au début du XIX^e siècle et qui fait écho à celui du nouveau chevet gothique.

Quant aux bâtiments conventuels, la salle capitulaire bénéficie aussi de restaurations en étant vraisemblablement voûtée d'ogives lors des travaux à la fin du XIII^e siècle. Seuls quelques vestiges de support en attestent l'existence et indiquent que la pièce était divisée en six travées. Il est probable que les baies aient été remaniées aussi, car leur cintre et leurs chapiteaux ressemblent à certains autres observées dans les parties orientales de l'église. On retrouve en effet des chapiteaux à tiges et bourgeons pour les baies et la retombée des voûtes, l'un d'entre eux présente un visage souriant au milieu d'un décor végétal.

La chapelle qui fut ajoutée contre l'angle sud-est du chevet présente des caractéristiques du XIV^e siècle sur l'élévation nord. Encore ici une étude fine des chapiteaux, du profil des bases et des ogives amènerait des indices de datation relative pour placer la construction de cette chapelle construite contre la seconde chapelle du transept sud par rapport à la construction de la chapelle nord. Elle ne conserve que deux travées mais ses vestiges révèlent qu'elle s'étendait davantage vers le sud. Sa construction semble être davantage liée à la volonté d'enrichir les processions liturgiques car elle ouvrait sur le transept sud, plutôt que de la destiner à une activité non liturgique liée au travail quotidien, manuel ou spirituel, des chanoines.

Cette période de travaux lancée au XIII^e siècle amène les nouveautés de l'architecture gothique au sein de l'abbatiale et de ses annexes. Il peut être question de deux campagnes de travaux distinctes, une première au cours du XIII^e (chevet, clocher, voûtes de la salle capitulaire, façade ouest ?) puis une seconde au XIV^e siècle (seconde chapelle sud, chapelle nord, dernier étage du clocher, piscine dans le transept sud, annexe sud-est), ou d'un même chantier qui évolue sur plusieurs décennies, au grès des capitaux disponibles et des changements de partis émanant des innovations artistiques et techniques.

IV.3. Derniers remaniements effectués au XV^e siècle et début d'une période de troubles pour la communauté de Sablonceaux, XV^e – XVI^e siècles.

L'enfeu ajouté dans le mur sud du transept, près de la double piscine, présente un encadrement attribuable au XIV^e ou au XV^e siècle. Un autel y est aménagé plus tardivement.

Les baies du chœur ont vraisemblablement agrémentée d'un remplage au XV^e siècle : la baie centrale du triplet et la baie nord présentent un remplage composé de deux lancettes en anse de panier surmontées d'un soufflet. On ne discerne pas de vestiges d'un remaniement équivalent pour la baie sud, mais il est fort probable qu'il est eu lieu – ou du moins envisagé – dans un souci d'harmonie.

La chapelle ajoutée contre l'angle sud-est du chevet porte les traces d'importants remaniements vraisemblablement effectués au XV^e siècle. De grandes baies sont percées dans son élévation orientale. Les voûtes des travées disparues, dont on observe quelques vestiges, présentent des caractéristiques attribuables au XV^e siècle, telles les ogives retombant sur un support sans l'intermédiaire d'un chapiteau ou sur une console.

La ville de Soubise, située au nord de Sablonceaux, est occupée en 1413 par les Anglais puis reprise rapidement par les Français. La mort du roi d'Angleterre Henri IV en mars 1413 apporte une trêve jusqu'en 1415. Les Anglais se seraient emparés de l'abbaye de Sablonceaux au cours de cette trêve ; elle est délivrée à prix d'argent par le sire de Pons⁹⁸⁹. On ne sait si les constructions de l'abbaye ont souffert de ce siège. Est-ce à cette occasion que la nef est en partie démolie ? Ce n'est qu'au siècle suivant qu'un texte atteste de l'état de délabrement dans lequel se trouvait la communauté de chanoines. Au XVI^e siècle en effet, une enquête est faite par le Parlement de Bordeaux suite à des plaintes et révèle que les religieux des abbayes de Sablonceaux, La Tenaille (communauté cistercienne dans le diocèse de Saintes) et Pleine-Selve (communauté prémontrée dans le diocèse de Bordeaux) ont une vie des plus dissolues. Un arrêt du Parlement, daté du 21 juillet 1542, ordonne la réforme de ces abbayes, où les *gens [sont] malvivants, vacabons, dissoluz, qui ne vacquent aucunement au service divin, [...] vont nuyt et jour voler et piller, vagabonder et pailharder par les lieux circonvoyssins à leursd[ites] abbayes, portans arnoys, armes, arbalestes, accabutz et autres arnoys, tenans en*

⁹⁸⁹ Bull. Soc. Arch. Saintonge, 1894, XIV, 373.

*crainte et subjection non seulement les autres religieux et les bien vivens, mais aussi leur abbé [...]*⁹⁹⁰. Les textes ne révèlent pas si la vie régulière est effectivement rétablie. Informé du mauvais état de l'abbaye dont les religieux demeurent dispersés, le roi Charles IX l'a confié au duc de Biron qui démantèle une partie de ses biens. L'abbaye, désertée, est laissée à l'abandon et livrée au pillage⁹⁹¹. Le château ducal aurait bien été détruit au XVI^e siècle, c'est du moins l'hypothèse émise à la fin du XIX^e siècle par la Commission des arts de la Charente Inférieure qui suppose que « Le château du duc Guillaume d'Aquitaine a été détruit dans nos guerres de religion, bien qu'il reste encore la salle des gardes, la galerie et quelques autres parties, mais le donjon a été renversé⁹⁹² ».

IV.4. La vie régulière rétablie par le cardinal de Sourdis au XVII^e siècle jusqu'à la Révolution.

L'abbaye est placée sous le régime de la commende mais les abbés s'approprient les revenus destinés à la communauté sans prendre soin de rétablir la vie régulière ou de reconstruire les bâtiments ruinés. Henri d'Escoubleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux (1629-1645) pourvu de la commende de l'abbaye en 1630 jusqu'en 1641, est le premier à restaurer l'abbaye. Il commence par chasser les religieux qui résident à Sablonceaux car leur mode de vie est trop relâché pour être réformé. Il appelle des chanoines réguliers de Chancelade, abbaye augustinienne du Périgord récemment réformée par Alain de Solminiac⁹⁹³. L'archevêque rétablit ainsi la vie régulière au sein de l'abbaye, où il prend soin de faire reconstruire des bâtiments conventuels pour assurer le quotidien des chanoines et une maison abbatiale. Cette dernière est installée dans l'aile sud entourant le premier cloître, entièrement refaite sur son élévation sud, où une série de fenêtres à balustre anime l'étage. On ne sait si la nef est remaniée lors de ces restaurations. Elle est représentée entière sur le plan de Claude Masse dans les années 1710 mais elle est en partie ruinée peut-être lors de la Révolution car elle apparaît sans toiture sur les dessins de la fin du XVIII^e siècle.

⁹⁹⁰ *Arch. Hist. Gironde*, 1909, 44, 104-107.

⁹⁹¹ Tonnelier, 1984, 17.

⁹⁹² *Rec. Com. Arts et Monum. Charente Inférieure*, t. I, 1860-1867, 346.

⁹⁹³ *Arch. Hist. Saintonge et Aunis*, 1894, XXIII, 175-179.

La voûte de la salle capitulaire est remaniée au XVIII^e siècle avec la mise en place de quatre arcs diaphragmes retombant sur un pilier central. C'est également au XVIII^e siècle, dans les années 1780, que le dernier abbé commendataire de Sablonceaux, Nicolas François de Bourgogne, fait aménager la porte monumentale, décrite précédemment, pour accéder aux annexes élevées au sud du domaine. Les dessins d'Élie Robert représente l'abbaye dans les années 1790 avec l'église ayant conservé la façade occidentale et la nef en partie ruinée, ainsi que les bâtiments autour du second cloître, et, en arrière plan, vraisemblablement ceux entourant aussi le premier cloître. On aperçoit la porte de N.-F. de Bourgogne. La représentation de l'abbaye en 1800, faite depuis le même angle de vue, présente le même état de l'abbaye. Le *Plan à vol d'oiseau...* de 1839 ne présente plus ces bâtiments (nef, façade, second cloître), ni les vestiges du château ducal, qui sont probablement démantelés lors des décennies précédant la réalisation du croquis.

Grâce à la remise en état réalisée par François de Sourdis, l'abbaye de Sablonceaux peut maintenir une vie régulière et une activité spirituelle soutenue et renommée jusqu'aux années 1780. Lorsque survient la Révolution, l'abbaye compte onze chanoines. Elle est mise en vente avec ses terrains s'élevant à plus de 125 hectares, sauf l'église confiée à la commune. L'abbaye change plusieurs fois de propriétaires. Elle est confiée dès 1986 à la Communauté du Chemin Neuf qui l'occupe encore aujourd'hui.

V. Conclusion

L'abbaye de Sablonceaux est implantée en Saintonge dans un contexte politique d'occupation de territoires le duc d'Aquitaine veut exploiter et contrôler à travers les monastères qu'il prend sous sa protection. Elle est dynamique vraisemblablement jusqu'aux XV^e et XVI^e siècles où elle tombe en ruines et la vie régulière n'est plus respectée. La réforme par les religieux de Chancelade au XVII^e siècle permet à l'abbaye de connaître un renouveau conséquent et durable jusqu'à la Révolution.

Son architecture ne reflète pas le foisonnement de la sculpture romane qui se développe dans la région saintongeaise au XII^e siècle mais davantage un courant qui prône la simplification du décor comme au sein des abbayes cisterciennes. Elle reflète l'esprit d'austérité de son fondateur Geoffroy du Loroux grand artisan de la réforme profonde du clergé. Son style d'une grande sobriété est en accord avec cette idéologie. Il semble que ce profil architectural et sobre, que l'on retrouve dans les autres fondations de l'archevêque, reflète de la part du fondateur la volonté de mettre en place un style stéréotypé.

L'abbaye de Sablonceaux porte également les signes du changement effectué dans la région avec l'arrivée des nouvelles formes de l'architecture gothique, amenant davantage d'ornementation au sein de l'église et de la salle capitulaire, à travers les modes de voûtement utilisant l'ogives, la composition des supports et le décor des chapiteaux.

Pour être complète, l'étude de l'abbaye devrait être approfondie avec des moyens plus conséquents : utilisation d'échafaudages pour observer les élévations et prendre des mesures au niveau des chapiteaux, relevés précis des parements dans les zones critiques, échantillonnages des mortiers... Des sondages s'avèrent nécessaires pour situer précisément la terminaison occidentale de l'église et ses liaisons avec les deux cloîtres. Dans un souci d'inventaire des vestiges enfouis, une prospection géophysique devrait être réalisée à l'est des bâtiments, où la salle souterraine est signalée et peut être liée à d'autres structures souterraines dans la même zone. Une étude ciblée sur ces éléments souterrains serait à envisager rapidement avant de perdre définitivement ces vestiges non documentés de l'abbaye et non entretenus.

MONOGRAPHIE III
L'Abbaye Saint-Pierre-de-L'Isle

Fiche signalétique :

Site : n° 33 4 29 309

Département : Gironde (33)

Commune : Ordonnac

Canton : Lesparre-Médoc

Lieu dit ou adresse : Abbaye de l'Ile, Ordonnac, 33 340.

Références cadastrales :

Cadastre : Commune Ordonnac (33), Feuille 000 B 01, parcelles 79, 80, 82, 83, 84, 85.

Coordonnées Lambert II étendu :

X : 3512

Y : 20 391

Longitude : 00° 50' 09" W

Latitude : 45° 18' 27" N

Propriétaires et correspondants : Madame Josette Gueyne.

Protection : aucune.

I. Géologie et cadre archéologique

I.1. Géologie du site

L'abbaye Saint-Pierre de l'Isle est située dans la commune d'Ordonnac, à une dizaine de kilomètres à l'est de Lesparre, sur la rive ouest de l'estuaire de la Gironde (Fig. 1). Implantée sur un îlot calcaire qui émergeait des marais, elle a une position quelque peu en hauteur qui confère au site un intérêt particulier avec une vue générale sur la Gironde et son estuaire. Les marais sont aujourd'hui desséchés mais des fossés en eau entourent encore l'îlot. Dans un acte daté de 1130, le lieu est appelé *l'Isle Saint-Pierre* et l'abbaye est ensuite nommée, dans des actes modernes, *Saint-Pierre de l'Isle*⁹⁹⁴. La configuration du lieu sur lequel elle a été implantée ou la ceinture de fossés en eau peut être à l'origine de son appellation. Cette colline qui émerge des marais est un affleurement calcaire, du calcaire de Saint-Esthèphe et elle appartient au même plateau géologique que le village d'Ordonnac⁹⁹⁵.

À l'époque gallo-romaine, la rive ouest de la Gironde se situe plus à l'ouest et est bordée d'îlots. Ces derniers sont peu à peu entourés de marais, élargissant ainsi la péninsule médocaine. Les marais du Médoc font l'objet de tentatives de mise en valeur dès le X^e siècle⁹⁹⁶. À partir du XII^e siècle, face à une forte croissance démographique, des défrichements sont effectués, accompagnés de travaux de drainage, pour rendre les terres cultivables mais les tentatives d'assèchement ne sont cependant pas toujours concluantes et limitées dans l'espace⁹⁹⁷. Quant aux marais qui entouraient l'île, s'ils ne se sont pas colmatés naturellement, et si des tentatives d'assainissement échouent au Moyen Âge, peut-être sont-ils asséchés au début du XVI^e siècle, quand paraît l'édit de Fontainebleau, le 8 avril 1599, point de départ de la politique de dessèchement des marais de France. Dès lors asséchées, les terres avoisinantes présentaient un attrait particulier pour différentes cultures, si on en croit ce qu'écrivait Olivier de Serres en 1600 : « De nulle autre resparation qu'on puisse faire à la terre frutueuse est celle qui la depestre des eaux malignes, car non seulement par la, les fonds trop humides sont amendés ainsi les marescages et palus sont convertis en exquis

⁹⁹⁴ AD Gironde, H 2008 ; Cf. Annexes, texte 3.

⁹⁹⁵ Carte géologique de Lesparre-Médoc, 1973 : le calcaire de Saint-Esthèphe est composé de calcaire et de calcaire argileux à passées marneuses.

⁹⁹⁶ Coquillas, 2001, 254.

⁹⁹⁷ Conservatoire de l'Estuaire, 2001, 8-10.

labourages⁹⁹⁸ ». Le lit de la Gironde se resserre encore ensuite, mais davantage par l'intervention humaine que par des facteurs naturels car les propriétaires de terres en bordure de l'eau installent des aménagements leur permettant de gagner du terrain sur l'estuaire⁹⁹⁹.

I.2. Cadre archéologique

Plusieurs traces d'occupation par l'homme avant le Moyen Âge ont été observées dans le canton de Lesparre-Médoc. Au sud d'Ordonnac, la commune de Saint-Germain-d'Esteuil conserve de nombreux vestiges au lieu-dit Brion. Ce site semble avoir été parcouru dès le Néolithique, avec une habitation partielle à la fin de l'âge du bronze et au début du premier Âge du Fer. Abandonné à la fin du III^e siècle avant J.-C., le site est à nouveau occupé jusqu'à la création d'une agglomération vraisemblablement au milieu du I^{er} siècle après J.-C. Après une période de prospérité – les vestiges d'un théâtre et des thermes ont été identifiés – le site est dépeuplé dès la seconde moitié du II^e siècle. Les vestiges sont abandonnés et exploités par des récupérateurs de matériaux. Il semble que le site n'est plus occupé jusqu'au XIV^e siècle où le théâtre est réutilisé pour asseoir une maison forte.

Une occupation antique est attestée aussi au nord d'Ordonnac, dans la commune de Saint-Yzans-du-Médoc. Les vestiges d'une villa ont été étudiés dans le lieu-dit Sigognac. D'autres gisements gallo-romains sont avérés dans les communes à l'entour, Bégadan, Civrac-en-Médoc, Saint-Christoly-Médoc et Valeyrac.

Dans la commune d'Ordonnac, au lieu-dit de Potensac, trois sarcophages attribués au haut Moyen Âge sont découverts en 1973 sur le site de l'église Saint-Martin. De même au sein de la commune de Saint-Yzans où des sarcophages trapézoïdaux à couvercle en bâtière, non décorés, d'époque mérovingienne, sont repérés à la fin des années 1960 devant l'église.

⁹⁹⁸ Conservatoire de l'Estuaire, 2001, 9.

⁹⁹⁹ Brutails, 1913, 159-196.

II. Historiographie et sources

II.1. Historiographie

Dès le XVIII^e siècle l’abbaye de l’Isle éveille la curiosité. Dans son étude sur le diocèse de Bordeaux, de 1784 à 1786, l’abbé Baurein consacre un de ses articles à l’abbaye de l’Isle¹⁰⁰⁰. Dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, G. L. Trapaud de Colombe, membre de la Société Française d’Archéologie, réalise des recherches sur les deux abbayes du Médoc, Saint-Pierre de Vertheuil et Saint-Pierre de l’Isle¹⁰⁰¹. Ces travaux sont précieux car ils contiennent une description de vestiges de l’abbaye qui ont disparu depuis. Peu de temps après, en 1890, E. Berchon fait une étude complète de l’abbaye en reprenant les travaux de l’abbé Baurein et de G. L. Trapaud de Colombe¹⁰⁰². Il fait réaliser des clichés des vestiges de l’abbaye, aujourd’hui disparus, d’où l’intérêt majeur de ces photographies. J.-A. Brutails étudie aussi l’abbaye de l’Isle dans le cadre de son ouvrage sur les vieilles églises de la Gironde publié en 1912¹⁰⁰³. Il est témoin des voûtes d’ogives préservées dans la salle capitulaire de l’Isle, dont il fait un croquis conservé dans ses carnets de dessins¹⁰⁰⁴. Il réalise un plan succinct de cette salle du chapitre en y annotant les dimensions¹⁰⁰⁵. Enfin, un dernier article, écrit par P. Capra et F. Gîteau, publié en 1964, traite des trois plus anciens actes relatifs à l’abbaye de l’Isle¹⁰⁰⁶.

II.2. Sources écrites

L’abbaye Saint-Pierre de l’Isle a conservé un fonds important mais aussi une épitaphe problématique.

¹⁰⁰⁰ Baurein, 1784-1786a, rééd. 1876, 289-294.

¹⁰⁰¹ Trapaud de Colombe, 1863, 637-652.

¹⁰⁰² Berchon 1890, 1-36.

¹⁰⁰³ Brutails, 1912a, 243.

¹⁰⁰⁴ AD Gironde, Fonds Brutails, 90 J 46/58.

¹⁰⁰⁵ AD Gironde, Fonds Brutails, 90 J 46/58.

¹⁰⁰⁶ Capra, Gîteau, 1964, 51-58.

II.2.1. Une épitaphe du XI^e siècle ?

Jean Vial, curé de la paroisse d’Ordonnac, trouve une épitaphe en 1784 dans les décombres de l’abbaye de l’Isle. Installée, dans un premier temps, dans l’église d’Ordonnac par le curé lui-même, l’épitaphe est déposée, perdue puis retrouvée par F.V. Jouannet dans le grenier d’un habitant de la paroisse d’Ordonnac (Fig. 5)¹⁰⁰⁷.

Le support est un marbre blanc de 34 centimètres sur 27,3 centimètres. Il porte le texte suivant¹⁰⁰⁸ :

HIC IACET ARNALDUS NOSTER SANCTISSIMUS ABBAS
 VOVERAT HOC ALTARE PETRO ET PROPE IUSSIT HUMARI
 VESTE SENECTUTIS CUM DESPOLIATUS ABIRET
 LANGUIDA MEMBRA MEA HI[C] MIHI REDDIDIT ILLICO SANA
 TUNC EGO WESPANUS PRIOR HUNC REGALE SEPULCHRUM
 NUNC ABBAS TITULUM FECI SEMPERQUE ROGABO
 | | | T T T T T T | | |

La traduction proposée par R. Favreau est la suivante¹⁰⁰⁹ :

Ci-gît Arnaud notre très saint abbé.
 Il avait voué cet autel à Pierre et ordonna qu’on l’inhumât tout près,
 Lorsque, dépouillé du vêtement de la vieillesse, il s’en irait.
 Mes membres alanguis il les rendit ici même immédiatement sains.
 Alors moi, Vespan, prieur, je lui ai fait [élever] ce royal tombeau,
 Etant maintenant abbé, j’ai fait son épitaphe et le prierai toujours.
 | | | T T T T T T | | |

¹⁰⁰⁷ Berchon, 1890, 10-18.

¹⁰⁰⁸ Les normes d’édition utilisées ici sont celles de Robert Favreau, (Favreau, 1979, 96-98).

¹⁰⁰⁹ Favreau, 1979, 96-98.

Cette épitaphe ne comporte aucune date et ne peut pas être datée par un contexte architectural car elle fut récupérée au milieu des ruines de l’abbatiale sans aucune indication sur les conditions de la découverte.

Les vestiges d’un cadre tracé pour contenir le texte, près des bords de la pierre, sont encore visibles. L’écriture utilisée est assez irrégulière et mêle de nombreuses lettres de petite taille à de grandes capitales. La ponctuation est faite par un point entre chaque mot. Nombreux sont les enclavements (lettre enfermée dans une autre), les conjonctions (réunion de plusieurs lettres), et les entrelacements (lettres enchevêtrées). Aucune onciale n’est utilisée. Selon Robert Favreau, la superposition des deux *L* de *illico* pourrait être due « à une correction du lapicide qui aurait d’abord écrit les deux *L* à la suite et omis le *I* suivant¹⁰¹⁰ ».

Les auteurs qui ont tenté de dater cette inscription ont procédé par rapprochements. Camille Jullian classait les inscriptions trouvées en Gironde en deux groupes : d’une part, celles qui sont datées de la période allant du IV^e au VIII^e siècle, et d’autre part, celles qui dateraient de la période du XI^e au XII^e siècle¹⁰¹¹. À ce jour aucune inscription des IX^e et X^e siècles n’a été trouvée dans ce département. La différence entre ces deux périodes s’établit par des différences épigraphiques, la forme de lettres n’étant plus la même. L’épitaphe de Vespan à Arnaud serait alors à placer dans le second groupe. Elle paraît être contemporaine d’autres inscriptions datées des environs de l’an 1040¹⁰¹². Cette datation se rapproche de celle proposée par R. Favreau. L’écriture est assez irrégulière et mêle de nombreuses petites lettres aux grandes capitales. La ponctuation par un point entre chaque mot et les conjonctions, les enclavements et les entrelacements sont nombreux dans le texte. Par ces caractéristiques et leur analogie avec d’autres inscriptions datées de la région, R. Favreau datait l’épitaphe provenant de l’abbaye de l’Isle de la fin du XI^e siècle¹⁰¹³. Cette approche de R. Favreau se réfère à plusieurs inscriptions qui ont pu être datées. L’épitaphe de Saint-Avit-Sénieur et l’inscription de la consécration d’un autel à Lande-de-Fronsac, gravée en l’honneur de saint Pierre et de tous les saints, présentent aussi conjonctions similaires. Une autre épitaphe, dédiée à un enfant, encadrée dans le mur de l’église de l’abbaye de Guîtres, est écrite avec des conjonctions et des onciales comparables. De même, le texte de deux dédicaces d’église, à

¹⁰¹⁰ Favreau, 1979, 97.

¹⁰¹¹ Jullian, 1887-1890, II, 5.

¹⁰¹² Jullian, 1887-1890, II, 5.

¹⁰¹³ Favreau, 1979, 96-98.

Saint-Émilion et à Saint-Sulpice-de-Faleyrens, marque une ponctuation par un point entre les mots, et contient quelques onciales. Ces inscriptions sont datées du XI^e siècle¹⁰¹⁴.

F. V. Jouannet propose deux interprétations des groupes de I et de T. La première interprétation fait référence au système de numérotation des Romains. Le T ayant une valeur de 160 et le I une valeur de 1, la dernière ligne de l’épithaphe pouvait porter le chiffre 960. Il suggère alors que 960 est la date de l’inscription. Il émet également l’hypothèse que ces lettres puissent être interprétées comme les initiales de la formule « InscrIptI TiTulaTor TiTulaTum In InscrIpto » ou encore « InfnItam TriniTaTem TriniTaTem InfnItam », formules couramment utilisées dans les prières au Moyen-Âge et qui pouvait se lire dans les deux sens¹⁰¹⁵. Dans l’état des connaissances, ces groupes de lettres restent énigmatiques. Le même type de lettres groupées se retrouve sur une inscription placée dans le cloître de Moissac (Tarn-et-Garonne). Elle correspond à une dédicace faite du temps de l’abbé Ansquitol (Fig. 6)¹⁰¹⁶. Ce dernier, troisième abbé clunisien de Moissac (1085-1115), se place comme le commanditaire du cloître et de son décor sculpté. Dans le texte sont utilisées des lettres qui se mêlent, beaucoup sont superposées, enclavées ou liées, surtout sur les cinq premières lignes. Seuls deux N et deux M sont abrégés par une barre horizontale, et une seule lettre manque, un I dans le mot *domini*. De même, les mots sont tous séparés par des points, ici de forme triangulaire. La graphie, très soignée, a été mise en place à l’aide de lignes de réglure gravées que l’on peut toujours observer. Cette inscription, comme celle trouvée dans les décombres de l’abbaye de l’Isle, est dédiée à un abbé, mais qui ici est vivant lors de l’élaboration du texte gravé. Le texte est terminé par plusieurs groupes de lettres : VVV / MDM / RRR / VVV. Pareil à la dédicace faite à Arnaud, quatre groupes de trois lettres sont isolés les uns des autres. Le premier et le dernier groupe sont formés des mêmes lettres. Chaque groupe est placé sur une ligne différente alors qu’ils se suivent sur une même ligne sur l’épithaphe de l’abbé Arnaud. Cette organisation du texte peut être simplement due à la forme et à la taille du support. L’inscription du cloître de Moissac précise en outre la date de son élaboration, *millesimo centesimo* aux troisième et quatrième lignes. Il serait alors difficile ici d’attribuer aux groupes de lettres finales une valeur de datation. Plusieurs hypothèses ont là aussi été

¹⁰¹⁴ Favreau, 1979, 96-98.

¹⁰¹⁵ Jouannet, 1837-1843, I, 377-378.

¹⁰¹⁶ Cazes & Scellès, 2001, 70-71 : ANNO AB I[N]CARNA / TIONE AETERNI / PRI[N]CIPIS MILLESIMO CENTESIMO FACTUM / EST CLAUSTRU[M] ISTVD / TEMPORE / DOM[I]NI / ANSQUITILII / ABBATIS / AMEN / VVV / MDM / RRR / VVV.

proposées pour interpréter ces lettres, mais aucune ne semble être officiellement retenue aujourd’hui¹⁰¹⁷.

Le texte est une dédicace à Arnaud, abbé décédé, faite par Vespan ancien prieur et devenu abbé. Ainsi, en admettant que cette épitaphe fut bien liée à l’abbaye de l’Isle, elle reflète l’organisation hiérarchique de la communauté en place en ce lieu, probablement vers la fin du XI^e siècle. Le texte mentionne aussi un autel voué à saint Pierre par l’abbé Arnaud. À sa demande il fut inhumé près de cet autel. Selon cette source, Vespan fait élever le tombeau de l’abbé alors qu’il est encore prieur et c’est en tant qu’abbé qu’il fait faire l’épitaphe. L’auteur de ce texte, Vespan, précise qu’il fut guéri grâce à l’abbé Arnaud. La précision « immédiatement sains », *illico sana*, est utilisée ici pour affiner le caractère miraculeux de cette guérison. Ce « miracle » a lieu alors que Vespan est encore prieur. Le texte écrit sert ainsi de message destiné au visiteur, afin de faire savoir qu’il y a en ce lieu des reliques aux vertus salvatrices. Utilisées pour protéger l’édifice, les reliques ont surtout l’avantage d’attirer les pèlerins et leurs offrandes. Il semble que l’abbé Vespan tente de développer un culte autour des reliques de l’abbé Arnaud. Si le culte se développe, ne serait-ce que sur un court terme, aucune autre mention n’en est parvenue.

II.2.2. Sources écrites

II.2.2.1. Un texte du IX^e siècle ?

Le plus ancien volet de l’histoire de l’abbaye Saint-Pierre de l’Isle se rapporterait au IX^e siècle, mais, bien qu’énoncé très sérieusement par Ch. Galy-Aché¹⁰¹⁸, il demeure injustifié. Dans ses travaux sur l’abbaye, E. Berchon cite un manuscrit de F. V. Jouannet, où ce dernier reprend des notes écrites par Jean Vial (1746-1818), curé de la paroisse d’Ordonnac¹⁰¹⁹. D’après F. V. Jouannet, Jean Vial écrit dans ses notes que le dernier évêque de Bazas, commendataire de l’abbaye, lui avait confié les archives concernant cette dernière. Il précise aussi que l’évêque a gardé avec lui les « plus intéressantes ». Ces archives ont été perdues lors de la Révolution de 1789. Jean Vial précise également que, parmi ces archives, une porte le titre suivant : « Visite de l’abbaye de Lille par Benoist, abbé d’Aniane, en 816 ». Or les notes

¹⁰¹⁷ Cazes & Scellès, 2001, 70-71 : Dom Estienne notait de reconnaître dans la première ligne les trois premiers mots de la Vie de saint Benoît par Grégoire le Grand : *Vir Vitae Venerabilis*, traduit ainsi « homme d’une vie vénérable ».

¹⁰¹⁸ Galy-Aché, 1971, n°7.

¹⁰¹⁹ Berchon, 1890, XV, 4.

de Jean Vial sont introuvables, ainsi que le manuscrit de F.V. Jouannet les mentionnant, conservé à la Bibliothèque Municipale de Bordeaux d’après E. Berchon. *La Notitia de Servicio Monasteriorum* est une liste des abbayes qui auraient été concernées par la réforme de Benoît d’Aniane¹⁰²⁰. Le nom de l’abbaye de Saint-Pierre de l’Isle n’y figure pas, ni aucune appellation qui pourrait s’en rapprocher. De plus, en examinant la *Vita* de Benoît d’Aniane écrite par Ardon¹⁰²¹, nous relevons un nom proche de celui de l’abbaye de l’Isle mais qui désigne un tout autre lieu. Il s’agit du *monasterium Insula-Barbara*, le monastère de l’île Barbe. La ressemblance réside bien sûr dans l’emploi du terme *insula*, terme présent également dans d’autres noms de monastères. L’absence de l’abbaye de l’Isle dans cette liste infirme l’hypothèse d’une visite par Benoît d’Aniane en 816, mais il se peut que ces listes soient incomplètes. Toutefois M. Galy Aché écrit que Benoît d’Aniane a visité l’abbaye de l’Isle en 816¹⁰²². Il en tire de surcroît la conclusion que l’Isle avait été un monastère bénédictin avant d’être restauré au XIIe siècle. Cependant aucune source ne permet d’avancer ces hypothèses. Ainsi, dans l’état des connaissances, aucun texte ne permet d’affirmer qu’une communauté était déjà en place sur ce site au IX^e siècle.

II.2.2.2. Un bulle du pape Grégoire VII ?

Un acte du XI^e siècle relatif à une abbaye situé sur un lieu appelé l’Isle est parfois mentionné dans les études relatives à l’abbaye Saint-Pierre de l’Isle en Médoc. En 1079, le pape Grégoire VII écrit une lettre adressée à Fulcardus, intendant d’une congrégation située en un lieu appelé l’Isle *Insulana*, pour lui recommander le chanoine Lambert, maltraité par les autres frères¹⁰²³. Les auteurs de la *Gallia Christiana*¹⁰²⁴ identifient ce lieu à l’abbaye de l’Isle en Médoc, dont le premier abbé connu serait Fulcardus. Il est délicat cependant d’attribuer ce

¹⁰²⁰ Lesne, 1920, 488-493.

¹⁰²¹ Ardon, 1887, 198-220.

¹⁰²² Galy-Aché, 1971, 19.

¹⁰²³ PL, 1853, Correspondance du pape Grégoire VII, t. 148, col. 532-533 : *Gregorius episcopus, servus servorum Dei, Fulcardo Insulana congregationis praeposito, caeterisque ejusdem congregacionis canonicis tam minoribus quam majoribus, licet aliter meritis salutem et apostolicam benedictionem. Non modicum offenditis nos super injuria et exspoliatione rerum Lamberti filii nostri a vobis illata, imo in persona sua nobis facta, praecipue cum per Ingelrannum nostrum vobis mandaverimus ut ei nullam injuriam inferretis propter obedientiam quam sibi injunximus. Mandamus ergo vobis, et apostolica auctoritate praecipimus, sicut canonicis specialiter munitis privilegiis Beati Petri, quatenus hunc filium nostrum Lambertum fratrem et concanonicum vestrum cum omni benevolentia et dilectione suscipiatis, et sua sibi integre restituatis, remittentes vobis, ipso eodem interveniente, quidquid in eo et nobis deliquistis, eo videlicet tenore ne deinceps contra nostra et sanctorum canonum decreta agere praesumatis. Quod si facere neglexeritis quod absit, rursus clamor ad nos seu ad vicarium nostrum venerabilem virum Hugonem Diensem episcopum venerit, et gratiam Beati Petri et nostram perdetis, et nos ulterius nullo modo patiemur inultos, sed, sicut dignum fuerit, gladio Beati Petri contemptum nostrum vindicabimus. Data Roma, secundo Idus Martii, ind. II.*

¹⁰²⁴ *Gallia Christiana*, II, 885.

texte à l’abbaye de l’Isle en Médoc, car il n’y a pas d’autres indices dans cette lettre du XI^e siècle que le terme *insulana*. Or, d’autres établissements religieux peuvent porter un toponyme semblable, tel Saint-Pierre de l’Île en Charente-Maritime, et qui de plus ici, porte le même vocable. P. Capra et F. Giteau écrivent effectivement que l’on ne peut pas attribuer cet acte de 1079 à l’abbaye Saint-Pierre de l’Isle en Médoc car même si le vicaire pontifical qui y est cité, Hugues de Die, a tenu un concile à Bordeaux en 1080, cela ne suffit pas pour situer ce lieu dans le diocèse de Bordeaux¹⁰²⁵. Il convient donc de ne pas considérer ce texte comme une source relative à l’abbaye Saint-Pierre de l’Isle. L’existence au XI^e siècle d’un établissement monastique sur l’île Saint-Pierre serait attestée uniquement par l’épithaphe dédiée à Arnaud.

Les textes les plus anciens connus aujourd’hui se rapportant à l’abbaye de l’Isle sont datés du XII^e siècle.

II.2.3. Le fonds de l’abbaye de l’Isle

II.2.3.1. Présentation du fonds

Le fonds relatif à l’abbaye Saint-Pierre de l’Isle conserve plusieurs sources du XII^e siècle¹⁰²⁶. Le fonds illustre l’histoire de la communauté du Moyen Âge classique jusqu’au XVIII^e siècle. Au total 128 documents, papier et parchemin, constituent ce fonds avec respectivement sept, cinq et vingt-neuf pièces d’archives pour les XII^e, XIII^e et XIV^e siècles, dix-neuf, vingt-huit et vingt-sept pièces d’archives pour les XV^e, XVI^e, et XVII^e siècles, et enfin onze et deux pour les XVIII^e et XIX^e siècles.

Les actes conservés traitent du temporel, du spirituel et du personnel de l’abbaye. Parmi eux, un extrait de cartulaire comporte trois actes dont deux seulement sont datés. D’autres actes se rapportent à des faits sans relation avec l’abbaye de l’Isle mais l’abbé est toutefois cité comme témoin. Plusieurs déclarations des revenus et des charges de l’abbaye sont conservées surtout pour le XVIII^e siècle.

Soulignons la mention de manuscrits dans des études sur l’abbaye que nous n’avons pas retrouvées. En effet, la lettre de Jean Vial, curé de la paroisse d’Ordonnac, adressée au curé de Vertheuil, en 1805, contenait diverses notess sur l’abbaye de l’Isle. Cette lettre a été utilisée

¹⁰²⁵ Capra & Giteau, 1964, 51.

¹⁰²⁶ Le fonds relatif à l’abbaye de Saint-Pierre de l’Isle est conservé aux Archives départementales de la Gironde, avec la cote H 2008.

par G. L. Trapaud de Colombe¹⁰²⁷ et F. V. Jouannet¹⁰²⁸ pour leurs travaux. De plus, E. Berchon cite un manuscrit de F. V. Jouannet relatant ses travaux sur les écrits de Jean Vial, un document qui devrait se trouver, d'après E. Berchon, à la Bibliothèque Municipale de Bordeaux, mais qui n'y est plus aujourd'hui. Ces manuscrits manquent à nos recherches car leurs auteurs ont connu l'abbaye dans un meilleur état que celui d'aujourd'hui.

II.2.3.2. Présentation des actes

a. Acte de fondation, 1130.

Dans une charte écrite 1130¹⁰²⁹, l'archevêque de Bordeaux Arnaud-Géraud de Cabanac (1103-1131) autorisait Geoffroy du Loroux à construire une église dans l'île Saint-Pierre, donnée dans ce but par Ayquem Guilhem seigneur de Lesparre (Fig. 7)¹⁰³⁰.

Contrairement à l'épithaphe datée du XI^e siècle où un autel dédié à saint Pierre est mentionné, la charte de fondation cite un lieu appelé l'Île Saint-Pierre. Il n'est pas fait mention d'un quelconque établissement précédent, lié à l'abbaye de Arnaud et Vespan évoqué par l'épithaphe. Seule l'appellation Saint-Pierre est commune aux deux textes, relatifs tous deux à la présence d'une communauté ecclésiastique en ce lieu¹⁰³¹. Geoffroy du Loroux n'est peut être pas à l'origine d'une fondation mais plutôt d'une restauration ou de la réforme d'une communauté vivant sur l'Île Saint-Pierre.

Le donateur Ayquem Guilhem a reçu cette île en héritage et il l'a donnée ensuite pour y faire construire une église. Arnaud-Géraud de Cabanac et le chapitre cathédral donnent l'autorisation de construire une église « en l'honneur de Dieu et en mémoire à la Vierge Marie, mère de Dieu »¹⁰³². L'archevêque donne également l'église d'Ordonnac, située à 4

¹⁰²⁷ Trapaud de Colombe, 1863, 649-650.

¹⁰²⁸ Jouannet, 1837-1843, 377-378.

¹⁰²⁹ Les éléments de datation dans la charte correspondent à l'année 1130, donnée par les tables chronologiques pour l'indiction 8 et l'épacte solaire 2 ; Honorius est pape de 1124 à 1130.

¹⁰³⁰ AD Gironde, H 2008. Cf. Annexes, texte 3, *Arnaldus Dei gracia Burdigalensis archiepiscopus tibi dilecti in domino fili Gaufride de Laureolo et successoribus tuis in perpetuum [...] Arnaldus per Dei misericordiam Burdegalensis ecclesiae humilis mi[nister], consilio archidiocanorum nostrorum et assensu capituli nostri concedimus tibi karissime fili G. ad [opus] fratrum religiosorum aedificare ecclesiam in honorem Domini atque in memoriam Beatae Dei genitricis ac virginis Marie in insula que dicitur Beati Petri, quam ad ecclesiae edificationem quidam vir nobilis Achelmus Guillem nomine, cui jure hereditario suppetebat, tibi in manu nostra sub multorum presentia dedi.*

¹⁰³¹ Guillemain, 1974a, 78 : dans le diocèse de Bordeaux, les églises attestées au XII^e siècle portent 86 vocables différents. Les saints les plus populaires sont saint Martin, saint Pierre et sainte Marie, dont le nom est porté par respectivement 74, 67 et 55 églises ou établissements monastiques. Les comptes de l'archevêché du XIII^e siècle révèlent que de nombreuses paroisses du Médoc portent le patronyme de Pierre, à Lilhan, Grayan, Bensac, Galhan, Jau, Dinhaç, Sivrac, Blayan (AHG, 44, 1-2).

¹⁰³² AD Gironde, H 2008 ; Cf. Annexes, texte 3 : [...] *aedificare ecclesiam in honorem Domini atque in memoriam beatae Dei genitricis ac virginis Marie [...]*.

kilomètres de Saint-Pierre de l’Isle, et ses dépendances aux « frères qui vivent ensemble », cités également comme « les frères profès vivant dans la sainte pauvreté du Christ et ayant revêtu l’habit religieux¹⁰³³ ». Ainsi en 1130 des frères vivent depuis peu en communauté, en un lieu appelé l’Isle Saint-Pierre, situé dans la paroisse de Saint-Romain d’Ordonnac, dans le Médoc. Deux chanoines sont présents et apposent leur signe, Forton et Pierre, mais l’établissement auquel ils appartiennent n’est pas précisé¹⁰³⁴. L’emploi du terme « frères » et l’expression *fratris sanctam christi paupertate professos* pourraient désigner des chanoines réguliers¹⁰³⁵.

En contrepartie du don de l’église d’Ordonnac, les frères doivent payer un cens chaque année le jour de la saint André, à l’archidiacre du Médoc et aux chanoines de Bordeaux¹⁰³⁶.

Un droit de sépulture est mentionné, accordé aux paroissiens de Saint-Romain d’Ordonnac dans le cimetière de l’église paroissiale et un autre droit de sépulture pour les frères profès dans le cimetière de l’Isle¹⁰³⁷. Quant à celui des deux fondateurs, Ayquem Guilhem et vraisemblablement son épouse, il est conditionné à l’assentiment de l’archevêque ou de l’archidiacre.

b. Rappel de donations, 1153.

L’acte suivant est une notice écrite une vingtaine d’années après la fondation, datée de 1153. Elle récapitule des donations faites une vingtaine d’années auparavant¹⁰³⁸. Le texte raconte comment Geoffroy du Loroux, alors maître de Sablonceaux, reçoit de Gombaud Odon, la terra de Mota, celle de Portu Fili et la quantité nécessaire de pierre et de sable de sa terre d’Ordonnac pour construire une église et des bâtiments pour les frères de l’Isle¹⁰³⁹.

¹⁰³³ AD Gironde, H 2008 ; Cf. Annexes, texte 3 : [...] *fratrum inibi conviventum* [...] ; H 2008, acte v. 1130, ligne 23 : [...] *fratris sanctam christi paupertate professos et habitum religionis indutos* [...].

¹⁰³⁴ AD Gironde, H 2008 ; Cf. Annexes, texte 3 : *signum Fortonus canonici, signum Petrus canonici*.

¹⁰³⁵ Becquet, 1962, 107-109.

¹⁰³⁶ AD Gironde, H 2008 ; Cf. Annexes, texte 3 : *possideatis saluo tamen jure Burdegalensis metropolitani et saluo jure archidiaconi de Medolc Addito preterea [...] censu II nummorum Burdegalensis monetae annuatim in festivitate beati Andrea* [...].

¹⁰³⁷ AD Gironde, H 2008 ; Cf. Annexes, texte 3 : *Verumtatem neque in cemeterio ecclesiae sancti Romani de Ordinaco alios quam parrochianos ad ipsam pertinentes neque in p[renom]inata insula alios quam ipsius ecclesiae fratris sanctam christi paupertatem professos et habitum religionis indutos exceptis [duobus] datoribus fundi sepeliri concedimus nisi forte licentia burdegalensis archiepiscopi sive cum assensu predicti archidiaconi* [...].

¹⁰³⁸ AD Gironde, H 2008 ; Cf. Annexes, texte 4. Les éléments de datation dans la charte correspondent à l’année 1153, donnée par les tables chronologiques pour l’épacte 23 et l’indiction 1 ; Eugène III est pape de 1145 à sa mort le 8 juillet 1153. L’écriture de la notice est à placer entre le 25 mars 1153 et le 8 juillet 1153 (style de l’Annonciation).

¹⁰³⁹ AD Gironde, H 2008, Cf. Annexes, texte 4 : *Dedit quoque et in terra sua de Ordenac peirariam et harenam quantum necesse foret eidem ecclesiae construende et edificiis fratrum ibi domino famulantum*. Cette mention de l’origine des matériaux de construction est précieuse mais les recherches effectuées sur le terrain n’ont pas

L'acte rappelle donc des dons alloués antérieurement à 1153 à une date indéterminée et que P. Capra et F. Giteau placent « avant 1150 »¹⁰⁴⁰. Mais puisque Geoffroy du Loroux est archevêque depuis 1136 et qu'il est indiqué qu'il était maître de Sablonceaux lors de cette donation, l'acte ramène aux premiers temps de la fondation, entre 1130 et 1136, période pendant laquelle le chantier avait besoin de matériaux¹⁰⁴¹. En revanche il n'y a pas dans la charte commune à Sablonceaux et Fontaine-le-Comte de précision concernant le statut de Geoffroy du Loroux. L'apport en pierre et sable pour construire l'église et les bâtiments conventuels est convenu peu après la fondation et rappelé par l'archevêque une vingtaine d'années après, au cours de la même année où il prend l'abbaye et ses biens sous sa protection. Quand est élaboré le plan de l'abbaye ? Si on admet que le plan est conçu au moment de ces apports de matériaux, donc entre la fondation, au plus tard en 1131, et l'accession du fondateur au siège épiscopal, en 1136, le plan peut-il être attribué au fondateur, Geoffroy du Loroux ? Peut-il imposer un parti pris architectural en sa qualité de « maître » de l'abbaye ? Le plan peut aussi être conçu par le fondateur après 1136 et en sa nouvelle qualité d'évêque. Le texte écrit en 1153 mentionne le projet de construction d'une église et des bâtiments conventuels¹⁰⁴². Faut-il comprendre que le chantier est à l'état de projet au moment des dons, avant 1136, ou au moment du rappel de ces derniers, en 1153 ? La conception du plan peut alors être envisagée au milieu du XII^e siècle.

Gombaud Odon, probablement de la famille de Lesparre, donne aussi en cette occasion des terres et une maison située à Ordonnac en faveur d'Odon, le prieur de l'abbaye de l'Isle. Le nom du prieur, Odon, suggère une parenté avec le donateur. Ces dons sont confirmés, toujours dans la même notice de 1153, par le fils aîné de Gombaud Odon, Pontius¹⁰⁴³. La notice précise que, suite au décès de Gombaud Odon survenu peu après, les dons sont contestés. En effet, les cinq fils de Gombaud Odon demandent la restitution des biens donnés à l'abbaye et

permis de situer la carrière mentionnée. Une carrière est encore visible sur la commune d'Ordonnac, à mi chemin entre l'église paroissiale et le site de l'abbaye, le calcaire est à l'œil nu très différent du calcaire utilisé pour les vestiges attribuables au XII^e siècle ; un recours aux méthodes de pétrographie serait utile pour apporter des éléments de réponse.

¹⁰⁴⁰ Capra & Giteau, 1964, 51-58.

¹⁰⁴¹ AD Gironde, H 2008 ; Cf. Annexes, texte 4 : *Notum sit omnibus tam presentibus quam futuris quod Gombaudus Odonis de Sparra pro redemptione anime sue parentum suorum dedit et concessit libere e quiete in perpetuum habendas ecclesie beati Petri de insula in manu domini. GAUFRIDI Burdegalensis archiepiscopi tunc magister Sabluncellis ecclesie terram de Mota e terram que dicitur de Portu Fili.*

¹⁰⁴² AD Gironde, H 2008, Cf. Annexes, texte 4 : *dedit quoque et in terra sua de Ordenac peirariam et harenam quantum necesse foret eidem ecclesie construende et edificii fratrum ibi domino famulantium.*

¹⁰⁴³ Capra & Giteau, 1964, 56 : La famille de Gombaud Odon de Lesparre est peu connue mais ce document révèle qu'elle est assez pourvue pour faire des donations non négligeables.

ils les reprennent finalement par la force. Mais ne pouvant prouver que ses biens leur appartiennent, ils sont contraints de les rendre dans leur intégralité¹⁰⁴⁴.

Sont témoins de cet acte les cinq fils de Gombaud Odon, plusieurs milites, ainsi que Forton de Bordeaux, Guillaume de Cadourne Joscelin de Semigra et les frères convers de l'Isle¹⁰⁴⁵. La mention d'un prieur de l'Isle et des frères convers révèle une hiérarchie bien en place en 1153 au sein de la communauté monastique, en particulier avec le recours à des convers pour les activités extérieures à l'abbaye.

*c. La protection de Geoffroy du Loroux devenu
archevêque, 1153*

En 1153, Geoffroy du Loroux, devenu archevêque de Bordeaux, prend sous sa protection les possessions de l'abbaye¹⁰⁴⁶. Ce second acte, probablement une charte datée de 1153, malheureusement abîmée, est adressée à Odon, abbé de l'Isle. L'abbé Odon est probablement le même personnage que le prieur Odon cité dans la notice précédente datée de la même année. Par cette protection, l'archevêque continue de prendre soin de sa fondation et il demande au pape Anastase IV une confirmation de la donation originelle et des possessions temporelles de l'Isle¹⁰⁴⁷. La notice de 1153 rappelle les dons de matériaux évoqués plus haut, alors qu'il était maître de Sablonceaux. Il est en outre indiqué dès la première ligne que les frères de l'Isle doivent épouser une vie régulière¹⁰⁴⁸. Même s'il n'est pas précisé que les frères sont des chanoines réguliers, cette formulation n'en reste pas moins essentielle sur le type de fondation créée. L'archevêque ayant lutté pour appliquer la règle de saint Augustin au chapitre cathédral de Bordeaux, dans un contexte de réforme où les fondations canoniales

¹⁰⁴⁴ AD Gironde, H 2008 ; Cf. Annexes, texte 4 : [...] *Postea vero filii eiusdem Gombauidi scilicet Gombauidus Gocelmi, Joscelmus Odonis, Willelmus Helie, Oliverus suasu malo pravoque instinctu haec omnia violenter imparantes non data fuisse ista a patre suo sed impignerata con tendebant supradicto eiusdem ecclesie abbate Odone danum hoc sibi et ecclesie sue factum rationibus multis scriptisque ac testibus asserente et comprobare volente. Cum igitur illi iudicio haec obtinere non possent, tandem supradicte ecclesie iusticia recognoscentes et deposito penibus hoc clamore suo eidem ecclesie quae abstulerant ex integro restituerunt [...].*

¹⁰⁴⁵ AD Gironde, H 2008 ; Cf. Annexes, texte 4 : *Fortone de Burdegala, Willelmo de Cadorna, Joscelmo de Semigra, fratribus conversis de Insula.*

¹⁰⁴⁶ AD Gironde, H 2008 ; Cf. Annexes, texte 5 : [...] *[con]cessit, nobis hanc ab ipso donationem et concessionem suscipiente, qui tunc temporis Sabluncellis commorantes, primam curam et sollicitudinem loci illius gerebamus [...] hec quorum ab eodem viro don[...][su]scepimus, terra que vocatur Insula beati Petri ubi ecclesia edificatur, ad edificationem vero ejusdem e[cc]l[esi]e [...].* Les éléments de datation dans la charte correspondent à l'année 1153, donnée par les tables chronologiques pour l'épacte 23 et l'indiction 1 ; Eugène III est pape de 1145 à sa mort le 8 juillet 1153. L'acte de protection est à placer entre le 25 mars 1153 et le 8 juillet 1153 (style de l'Annonciation). Les deux textes de 1153 présentés ici ont été rédigés en même temps.

¹⁰⁴⁷ Pon, 1972, 202 ; Foulon, 2009, 90.

¹⁰⁴⁸ AD Gironde, H 2008 ; Cf. Annexes, texte 5 : *Odoni, abbati et fratribus de Insula que beati Petri dicitur, tam presentibus quam futuris regularem vitam profectiis in Christo [...].*

régulières sont nombreuses à être créées, il est fort probable que les frères de l'Isle suivent la règle augustinienne dans les années 1150.

Une légère différence doit être soulignée entre les deux textes de 1153. Le premier, rappelant les dons anciennement faits à l'abbaye de l'Isle, mentionne une église dont la construction semble encore à l'état de projet en 1130 : « Dedit quoque et in terra sua de Ordenac peirariam et harenam quantum necesse foret eidem ecclesiae construende et edificiis fratrum ibi domino famulantium ». Même remarque pour le texte de 1153 où l'archevêque prend l'abbaye sous sa protection, l'église paraît en cours de construction : *terra que vocatur Insula beati Petri ubi ecclesia edificatur*¹⁰⁴⁹. La nuance est mince mais elle suppose que la construction de l'église, encore à l'état de projet entre 1130 et 1136, débute ou est en cours d'édification en 1153. Le prélat continue à veiller sur sa fondation et la mise sous protection épiscopale de l'abbaye l'a aidé à relancer ou alimenter un chantier en cours.

La charte récapitule les possessions de l'abbaye en rappelant tout d'abord les donations passées, depuis celles de Ayquem Guilhem, maître du castrum de Lesparre. Il s'agit, notamment, de la terre dite île Saint-Pierre, où une église est en construction, la terre de Peyressan et d'autres possessions à l'entour en terres et en vignes, ainsi qu'un moulin¹⁰⁵⁰. Ayquem Guilhem met également à leur disposition des « paduens », aussi bien sur « les monts, les landes, les palus et les près » pour la paissance des troupeaux, que ce soient des « vaches, juments, chèvre ou brebis », libres du paiement du « pascher », la taxe habituellement due contre l'autorisation de faire paître ses troupeaux, ou un « autre service ou autre prix »¹⁰⁵¹. Ils disposent en outre de tout le bois dont ils ont besoin dans des forêts du seigneur, et il est précisé qu'ils peuvent prendre du chêne¹⁰⁵². Enfin, les frères ont la possibilité de laisser une partie de leurs terres des tiers pour les mettre en valeur, à l'araire, et sous réserve de ne pas acquitter l'agrière¹⁰⁵³. Ce type de concession foncière, avec des terres

¹⁰⁴⁹ AD Gironde, H 2008, Cf. Annexes, texte 4.

¹⁰⁵⁰ AD Gironde, H 2008 ; Cf. Annexes, texte 5 : [...] *terra que vocatur Insula beati Petri ubi ecclesia edificatur, ad edificationem vero ejusdem e[cc]l[esi]e et [...] a de Perisano et qu... um circa id loci habebat si[v]e in vineis, sive in alia terra. Dedit etiam et concessit quicquid juris habebat [...] [mol]endinorum aliorum edificiorum [...]*.

¹⁰⁵¹ AD Gironde, H 2008 ; Cf. Annexes, texte 5 : [...] *loco de Insula [...] [omni]bus paduenciis suis sive in montibus, sive in landis, sive in paludibus, sive in pratis, [u]niversa [animali]a cuju[scum]que generis sint[...] vacce, eque, vel capre et oves et cetera hujusmodi libere et quiete per totam terram illius sine pascherio [...] [debit]o serv[ic]io et absque omni precio per o[m]ne[m] [tem]pus ubicumque voluerint, pascantur, et nullo tempore excludantur.*

¹⁰⁵² AD Gironde, H 2008 ; Cf. Annexes, texte 5 : *[temp]ore codu[m]niam [re]dda[n]t. Dedit etiam et concessit eisdem fratribus in omnibus nemoribus suis omnes arbores, tam quercus quam alias cujuscumque generis [...]*.

¹⁰⁵³ AD Gironde, H 2008 ; Cf. Annexes, texte 5 : [...] *[e]cclesie aratro suo excolendam dederint, nullam inde fratres agrariam reddant, eo tamen pacto ut agricolas suos non amitteret.*

de parcours et des franchises sont très classiques. Habituel aussi, la confirmation énumère les églises qui dépendent de l'abbaye de l'Isle : Saint-Romain d'Ordonnac, Saint-Yzans, Saint-Hilaire de Boyentran et ses chapelles ainsi que leurs dépendances (Fig. 7)¹⁰⁵⁴.

Après leur fondation commune, les relations entre Fontaine-le-Comte et Sablonceaux sont attestées par plusieurs textes. Dans l'acte daté de 1148 mettant fin au conflit entre Fontaine-le-Comte et l'abbaye cistercienne de Bonnevaux, il est précisé l'obligation pour deux religieux de Sablonceaux d'assister à l'assemblée tenue en cette occasion¹⁰⁵⁵. Il est intéressant de souligner que, bien que Sablonceaux et Fontaine-le-Comte aient été fondées par la même charte, Geoffroy du Loroux est en outre considéré comme maître de Sablonceaux dans deux actes datés de 1153 relatifs à l'abbaye de l'Isle. Il n'y a pas d'évocation de Fontaine-le-Comte. Faut-il y voir encore un indice de la primauté de Sablonceaux sur sa sœur ? Peut-être Geoffroy du Loroux avait-il pris la charge de celle-ci en déléguant la gestion de la seconde.

d. Donations à la fin du XII^e siècle.

Les textes suivants attestent, en plus de l'existence d'abbés de l'Isle, de l'installation de dépendances dans un environnement proche (Annexes II, textes 6 à 11).

Un chirographe daté de 1177 révèle que André Eschac donne à l'église Saint-Pierre de l'Isle une terre située « à côté du portique de Saint-Hilaire de Boyentran », située à une dizaine de kilomètres au sud-ouest de l'abbaye. André Eschac fait ce don avec l'accord de sa femme Alealdi, par laquelle il a reçu cette terre en dot¹⁰⁵⁶. L'abbé de Saint-Pierre de l'Isle est alors Arnaud. La paroisse de Saint-Hilaire est à la nomination de l'abbaye de l'Isle. André Eschac donne également des terres situées dans la même paroisse pour construire une *domus*, installer des jardins, ainsi que des aires de battage, et des terres cultivées, ou non, situées dans des près et des palus¹⁰⁵⁷.

¹⁰⁵⁴ AD Gironde, H 2008 ; Cf. Annexes, texte 5 : *ecclesiam Sancti Romani de Ordenaco, in c[uj]us parrochia ecclesia vestra sita esse dinoscitur, cum ecclesia Sancti Dizencii et ecclesia Sancti Ylarii de Baint[ran] [...] capellis ad matricem suam ex institutione nostra respicie [...] cumque earum pertinentiis et omnibus ad eadem ecclesiam Sancti Romani pertinentibus* . Aucune indication n'est donnée permettant de situer ces chapelles.

¹⁰⁵⁵ AD Vienne, 1 H 15, carton 6, dossier 7, n°4 ; Pon, 1972, 194-196 : [...] *Stephano, Joscelano, fratribus [de] Sabluncelis [...]*.

¹⁰⁵⁶ AD Gironde, H 2008 ; Cf. Annexes, texte 9 : *terram quandam juxta porticum sancti HILARII de Baintran [...] Hanc inquam terram dedit ipse Willelmus de Montignac cuidam militi nomine Androni Eschac nupcialiter cum Alealdi filia sua quam e[t]dederat in huxorem [...] Dedit enim predictus Andro feodaliter ecclesiae sancti PETRI de Insula concedente Alealdi huxore sua et Androni filio suo*.

¹⁰⁵⁷ AD Gironde, H 2008 ; Cf. Annexes, texte 9 : *cum quadam parte adjacentis terre scilicet quantum sufficere posset ad domos construendas vel ortos vel aream sive ad alia hujusmodi que circa domum sunt necessaria [...] Totam vero reliquam part[em] terre cultam vel incultam sive in pratis sive inpaludibus [...]*.

Les trois textes suivants viennent d’un manuscrit rédigé par l’abbé Arnaud et présentent des donations passées en 1175 et 1179.

Le premier acte, daté de 1179, révèle que Raymond Guillaume de Boyentran donne en charité un pré dont il a hérité à l’église Saint-Pierre de l’Isle¹⁰⁵⁸. Il est précisé que ce pré se situe près de la *domus* édifée par les frères de l’Isle près du bourg de Boyentran. Cette *domus* pourrait être celle mentionnée dans le précédent chirographe.

Le second acte révèle que, en 1175, Guilhem Beraud de l’Alleu donne à l’église Saint-Pierre de l’Isle, pour la rémission de ses péchés, sa *domus* et un denier de cens qu’il doit pour la terre de Barbafera¹⁰⁵⁹.

Le dernier acte évoque des dons faits en 1175-1179 à l’abbaye par une femme. Clerica de Podensac, avec l’accord de son mari Gombaud Seguin, donne « par charité pour Dieu et les serviteurs de l’église Saint-Pierre de l’Isle » tous les droits qu’elle a sur la dîme de Plautignan¹⁰⁶⁰. L’abbé de l’Isle est alors Arnaud. Il est précisé que cette donation est effectuée sur l’île, dans la chapelle Saint-Pierre, sur l’autel, « *in capella beati Petri super altare*¹⁰⁶¹ ». Ainsi, dans l’abbatiale de l’Isle, une chapelle pourvue d’un autel est dédiée à Pierre. Rappelons que l’épithaphe retrouvée dans les décombres de l’abbaye est dédiée à l’abbé Arnaud qui avait élevé un autel à saint Pierre. L’existence d’un abbé nommé Arnaud en 1175 pourrait amener à reconsidérer la datation de cette inscription.

Enfin, un dernier document daté de l’an 1196 révèle que Ayquem Guilhem de Lesparre donne, majorant ainsi ses dons précédents, la moitié des droits qu’il a sur la dîme de Saint-Pierre de Dignac à l’abbé et aux frères de l’Isle¹⁰⁶². En échange de ce don, Ayquem Guilhem bénéficie du droit de sépulture au monastère de l’Isle. Il est précisé dans cet acte, dès la première ligne, la règle suivie par les frères de l’Isle : *abbati conventui monasterii de Insula*

¹⁰⁵⁸ AD Gironde, H 2008 ; Cf. Annexes, texte 6 : *Deo ecclesie beati Petri de Insula pratum quod hereditario jure [...] videlicet juxta domum cuam de novo edificaveramus prope burgum de Baientran.*

¹⁰⁵⁹ AD Gironde, H 2008 ; Cf. Annexes, texte 7 : *Willelmus Beraudi de Allodio ad extremum veniens pro remissione peccatorum suorum dedit ac dimisit in helemosinam ecclesie beati Petri de Insula denarium unum quem debebat ei censualiter iam dicta ecclesia pro terra de Barbafera [...].*

¹⁰⁶⁰ AD Gironde, H 2008 ; Cf. Annexes, texte 8 : *Clerica de Podencac concedente viro suo Gumbaudo Segui pro salute anime dedit in helemosinam omni potenti Deo et servitoribus ecclesie beati Petri de Insula quicquid juris habebat in decima de Plautinan perpetuis temporibus quiete habendum et pacifice possidendum.*

¹⁰⁶¹ AD Gironde, H 2008 ; Cf. Annexes, texte 8 : *Hanc autem helemosinam fecit in manu nostra apud Insulam in capella beati Petri super altare [...].*

¹⁰⁶² AD Gironde, H 2008 ; Cf. Annexes, texte 11 : *Alexander episcopus servus servorum Dei. Dilectis filiis Abbati conventui monasterii de Insula ordinis Sancti Augustini Burdegalensis diocesis [...] cam ven. Solet annuere sedes apostolica [...] et honestis petentium precibus favorem benivolunt impertiri. Exhibita siquidem nobis nostra petitio cont[er]ebat quod quand[um] [Achelmus] Guillelmi dominus de Lesparra medietatem decime ipsius et progenitoribus suis in parrochia sancti Petri de Dignac Burdegalensis diocesis ab antiquo perpet[ua] [con]cess[a] in feodum [bene] [memorie][...].*

ordinis Sancti Augustini. Mais la première mention de cette règle est en réalité antérieure et apparaît dans l’acte de protection pontificale rédigé à la fin des années 1170.

e. Protection pontificale, 1179.

Le 31 octobre 1179, une bulle de protection est accordée à l’abbaye Saint-Pierre de l’Isle, par le Pape Alexandre III, confirmant ainsi qu’elle est directement sous la tutelle de l’église romaine¹⁰⁶³. Il s’agit du premier acte relatif à l’abbaye où il est question de la règle suivie en ses murs. En effet, on peut lire dans le protocole initial qu’Alexandre prend sous sa protection l’abbé et la communauté de Saint-Pierre de l’Isle « ordre de saint Augustin ». L’établissement est décrit par les termes *abbati et conventui monasterii*, pour désigner l’ensemble des chanoines vivant au sein de l’abbaye. Même si le terme « chanoine » n’est pas précisé dans ce texte, l’expression « ordre de saint Augustin » ne peut que désigner des chanoines réguliers en cette fin de XII^e siècle.

f. Sources du XIII^e siècle

Les sources sont moins nombreuses pour documenter l’histoire de l’abbaye au XIII^e siècle.

Un premier acte, daté du 15 juillet 1272, met en relation Senebrun, seigneur de Lesparre, et l’*abat et convent de la Isla de Medauc*, au sujet de la décime de la paroisse d’Ordonnac¹⁰⁶⁴. Il est intéressant de constater dans cet acte une autre appellation de l’abbaye de l’Isle, qui précise son emplacement dans le diocèse de Bordeaux, dans le Médoc.

Un autre acte, daté du 13 juillet 1286, est un accord concernant le partage de l’île de Brion, fait entre Arnaud Ayquem, abbé de Lisle, et Guillaume Amanieu de Borl. Nous avons ici le nom d’un des abbés de l’Isle au XIII^e siècle, ainsi qu’une des diverses orthographes du nom de l’abbaye, *Lisle*¹⁰⁶⁵.

Dans sa nomenclature sur les abbés de l’Isle, l’abbé Baurein fait référence à quatre actes supplémentaires¹⁰⁶⁶. Il citait un acte de 1225, où est énoncé l’abbé de l’Isle sous la lettre initiale de son nom, mais l’auteur ne précisait pas laquelle. Deux autres actes, datés du 4

¹⁰⁶³ AD Gironde, H 2008 ; Cf. Annexes, texte 10 [...] *Alexander episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis abbati et conventui monasterii Sancti de Insula, ordinis Sancti Augustini, burdegalensis diocesis, salutem et apostolicam benedictionem*. Cet acte n’est pas cité dans le tome de la *Patrologia Latina* concernant les actes émis par le Pape Alexandre III.

¹⁰⁶⁴ AD Gironde, H 2009.

¹⁰⁶⁵ AD Gironde, H 2009.

¹⁰⁶⁶ Berchon, 1890, 8.

janvier 1254 et du 25 juin 1265, mentionnent l'abbé de l'Isle sous le nom de Pierre. Enfin, un acte du 25 novembre 1309 contient le nom de Arnaud Ayquem. Nous n'avons pas retrouvé ces actes.

g. Sources du XIV^e siècle

À partir du XIV^e siècle, nous disposons de davantage de sources. La plupart sont des baux à fief ou baillettes¹⁰⁶⁷.

Une première baillette, datée du 13 juin 1311, est faite en faveur de Guilhem Daubesq, par l'abbat de la abadia Sent Peyre de la Yla, Ayquem de Cartas. Un autre acte, daté du 17 décembre 1335, concerne *mossen Johan de Vilanova, abas de la mayson de la Yla*, et le tenancier de certaines de ses terres, Guillem de la Fourcade. Il s'agit de quatre sadons de terre, ainsi que des terres et des vignes qui appartenaient à Guilhem d'Ordonnac. Pour ces terres, le cens se paye en nature, par une poule. De plus, il est écrit que Guilhem de la Fourcade était homme lige de l'abbé de l'Isle, soulignant le statut seigneurial de l'abbaye. Dans un acte antérieur de quelques années, daté du 5 décembre 1329, l'abbé de *Lisle* est aussi le seigneur de Castillonet.

Un acte daté de l'année 1399 traite d'une transaction passée par l'abbaye avec l'abbé de Vertheuil, seconde abbaye augustinienne située dans le Médoc. Rares sont les actes qui, comme celui-ci, témoignent d'une communication entre l'abbaye de l'Isle et une autre abbaye.

Edouard Berchon, reprenant les notes de Jean Vial, écrit que, au XIV^e siècle, l'abbaye est devenue fort riche, au point d'être attaquée par un détachement de l'armée du prince de Galles¹⁰⁶⁸. Pillée, l'abbaye aurait été détruite dans sa totalité, avant d'être entièrement reconstruite. Il est vrai que le prince de Galles a pris la ville de Bordeaux en 1355. Il est probable que des établissements religieux proches de la ville aient pu subir également ses assauts, mais aucun texte n'évoque une attaque de l'abbaye Saint-Pierre de l'Isle.

¹⁰⁶⁷ AD Gironde, H 2009.

¹⁰⁶⁸ Berchon, 1890, 19-20.

h. Sources du XV^e siècle

D'après l'abbé Baurein, au commencement du XV^e siècle, Jean de Podensac, chevalier, seigneur de la Bernède, voulait, par son testament daté du 30 octobre 1400, que son corps soit inhumé dans la chapelle Saint-Jean de l'église abbatiale de l'Isle¹⁰⁶⁹. Jean de Podensac y aurait fondé une chapellenie, en la dotant de plusieurs domaines et de rentes. Ainsi, il prouvait sa foi et sa générosité, tout en monnayant des prières dites en son nom après son décès. Malheureusement, il s'agit encore d'un acte dont nous n'avons pas retrouvé la trace. Cependant, nous disposons d'un acte légèrement antérieur, daté du 7 août 1391, qui est une sauvegarde accordée par Florimon, seigneur de Lesparre, en faveur de Robbert abbé de Lisle, contre Jean de Podensac¹⁰⁷⁰. Il semblerait que cet acte traite d'une esporle non payée par Jean de Podensac. Moins de dix années séparent ces deux actes, et le second cite le testament de Jean de Podensac. Il semblerait que ces deux actes mentionnent une seule et même personne.

Le XV^e siècle est bien documenté pour traiter de l'histoire de l'abbaye de l'Isle. La plupart de ces actes ont trait à des fiefs dont l'abbaye de l'Isle est propriétaire¹⁰⁷¹. Une reconnaissance datée du 22 mai 1429, rappelle que Pierre de Laugar, résidant à Ordonnac, est le tenancier d'une tenure à Peyressan, pour laquelle il doit payer un denier d'esporle et un cinquième de part de fruit d'agrière, le jour de la purification de Notre-Dame¹⁰⁷². Il peut être aussi question d'un autre type de biens immobiliers. Par exemple, cet acte, daté du 29 mars 1466, où il est écrit que Pierre Belenphon, paye deux deniers d'esporle, une poule et cinq sous de cens, à l'abbaye de l'Isle, *monastey et abbadia de Sent-Pey de l'Ila*, pour une maison contiguë à la palus, à Boyentran¹⁰⁷³.

À travers les textes étudiés, vingt-quatre noms d'abbés illustrent l'histoire de la communauté de l'Isle du XI^e au XV^e siècle.

¹⁰⁶⁹ Baurein, 1784-1786a, 289-294.

¹⁰⁷⁰ AD Gironde, H 2008.

¹⁰⁷¹ AD Gironde, H 2008.

¹⁰⁷² AD Gironde, H 2009.

¹⁰⁷³ AD Gironde, H 2008.

i. Sources du XVI^e siècle à la Révolution

Les actes conservés pour le XVI^e siècle sont en majorité des baux à fiefs concernant des terres dont l’abbaye était propriétaire. La régularité est évoquée au début du XVI^e siècle dans un acte daté de l’année 1517, où frère Bernard Johannis, chanoine régulier de l’abbaye de l’Isle, curé de Potensac, est cité comme témoin¹⁰⁷⁴. Lorsque surviennent les guerres de Religion, de 1562 à 1598, les actes concernant l’abbaye continuent d’être émis de façon régulière. On en déduit que, même si l’abbaye a souffert de ces troubles, une continuité apparaît dans les textes pour la gestion de son patrimoine, d’où une activité maintenue de la part de l’abbé et des frères de l’Isle. Un texte daté du 11 juin 1569 où un notaire écrivait qu’il se trouvait « au devant la grand porte de l’église de la dite abbaye » révèle que l’église abbatiale était en élévation¹⁰⁷⁵.

Les textes du XVII^e siècle spécifient plus clairement que ce sont des chanoines réguliers qui vivent au sein de l’abbaye de l’Isle. Un acte daté du 23 juin 1610 mentionne le *prioratu claustrali monasterii sancti Petri de l’Isle in Medulco ordine sancti Augustini canonicorum regularium*¹⁰⁷⁶. Le nom de l’abbaye est au complet, « Saint-Pierre de l’Isle en Médoc » et le statut des frères qui y vivent est précisé : ce sont des chanoines réguliers de l’ordre de saint Augustin. Un prieur assistait l’abbé. Un autre acte daté des années 1615-1616, certifie l’approbation pour une place canoniale à l’abbaye de l’Isle pour Pierre de Bourg¹⁰⁷⁷. Pierre de Bourg recevait ainsi l’accord pour intégrer la communauté des chanoines de l’Isle. Un écrit en faveur de Olivier Girard pour intégrer l’infirmerie de l’abbaye de l’Isle, daté du 26 septembre 1648, indique la précisément une des pièces des bâtiments conventuels alors en état de fonctionnement¹⁰⁷⁸. D’autres actes mentionnent la sacristie de l’abbaye¹⁰⁷⁹. Ces quelques textes du XVII^e siècle ont l’intérêt d’évoquer une abbaye en tout point fonctionnelle, temporellement et spirituellement.

La plupart des actes conservés du XVIII^e siècle relatifs à l’abbaye de l’Isle sont des déclarations des revenus de l’abbaye. Un texte daté de l’année 1751 mentionne parmi les

¹⁰⁷⁴ AD Gironde, H 2008.

¹⁰⁷⁵ AD Gironde, H 2008.

¹⁰⁷⁶ AD Gironde, G 735.

¹⁰⁷⁷ AD Gironde, G 807.

¹⁰⁷⁸ AD Gironde, G 781.

¹⁰⁷⁹ AD Gironde, G 752.

charges de l’abbaye les réparations de la maison abbatiale, granges, greniers et autres dépendances, ainsi que les réparations des églises d’Ordonnac et de Saint-Dizans¹⁰⁸⁰. Elle apparaît effectivement comme ruinée sur la carte de Claude Masse réalisée au début du XVIII^e siècle¹⁰⁸¹. On ne sait si l’abbaye abrite encore des chanoines, mais, en partie détruite, elle continue à être entretenue.

Le fonds de l’abbaye de l’Isle conserve peu de textes mais éclaire toutefois de façon relativement continue l’histoire d’une des rares communautés régulières implantées dans le Médoc, zone quelque peu isolée du diocèse de Bordeaux. Issue vraisemblablement d’un groupe érémitique formé autour de Geoffroy du Loroux, elle devint une abbaye bien pourvue et protégée par son fondateur devenu archevêque. On ne sait si elle eut à souffrir des troubles de la guerre de Cent Ans ou des guerres de Religion. Toutefois son isolement dans la péninsule médocaine et loin de grands axes de circulation a pu être un frein à son développement. Elle paraît néanmoins encore bien an activité à travers les textes du XVII^e siècle, la ruine n’étant avérée qu’au début du XVIII^e siècle. Les rares vestiges de l’église et des bâtiments conventuels apportent leur lot d’indices supplémentaire sur l’histoire de l’abbaye.

III. Historique de l’abbaye Saint-Pierre de l’Isle

En 1130, l’archevêque de Bordeaux Arnaud Géraud de Cabannac autorise Geoffroy du Loroux à construire une église pour le Seigneur sur l’île Saint-Pierre, terrain donné à cet effet par Ayquem Guilhem seigneur de Lesparre. Des dons sont faits vers 1150 par Gombaud Odon pour pourvoir l’abbaye en terres et en bois pour les besoins du quotidien, mais aussi en sable et en pierres pour construire l’église, et certainement aussi les bâtiments conventuels, en matériaux durables. Ainsi au XII^e siècle, une église abbatiale et ses bâtiments annexes ont été élevés sur le lieu appelé l’Île Saint-Pierre, donnant son nom et sont patronyme à la nouvelle communauté. De plus la règle de saint Augustin est attestée au sein de l’abbaye dès la fin du XII^e siècle dans la bulle pontificale d’Alexandre III¹⁰⁸². Cette fixation d’une communauté d’origine érémitique s’intègre dans tendance renforcée par la réforme du clergé enclenchée au XI^e siècle où le nombre de communautés religieuses augmente, avec une participation

¹⁰⁸⁰ AD Gironde, G 827.

¹⁰⁸¹ BM Bordeaux, Fds Patx, *Carte de la Guyenne et de la Saintonge* par Claude Masse, 1708.

¹⁰⁸² AD Gironde, H 2008.

active de la noblesse. Ces fondations, stratégiquement placées sur l'espace plus ou moins bien appréhendé du diocèse, contribuaient au peuplement ou à la fixation de groupes dispersés, à la christianisation de ces derniers, souvent dans des zones reculées et isolées, tout en favorisant l'augmentation du nombre de lieux de culte et donc la maîtrise du territoire ainsi considéré. La péninsule médocaine est une zone quelque peu particulière du diocèse de Bordeaux car elle est en marge des grandes voies de circulation qui passaient majoritairement à l'est de l'estuaire. Cependant, une route côtière menant vers Saint-Jacques de Compostelle longe cette région. Un des axes majeurs de circulation dans le Médoc était la voie romaine qui passait par Lesparre, à l'ouest de l'abbaye. Ces deux axes étaient empruntés, entre autres itinérants, par les pèlerins pour se diriger vers l'Espagne. L'abbaye de l'Isle pouvait ainsi être une étape pour les itinérants traversant le Médoc.

Les sources sont si peu nombreuses pour le XIII^e siècle qu'il est impossible de suivre l'évolution de la communauté, si ce n'est que les textes mentionnent un abbé et le partage de terres à Brion. La seule vue que l'on ait de l'abbaye pour le XIII^e siècle, infime, semble évoquer une abbaye qui évolue naturellement le siècle, avec une communauté en place dirigée par un abbé, gérant des biens fonciers révélant un temporel effectif.

Les textes XIV^e et XV^e siècles n'évoquent les troubles de la guerre de Cent ans (1337-1453). Ce conflit était entrecoupé de périodes d'accalmies, où tantôt l'arrière-pays de Bordeaux était réduit à une partie du bordelais, tantôt la ville récupérait le territoire de la grande Aquitaine, du Poitou aux Pyrénées, au Limousin et au Rouergue. Les menaces contre la ville de Bordeaux ont rarement été oppressantes. Plus d'un demi-siècle a cependant été nécessaire pour achever la conquête de l'Aquitaine. Nous ne pouvons pas écarter l'éventualité que l'abbaye de l'Isle ait eu à souffrir des troubles de cette guerre.

Les actes conservés pour le XVI^e siècle sont en majorité des baux à fiefs concernant des terres dont l'abbaye était propriétaire. Les textes n'évoquent pas une éventuelle souffrance de l'abbaye due aux guerres de Religion. La régularité persiste, un chanoine régulier de l'Isle est mentionné dans un texte de 1517, révélant une vie spirituelle probablement préservée¹⁰⁸³. Les actes concernant l'abbaye continuent d'être émis de façon régulière. On en déduit que, même si l'abbaye a souffert de ces troubles, cette continuité dans la gestion de son patrimoine suggère une activité maintenue de la part de l'abbé et des frères de l'Isle. L'église semble en

¹⁰⁸³ AD Gironde, H 2008.

élévation quand un notaire en visite à l'Isle écrivait se trouver « au devant la grand porte de l'église de la dite abbaye »¹⁰⁸⁴.

L'abbaye s'enrichie au fil des siècles si l'on en croit l'extension de son réseau et de ses biens révélée par les textes du XVII^e siècle. Un acte daté de 1645 dévoile l'emprise de l'abbaye sur seize paroisses situées dans un environnement relativement peu éloigné de l'abbaye, dans un rayon maximum d'une douzaine de kilomètres. À la fin du XVIII^e siècle les paroisses à la nomination de l'abbaye de l'Isle ne sont plus qu'au nombre de huit. L'emprise de l'abbaye sur son environnement a évolué au cours des siècles, sans que nous puissions apporter davantage de précision pour la longue période entre le XII^e et le XVII^e siècle. La progression de cette emprise révèle l'évolution de l'importance de l'abbaye dans son environnement. Cette diminution du réseau du XVII^e au XVIII^e siècle concorde avec la mention de la ruine de l'abbaye au début du XVIII^e siècle sur la carte de Claude Masse.

Les textes du XVIII^e siècle informent sur les biens de l'abbaye. Une déclaration datée du 1^{er} juillet 1729 précise les revenus non affermés, les revenus affermés et les charges relatives à l'abbaye¹⁰⁸⁵. La communauté de l'Isle tirait ses revenus essentiellement de biens terriens. Elle possédait des terres labourables et des vignes. Elle percevait des rentes et des cens pour certaines de ses terres qui avaient été confiées en fief. La dîme des paroisses telles Ordonnac, Saint-Yzans ou Talais, étaient payées à l'abbaye en nature, avec une part du fruit de leurs récoltes respectives. D'autres revenus provenaient de biens ne lui appartenant pas mais qu'elle louait, tels une terre labourable, ou encore le moulin de la paroisse d'Ordonnac, qu'elle utilisait pour traiter ses récoltes.

À l'aide des actes relatifs aux biens possédés par l'abbaye de l'Isle, nous pouvons observer les différents lieux où ces biens étaient situés, nous donnant ainsi un autre aspect de l'emprise de l'abbaye dans la région. Ces lieux se situaient dans un rayon moyen d'une douzaine de kilomètres autour de l'abbaye, mis à part Talais, excentré au sud par rapport à l'ensemble et situé à 25 kilomètres de l'Isle. Les lieux ainsi liés à l'abbaye de l'Isle étaient tous à proximité des marais. Les paroisses qui relevaient de l'abbaye étaient entre les marais des chenaux de Guy, de By, de la Maréchale et de Calupeyre, tandis que les lieux où étaient dispersés les biens de l'abbaye rayonnaient autour des marais des chenaux de la Maréchale et de Calupeyre.

¹⁰⁸⁴ AD Gironde, H 2008.

¹⁰⁸⁵ AD Gironde, G 827.

Au début du XVIII^e siècle, Claude Masse représente l'abbaye sur la carte géographique du Médoc. Il fait figurer un plan de l'abbaye, annoté du titre suivant: « ancienne abbaye de Lisle, ruinée »¹⁰⁸⁶. Un acte daté du 16 mai 1709 cite Guillaume de Cazemajou archidiacre de Toulouse comme abbé de l'abbaye Saint-Pierre de l'Isle, vraisemblablement en commende¹⁰⁸⁷. Une bulle de 1718 donnait, ici noté clairement, l'abbaye de l'Isle en commende à Guillaume Berthélémy Basterot. Il est précisé dans la bulle que le site conserve « une chapelle abbatiale » et « une grande église qui est presque toute parterre et en ruines » avec « les bâtiments de la dite abbaye qui sont en mauvais état ». L'église étant détruite, les offices devaient être célébrés dans la chapelle abbatiale, tandis que les bâtiments conventuels, même en mauvais état, pouvaient continuer à être utilisés. Il est à noter qu'il est également fait mention, dans cet acte, d'un bénitier, d'un calice, de vases et d'ornements sacerdotaux, et d'une petite cloche. Les premières décennies du XVIII^e siècle marquent le déclin et la ruine de l'abbaye de l'Isle.

Par une lettre datée du 19 juillet 1776 le curé d'Ordonnac, Bonhore, demande que les services divins de la paroisse d'Ordonnac soient transférés dans la chapelle de l'abbaye de *Lisle*¹⁰⁸⁸. Il précise que l'église d'Ordonnac « *étant parterre* », ses paroissiens et lui-même ne désiraient pas recourir aux églises voisines pour la réception ou l'administration des sacrements. Il écrit ensuite que « la chapelle [de l'Isle] est honnêtement voûtée et décentement ornée, séparée des bâtisses et attenantes à l'ancienne église par une cour qu'on appelle les cloîtres ». Cette requête est accordée, comme en témoigne l'article d'un registre, daté de mars 1777, qui traite de la permission de bénir l'église paroissiale d'Ordonnac, « dont le service a été transféré dans l'église de l'abbaye de Lisle, pendant le temps qu'on y feroit les réparations »¹⁰⁸⁹. Il semble que, comme l'église abbatiale était détruite, ce soit la salle capitulaire qui servait de chapelle, car, écrit-il, « c'est encore ainsi qu'est désignée cette salle par les anciens du pays »¹⁰⁹⁰.

Peu avant la Révolution, en 1784, le curé d'Ordonnac, Jean Vial, découvre l'inscription funéraire dédiée à l'abbé Arnaud dans les décombres de l'abbaye. Quand survient la

¹⁰⁸⁶ BM Bordeaux, Fds Patx, *Carte de la Guyenne et de la Saintonge* par Claude Masse, 1708.

¹⁰⁸⁷ AD Gironde, G 817.

¹⁰⁸⁸ AD Gironde, G 827.

¹⁰⁸⁹ AD Gironde, G 565.

¹⁰⁹⁰ Berchon, 1890, 25.

Révolution, les bâtiments subsistants de l’abbaye ne sont plus occupés que par des fermiers¹⁰⁹¹. Dans une lettre qu’il adresse au district de Lesparre, le 4 octobre 1790, le curé d’Ordonnac citait le « sieur Andron, fermier de l’abbaye de l’Isle », qui se doit de lui payer un quart de sa pension¹⁰⁹². Lorsque l’abbé Baurein envoie, à la fin du XVIII^e siècle, un questionnaire au curé d’Ordonnac pour compléter ses recherches sur la région, il obtient en réponse les renseignements suivants : il y a toujours une chapelle à l’abbaye de *Lisle*, quelques lieux réguliers, le cloître et deux ou trois chambres, le lieu où se tiennent les chapitres a été transformé en cave et les jardins et autres bastides où vivent les religieux sont désormais utilisés en tant que parcs et granges par les fermiers.

Comme beaucoup d’autres établissements ecclésiastiques lors de la Révolution, l’abbaye est saisie et mise en vente comme bien national. Elle est acquise par Monsieur Cabarrus fils, avec ses dépendances, ainsi que ses terres et ses fiefs.

IV. Étude des vestiges de l’abbaye

IV.1. Apport des sources figuratives à l’étude de l’architecture de l’abbaye

IV.1.1. La carte de Claude Masse (1708)

Tout d’abord, nous disposons d’un plan de l’abbaye qui figure sur la carte de Cl. Masse, élaborée dans la première moitié du XVIII^e siècle (Fig. 109). Ce plan porte la mention : « L’Isle ancienne abbaye ruinée ». Il donne toutefois un plan global de l’édifice. Le promontoire est encerclé par les fossés, figurés en vert, partiellement entourés de canaux reliés au chenal de La Maréchale. Les structures bâties sont figurées en rouge. Des structures apparaissent au niveau de la porte fortifiée et du pont qui franchit les fossés. Des bâtiments sont figurés après l’entrée où se situent actuellement les bâtiments aménagés en étable. Le plan de l’église la représente munie d’une nef séparée d’un chevet plat par un transept saillant. Des bâtiments conventuels entourent l’espace du cloître au sud de l’église. L’aile orientale se prolonge au sud, et dépasse ainsi l’angle qu’elle forme avec l’aile sud. Une petite structure rectangulaire est figurée accolée contre le parement occidental de l’aile ouest. Les bâtiments

¹⁰⁹¹ Berchon, 1890, 25.

¹⁰⁹² Berchon 1890, 28-30.

situés à l'entrée ainsi que les bâtiments autour du cloître sont représentés par des formes rouges pleines alors que l'église n'est figurée que par des contours. Cette différence signifie peut-être que l'église est démolie, contrairement aux autres bâtisses. Le pigeonnier figure également sur ce plan. D'autres structures sont signalées en rouge, un mur qui relie l'église à la porte, qui correspond peut-être à une clôture ou à une enceinte. Une autre structure, sinueuse, relie l'église aux fossés, au nord. Enfin, ce plan marque le relief de l'île, et met ainsi en évidence que l'abbaye était placée en hauteur par rapport au niveau du sol où ont été creusés les fossés.

IV.1.2. Le plan de l'abbaye par Claude Masse (1712-1715)

Ce plan apporte des détails concernant l'architecture que le plan précédent ne contient pas (Fig. 109). On observe en effet que le pont y figure de façon à donner l'impression qu'il est doté de deux arches. Des bâtiments sont ici aussi figurés après l'entrée. De plus, le plan de l'église est nettement plus détaillé. L'église est composée d'une nef, d'un transept saillant et d'un chevet plat. En outre, il est figuré ici des contreforts le long de la nef, contre les bras du transept ainsi qu'au niveau du mur oriental du chevet. De plus, des piliers sont présents dans la nef, qu'ils divisent en trois vaisseaux et quatre travées. Deux autres piliers sont figurés à l'entrée du chevet. La configuration des bâtiments situés autour du cloître est la même que celle présentée sur la précédente carte de C. Masse. De plus, pareil au plan de C. Masse, des murs clôturent une cour au nord et à l'ouest de l'abbaye. Enfin, la même précision du relief est figurée, qui place l'abbaye sur un monticule de niveau supérieur à celui du sol où sont creusés les fossés, monticule placé à peu près au centre de l'île. Les fossés sont également figurés, entourés des canaux reliés au chenal à l'est.

IV.1.3. Le cadastre napoléonien du XIX^e siècle

Le cadastre napoléonien daté de 1841 révèle un état de l'abbaye proche de celui décrit par G. L. Trapaud de Colombe (Fig. 55). En effet, seules l'aile méridionale et une partie de l'aile orientale sont figurées sur ce plan à l'emplacement des bâtiments conventuels. L'église n'est pas du tout représentée. Les autres bâtiments évoqués précédemment et le relief de l'île sont figurés. Une partie en culture est spécifiée, le long des fossés, du nord à l'est. Soulignons que

le cadastre actuel ne fait pas figurer non plus les vestiges de l'église, ni la porte fortifiée. Seuls sont représentés le pigeonnier, l'étable et les bâtiments au sud de l'église.

Ces différents plans présentent la même configuration de l'abbaye dans son ensemble mais dans un état du XVIII^e siècle où elle était déjà en état de ruines et réaménagée en ferme. Ils ont l'intérêt de représenter des structures qui ne sont plus conservées et qui aident à appréhender l'agencement des différentes parties de l'abbaye qui se retrouvent parfois, nous le verrons, sur les résultats de la prospection électrique.

IV.2. Le site d'implantation de l'abbaye

L'affleurement calcaire sur lequel a été installée l'abbaye se trouvait dans les marais. Ces derniers étant aujourd'hui asséchés, l'abbaye est néanmoins toujours isolée de son environnement immédiat par une ceinture de fossés. Les fossés se sont plus ou moins colmatés au fil du temps par manque d'entretien et présentent aujourd'hui une profondeur moins importante que celle qui leur a été donnée lors de leur creusement. Cependant, ils retiennent toujours l'eau et représentent encore un obstacle pour ceux qui veulent accéder au site. L'unique endroit aménagé pour traverser le fossé est un pont de pierre à une seule arche qu'il faut emprunter avant de franchir une porte fortifiée. Ces fossés délimitent l'île suivant une forme à peu près circulaire, d'un diamètre moyen de 250 mètres. La surface de l'espace clôt serait alors de presque 5 hectares. Leur largeur est de deux à trois mètres, mais il est probable qu'ils aient été plus larges auparavant. Ils sont partiellement entourés et reliés au réseau actuel de canaux du chenal de La Maréchale, port situé à l'est de l'abbaye, sur les rives de l'estuaire de la Gironde.

IV.3. Étude architecturale des vestiges de l'abbaye

IV.3.1. Les vestiges de l'église abbatiale

L'église est située sur le sommet de la colline. Il subsiste aujourd'hui de cet édifice un grand mur à l'est, et deux bases maçonnées dont les parements présentent des traces d'arrachement sur leur partie sommitale (Fig. 56 et 108).

IV.3.1.1. Le chevet

Le mur subsistant à l'est est celui d'un chevet plat, renforcé de contreforts angulaires. Il est percé d'une grande baie en arc brisé (Fig. 60). Les parements est et ouest du mur ne présentent pas le même appareil. Pour le parement oriental un premier appareil, qui constitue la quasi-totalité du mur, est fait de moellons irréguliers, pris dans du mortier de chaux légèrement rosé. En revanche, la base du mur et les contreforts, eux, présentent un appareil de pierres de taille calcaires dont les dimensions varient d'un module de 15/20 cm sur 30 cm à un module plus grand de 65/70 cm sur 35 cm. On remarque de plus que, à plus d'un mètre du sol actuel, le parement oriental est parcouru par une retraite talutée qui se prolonge sur les deux contreforts, ce qui forme un empiètement à la base du mur. Le parement ouest est composé d'un appareil régulier de pierres de taille calcaires, de mêmes dimensions que les précédentes. Le blocage est constitué de moellons pris dans du mortier. Les joints sont très fins pour les parements est et ouest avec 1 à 2 cm d'épaisseur. Le mortier de chaux qui les lie est de couleur légèrement rosée.

Les contreforts angulaires se composent, de bas en haut, par un empiètement suivi d'une retraite talutée avec un larmier et ils s'achèvent par un chaperon à larmier. Par ces caractéristiques, ils se rapprochent davantage des contreforts gothiques que des contreforts romans. Perpendiculaires au parement ouest, deux murs, dont on voit l'arrachement, conservent des départs de voûtes d'arêtes. La présence des contreforts angulaires confirme la présence d'une voûte.

La baie, placée au centre du mur du chevet, est couverte par un arc brisé. Ses contours présentent des moulures différentes pour les piédroits et pour l'arcature. Les moulurations des piédroits sont formées de canaux qui alternent avec des doucines et des cavets. Les moulurations de l'arcature, moins diversifiées, présentent une bande entourée de deux baguettes et de deux cavets. La progression des moulurations des piédroits vers celles de l'arcature n'est pas perceptible car la baie est très altérée à ces endroits et un lierre gêne l'observation. L'ouverture de la baie étant de grande taille, il est envisageable qu'elle ait été subdivisée par un remplage et que les différentes moulurations entre l'encadrement et les piédroits soient liés à ces éléments. Par ces caractéristiques, la baie qui éclairait le chevet semble avoir été réalisée au XIII^e ou au XIV^e siècle. L'altération du parement extérieur du chevet et la végétation recouvrant le parement intérieur, il est difficile de déterminer si la baie a été mise en place lors de l'édification du chevet ou si elle est une reprise postérieure.

Le mur du chevet est également doté, à l'ouest, de deux niches rectangulaires, plus ou moins symétriques par rapport à la baie. La niche placée au nord est en grande partie détruite. Elle est large de 56 cm, profonde de 54 cm, et elle est haute d'un peu moins de 110 cm. En revanche, la niche placée au sud est intacte. Son encadrement présente un chambranle formé d'un filet, profond de 4 cm par rapport au parement du mur. Cette niche est construite en grand appareil de pierres de taille calcaires. Elle est couverte par un arc en anse de panier. Cette niche est large de 57 cm (sans prendre en compte le chambranle), haute de 110 cm et profonde de 44 cm. Les deux niches sont proches en dimensions. De plus, nous observons que, à 64 cm de l'appui de la niche, sur chacun des tableaux de l'embrasement, un léger canal est creusé, vraisemblablement pour insérer un élément pour compartimenter.

Les vestiges d'un bandeau horizontal, formé de deux cavets et qui parcourt le parement ouest du mur, sont visibles à environ 175 cm du sol actuel. Un autre bandeau est visible, sur les vestiges du mur nord perpendiculaire au mur du chevet, et il est placé beaucoup plus haut que le précédent.

De nombreux trous de boulins, non rebouchés, sont visibles sur les parements conservés de cet ancien chevet plat.

Sous les vestiges du chevet plat et sous les contreforts, les vestiges de structures antérieures ont été observés. Ils sont dans le même axe que les murs nord et sud du chevet plat. Ces structures sont plus épaisses que les murs construits au-dessus, avec 164 cm d'épaisseur alors que les murs du chevet plat sont larges de 114 cm. Ces structures ne semblent pas être les fondations des murs du chevet plat car elles sont recouvertes en partie par le mur est du chevet et par chaque contrefort. Elles s'apparenteraient davantage aux vestiges de murs antérieurs, légèrement courbes, qui étaient pourvus de moulurations en bec-de-corbin sur leurs parements nord et sud, et dont nous percevons les traces d'arrachements à l'est.

IV.3.1.2. Les seuls vestiges de la nef : des contreforts

Les autres vestiges de l'église sont deux maçonneries de plan rectangulaire (Fig. 56 et 62). Leurs parements est, nord et ouest présentent un moyen appareil de pierres de taille calcaires. Elles se placent dans l'axe du mur perpendiculaire au mur du chevet. Elles se trouvent respectivement à 22 mètres et à 32 mètres du mur du chevet. De plus, ces structures ont une

surface au sol relativement importante. Ces caractéristiques incitent à penser que ces structures sont les vestiges de deux contreforts qui étaient contre le mur nord de la nef de l'église. Ainsi, on peut envisager l'hypothèse que la nef était voûtée, elle aussi. L'écart d'une dizaine de mètres entre les deux contreforts pourrait en outre révéler la longueur moyenne d'une travée de la nef.

Les vestiges du contrefort le plus à l'ouest présentent une partie centrale, le blocage, et les parements est, nord, ouest en partie conservés. Au sud, nous n'observons pas de parement mais du blocage, constitué de moellons irréguliers pris dans du mortier de chaux blanc crème. Nous avons remarqué, surtout pour les parements ouest et nord, que sous les assises de pierres de taille se trouvent plusieurs assises de pierres de tailles équarries avec moins de soin. Il est peut être question de structures antérieures. Il est probable également que ce soit simplement les fondations du contrefort. Le parement nord est composé de pierres de taille de calcaire blanc gris, dont les dimensions sont comprises entre 33,5 cm et 48 cm pour la longueur, et entre 30 et 32 cm pour la hauteur. Deux assises composées de ces pierres de taille sont encore visibles. Nous remarquons des fragments de tuile courbe calés entre deux pierres de taille. Pour le parement ouest, une seule assise est conservée. Elle est composée d'un moyen appareil de pierres de taille du même calcaire, dont les dimensions sont de 24 cm à 60 cm de longueur, et de 28 cm à 30 cm de hauteur. Quelques pierres de tailles revêtent une couleur légèrement rosée. Deux assises du parement oriental sont conservées. Elles présentent un moyen appareil de pierres de taille, dont les dimensions sont de 39 cm à 44 cm de longueur sur 32 cm de hauteur. Nous constatons ainsi que les vestiges des trois parements de ce contrefort forment un ensemble relativement régulier. De plus, nous remarquons que l'une des pierres du parement oriental comporte une petite cavité dans un angle de l'assise supérieure, à 4 cm du bord. Il s'agit vraisemblablement d'un trou de louve que le carrier utilisait pour extraire ou déplacer les pierres.

Les vestiges du contrefort le plus à l'est sont composés de blocage revêtu des parements est, nord et ouest. Aucun parement n'est observable au sud, comme nous l'avons également remarqué pour les vestiges du contrefort ouest. De plus, la forme du blocage indique qu'il est venu englober une structure plus petite, haute de 114 cm. On aperçoit même l'empreinte d'un parement, moulée par le mortier du blocage et dont les pierres de taille étaient de dimensions inférieures à celles des parements est, ouest et nord. Ces indices suggèrent, pareil à l'autre contrefort, qu'il y avait une structure antérieure, sur laquelle est venu se greffer ce contrefort, ou qu'il est venu renforcer. Il semble qu'il y ait eu un contrefort plus petit qui a été agrandi.

Le parement nord présente trois assises conservées, d'une hauteur par rapport au sol actuel de 81cm, au-dessus desquelles 100 cm de blocage est conservé. Ce blocage comporte des moellons calcaires blanc gris et d'autres légèrement rosés. Le parement nord présente un moyen appareil de pierres de taille dont les dimensions sont comprises entre 22 cm et 60 cm de longueur, pour une hauteur entre 33 cm et 36 cm et une profondeur entre 19 cm et 28 cm. La largeur du contrefort est conservée intégralement, elle est de 235 cm. Quant au parement ouest, les quatre assises de parement conservées présentent un grand appareil dont la longueur varie de 40 cm à 56 cm, et la hauteur est comprise entre 35 cm et 40 cm. La plupart de ces pierres de taille sont en calcaire blanc gris, sauf quelques-unes qui offrent une teinte légèrement rosée. L'assise conservée au niveau du sol dépasse du reste du parement. Il semble qu'il y ait eu ici aussi une structure antérieure englobée et agrandie par la maçonnerie observée. Quatre assises sont également conservées pour le parement est de ce contrefort. La hauteur totale du parement est ici de 210 cm. La deuxième et la troisième assises (en partant du sol) présentent une hauteur de 35 cm ; l'assise supérieure, elle, est haute de 40 cm. Les pierres de taille ont une longueur comprise entre 19 et 82 cm. Les moellons du blocage présentent deux calcaires différents, un calcaire compact et homogène et un autre calcaire beaucoup plus irrégulier et coquillé.

Ces deux contreforts sont d'une facture proche. Ils sont probablement contemporains. Leur appareil est proche de celui du mur du chevet. L'agrandissement de deux contreforts antérieurs pourrait fonctionner avec la phase de construction du chevet plat mais aucun élément autre ne permet de confirmer cette hypothèse.

IV.3.2. Les bâtiments conventuels

Seules une partie de l'aile orientale et l'aile sud des bâtiments conventuels, parallèle à l'axe de la nef, nous sont parvenues, mais dans un état ruiné (Fig. 110). Elle est prolongée, à l'ouest, par des bâtiments récents (XIX^e et XX^e siècles), sur lesquels nous ne nous attarderons pas. Il s'agit d'un bâtiment de plan rectangulaire, à un étage. Deux dépendances lui sont accolées. Les angles sont chaînés tandis que le parement du mur nord présente un appareil de moellons liés au mortier. Le parement sud présente un moyen appareil de pierre de taille. La toiture est faite de tuiles contemporaines.

IV.3.2.1. La salle voûtée à l'angle entre l'aile
méridionale et l'aile orientale

a. Description des élévations extérieures

Le parement nord de cette pièce révèle une reprise du mur (Fig. 111). La base du mur, constituée des six premières assises (en partant du sol), présente un moyen appareil de pierres de taille de calcaire blanc, parfois rosé, bien équarris, dont les dimensions sont de 14 cm à 61 cm de longueur, et 26 cm à 33 cm de hauteur. Beaucoup de pierres portent des traces d'outils de carrier (laye). Le lit supérieur des pierres de la sixième assise porte une mouluration en chanfrein renversé. De plus, certaines pierres de cette même assise ont une cavité rectangulaire, peut-être pour placer des structures de soutènement en bois. Cette partie basse du parement nord constitue un premier état du mur, qui a été surélevé ou restauré par la suite. La reprise a été réalisée avec un calcaire plus homogène et plus rosé que le calcaire de la base du mur. Six assises de ce parement sont conservées, mais elles représentent, au total, une hauteur inférieure à celle de la base du mur. Ce parement présente un petit appareil allongé en pierres de taille dont la longueur est comprise entre 22 cm et 62 cm, et la hauteur entre 18 et 21 cm. La partie basse du mur (premier appareil cité) est percée d'une baie en arc surbaissé. L'arc qui couvre cette baie est bien conservé au niveau du parement intérieur du mur nord de la salle. En revanche, au niveau du parement nord, les claveaux de l'arc ont disparu, seuls les deux sommiers sont toujours en place. De plus, sur le parement sud, les sommiers de l'arc sont plus hauts que les sommiers de l'arc du parement nord. Nous en déduisons que la baie devait avoir une forme différente sur le parement nord. Il semble que la baie a été bouchée mais pas dans toute sa profondeur. On peut observer, en effet, la présence de mortier encore en place à la base de la baie, sur une partie seulement de l'épaisseur du mur.

À l'est, le parement extérieur est renforcé de deux contreforts. Il présente un moyen appareil de pierres de taille dont les dimensions varient de 20 cm à 60 cm de longueur, et de 24 cm à 32 cm de hauteur. Ces pierres ont été taillées dans un calcaire jaune et altéré. Le calcaire utilisé pour les contreforts et l'angle chaîné au sud-est est plus homogène et plus compact. De plus, on peut observer des trous de boulins à 120 cm du niveau de sol actuel, qui ont été rebouchés à l'aide de fragments de tuiles, de calcaire et du mortier de chaux. Les dimensions de ces trous de boulins sont en moyenne de 15 cm sur 12 cm. En outre, ce mur est percé d'une baie, mais elle est à moitié enterrée. L'ancien niveau de sol de cette pièce devait alors se trouver bien plus bas que le niveau actuel.

Le parement extérieur sud présente un appareil proche du parement oriental, mais les assises sont moins régulières. Ce mur est percé d'une grande baie couverte d'un arc en plein cintre. Les voussoirs sont relativement réguliers, et les sommiers sont légèrement plus grands. Cette baie a été murée à l'aide de moellons irréguliers de calcaires liés au mortier, en laissant une ouverture rectangulaire.

Le mur occidental, qui sépare cette salle de l'aile sud, est percé de deux portes en partie visibles du fait du rehaussement du niveau de sol.

b. Description des élévations intérieures

Le mur nord présente le même parement à l'intérieur que celui observé à l'extérieur. Les pierres de taille ont une longueur comprise entre 36 cm et 60 cm, et une hauteur entre 30 et 36 cm. Huit assises sont conservées, et certaines pierres ont une teinte rosée. De plus, au-dessus de ce parement, des traces de l'arrachement d'une voûte en berceau plein cintre sont visibles sur les deux murs latéraux.

Sur le parement intérieur du mur sud, la baie carrée est inscrite dans une embrasure en arc plein-cintre appareillé avec soin. Cette baie carrée est dotée d'un linteau de bois alors que, sur le parement extérieur, le linteau est en calcaire. L'appareil du parement intérieur du mur sud, plus régulier que l'appareil de son parement extérieur, est proche de l'appareil du mur nord. Nous remarquons à nouveau l'arrachement de la voûte en plein cintre au-dessus du parement intérieur du mur sud, ainsi que les départs de voûte sur les murs latéraux. En outre, les départs de la voûte sont perceptibles sur la quasi-totalité des murs est et ouest, ainsi que le blocage qui comblait l'extrados de la voûte.

L'encadrement de la baie percée dans le mur oriental est en partie visible sur le parement extérieur. Elle est couverte d'un arc surbaissé où les voussoirs sont irréguliers. Elle est placée juste au-dessous du départ de la voûte et est large de 105 cm. De plus, elle est dotée d'un ébrasement interne. Comme à l'extérieur, sa hauteur totale n'est pas visible car le niveau du sol actuel est plus haut que le sol contemporain à la baie.

Le parement intérieur du mur ouest conserve aussi des baies tronquées par le niveau du sol. Tout d'abord, au sud, la partie supérieure d'une baie est visible, couverte d'un linteau de calcaire et pourvue d'un ébrasement interne profond de plus d'un mètre. Le fond de l'ébrasement est muré par des moellons calcaires pris dans du mortier. La partie supérieure d'une autre baie est observable, couverte d'un arc surbaissé appareillé avec des pierres plates

bloquées au mortier. Ces deux baies sont placées juste sous la trace d'arrachement de la voûte. Une autre baie, plus au nord, est beaucoup plus grande et couverte d'un arc plein cintre. Elle ouvre sur une toute petite pièce qui pourrait être un couloir voûté d'un berceau plein cintre en pierres de taille régulières, et qui aboutie à une des deux portes aménagées dans le mur occidental.

IV.3.2.2. L'aile sud des bâtiments conventuels

a. Description des élévations extérieures

L'élévation nord présente de multiples traces de reprises : son extrémité orientale présente un parement très altéré où plusieurs baies sont percées, rectangulaire ou couverte d'un arc plein-cintre, à diverses hauteurs, révélant les changements d'organisation intérieure de cet espace (Fig. 110). Le reste de l'aile est parcourue d'un bandeau horizontal souligné par quelques corbeaux à intervalles irréguliers. Le parement au-dessus du bandeau présente un moyen appareil de pierres de taille régulières et semble être le résultat d'une restauration. Des pierres de taille semblables subsistent dans la partie inférieure du parement, sous le bandeau, où il est beaucoup plus altéré et où il a été restauré visiblement à plusieurs reprises.

Quatre baies sont visibles au rez-de-chaussée. Deux d'entre elles donnaient accès dans la partie extrémité orientale de l'aile. Elles sont toutes les deux couvertes d'un arc surbaissé, et une des deux a été murée. Une petite baie rectangulaire est visible juste au-dessus. La quatrième baie, placée à l'extrémité ouest de l'aile, présentait une ouverture plus grande ; elle n'est visible que par le vestige de l'archivolte moulurée qui la couvrait. On aperçoit également le négatif de deux baies rectangulaires, coupant le bandeau horizontal.

Au-dessus du bandeau, trois baies sont conservées dans la partie orientale de l'aile : tout d'abord une petite baie carrée, surmontée d'une grande baie murée et couverte d'un arc en plein cintre, et encore au-dessus une autre baie rectangulaire dont l'encadrement est mouluré. Dans la partie haute de l'élévation qui semble avoir été restaurée, une grande baie dotée d'éléments remplage en partie conservés. G. L. Trapaud de Colombe décrit cette baie comme une baie géminée, surmontée d'un quadrilobe¹⁰⁹³. On observe en effet les vestiges du quadrilobe, placé au-dessus des baies du remplage qui devaient être chacune coiffées d'un

¹⁰⁹³Trapaud de Colombe, 1863, 652.

trilobe. Le quadrilobe et les deux baies sont dans une baie en arc brisé, elle-même inscrite dans une baie rectangulaire. Des écoinçons trefflés, dont les lobes sont pointus aux extrémités, comblent les deux angles supérieurs.

L'élévation sud de l'aile présente la même rupture dans le parement avec un parement différent pour l'extrémité orientale, appareillée de moellons calcaires irréguliers. Le reste du bâtiment présente un moyen appareil régulier de pierres de taille, semblable à celui des annexes aménagées au XVIII^e siècle dans l'alignement de l'aile sud.

b. Description des élévations intérieures

Le parement intérieur de l'extrémité orientale de l'aile sud n'a pas pu être correctement observé car cet espace est en état de ruine et envahi par la végétation. Le mur est entièrement recouvert d'un ciment récent empêchant toute lecture de l'appareil. Le mur oriental présente un moyen appareil proche de l'appareil régulier de la salle voûtée, composé de pierre de taille de qualité variable, et dont les dimensions sont de 33 cm à 59 cm de longueur, et de 32 cm de hauteur. À la base du mur, le couvrement d'une des portes accédant dans la salle voûtée est encore visible. Au-dessus est conservée une rangée de sept corbeaux en quart-de-rond, dont deux pour lesquels il ne reste que l'empreinte. Ils sont séparés par des intervalles de 73 cm à 102 cm. Ils font 18 cm à 32 cm de long et 23 cm à 27 cm de haut. Ils marquent vraisemblablement la limite avec le niveau supérieur. Deux autres corbeaux en quart-de-rond sont encore en place dans la partie sommitale de l'élévation conservée. Le mur nord présente de nombreuses traces de remaniements. Les deux tiers inférieurs sont composés de moellons et de quelques pierres de taille liées par un mortier de couleur écrue. Les moellons mesurent en moyenne 18 cm sur 13 cm, et les pierres de taille 40 cm sur 32 cm. Certaines pierres portent des traces de taille en chevrons. Plusieurs traces de réfection au mortier renforcé de fragments de tuiles sont visibles. Le tiers supérieur du mur nord est plus régulier, suggérant que le mur a été surélevé. L'angle entre le mur nord et le mur oriental est chaîné.

Les baies carrées observées à l'extérieur présentent à l'intérieur un ébrasement interne. Il en est de même pour la grande baie rectangulaire qui est de plus pourvue de coussièges.

Le reste de l'aile se développant vers l'ouest, correspondant à l'extérieur au parement dans un meilleur état de conservation, présente à l'intérieur des aménagements qui indiquent une utilisation en tant que chai. Un plancher séparant les deux étages est encore en place mais

dans un état impraticable. Les parements étant recouverts de divers badigeons, la lecture n'en a pas été possible.

IV.3.2.3. L'aile orientale des bâtiments conventuels

Cette partie des bâtiments entourant la cour du cloître a totalement disparue. Cependant grâce aux travaux de G. L. Trapaud de Colombe et d'E. Berchon, entrepris respectivement dans les années 1860 et 1890 sur le site de l'abbaye, nous connaissons un l'état de conservation de l'aile orientale encore en partie élevée à la fin du XIX^e siècle. E. Berchon était accompagné du photographe Th. Amtmann qui a pris plusieurs clichés des vestiges où l'on peut observer le parement ouest de cette aile orientale, qui présente un moyen appareil régulier (Fig. 112). Des corbeaux, alignés et placés dans la continuité de ceux de l'aile sud, supportaient probablement la charpente en appentis d'un cloître¹⁰⁹⁴. Un portail à trois portes couvertes par un arc brisé ouvrait sur une pièce qui correspondait vraisemblablement à la salle capitulaire. G. L. Trapaud de Colombe en donne la description suivante¹⁰⁹⁵ :

« [...] une porte ogivale dépourvue à l'intérieur de toute décoration et de chaque côté de laquelle était percée une fenêtre de même forme, aujourd'hui murée. Cette porte, à l'extérieur, est formée par deux archivoltas en retraite, en ogive de transition, dont la plus grande est surmontée d'un couvre-joint orné d'étoiles saillantes à cinq pointes ; les piédroits de la porte sont accostés de colonnettes à fûts tournés, d'une hauteur de 60 centimètres environ, couronnés d'un chapiteau cylindrique et se terminant à la base par un gros tore aplati ; sur le piédroit sud de la porte, on remarque gravée profondément au trait une croix au-dessus de laquelle est un écu croisé de traits formant des losanges nombreux ».

Pour E. Berchon cet écusson devait vraisemblablement rappeler les armes de l'abbaye ou de l'abbé de l'Isle¹⁰⁹⁶.

G. L. Trapaud de Colombe décrit également l'intérieur de la salle capitulaire :

« La salle capitulaire seule est restée intacte ; elle est orientée et sur plan carré ayant 7 mètres 20 centimètres de côté ; couverte par une voûte ogivale, style de transition, dont les arcs viennent retomber aux angles sur des pilastres peu saillants ornés de chapiteaux simplement épannelés ; les

¹⁰⁹⁴ Trapaud de Colombe, 1863, 652.

¹⁰⁹⁵ Trapaud de Colombe, 1863, 651.

¹⁰⁹⁶ Berchon, 1890, 34-35.

arcs, d'une saillie d'environ 30 centimètres, ont leurs angles évidés en tore et leur intrados est sculpté d'étoiles en relief à 8 pointes. Sous le badigeon qui recouvre ces tores, on aperçoit des traces de peinture consistant en un ruban rouge bordé de jaune les enveloppant en spirale ; les arcs ogives sont soutenus à leur croisement par un fort pilier de construction toute moderne qui cache la clef de voûte. Cette salle est éclairée à l'est par deux petites fenêtres romanes en plein cintre sans aucune ornementation ; [...] Au nord comme au sud de la salle capitulaire existe un long couloir de la même époque [XIV^e siècle], voûté en plein cintre et dont les dimensions différentes pour chacune d'eux sont, pour le premier d'une longueur de 9 mètres et d'une largeur de 1 mètre 40 centimètres, pour le second de 8 mètres 50 centimètres de long et de 1 mètre 72 centimètres de large. Ces couloirs, dont la destination m'est inconnue, n'ont pas de communication directe avec la salle capitulaire, et sont éclairés chacun par une petite baie étroite et allongée comme une meurtrière ; on y pénètre par deux portes rectangulaires, dont une seule au nord, surmontée d'un arc bombé, paraît être de la même époque. Sur la face septentrionale et à chaque extrémité de ce bâtiment on remarque des portions de murs en arrachements [...] ».

J.-A. Brutails a lui aussi l'occasion de visiter la salle capitulaire de l'Isle alors qu'elle était encore en élévation, vers 1901. Il fait des croquis et des observations précieux pour la connaissance de la pièce. Il établit un plan de la salle avec un côté de 7 mètres et l'autre de 7, 21 mètres¹⁰⁹⁷. Il réalise également un profil d'un chapiteau à astragale, lisse, avec un méplat en haut de la corbeille, et un tailloir à trois doucines (Fig. 113)¹⁰⁹⁸. Un départ d'ogive est représenté, porté par ce chapiteau, avec une frise d'étoiles (ou croix) à huit branches, sur l'intrados, large de 14 centimètres. Encadrée de part et d'autre d'un tore, cette frise donne à l'ogive une largeur de 30 centimètres permettant d'en déduire un diamètre à peu près équivalent pour le chapiteau et la colonne. Ce chapiteau, associé à deux autres, visiblement plus plats, était placé dans un angle de la salle capitulaire. Ils recevaient à eux trois l'ogive et deux autres arcs, vraisemblablement des formerets selon l'observateur et auteur des croquis. Il notait également sur la page précédant ces dessins « colonnes basses, guère plus de 1,30 mètres, je crois, bases et chapiteaux compris ». Il ne précise pas si le croquis des chapiteaux se rapporte à ces colonnes, ni s'il observe le niveau du sol d'origine. Il précise en outre que les colonnettes dans la salle capitulaire sont tournées et « très curieuses », sans donner de précision supplémentaire.

Alors que J.-A. Brutails écrit que ces ogives sont à associer au projet d'origine du XII^e siècle, et les attribue alors à Geoffroy du Loroux, G.-L. Trapaud, lui, les fait remonter au XIV^e

¹⁰⁹⁷ AD 33, Fonds Brutails, 90 J 56.

¹⁰⁹⁸ AD 33, Fonds Brutails, 90 J 46/58.

siècle¹⁰⁹⁹. Les dessins réalisés par J.-A. Brutails révèlent des éléments d'une voûte effectivement attribuable au XII^e siècle mais elles peuvent aussi avoir été réalisées au cours de la seconde moitié de ce siècle, après le décès du fondateur.

De retour sur le site une vingtaine d'années après, vers 1921, Jean-Auguste Brutails remarque que la salle capitulaire n'est plus ; elle fut donc démantelée entre ses deux visites, au cours d'une fourchette d'une vingtaine d'années, il y a seulement un siècle¹¹⁰⁰.

Une carte postale, datée de 1908 par le cachet de la poste, représente une vue des vestiges de l'abbaye prise de l'est (Fig. 115). Elle représente le mur du chevet et une partie de l'aile orientale encore en élévation mais dans un état de ruines déjà bien avancé. Une autre représentation de l'abbaye, anonyme, donne encore un aperçu des vestiges de l'abbaye¹¹⁰¹. L'église est ruinée et seul subsiste le mur du chevet plat. Cette représentation montre une galerie en bois aménagée contre le mur sud de l'aile orientale. Elle est contrebutée par trois contreforts et percée de trois baies rectangulaires. Cette représentation témoigne d'un état remanié des vestiges de l'abbaye, du temps où elle fut transformée en ferme, où les bâtiments sont représentés dans un bon état, donc vraisemblablement au XVIII^e ou au XIX^e siècle.

IV.3.3. Une porte fortifiée pour accéder au domaine

L'accès à l'abbaye est matérialisé, à l'ouest, par une porte fortifiée précédée d'un pont à une seule arche, qui enjambe le fossé (Fig. 108 et 114). L'arche et les culées du pont présentent un moyen appareil régulier de pierres de taille, tandis que le parapet présente un appareil irrégulier de moellons liés au mortier de chaux gris. La porte n'est pas préservée dans son intégralité. G. L. Trapaud de Colombe écrivait en 1862 que « la porte était en plein cintre surbaissé »¹¹⁰². Aujourd'hui, seuls sont visibles les piédroits de cette entrée, l'arcature s'étant effondrée. Toutefois, aucune trace d'arrachement n'est visible suggérant une restauration effectuée après l'effondrement de l'arc qui couvrait la porte. Le parement des piédroits

¹⁰⁹⁹ Trapaud de Colombe, 1863, 651-652 ; Brutails, 1922, 58-59.

¹¹⁰⁰ Brutails, 1922, 58-59.

¹¹⁰¹ Cette représentation nous a été fournie par un particulier sous la forme d'une photocopie. L'originale pourrait être une peinture sur un enduit mural ?

¹¹⁰² Trapaud de Colombe, 1863, 650.

présente un appareil régulier de pierres de taille calcaires de dimensions moyennes de 52 centimètres sur 25 centimètres¹¹⁰³.

Un croquis schématise en plan la porte pour en faciliter la description (Fig. 114). La porte est constituée de deux ensembles de murs plus ou moins symétriques, suivant un axe est-ouest. Les murs [c] et [d] sont dotés chacun de deux canonnières à ébrasement interne. Elles se situent à 75-80 cm du sol actuel pour le mur [d], et à 90-95 cm pour le mur [c]. Les murs [c] et [d] présentent un appareil irrégulier de moellons d'une longueur moyenne de 15 à 30 cm. Les canonnières, elles, ont un encadrement de pierres de taille calcaires. Des traces de taille oblique sont visibles sur le linteau de certaines d'entre elles. Pour chaque mur, les deux canonnières sont séparées par une pierre de taille, dont les dimensions sont de 24 cm sur 2 cm pour le mur [d], et 39 cm sur 37 cm pour le mur [c]. Pour le parement oriental du mur [d], les dimensions moyennes de l'ouverture des canonnières sont de 78 cm sur 35 cm, avec une profondeur maximum de 114 cm, donnant ainsi l'épaisseur du mur. Pour le parement ouest du mur [d], les canonnières sont matérialisées par un trou de visée d'un diamètre de 8 à 9 cm. Pour le parement oriental du mur [c], les dimensions moyennes de l'ouverture des canonnières sont de 89 sur 38 cm, avec une profondeur maximum de 118 cm. Le diamètre moyen du trou de visée des canonnières du mur [c] est de 7 à 8 cm.

Le couvrement de l'ébrasement des canonnières est constitué de pierres de taille moulurées de réemploi. L'une d'entre elles présente une mouluration en bec-de-corbin. Une maçonnerie en place au niveau du chevet de l'église de l'abbaye présente le même profil, nous y reviendrons ultérieurement. Les murs [c] et [d], comportent des moulurations au sommet de leur parement ouest, formées par des doucines droites et de filets.

Les murs [a] et [b] présentent un appareil identique à celui des murs [c] et [d] avec lesquels ils sont liés. Le mur [b] présente des traces d'arrachement au niveau de son extrémité orientale. Le parement oriental du mur [a] est pourvu de deux angles chaînés, en besace d'angle, où les pierres de taille ont des dimensions moyennes de 37 cm sur 28 cm.

Le mur [a] est percé de deux petites ouvertures circulaires creusées dans une pierre de taille placée dans le parement nord et placée au fond d'un ébrasement interne. Le diamètre de ces ouvertures est de 5 cm, aménagées dans des pierres calcaires de 28 cm sur 24 cm pour l'une et de 44 cm sur 26 cm pour l'autre. À l'angle entre le mur [b] et le mur [d] est percée une baie presque carrée, dont les dimensions sont de 33 cm sur 32 cm. Cette baie se trouve à peu près au même niveau que les canonnières du mur [d].

¹¹⁰³ Le terme *centimètre* sera désormais abrégé en *cm* dans la suite de la description.

Les murs [e] et [f] épousent d'abord la largeur du pont, puis ils forment un décrochement en angle droit, afin d'offrir une entrée plus large vers l'ouest. Placés sur le pont, ils masquent les murs [c] et [d] et limitent de ce fait l'utilité des canonnières. Les murs [e] et [f] semblent alors être postérieurs aux murs [c] et [d]. Ils sont appareillés avec des moellons irréguliers, liés au mortier de chaux (blanc gris) à joints beurrés et épais et leurs angles sont chaînés.

La plupart des murs qui forment la porte d'entrée vers l'abbaye portent des traces de restauration récente. Des arrachements sont visibles sur les parties sommitales des murs [a] et [b], ainsi que sur le parement oriental du mur [b], indiquant que la porte telle que nous l'observons aujourd'hui n'est qu'une partie du parti primitif de cette entrée monumentale qui a été maintes fois remaniée.

IV.3.4. Les autres vestiges du domaine abbatial

Notre étude n'a pas porté sur ces bâtiments car nous avons préféré centrer notre analyse sur l'église et les bâtiments conventuels situés autour du cloître.

Un pigeonnier est conservé au sud des bâtiments abbatiaux (Fig. 108) et un moulin ruiné, qui est situé à l'extérieur de l'île, sur le chemin qui mène de l'abbaye à Ordonnac, est nommé « moulin de l'Isle » sur la carte de Cassini (Fig. 7).

Dans le prolongement des bâtiments conventuels étudiés précédemment, se trouve un autre corps de bâtiments qui s'étend jusqu'à l'extrémité ouest de l'île (Fig. 108). Les portes percées sur le parement extérieur du mur nord sont couvertes d'un arc plein cintre. La clef de chaque arc en plein cintre est décorée par une sculpture représentant une tête de bovidé, ornée d'épis de maïs ou des grappes de raisin. Les aménagements intérieurs de ces bâtiments nous révèlent que leur dernière fonction était celle d'une étable.

E. Berchon rapporte dans ses travaux un extrait des écrits de F. V. Jouannet où il précise avoir observé, dans les décombres de l'abbaye, beaucoup de tuiles parementées, ainsi que des « ciments et marbres du Moyen-Âge »¹¹⁰⁴. Il y a encore aujourd'hui, entreposés à l'abbaye, quelques éléments de construction qui proviendraient des décombres de l'abbaye (Fig. 59). Nous avons observé, notamment, plusieurs tambours de colonnes engagées au tiers, une colonnette, une base de colonnette, un fragment qui semble être un écoinçon.

¹¹⁰⁴ Berchon, 1890, 6.

IV.3.5. Apport des méthodes géophysiques appliquées à l'archéologie

Une prospection électrique a été réalisée sur la surface de l'emprise de l'église et du cloître, au sud, pour évaluer la quantité des vestiges enfouis et leur lisibilité (Fig. 57 et 58)¹¹⁰⁵. Cette prospection a révélé un plan qu'aucune source ancienne ne dévoilait. Un plan en croix latine apparaît mais avec un chevet hémicirculaire (B) et une absidiole sur chaque bras du transept (G et H). La nef de l'église est longue par rapport à l'ensemble formé par le transept et le chevet. La longueur de l'église d'est en ouest est de 48 mètres, dont environ 30 mètres pour la nef. Le transept présente une longueur équivalente avec des bras profonds de 9 mètres.

Sur l'image électrique, le mur du chevet plat apparaît posé sur l'abside antérieure. Les maçonneries observées sur le site, englobées à la base des élévations du chevet plat seraient les vestiges de cette abside du chevet antérieur. Ces vestiges conservent des pierres avec des moulurations en bec-de-corbin ; les mêmes moulurations sont observables sur les pierres utilisées pour confectionner les canonnières de la porte fortifiée à l'entrée de l'abbaye. Le chevet hémicirculaire, détruit ou démantelé, a donc fourni des matériaux réemployés pour la porte d'entrée au domaine.

Toujours sur l'image électrique, la nef est large de 10 mètres et ne semble pas avoir été divisée en vaisseaux comme le suggère le plan de Cl. Masse (Fig. 109). Des structures sont visibles à l'intérieur de la nef (E et F) et à la liaison entre la nef et le transept. La présence de nombreux éléments de démolitions sont à envisager, compliquant de ce fait l'interprétation de l'image électrique. De plus, les deux bases maçonnées envisagées comme des bases de contreforts se trouvent bien à l'extérieur et contre le mur nord de la nef, ce qui étaye cette hypothèse. Ils sont disposés à bonne distance des extrémités de la nef pour marquer l'emplacement des travées éventuelles de la nef, longues d'une dizaine de mètres. Sur l'image électrique, le mur de la nef paraît moins visible entre les deux contreforts et suggère peut-être la présence d'un accès de ce côté-ci de la nef. Le bras du transept est prolongé vers le sud (A) par l'aile orientale des bâtiments conventuels, où se situait la salle capitulaire décrite par G. L. Trapaud de Colombe et J.-A. Brutails.

¹¹⁰⁵ La prospection électrique a été réalisée en 2001 par feu Michel Martinaud, du Centre de Développement des Géosciences Appliquées, Université de Bordeaux 1.

La cour du cloître, entourée de galeries, apparaît au sud de la nef. L'angle nord-ouest de la cour ressort nettement et délimite les galeries nord et ouest dont la largeur serait d'environ 7 mètres. Pour la galerie orientale, la limite avec la cour est moins nette. Quant à la galerie sud, elle n'est pas révélée par la prospection électrique. Nous savons pourtant qu'il devait y en avoir une, car nous avons repéré, sur le mur nord des bâtiments conventuels, la trace du bandeau qui devait porter la toiture de cette galerie. Il se peut qu'elle n'ait pas été façonnée comme les autres galeries ou qu'elle ait été totalement démantelée. À moins que l'hypothèse à envisager soit celle d'une galerie recouverte par la restauration de l'aile sud des bâtiments conventuels élargie en englobant la galerie du cloître. Car l'espace du cloître tel qu'il apparaît sur l'image électrique n'est pas carré, il fait entre 30 et 35 mètres, galeries comprises, d'est en ouest mais 25 à 30 m sont visibles du nord au sud. On ne peut affirmer que la cour du cloître était carrée mais cette hypothèse est à envisager, amenant à considérer que la galerie sud ait été recouverte par une reconstruction de l'aile sud.

Par ailleurs, la prospection électrique a permis de mettre en évidence des structures non perceptibles sur le terrain et qui ne figurent pas toutes sur les plans anciens. Tout d'abord, la bande oblique orientée sud-ouest/nord-est, que l'on aperçoit à l'ouest de l'église. Cette trace se prolonge, de façon plus ténue, et entoure l'abbaye. Cette trace peut correspondre à des aménagements de terrassement ou de circulation. La carte et le plan réalisés par Cl. Masse (Fig. 109) mettent en évidence un dénivelé autour de l'abbaye, au même emplacement que sur l'image électrique. De plus, sur la carte géologique de Lesparre au 1/50 000, il est précisé que l'île est un affleurement calcaire, mais surtout que sa partie intérieure est recouverte d'un dépôt artificiel, c'est-à-dire de nature anthropique. Ces différents éléments incitent à penser que l'île a été surélevée en son centre pour y construire ensuite l'abbaye. Ce dénivelé est également visible sur la photographie aérienne du site de l'Isle sur toute la circonférence de l'île (Fig. 56).

Des traces tels des murets, à l'est de l'aile orientale des bâtiments conventuels sont également perceptibles. Un mur est perpendiculaire au bâtiment, les autres sont parallèles. Il est peut être question d'un petit bâtiment ou d'un passage terrassé en plusieurs paliers. De plus, sur les images traitées en *shaded relief*, nous apercevons encore d'autres murs (Fig. 58). Dans l'axe du mur nord de l'église, une structure se situe au même emplacement que le mur délimitant une cour sur les représentations de Cl. Masse. Deux autres petits murs, perpendiculaires, se remarquent au même emplacement où se situait une structure

rectangulaire sur les plans anciens contre l'aile occidentale des bâtiments entourant le cloître. Ainsi, les résultats de la prospection électrique s'avèrent précieux car non seulement ils apportent des éléments nouveaux, mais ils permettent aussi d'analyser les plans anciens.

V. Synthèse chronologique

V.1. Une communauté ecclésiastique au XI^e siècle ?

Si l'épithaphe trouvée par Jean Vial est liée à l'abbaye de l'Isle, il semblerait qu'au XI^e siècle, une communauté sous l'autorité d'un abbé, Arnaud, et d'un prieur, Vespan, soit en place sur le site de l'abbaye de l'Isle. L'abbé Arnaud fait élever un autel à saint Pierre. À sa mort, l'abbé est inhumé près de cet autel. Vespan, devenu abbé, lui dédie cette épithaphe en soulignant les vertus salvatrices des reliques de l'abbé, vraisemblablement pour développer un culte. Aucun des vestiges que nous avons étudiés ne semble correspondre à ce pan de l'histoire de l'île qui se déroule au XI^e siècle.

V.2. Fondation de l'abbaye de l'Isle au XII^e siècle par Geoffroy du Loroux

En 1130, Ayquem Guillem, seigneur de Lesparre, donne l'île Saint-Pierre à Geoffroy du Loroux et à ses compagnons pour y construire une église et ses dépendances, avec l'autorisation de l'archevêque de Bordeaux. Si une communauté était en place au XI^e siècle, il pourrait être question ici d'une restauration et non pas d'une fondation *ex nihilo*.

L'église révélée par la prospection électrique présente un plan avec une nef unique, un transept saillant muni d'une absidiole orientée sur chacun de ses bras et un chevet semi-circulaire. Ce plan est courant pour les églises romanes élevées au XII^e siècle et pourrait bien correspondre à l'église élevée suite à la fondation de Geoffroy du Loroux. La construction de l'église est vraisemblablement accompagnée de l'aménagement du cloître et des bâtiments nécessaires à la vie des chanoines, tels qu'ils sont révélés par l'image électrique et les sources figuratives. Les dons alloués à la communauté par Gombaud Odon de Lesparre, rappelés dans un acte de 1153, révèlent que les matériaux de constructions proviennent de la paroisse

d’Ordonnac¹¹⁰⁶. On ne sait si l’apport en terre pour surélever le sol fut entrepris pour construire l’église au chevet hémicirculaire. Les vestiges des bâtiments conventuels sont peu nombreux et très remaniés, empêchant toute hypothèse sur la fonction des parties conservées. Seule la salle capitulaire est identifiée grâce aux travaux de G. Trapaud de Colombe, E. Berchon et J.-A. Brutails. La photographie du portail réalisée à la fin du XIX^e siècle révèle un portail attribuable au milieu du XII^e siècle. Les croquis de J.-A. Brutails, représentant la voûte d’ogives retombant sur un chapiteau lisse semblent indiquer une construction de la seconde moitié du XII^e siècle. L’on peut raisonnablement proposer, pour une fondation en 1130, une construction qui débute dans les années suivantes ou vers 1150 avec les dons de Gombaudo Odon pour se poursuivre au cours du troisième quart du XII^e siècle.

Si l’on se réfère à la disposition fréquente des différentes pièces dans les bâtiments abbaciaux, fidèle à la configuration proposée par le plan de Saint-Gall, le réfectoire se situait dans l’aile sud et le dortoir était placé dans l’aile orientale, en partie au-dessus de la salle capitulaire¹¹⁰⁷. L’aile sud des bâtiments conventuels de l’Isle conservé les traces d’une grande porte qui pourrait correspondre à l’entrée d’un réfectoire. La grande salle voûtée située à l’angle entre les ailes est et sud aurait pu également servir de réfectoire. Seules des investigations archéologiques approfondies pourraient apporter davantage d’indices.

Saint-Pierre de l’Isle est alors la deuxième communauté de chanoines réguliers implantée dans la Médoc après celle de Saint-Pierre de Vertheuil, installée probablement au XI^e siècle¹¹⁰⁸. L’église de Vertheuil, construite au XII^e siècle, adopte le même vocable et présente un parti architectural très différent de l’abbatiale de l’Isle par la construction d’un déambulatoire à chapelles rayonnantes. Ce parti est rare en Gironde à l’époque romane, car il en existe qu’un seul autre connu, dans l’église plus tardive de Guîtres¹¹⁰⁹. Les raisons pour lesquelles le chevet de Vertheuil a ainsi été agrandi sont mal connues. Peut-être est-ce la possession de reliques, dont le souvenir aurait aujourd’hui disparu, qui a motivé cette restauration. La prospection électrique effectuée à l’abbaye de l’Isle révèle un chevet semi-circulaire mais il ne permet pas de déceler la présence ou l’absence d’un déambulatoire. De

¹¹⁰⁶ Un ancien front de carrière est encore visible à la sortie d’Ordonnac, sur la route de l’abbaye. On peut y voir des grès et des calcaires gris vert à stratifications obliques et il renferme des éléments fossiles. Mais cette carrière n’est pas forcément celle dont il est question dans l’acte du XII^e siècle car les exploitations étaient temporaires et le lieu des fronts changeait fréquemment.

¹¹⁰⁸ Gardelles, 1958, 391-401.

¹¹⁰⁹ Cabanot, 1990, 343-362.

plus, l'abbatiale de Vertheuil a été pourvue d'éléments fortifiés. Une tourelle fut construite afin de monter directement à la nouvelle tour méridionale, et les chapelles du chevet furent surélevées jusqu'au niveau de la corniche du déambulatoire pour aménager au-dessus de leurs voûtes des pièces fortes percées d'archères ou de canonnières¹¹¹⁰. Les textes renseignent peu sur les relations entre les deux communautés. Nous avons, dans l'état actuel de l'étude des sources, un seul exemple : une transaction eut lieu en 1399 entre l'abbé de l'Isle et l'abbé de Vertheuil¹¹¹¹.

V.3. Restauration de l'abbaye aux XIII^e et XIV^e siècles

Le mur du chevet plat encore en élévation englobe les vestiges de l'abside antérieure. Par les caractéristiques de la grande baie en arc brisé, le chevet plat semble être une construction du XIII^e ou du XIV^e siècle. L'image résultant de la prospection électrique ne révélant qu'un seul plan, il semble que seul l'abside ait été reprise et que le reste de l'édifice a été conservé dans son état antérieur, au moins au niveau de son emprise au sol. Le renforcement des contreforts contreboutant la nef peut révéler des changements dans les élévations voire dans les modes de voûtement. Ainsi le chevet plat et les contreforts représenteraient une nouvelle phase dans la chronologie de l'église abbatiale, à envisager au XIII^e ou au XIV^e siècle. Ce changement est fait suite à une volonté d'adopter un nouveau parti architectural ou suite à des dommages subis, peut-être au cours de la guerre de Cent Ans. Le même type d'appareil, constitué de moellons liés au mortier et des pierres de taille seulement pour les contreforts, se retrouve dans de nombreuses églises gothiques de Saintonge construites en moellons grossiers liés au mortier où seuls les contreforts et l'encadrement des fenêtres sont chaînés¹¹¹². Une des caractéristiques des églises gothiques saintongeaises, situées à l'est de l'estuaire girondin, est l'adoption d'un chevet plat. On observe en effet cette forme de chevet à Bassac, à Fléac-sur-Seugne ou encore à Sablonceaux, autre fondation augustinienne attribuée à Geoffroy du Loroux, mais où le chevet plat semble avoir été adopté lors de remaniements effectués dès le XIII^e siècle sur l'église élevée au XII^e siècle¹¹¹³. On ne sait si l'abbaye a souffert des guerres de Religion, si ce n'est qu'elle semble encore en élévation lorsqu'un notaire écrit en 1569

¹¹¹⁰ Gardelles, 1958, 391-401.

¹¹¹¹ AD Gironde, H 2008.

¹¹¹² Blomme, 1987, 159-160.

¹¹¹³ Blomme, 1987, 203-204.

qu'il se trouve « au devant la grand porte de l'église de la dite abbaye ». La première mention de l'abbaye en ruine est celle figurant sur la carte de Claude Masse en 1708. Toutefois l'abbaye voisine de Vertheuil a souffert des guerres de Religion, au cours de laquelle les bâtiments conventuels furent ravagés. Les deux abbayes sont éloignées d'une dizaine de kilomètres, il est alors fort possible que l'Isle ait été aussi attaquée.

Quant à l'aile méridionale des bâtiments conventuels, la baie géminée a particulièrement attiré notre attention car elle pourrait constituer un élément de datation. Le même type de remplage se retrouve dans l'église de la collégiale d'Uzeste (diocèse de Bazas, Gironde). Le chœur d'Uzeste, construit au XIV^e siècle, est percé de baies géminées couvertes d'un arc brisé, dont le tympan comporte un quadrilobe¹¹¹⁴. Les lancettes, dans le remplage, sont couvertes d'un arc trilobé inscrit dans un arc brisé. D'après J. Gardelles, ce remplage appartient au gothique rayonnant et il rappelle les réseaux de triangles curvilignes du transept de Saint-André de Bordeaux datés des années 1320-1330. Il semblerait alors que la baie géminée de l'aile sud des bâtiments conventuels de l'Isle présente des caractères de l'art gothique rayonnant et pourrait être datée du XIV^e siècle. Elle illustre une phase de restaurations des bâtiments conventuels, probablement lors de la reprise de l'église avec l'adoption du chevet plat.

V.4. Une porte fortifiée mise en place au XV^e siècle ?

Les canonnières apparaissant dans le deuxième quart du XV^e siècle, elle permettent de dater, pour la porte monumentale du domaine de l'Isle, l'aménagement de ces attributs particuliers. Si on considère qu'elles ont été aménagées lors de la construction de la porte, cette dernière peut alors être datée au plus tôt du XV^e siècle. Elles ont pu être aménagées pour se protéger d'une menace – nous avons évoqué que l'abbaye voisine de Vertheuil a souffert lors des guerres de Religion – mais également pour répondre au désir d'ostentation d'un des abbés de l'Isle. Les canonnières ont été confectionnées, nous l'avons souligné, par des pierres provenant vraisemblablement de l'abside du chevet élevé au XII^e siècle et remplacé au XIII^e ou au XIV^e siècle par un chevet plat. Alors que l'église a été reprise, la porte monumentale est élevée ou est remaniée au XV^e siècle avec les vestiges de l'ancien chevet.

¹¹¹⁴ Gardelles, 1992, 110-116.

L'accès à l'abbaye nécessitait de franchir une courte zone de marais, l'îlot calcaire où fut installée l'abbaye étant proche du plateau calcaire où se situe Ordonnac. Un aménagement en bois ou en pierre pouvait être utilisé dès les premiers temps de l'occupation du site par les chanoines ou peut-être faut-il envisager un système de franchissement à l'aide de barques. Une porte monumentale peut avoir été mise en place lors de la construction de l'abbaye au XII^e siècle, seule ou précédée d'un pont. La construction du pont peut être indépendante de celle de la porte monumentale et est liée à la question de la mise en place des fossés. La plupart des marais situés le long de l'estuaire furent asséchés dans la première moitié du XVII^e siècle¹¹¹⁵. C'est probablement au même moment que les fossés ont été aménagés et reliés aux canaux aménagés à cette occasion. Les fossés constituaient alors un apport d'eau constant pour les cultures avoisinantes. Ainsi la barrière protectrice constituée auparavant par les marais était dorénavant assurée par les fossés en eau. Il est envisageable que ces fossés aient été complétés par un aménagement en matériaux périssables, une palissade par exemple, pour renforcer leur fonction protectrice. Le pont enjambant les fossés peut être lié à ces aménagements.

V.5. L'abbaye de l'Isle du XVI^e siècle à nos jours

L'état de l'abbaye n'est pas connu pour le XVI^e et le XVII^e siècle mais les actes révèlent que la vie régulière semble se poursuivre en ses murs et que les bâtiments sont encore fonctionnels : un premier acte daté du 26 septembre 1648 mentionne l'infirmerie de l'abbaye de l'Isle, *infirmiaria monasterii de Insula*, au sujet du frère dénommé Olivier Girard¹¹¹⁶ et un second acte, daté de 1648 également, mentionne la sacristie de cette abbaye de chanoines réguliers de saint Augustin, *sacristia monasterii de Insula ordine sancti Augustini canonicorum regularium*¹¹¹⁷.

Nous avons une idée relativement précise de l'abbaye au début du XVIII^e siècle. Outre la mention d'abbaye ruinée sur la carte de C. Masse, la bulle de mise en commende de l'abbaye à G. B. Basterot, datée du 5 octobre 1718, mentionne succinctement l'état de l'abbaye¹¹¹⁸. En effet, nous apprenons que l'église est presque entièrement démolie, que les bâtiments sont en

¹¹¹⁵ Conservatoire de l'Estuaire, L'Estuaire de la Gironde, Bordeaux, 2001, cahier n°4, p. 9.

¹¹¹⁶ AD Gironde, G 752.

¹¹¹⁷ AD Gironde, G 752.

¹¹¹⁸ AD Gironde, G 819.

mauvais état, et qu'il y a une chapelle abbatiale. Il semblerait alors qu'il subsistait, au début du XVIII^e siècle, les quatre ailes des bâtiments placés autour du cloître. La chapelle peut correspondre à la salle capitulaire mais il est peut être question d'une autre pièce. C'est dans cette chapelle que les offices devaient se célébrer, puisque l'église n'était pas utilisable. Des réparations vont ensuite être entreprises au cours du XVIII^e siècle. En effet, parmi les charges de l'abbaye déclarées en 1751 figurent les réparations de la maison abbatiale, des granges, des greniers et autres dépendances.

Vingt années plus tard, l'activité de l'abbaye a nettement diminué, comme en témoigne un acte daté de l'année 1772, où il est écrit qu'il n'existe pas d'autre office claustral que le prieuré¹¹¹⁹. L'architecture de l'abbaye n'a pas évolué : il n'y a plus d'église, seuls subsistent une chapelle et les bâtiments qui entourent le cloître. En effet, lorsque le curé d'Ordonnac demande l'autorisation de célébrer les services dans la chapelle de l'Isle, au cours de l'année 1776, c'est la description qu'il donne de l'abbaye. De plus, l'enquête faite par l'abbé Baurein à la fin du XVIII^e siècle, permet de connaître l'état des lieux à cette époque et parfois leur fonction¹¹²⁰. D'après cette enquête, dont les résultats sont publiés en 1783-1784, les seuls vestiges d'église ou de chapelle présents dans la paroisse d'Ordonnac sont ceux de l'abbaye. La personne répondant à cette enquête, le curé d'Ordonnac, déclare ignorer « les temps et l'occasion de sa construction », mais précise que l'on y trouve encore quelques lieux réguliers » au moins quant au nom comme celui du cloître ». Il parle également de « deux ou trois chambres pour les religieux », du lieu où se tenait le chapitre qui a désormais une fonction de caves, ainsi que des « bastides qui seraient aujourd'hui des parcs et des granges pour la commodité des fermiers ».

Jusqu'à la Révolution française, l'abbaye a été de plus en plus utilisée telle une ferme. Elle est saisie en 1791 et vendue comme bien national à Monsieur Cabarrus. Malheureusement, nous ne connaissons pas l'aspect architectural de l'abbaye lors de sa mise en vente. En revanche, nous savons qu'il ne restait plus que l'aile sud des bâtiments conventuels lorsque G. L. Trapaud de Colombe a écrit au sujet de l'abbaye. De plus, la salle capitulaire était encore en élévation en 1890 lorsque E. Berchon a étudié à son tour l'édifice. Mais sans entretien et soumise aux intempéries, elle avait disparu lorsque J.-A. Brutails visite à nouveau sur le site au début des années 1920. Quant à l'extrémité orientale de l'aile sud des bâtiments, il y avait un appartement aménagé dont l'accès se faisait par des escaliers situés au sud¹¹²¹. Les autres bâtiments avaient des fonctions agricoles, tel le chai installé au rez-de-chaussée de

¹¹¹⁹ AD Gironde, G 558.

¹¹²⁰ BM Bordeaux, Fds Patx, Ms 737.

¹¹²¹ Ces informations ont été fournies par Madame J. Gueyne, actuellement propriétaire de l'abbaye de l'Isle.

l'aile sud, la cave placée dans la salle voûtée ou encore l'étable située sur la moitié ouest de l'île. Encore aujourd'hui, le terrain est utilisé par un métayer pour y faire paître ses troupeaux.

VI. CONCLUSION

L'abbaye Saint-Pierre de l'Isle s'avère avoir été un établissement important au sein du diocèse de Bordeaux dès le XII^e siècle, doté de nombreux domaines et de la protection archiépiscopale. En effet, les implantations monastiques étaient rares en Médoc au Moyen-Âge : cette partie reculée du diocèse ne comptait que deux abbayes, l'Isle et Saint-Pierre de Vertheuil. L'établissement s'intègre dans la politique de l'archevêché de Bordeaux visant à généraliser l'usage de la règle de saint Augustin au sein du diocèse, dans le contexte de la réforme des monastères, engagée dès le IX^e siècle et relancée au XI^e siècle. Geoffroy du Loroux implante en effet deux autres communautés augustiniennes, Sablonceaux en Saintonge et Fontaine-le-Comte en Poitou, grâce au soutien du duc d'Aquitaine Guillaume X. Fondées avant l'accession au siège épiscopal de Geoffroy du Loroux, elles seront protégées ensuite par leur fondateur.

La prospection électrique a beaucoup apporté à la connaissance de l'évolution architecturale de l'abbaye, dont les seuls indices sont les rares vestiges sur le site et quelques sources figuratives.

L'étude de l'abbaye pourrait encore être approfondie. D'abord à l'aide des sources manuscrites qui n'ont pas toutes été analysées, en particulier celles des XV^e et XVI^e siècles. Cette étude pourrait également s'étendre à l'assèchement des marais environnants et compléter ainsi les études sur la participation des moines dans ces travaux. Par ailleurs, les vestiges enfouis révélés par la prospection électrique pourraient être mieux compris par la réalisation de plusieurs sondages sur le site. Enfin, il pourrait être intéressant de couvrir l'ensemble de la surface du site par la prospection électrique – seul l'emplacement de l'église et du cloître a été traité – pour procéder à un inventaire exhaustif des vestiges enfouis.

MONOGRAPHIE IV
L'Abbaye Sainte-Marie Madeleine de
Pleine-Selve

Fiche signalétique :

Site n° : 33 1 40 326

Département : Gironde

Commune : Pleine-Selve

Lieu-dit ou adresse : Le Bourg, 33820 Pleine-Selve.

Cadastré : parcelles 68 et 69.

Coordonnées Lambert II étendu :

X = 371674,97

Y = 2040560,00

Longitude : 0° 34' 33" W

Latitude : 45° 19' 39" N

Propriétaire : Mairie de Pleine-Selve

Protection : église classée aux Monuments Historiques depuis le 1^e décembre 1908.

L'opération archéologique programmée sur le site de l'abbaye de Pleine-Selve a débuté au cours de l'année 2007. Lors de cette première phase, une analyse topographique a permis de relever les courbes de niveau du terrain et de replacer les vestiges de l'abbaye sur le site. L'abbatiale se situe sur le flanc nord-est d'une colline dont le relief paraît être en partie un aménagement anthropique. Une prospection géophysique a été prévue sur l'emplacement présumé des structures conventuelles au sud de l'abbatiale. Cette zone a été définie d'après un document représentant le plan de l'abbaye. Les cultures n'ayant pas été récoltées à la période prévue, les zones prospectées par méthode géophysique ont du être déplacées sur des zones moins stratégiques. À l'est du chevet, des résistances révèlent des structures suivant un autre axe que celui de l'église, vraisemblablement antérieures à l'église. Parmi celles-ci, une vaste forme semi-circulaire est visible à l'est du chevet. Plus loin vers l'est, des résistances apparaissent à la proximité du *Ruisseau de l'Abbaye* et révèlent un éventuel aménagement aux abords du ruisseau. D'autres résistances évoquent des structures au nord et à l'ouest de l'église, mais ces résultats restent difficiles à interpréter et à lier à l'organisation du monastère. La zone définie initialement, au sud de l'église, reste encore à sonder.

L'opération a continué au cours de l'année 2008 pour compléter cette première étape. Sur le terrain, l'étude architecturale s'est prolongée par une analyse plus approfondie du bâti afin de cerner les phases chronologiques de construction à partir des vestiges en place. Des recherches ont été conduites au sein des archives départementales de l'Aisne, où se situe la maison mère de l'ordre de Prémontré et à La Bibliothèque Nationale de France pour tenter de déterminer l'origine des documents figurant un plan de l'abbaye mais ces recherches se sont révélées infructueuses. Des photographies aériennes ont été effectuées afin de compléter l'étude topographique du site de l'abbaye voire visualiser d'éventuels vestiges enfouis des bâtiments claustraux.

Ces interventions permettent de proposer des hypothèses de phases chronologiques pour la construction de l'église abbatiale, seul vestige d'un vaste domaine abbatial implanté au XII^e siècle dans le Blayais. Elles soulèvent en outre la question de l'attribution de cette fondation à l'archevêque de Bordeaux Geoffroy du Loroux.

I. Cadre archéologique et historique de l'abbaye.

I.1. Cadre archéologique¹¹²²

Des outils néolithiques ont été découverts sur le site de Lussan situé au sud-ouest du bourg de Pleine-Selve, au cours des années 1980 lors de travaux agricoles et en 1992 lors d'une prospection de surface. Ces objets lithiques (lames et éclats) sont conservés au Musée de Saint-Ciers-sur-Gironde.

Aucun élément de l'âge du Bronze ou de l'âge du Fer n'a été découvert sur le site.

Pour l'époque gallo-romaine, deux monnaies en bronze ont été découvertes lors d'une prospection de surface en 1992. L'une d'entre elles est trop usée pour être identifiée. La seconde est à l'effigie de Crispine, l'épouse de Commode, datant la pièce de la fin du II^e siècle. Elle est conservée au Musée de Saint-Ciers-sur-Gironde. Un abondant matériel gallo-romain a également été mis au jour au sur le site de Lussan, mélangé avec des structures médiévales et modernes. Ce matériel comprend de nombreux fragments de tuile à rebords, de trois monnaies en bronze, sept poids de tisserand et des tessons de céramique commune évoquant les productions du sud de la Saintonge. Ces découvertes suggèrent un habitat du Haut Empire, entre 50 et 150 ap. J.-C.

Aucun élément appartenant au Haut Moyen Âge n'a été découvert sur le site.

Pour la période du Moyen Âge classique, outre l'abbaye des Prémontrés, un habitat médiéval fortifié en partie conservé a été découverte sur le site de Lussan. Le château de Lussan est attesté dès le XVI^e siècle mais sa fondation pourrait être antérieure. Une construction de plusieurs étages en pierres et briques était précédée d'une cour, le tout étant flanqué de quatre pavillons et entouré de fossés. Cet ensemble pourrait reprendre un ouvrage plus ancien. Didier Coquillas suggère qu'il ait pu appartenir à l'abbé de Pleine-Selve pour « renforcer le dispositif militaire que constituait l'abbaye en contre-bas de la vallée ».

¹¹²² Coquillas, 2008, 104-109.

I.2. Historique de l'abbaye de Pleine-Selve

Le fonds de l'abbaye de Pleine-Selve conservé aux Archives départementales de la Gironde, ne renferme que peu de documents dont les dates s'étendent du XVI^e au XVIII^e siècle, essentiellement sur le temporel de l'abbaye¹¹²³. Elles apportent quelques menus indices sur les biens de la communauté, notamment à travers un pouillé de 1761, et sur l'état des bâtiments de l'abbaye observé lors de plusieurs visites.

L'abbaye de Pleine-Selve (*Plana-Sylva, en plein bois*) est attribuée traditionnellement à l'archevêque de Bordeaux, Geoffroy du Loroux (1136 à 1158), qui aurait implanté vers 1145 cette communauté au nord de Blaye, à une douzaine de kilomètres à l'est de l'estuaire de la Gironde (Fig. 1 et 63). Cette attribution repose sur une notice de la *Gallia Christiana* précisant que « Pleine-Selve, fille de Prémontré, désormais sans chanoines [a été] confiée aux Prémontrés par l'archevêque Geoffroy, d'après les annales de l'ordre de Prémontré, gardées dans la bibliothèque de Saint-Jean d'Amiens, où nous avons récupéré les noms des abbés¹¹²⁴ ». Aucune charte de fondation ne confirme cette information. Cependant un acte du cartulaire de l'abbaye de Baignes évoque une donation aux chanoines de Pleine-Selve par Geoffroy du Loroux. Il s'agit d'un acte de l'archevêque Hardouin (1160-1163), daté de 1163, relatif à un litige entre les moines de Baignes et les chanoines de Pleine-Selve au sujet de l'église de Saint-Palais¹¹²⁵. L'archevêque Arnaud Géraud de Cabanac (1103-1130) avait donné cette église aux moines de Baignes avant que Geoffroy du Loroux ne la donne aux chanoines de Pleine-Selve. Ce texte est le plus ancien acte connu mentionnant l'abbaye de Pleine-Selve, c'est aussi le seul à présenter une action de Geoffroy du Loroux envers cette

¹¹²³ AD Gironde, H 2011 : seuls 9 documents sont conservés. Ces actes n'ont pas été édités.

¹¹²⁴ *Gallia Christiana*, II, 892 : *Plana-Sylva filia Praemonstrati, nunc sine ullo canon. Praemonstr. conditur a Gaufrido ejusdem sedis archipraesule, ut fidem faciunt annales MSS. ordinis Praemonstra. ; in bibliotheca Sancti Johannis Ambianensis asservati ; ex quibus etiam nuda haec abbatum nomina eruimus*. La notice est complétée de la liste des abbés : Fulcherius, Constantius, Ayguelius, Zonaldus, Seguinus, Willelmus, Giraudus, Bernardus Belot (1695), Paulus de Cur-de-Chesne (1702 et 1718), et N. Croizet (1718). Dans les travaux de M. Backmund la liste est plus longue : Fulcherus (1230), Emaldus (1230), Ayquelinus Ayraud (1327), Ladislaus Dufau (1500), Joannes Faure (1573), Stephanus de Mioche (1578), Radulphus (1583), Giraldu N. (1611), Gratianus Menardeau (1623), Petrus de Montayaud (1624-25), Sebastianus Nau (1625), Nicolaus Paris (1648), Bertrandus Chassepoux de la Picardière (1671), Carolus de Fillot (1689-95), Bernardus Bellot (1695), Paulus de Courduchesne (1702-1718), Stephanus Ludov. du Crouzet (1718-56), Joannes Blanquefort (1757-59), N. Blanquefort (1760-69), Joannes B. Graves (1769-82), et Joannes B. Caulet (1782-90).

¹¹²⁵ Cholet, 1868, n° LXXIII, 45. L'actuelle commune de Baignes-Sainte-Radegonde est dans le département de la Charente.

communauté, mais il n'apporte pas d'indice permettant l'attribution de la fondation à l'archevêque.

Considéré comme une des plus fortes personnalités réformatrices du XII^e siècle, Geoffroy du Loroux est écolâtre à Angers de 1096 à 1107. On le retrouve ensuite vers 1130 à la tête de deux communautés érémitiques : Fontaine-le-Comte, au sud de Poitiers, et Sablonceaux, en Saintonge, suite à la donation de ces lieux par le comte de Poitiers et duc d'Aquitaine Guillaume X. Vers 1130 également, il obtient l'autorisation de l'archevêque et des archidiacres de fonder l'abbaye Saint-Pierre de l'Isle, en l'honneur de la Vierge, dans le Médoc. Il favorise en outre la liquidation du schisme Anaclet, en amenant Guillaume X à se rallier au pape Innocent II. Cette intervention facilite son accession au siège épiscopal. Auteur de nombreux sermons, il entretient des relations privilégiées avec Bernard de Clairvaux, Pierre le Vénérable, le roi Louis VII et son conseiller Suger.

Peu après l'implantation de l'abbaye de Pleine-Selve, qui serait sa dernière fondation, Geoffroy du Loroux aurait appelé des chanoines réguliers de Prémontré à s'y installer. L'ordre de Prémontré, fondé au XII^e siècle par saint Norbert, dans l'Aisne, est essentiellement apostolique et choisit des lieux mal évangélisés pour s'implanter. Contrairement au Nord où il s'est bien développé, l'ordre de Prémontré est faiblement représenté dans le Sud. Dans le diocèse de Bordeaux, l'abbaye de Pleine-Selve fait figure de poste avancé de cet ordre dans le Sud-Ouest, où l'ordre ne s'est pas développé davantage après cette fondation du milieu du XII^e siècle.

Pleine-Selve est implantée en plein milieu d'une vaste forêt. Geoffroy du Loroux chercherait à créer un centre de défrichement, de peuplement et de fixation des populations dispersées et mal christianisées. Il se peut qu'il ait été question d'une régularisation, et non d'une fondation¹¹²⁶. Aucune source ne permet d'affirmer que l'abbaye ait accueilli des chanoines réguliers de saint Augustin, cher à l'archevêque, avant l'établissement des Prémontrés¹¹²⁷.

¹¹²⁶ *Compte rendu des travaux de la Commission des Monuments...*, 1853.

¹¹²⁷ Ardura, 1993, 420-422.

Trois documents présentant un plan de l'abbaye révèlent un vaste domaine abbatial comprenant deux cloîtres, plusieurs cours et jardins, diverses annexes, le tout fortifié par une enceinte munie de deux tours, entouré partiellement d'un cours d'eau¹¹²⁸.

Ainsi fondée au cœur du duché Anglo-gascon, l'abbaye se trouve au nord du Bordelais et au sud du Charentais, deux régions appartenant au même seigneur. Mais ce contexte change au grès des conflits qui surviennent ensuite entre Philippe Auguste d'une part et Richard Cœur de Lion et Jean Sans Terre d'autre part. L'Angoumois, l'Aunis, et la Saintonge tombant sous la domination du roi de France, la Double devient une frontière entre les territoires français et anglais, et l'abbaye a probablement eu du mal à se développer.

En 1407, il est fort probable que l'abbaye soit ravagée par les armées de Louis d'Orléans en marche vers Bourgueil et Blaye. L'histoire de l'abbaye est ensuite mal connue sur une longue période. Peut-être est-ce à la suite de ces événements du XV^e siècle qu'elle fut unie au collège des Prémontrés de Paris ; elle serait devenue une simple cure¹¹²⁹.

Au XVI^e siècle, cette zone se retrouve une nouvelle fois au cœur des conflits avec les guerres de Religion, car elle est située entre des régions catholiques au sud et des régions protestantes au Nord. Si la vie régulière persiste à Pleine-Selve, elle disparaît, et les biens de l'abbaye sont aliénés en partie par le compte du Roi. Il est possible que Pleine-Selve soit soumise à l'abbaye de Lieu-Dieu-en-Jard pendant une courte période¹¹³⁰.

Dès le concordat de 1516, l'abbaye ne possède plus d'abbés réguliers mais des abbés commendataires, qui prennent une grande part des revenus¹¹³¹. Le 21 juillet 1542, un arrêt ordonne la réforme des abbayes de La Tenaille, Sablonceaux et Pleine-Selve, où les « gens [sont] mal vivants, vagabonds, dissolus, [...] ne vaquent aucunement au service divin, [...] vont nuit et jour voler et piller, vagabonder et paillarder par les lieux circonvoisins à leurs abbayes, portant [...] armes, arbalètes, [...] tenant en crainte et subjection non seulement les autres religieux et les biens vivants, mais aussi leur abbé, ne voulant obéir aux injonctions et commandements dudit abbé ou prieur claustral desdites abbayes ».

¹¹²⁸ Voir infra pour l'étude de ces plans.

¹¹²⁹ Ardura, 1993, 420-422.

¹¹³⁰ Ardura, 1993, 420-422.

¹¹³¹ Ardura, 1993, 420-422.

Les XVII^e et XVIII^e siècles sont une période de ruines. Lors d'une des visites pastorales de François de Sourdis, en 1611, son biographe, M. Bertheau décrit l'état de ruines avancé de l'abbaye, avec un seul religieux mais qui ne sert que la paroisse. François de Sourdis ordonne des restaurations, mais sa décision ne peut pas être appliquée car le temporel de l'abbaye est ruiné et ses revenus trop faibles pour une reconstruction même partielle. Les Prémontrés abandonnent la paroisse et des prêtres séculiers deviennent titulaires du bénéfice.

Au XVII^e siècle, il ne reste plus qu'un seul religieux résidant à l'abbaye. En 1689, un acte est passé à Paris entre l'abbé général des Prémontrés et Charles de Fillot, abbé de Pleine-Selve. Ce dernier obtient du Roi que la mense abbatiale, trop modeste, soit unie à la mense priorale. Cette union cesserait le jour où les revenus deviendraient suffisants pour faire vivre à nouveau une petite communauté.

En 1728, Etienne-Louis de Crouzet, abbé commendataire de Pleine-Selve, afferme les revenus de l'abbaye. Elle est donnée à ferme, avec ses domaines, bois, terres, redevances et droit seigneuriaux, la moitié des fruits décimaux de Saint-Bonnet en Saintonge (dépendant de l'abbaye), à Pierre Rousseau, sergent royal de Pleine-Selve et Jacques David, bourgeois de Saint-Palais, contre paiement à l'abbé de 950 livres par an. L'état de l'abbaye s'améliore alors et des réparations sont accomplies.

Quand arrive la Révolution, la vie régulière a disparu à Pleine-Selve. Les terres sont déclarées biens nationaux et mises en vente. En 1790, la commende est supprimée et les bâtiments sont démolis. En 1791, le domaine est acheté par Gilbert des Aubineaux et la veuve Laurenceaux puis en 1792 par M. Duranteau, notaire de Saint-Christoly.

L'abbaye est classée aux Monuments Historiques en 1908 et appartient aujourd'hui à la commune de Pleine-Selve. Les vestiges de l'église abbatiale constituent l'actuelle église paroissiale.

II. Apports des sources écrites et des sources figuratives à l'étude architecturale

II.1. Apports des sources écrites

Une visite le 23 Mai 1664 par le vicaire général mentionne l'abbaye dans un état en grande partie ruiné¹¹³². Des dortoirs sont conservés mais dans un état de ruines, quelques murailles sont mentionnées ruinées mais sans préciser leur emplacement ni leur fonction. La visite précise que l'église a été brûlée. Un crucifix peint est mentionné pour l'autel majeur, ainsi qu'un retable de pierre et un tabernacle peint. Le grand autel est également pourvu d'un livre de prière, d'un pichet et d'une croix processionnelle. Il est noté en outre que ni la croisée ni l'église ne sont voûtées ni lambrissées. Quant aux fonds baptismaux, la piscine est trouvée couverte d'un tapis, sans fonts, sans vase et sans balustre. Trois autels sont mentionnés : l'autel à saint Jean, pourvu de deux chandeliers de laiton et d'un pichet de marbre, un autel dédié à saint Paul et un autel voué à sainte Emérentienne. Il est également fait mention d'ornements conservés « dans un dortoir », dont un calice, cinq chasubles et un missel. Enfin, dans la cour près de l'église un ou deux corps de logis sont interprétés comme d'anciens bâtiments claustraux de l'abbaye. Une « chambre » est signalée, construite proche de « la maison de l'abbaye ».

Le procès-verbal de la visite de juin 1691 décrit tout d'abord l'église, toujours mentionnée abbatiale, en insistant sur son état « pitoyable » et qu'il est périlleux d'y assister aux offices¹¹³³. L'intérêt de ce procès-verbal réside dans la mention de la visite d'une chapelle dépendante de l'abbaye de Pleine-Selve, dédiée à la sainte Vierge. Elle est distante d'environ « cent pas » de l'abbatiale et l'on y célèbre seulement les messes des « cinq fêtes chaumées de Notre Dame ». Lors de la visite, cette chapelle a été trouvée non vitrée, non lambrissée et non parée, et pourvue d'un autel nu. Le procès-verbal précise qu'il n'est pas connu ni comment ni par qui cette chapelle a été bâtie.

¹¹³² AD Gironde, G 639.

¹¹³³ AD Gironde, G 644.

Ce procès-verbal précise aussi que la fabrique ne possède aucun fond, soit maison, vigne, terre labourable, près, dîme, legs ou donation. Tout le revenu de la fabrique consiste en ce qui est amassé les fêtes et les dimanches par l'église.

La visite du 21 mai 1702 revient sur la description de l'église, devenue également paroissiale¹¹³⁴. Le procès verbal signale que la voûte de l'église a été entièrement ruinée, et qu'il y a encore des naissances de voûte « aux deux côtés du grand autel et un arceau au milieu de la nef » et que le reste de l'église n'est ni lambrissé ni plafonné. La visite signale, du côté de l'Évangile, un autel dédié à saint Jean abandonné suite à la ruine des voûtes, un autre autel dédié à saint Paul adossé à un des piliers de la voûte du côté de l'Épître, et un autel dédié à sainte Emérentienne. Le côté de l'Évangile est à gauche de l'autel en entrant dans le chœur, et le côté de l'Épître est à droite. Soit il est question ici des autels présents dans le chœur, soit ce sont des autels disposés dans le transept et cette description mentionnerait alors un autel situé dans le bras sud du transept encore en élévation. Une sacristie est mentionnée « pratiquée d'un côté de l'autel » Il peut être question d'un aménagement contre le flanc nord du chevet, où une porte rectangulaire, aujourd'hui bouchée, apparaît encore dans l'élévation, et où des trous de solives suggèrent la toiture contre l'élévation nord du chevet.

Ce procès-verbal porte également sur la visite de chapelle dépendante de l'église de Pleine-Selve, ici en précisant son nom : la chapelle de Notre Dame de Nogue. Il y a en effet au sud de l'abbaye l'étang de Naugue. Sur les cartes de Belleyme et de Cassini, le moulin de Naugue est mentionné, situé sur les bords méridionaux de l'étendue d'eau. La chapelle devait se trouver également non loin de l'étang de Naugue. La distance donnée dans le procès-verbal de 1691, qui est de cent pas, paraît insuffisante pour accéder jusqu'à l'étang car la chapelle est décrite comme isolée et plutôt éloignée de l'abbaye, ou alors s'agit-il de deux chapelles distinctes. La visite de la chapelle précise qu'il n'y a qu'un autel et aucun bénitier, qu'elle n'est ni carrelée ni lambrissée ni plafonnée. Elle est située « sur le bord du grand chemin éloignée de tout voisinage et exposée au pillage » et le procès-verbal prévoit plusieurs restaurations.

Mais en 1709 une requête est déposée pour obtenir l'autorisation de démolir ladite chapelle¹¹³⁵. Elle « est abandonnée, tombe en ruine et pourrait même servir d'asile aux voleurs ». Cette demande est faite pour récupérer de l'argent de la vente des matériaux pour

¹¹³⁴ AD Gironde, G 640.

¹¹³⁵ AD Gironde, G 644.

servir à la restauration de l'église paroissiale de Pleine-Selve. Cette requête s'étend également aux ruines des « vieilles mesures de l'abbaye » situées à proximité de l'église paroissiale. La distance donnée ici entre la chapelle et l'église de Pleine-Selve est d'un quart de lieue de l'église soit une distance proche d'un kilomètre, ce qui paraît plus vraisemblable si l'on considère qu'elle se situait près de l'actuel étang de Nauge, proche de l'actuelle route nationale N137, vraisemblablement « le grand chemin » cité dans l'acte précédent.

Suite à cette requête, une visite des lieux concernés eut lieu le 10 Mars 1710¹¹³⁶. Le procès verbal souligne l'importance des moyens qu'il faudrait utiliser pour restaurer cette chapelle très ruinée et très isolée. Il est signalé le grand état de ruine des bâtiments conventuels qu'il faudrait démolir car ils menacent les fidèles se rendant à l'église. Cependant, une voûte « nouvellement construite » est mentionnée « sur le grand autel de l'église et sur le sanctuaire », le reste de l'édifice n'étant pas voûté. On apprend qu'une nouvelle porte a été faite dans le mur occidental de l'église. Cette dernière description de l'église en 1710 est très intéressante, particulièrement si on la compare à la visite précédente de 1702 : on apprend qu'une nouvelle voûte couvre la travée du chevet, alors que lors de la visite de 1702, la voûte était ruinée et ne laissait apparaître que des vestiges de départ de voûtes. Il semblerait alors que la voûte d'ogives actuellement visible sur le chevet puisse correspondre à cette restauration réalisée entre 1702 et 1710 et qu'il y avait une voûte antérieure. Il est probable que des chapiteaux antérieurs aient été réutilisés lors de ces restaurations de 1710. Le compte-rendu signale en outre que le reste de l'église n'est pas voûté. Les voûtes actuellement visibles sur le bras nord du transept et sur la chapelle attenante seraient alors postérieures aux voûtes du chevet et dateraient au plus tôt du XVIII^e siècle. J.-A. Brutails mentionne en effet des réparations faites en 1835 et 1869¹¹³⁷. Il faut toutefois être vigilant face à l'utilisation du terme « sanctuaire » dans ces procès-verbaux, car il arrive que dans ces descriptions, le mot « chœur » ou « sanctuaire » soit utilisé pour toute la partie orientale, c'est-à-dire, ici, le chevet actuel, le bras nord du transept et la chapelle à fond plat. Il semble que l'église ne conservait plus de nef à cette date car elle n'est pas décrite et la porte nouvellement faite est une des portes aménagées dans le mur occidental toujours en place aujourd'hui. Cette porte serait alors la porte actuelle, ou la porte antérieure à celle-ci, dont on aperçoit encore le piédroit englobé dans le parement, au nord de la porte actuelle.

¹¹³⁶ AD Gironde, G 644.

¹¹³⁷ Brutails, 1912a, 82-84.

Le procès-verbal de la visite pastorale réalisée en 1753 note que le chœur est de la même hauteur que la nef, qu'il est voûté, éclairé, que le carrelage et les murs de l'église sont bons mais que des réparations sont nécessaires pour le toit et les fenêtres¹¹³⁸. Le terme de « nef » semble être utilisé dans ce procès-verbal pour mentionner l'actuelle croisée du transept.

Il est précisé ensuite que « l'Église est bâtie en pierre de taille, elle a 55 de long, 45 de large et 40 de haut, le Sanctuaire et le Chœur sont voûtés, le reste de la nef ne l'est pas, les portes ont besoin de réparations, il n'y a pas de verrous ». Si on considère que l'église avait encore sa nef, ces mesures pourraient être en mètres, mais la hauteur paraît trop élevée. L'église devait être alors en partie démolie et les mesures pourraient être en pieds. En prenant un pied égal à 32,48 cm, moyenne traditionnellement retenue¹¹³⁹, ces mesures donneraient alors une longueur de 17,86 mètres, une largeur de 14,61 mètres et une hauteur de 12,99 mètres, c'est-à-dire des dimensions supérieures de quelques mètres aux dimensions actuelles. L'église conservait donc en partie la travée orientale de la nef et le bras sud du transept. Elle était à cette date de 1753 très proche de son état actuel.

Il semble que la mention « sanctuaire et le chœur sont voûtés » désigne respectivement l'actuel chevet (sanctuaire) et la croisée du transept qui est par définition la travée avant le sanctuaire (chœur). Ces deux espaces étaient voûtés et la mention « le reste de la nef ne l'est pas » doit se rapporter aux vestiges de la travée orientale de la nef. Cette visite mentionne, ici pour la première fois, « un clocher sur le pignon de l'église, à découvert, les murs en sont bons, il y a deux cloches, l'une est cassée et ne sert plus ». Cette mention se rapporte au clocher pignon visible aujourd'hui, où est placée une cloche datée de 1674. Elle permet de savoir que l'actuel mur occidental de l'église est alors en élévation. La tourelle d'escalier devait être en place pour permettre l'accès au clocher. Il semble qu'au moment de cette visite, la chapelle Notre-Dame de Nogue avait déjà été détruite et l'église de Pleine-Selve avait bénéficié d'importantes restaurations.

¹¹³⁸ AD Gironde, G 644.

¹¹³⁹ Brutails, 1912b, 59-79.

II.2. Analyse de trois documents représentant plan de l'abbaye.

Les trois documents étudiés sont nommés de la façon suivante :

Plan 1 (Fig. 116) : Document remis par l'abbé Mestivier aux Archives départementales de la Gironde en 1892. Dessin au crayon sur calque.

Plan 2 (Fig. 117) : Document publié dans l'article de Bernard Peyrous dans les *Cahiers du Vitrezois* intitulés *Abbayes et couvents du Blayais*, en 1982, en citant M. Darricau comme détenteur du document. Ce document n'ayant pas été retrouvé, l'analyse porte sur la copie publiée.

Plan 3 (Fig. 118) : Document publié dans le dossier relatif à l'abbaye de Pleine-Selve détenu par la Conservation Régionale des Monuments Historiques. Ce dossier est une étude préalable menée en 2005 en vue de restaurations entreprises dès 2009. C'est une photocopie d'une photographie papier ; la source indiquée est la Mairie de Pleine-Selve, où le document n'est pas (ou plus) conservé.

II.2.1. Description comparative des trois documents.

II.2.1.1. Titre, légende et annotations

Les trois titres respectifs sont similaires à peu de détails près : l'orthographe de « Pleine-Selve » et de « Prémontrés » varie et l'association du français et du latin est différente (Fig. 173). Sur chaque document, il est fait référence à Hugues de Fosses, abbé de Prémontré (à confirmer pour le plan 3 où le prénom est seulement en partie lisible). Hormis sur le plan 3 où la photocopie ne révèle qu'une partie du titre, on peut lire sur les plans 1 et 2 la fin du titre associant Hugues de Fosses abbé de Prémontré en Picardie près Laon, et la date 1271, au 10^e du mois d'avril. Or Hugues de Fosse a été abbé de l'abbaye de Prémontré dans la deuxième

moitié du XII^e siècle et est décédé en 1164. La légende apporte donc des informations contradictoires et semble de ce fait fantaisiste ou issue d'un mauvais recopiage.

Des annotations en français ont été portées sur les plans 1 et 2, précisant que ce document avait été trouvé « dans quelques restes d'archives de la maison-mère près Laon ». Il est aussi ajouté en français sur ces deux plans que « l'abbaye des Prémontrés fut fondée en 1148 par l'archevêque de Loriols, et démolie par les Anglais en 1407 ». Sur l'un est écrit « a été fondée » (plan 1), sur l'autre « fut fondée » (plan 2), correspondant à deux possibilités de traduire une forme latine du passé. Il est impossible à ce stade de l'étude de savoir si ces précisions figurent sur la photocopie du plan 3 qui coupe le document original. Une autre note est portée sur le plan 2, postérieure à la réalisation de la copie et qui correspond à une notice pris dans la *Gallia Christiana* relatif à l'abbaye, mentionnant un abbé et ses chanoines vivant selon de mauvaises mœurs¹¹⁴⁰.

Chaque plan est légendé en utilisant des lettres annotées sur des parties du plan, lettres ensuite écrites en liste avec une attribution. Elles sont rangées en une seule colonne sur les plans 1 et 3 et dans deux tableaux de deux colonnes sur le plan 2. Sur les plans 1 et 2, les lettres sont rangées dans l'ordre alphabétique. Sur le plan 3, l'ordre traditionnel de l'alphabet n'est respecté qu'en partie avec plusieurs lettres mal ordonnées. Vingt-six lettres figurent dans les légendes de chaque plan, mais la lettre W n'y est jamais présente, la vingt-sixième lettre utilisée étant un double L : LL. Les légendes sont entièrement lisibles sur les plans 1 et 2 alors qu'elle n'est que partielle sur le plan 3. Des différences sont à souligner : pour la lettre J, désignant la *domus antiquorum religiosorum*, le terme *grangia* est ajouté entre parenthèses sur le plan 3. Pour le logement de l'abbé en LL, il est noté *cella abbatis* sur les plans 1 et 2 et *domus abbatis* sur le plan 3. Il est écrit *animale flumen* sur les plans 1 et 2 pour la lettre N alors que, sur le plan 3, pour le même lettre on lit bien *flumen* mais le terme qui le précède, même s'il n'est qu'en partie lisible, ne semble pas correspondre à animale. Ensuite, à la lettre P est attribué la fonction de *hortus herbalis* sur les plans 1 et 2 alors qu'il est écrit *hortus abbatis* sur le plan 3. Cette dernière différence concorde d'autant plus avec un emplacement différent de la lettre P sur les plans 1 et 2 d'une part et le plan 3 d'autre part (cette observation est développée dans la description du contenu du plan). De même, la lettre I n'est pas

¹¹⁴⁰ *Gallia Christiana*, II, col. 892 : le contenu de cette note est : « Dans les archives apostoliques d'Avignon, il est dit du S^r abbé de Pleine-Selve : Aiquelimus Ayraudi, abbas planae Silvae malus, canonici ejus autem pissimis ».

attribuée au même bâtiment. Enfin, on remarque également l'orthographe des mots *equillia* et *sedillia* (respectivement R et Y) avec deux *l* sur les plans 1 et 2 et un seul *l* sur le plan 3.

Enfin, respectivement sur les trois plans, il semble que la légende, le titre et les annotations aient été écrits de la même main, sauf peut-être la note postérieure sur le plan 2, extraite de la *Gallia Christiana*.

II.2.1.2. Le contenu figuré des trois plans

Les trois plans présentent un domaine abbatial entouré d'un mur d'enceinte à l'ouest et d'un cours d'eau au sud, à l'est et au nord. Cette clôture, faite de mur et d'eau, répond à des besoins pratiques (défense) et symboliques (séparation avec le monde séculier). L'église est placée au nord et présente un plan en croix latine. Les bâtiments destinés à la vie commune (dortoir, réfectoire, cloître etc.) sont au sud de l'église. Autour de cet ensemble central se développent les jardins à l'est et des espaces d'accueil et autres lieux liés à la vie quotidienne à l'ouest. Deux portes permettent l'accès au domaine, la porte supérieure au nord et la porte mineure au sud.

La description suivante débute par les éléments entourant le domaine – enceinte et cours d'eau –, se poursuit par chaque espace plus ou moins cloisonné à l'intérieur du domaine – espace de la porte au nord, espace intérieur noté U, espace commun sud où est située la seconde porte, les grands jardins - pour finir sur l'église et les bâtiments conventuels.

a. Le cours d'eau et l'enceinte entourant le domaine

Le cours d'eau est identique sur les plans 1 et 2 : il entoure le domaine en partant du bâtiment T au nord jusqu'à la prison O au sud, en épousant une forme quasiment circulaire. Un bras d'eau file vers le nord et semble être le cours puisé pour entourer le domaine. Sur le plan 3, le cours d'eau présente les mêmes points de départ et d'arrivée mais sa forme n'est pas aussi circulaire et un autre cours d'eau file vers le sud. Cette figuration peut suggérer la déviation d'un cours d'eau axé nord-sud exploité pour entourer le domaine.

Le mur d'enceinte complète la clôture du domaine sur le flan occidental. Les contreforts – de plan rectangulaire - sont plus nombreux sur les plans 1 et 2 que sur le plan 3. L'enceinte est représentée avec deux tours circulaires sur le plan 3, une des deux tours est hémicirculaire et

l'autre fait partie du bâtiment H sur les deux autres plans. Les murs sont représentés par une paire de traits fins sur le plan 3 et par un épais trait noir sur les plans 1 et 2.

b. Espace de la porterie au nord

La porte ouvrant le domaine au nord présente la même composition sur les trois documents : deux bâtiments entourent une double porte (passage charretier et passage piétonnier), d'où partent deux chemins. Sur les plans 1 et 2, le bâtiment à l'ouest est noté **B** (*atrium ecclesiae*) et celui à l'est **T** (*tectum segetum*), la porte au centre est notée **A** (*porta superior*) et **S** (*cella janitoris*). La légende est tout autre sur le plan 3 où le bâtiment à l'ouest est noté **S** (*cellae janitoris*) et la lettre **B** est notée dans cet espace entre la porte nord, l'église et l'espace intérieur **U**. La configuration présentée par le plan 3 semble plus cohérente par rapport aux deux autres plans, où deux lettres (**A** et **S**) sont affectées au même bâtiment et où l'espace défini n'a aucune légende. En outre, la double porte **A** présente une forme plus régulière sur le plan 3, et les chemins partant vers le nord y sont figurés avec plus de détails et de soin.

Sur les trois plans, cet espace ouvre sur le monde extérieur et sur l'espace **U** (*area interior*) au sud. Sur les plans 2 et 3, un mur avec une ouverture sépare ces deux espaces, alors qu'un seul fragment de mur marque la séparation entre ces deux espaces sur le plan 1. De plus, tandis que les plans 1 et 2 présentent cet espace entièrement ouvert sur l'église, le plan 3 dévoile une fine séparation entre cet espace d'entrée et l'église. Ces observations suggèrent une perte d'informations entre le plan 3 et les deux autres documents.

c. Espace intérieur

Cet espace est noté **U** sur les trois documents. Il est séparé des espaces nord et sud par un mur percé d'un passage. Les bâtiments **R** (*equilia*) et **Q** (*pistrina*) sont présents sur chaque plan avec de légères différences : à l'inverse des plans 1 et 2, le bâtiment **Q** est ouvert sur l'espace intérieur sur le plan 3 ; un petit motif carré est figuré à l'intérieur de ce même bâtiment sur le plan 1 ; un édifice supplémentaire apparaît sur le plan 3, adossé au bâtiments entourant le cloître avec la lettre **I**. La mention à laquelle elle se rapporte dans la légende,

l'infirmierie, paraît logique relativement à l'emplacement de cet élément, contre les bâtiments autour du cloître. L'infirmierie est placée contre l'église sur les plans 1 et 2¹¹⁴¹.

d. Espace de la porte au sud

Cet espace est légendé **V** (*area communis*) sur les trois plans et présente les mêmes caractéristiques. Il renferme les bâtiments **X** (*coquina*), **J** (*domus antiquorum religiosorum*), l'élément **Y** (*sedilia*) et deux rangées parallèles de quatre ronds (plans 1 et 2) ou motifs d'arbres (plan 3). Il ouvre sur l'extérieur par la **porte Z** qui est double seulement sur le plan 3. Le bâtiment **H** (*fornax super arcus*) placé entre les deux espaces, intérieur et commun ; il ouvre sur l'espace commun V sur le plan 3. La cuisine X est représentée avec davantage de détails sur le plan 3. L'impression se dégage encore à travers ces observations d'une perte d'informations du plan 3 vers les deux autres documents.

e. Les grands jardins

Cet espace occupe la moitié orientale du domaine sur les plans 1 et 2 et il apparaît proportionnellement plus petit sur le plan 3. Sa composition est semblable et les motifs sont nettement des arbres sur le plan 3 alors que ce sont de simples ronds sur les plans 1 et 2. Noté **M** (*hortus magnus*), il est également marqué de la lettre **P** sur les plans 1 et 2 : cette différence est un élément clé pour définir la relation entre ces trois documents. En effet, le motif des arbres sur le plan 3 peut se confondre aisément avec la lettre P. Dans la légende, cette lettre correspond à *hortus herbalis* sur les plans 1 et 2 alors qu'elle est un *hortus abbatialis* sur le plan 3 où elle est placée dans les jardins jouxtant le logis de l'abbé. Dans ce groupe de trois documents, le plan 3 est donc le document copié, par le plan 1 ou le plan 2, où une erreur s'est glissée et qui a été reproduite sur une de ces copies ultérieures.

f. L'église

La représentation de **l'église C** (*basilica*) est relativement proche d'un plan à l'autre mais des différences sont à remarquer toutefois. Sur le plan 3, le contour de l'église est fait d'un trait noir épais, et les détails intérieurs sont faits au trait fin. Une entrée est indiquée au niveau

¹¹⁴¹ Cf. Paragraphe suivant sur les bâtiments placés au sud de l'église.

de la façade occidentale. Sur les plans 1 et 2, le contour est fait d'un épais trait noir mais également les séparations entre les travées de la nef, isolant le volume du transept et du chevet et en clôturant l'église à l'ouest. Ainsi la représentation de l'église est la même sur les plans 1 et 2, jusqu'à la représentation de carrés dans chaque travée et le même nombre de croix rangées de façon similaire pour l'emplacement du cimetière, et diffère pour quelques détails de celle du plan 3. En outre, la taille de l'église par rapport à l'envergure du domaine est la même pour les plans 1 et 2, alors qu'elle apparaît plus grande relativement aux autres éléments sur le plan 3. Enfin, alors que l'église est située dans un espace ouvert sur les plans 1 et 2, elle est dans un espace fermé sur le plan 3. En effet, un cloisonnement (mur, muret, clôture ?) apparaît sous la forme d'un trait fin entre le bras nord du transept et le cours d'eau, entre le bras sud et les jardins et au devant de la façade occidentale pour la séparer de l'espace de la porterie au nord.

La tourelle située dans l'angle entre la nef et le transept sur le plan 3 semble être un ajout postérieur et ne figure sur aucun des deux autres plans¹¹⁴².

g. Les bâtiments conventuels au sud de l'église

Le **bâtiment E (dormitorium)** est situé dans le prolongement du bras sud du transept. Ses murs prennent appui sur le transept sur le plan 3 alors qu'aucune connexion n'est indiquée sur les deux autres plans, hormis le contact entre l'angle nord-ouest du bâtiment E et le transept. Cette observation laisse penser que le plan 3 a été recopié par les plans 1 et 2 avec des erreurs de reproduction. Une première copie serait représentée par le plan 2, qui retranscrit mal la proximité de ces bâtiments, puis le plan 1 est copié à son tour et son auteur reproduit l'erreur en l'amplifiant.

Alors que le **bâtiment I (infirmerie)** s'appuie contre le mur occidental E sur les plans 1 et 2, il est dans l'espace intérieur U sur le plan 3. L'espace contre le dortoir E est aussi défini sur le plan 3, tel un bâtiment fermé, mais la lettre indiquée (s'il y en a une) est difficile à déchiffrer. On observe à cet endroit sur les plans 2 et 3 un couloir sans issues longeant l'église au sud et sur le plan 1, un passage étroit aboutissant au bâtiment E qui ne semble pas être voué à la circulation. L'emplacement de l'infirmerie paraît plus plausible sur le plan 3, contre les bâtiments entourant la cour du cloître, mais ce bâtiment placé dans l'espace U est absent

¹¹⁴² Le trait noir épais du contour de l'église semble avoir été repassé avec le même marqueur que celui ayant servi à figurer la tour entre la nef et le transept.

sur les plans 1 et 2. Il semble qu'il y ait eu ici encore une erreur lors d'une première copie, reproduite ensuite, puisque le bâtiment I manque sur les plans 1 et 2 qui affectent alors cette lettre au même bâtiment contre l'église, bâtiment à priori non annoté sur le plan 3.

L'espace de **jardins au sud de l'église** est noté **P** sur le plan 3, *hortus abbatis* dans la légende, et **L**, *hortus claustrum* sur les plans 1 et 2. Mais il a été observé que, dans les grands jardins à l'est, sur le plan 3, les motifs des arbres ont vraisemblablement induit le copieur en erreur car ils ressemblent à la lettre P, en particulier dans le carré où il a été reporté sur les plans 1 et 2. Ainsi, la lettre P est placée dans les grands jardins sur les plans 1 et 2, et la lettre L a été placée dans le premier jardin au sud de l'église. L'erreur est faite également à la lecture de la légende où le terme *abbatis* est transformé en *herbalis*. Il semble que ce soit sur le plan 3 que le dessin soit le plus crédible avec la mention *abbatis* pour ce jardin au sud de l'église, placé face au bâtiment LL légendé comme le logement de l'abbé sur les trois documents. Enfin, alors que ce *jardin de l'abbé* est fermé sur le plan 3, il ouvre vers l'église sur les deux autres plans. Le **L** (*hortus claustrum*) est noté dans le carré du cloître sur les trois plans ; il a donc deux attributions sur les plans 1 et 2 et une seule sur le plan 3¹¹⁴³.

Le **cloître D** (*claustrum*) est représenté de la même façon sur les trois plans. Il est toutefois tentant de se pencher sur des détails qui lient encore une fois d'un côté les plans 1 et 2 et placent le plan 3 d'un autre côté. En effet, les couloirs de circulation visibles autour du jardin intérieur sont plus larges sur le plan 3. Les aménagements organisés dans les jardins sont à angles aigus sur le plan 3 alors qu'ils sont arrondis sur les deux autres plans. Au centre, on observe sur le plan 3 un tout petit cercle entouré par un plus grand, et ces proportions changent sur les deux autres plans où le cercle au centre paraît moins petit et celui qui l'entoure moins grand (par rapport au plan 3). En outre les bâtiments sont placés de façon plus régulière, quasiment symétrique, sur le plan 3, à la différence des plans 1 et 2 où l'absence d'un bâtiment à l'ouest empêche la symétrie et où la largeur des bâtiments est variable.

La destination de ces bâtiments est similaire sur les trois plans : au nord du cloître, le **logis de l'abbé LL** (*cella abbatis*), à l'est le **dortoir E** (*dormitorium*), au sud le **réfectoire G**, (*refectorium*) et à l'ouest les lieux destinés aux **hôtes K** (*cellae hospitum*). La **bibliothèque F** (*bibliotheca*) s'appuie contre les murs orientaux G et E. Un bâtiment supplémentaire est

¹¹⁴³ Dans la légende du plan 3, la fonction attribuée à la lettre "L" est écrite ainsi : *hortus chlastrum*. La lettre *h* ajoutée au terme *claustrum* a visiblement surpris le copieur qui note un (?) à la suite de cette mention.

figuré sur le plan 3, contre les murs occidentaux de G et K : l'infirmierie I, citée précédemment.

Ces observations conduisent à se poser la question des étages représentés sur ce plan. En effet, le bâtiment E est noté dortoir, fonction généralement destinée à l'étage quand dans le même bâtiment se trouve au rez-de-chaussée la salle capitulaire, non signalée ici. Quant au bâtiment G, affecté au réfectoire, il présente une fonction généralement propre au rez-de-chaussée et non à l'étage. Il en est de même pour l'infirmierie I. Le bâtiment K présente des espaces destinés aux hôtes, notés au pluriel dans la légende (*cellae*), pouvant être à plusieurs niveaux. De même le logement de l'abbé, noté LL, peut présenter plus d'un niveau. En conclusion, seul le bâtiment E présente une fonction généralement affectée à l'étage, le reste des lieux représentés pouvant tous se situés au rez-de-chaussée. On peut supposer alors que la salle capitulaire était située également dans cette aile, au rez-de-chaussée, correspondant à une configuration courante des lieux monastiques, mais elle n'est pas citée sur ces plans, ce qui demeure un détail singulier.

II.2.2. Premières conclusions sur les relations entre les trois documents

L'analyse de ces plans indique que les trois documents sont des copies. En effet, chacun présente une légende en latin et un titre en français écrits de la même main, et des points d'interrogation ou la formule « sic » apparaissent pour annoter des éléments de la légende. Cette dernière observation suggère en effet qu'il est question d'une personne qui, en recopiant un document, y décèle une erreur ou ne comprend pas un détail, et le note sur sa copie par un point d'interrogation ou la mention « sic ».

Le plan 1 et le plan 2 sont très proches, et lorsqu'ils diffèrent sur certains points, ce sont ces mêmes points qui rapprochent le plan 2 et le plan 3. Il semble que le plan 2 soit une copie du plan 3, et que le plan 1 soit une copie du plan 2 :

A : Document original ou copie



Plan 3 : copie de A



Plan 2 : copie du plan 3



Plan 1 : copie du plan 2

Tout d’abord, même s’il s’agit de documents photocopiés, le support semble être plus ancien sur le plan 3. L’indice le plus évident pour situer le plan 3 comme document copié est le motif de l’arbre qui a été confondu avec la lettre P sur les plans 1 et 2. Cette erreur, ou manipulation des données copiées, entraîne ensuite d’autres différences : ce n’est pas la lettre P qui est placée dans les jardins au sud de l’église mais la lettre L. L’erreur suite à une mauvaise lecture s’étend à la légende où P ne correspond pas à *hortus abbatis* comme sur le plan 3, mais à *hortus herbalis*. On peut se demander si la légende est volontairement transformée pour correspondre au dessin ou si la confusion dans la lecture se prolonge jusque dans la légende écrite, quoique certainement influencée par le dessin auquel elle se rapporte.

Cette observation permet à la fois de déterminer que le plan 3 est le document copié et que les deux autres plans ne sont pas deux copies différentes de ce document mais une première copie reproduite à son tour. L’ensemble des erreurs faites par rapport au plan 3 se répète effectivement sur les deux autres plans. De même, lorsque la reproduction d’un motif change (un rond pour un arbre, travée de l’église, tours sur l’enceinte etc.), elle se répète sur les deux plans.

Il s’agit par conséquent de définir, entre le plan 1 et le plan 2, lequel est la copie de l’autre. Deux détails permettent de proposer l’hypothèse selon laquelle le plan 2 est une première copie du plan 3, reproduite ensuite pour donner le plan 1. Le premier détail est à observer au niveau de l’élément Y (*sedilia*), représenté par une bande hachurée verticalement sur le plan 3. Sur le plan 2, une bande est bien représentée hachurée, mais obliquement, et avec une longueur doublée. Sur le plan 1, les hachures disparaissent, le siège est représenté d’un seul trait noir épais comme le reste des structures dessinées, mais la longueur est la même que sur le plan 2, c’est-à-dire équivalent à la longueur du bâtiment J. L’autre détail est à remarquer au

niveau de la cuisine X (*coquina*) : sur le plan 3, un cercle marque le centre du bâtiment. On retrouve cet élément sur le plan 2 et il est absent du plan 1. De plus, des ajouts sont faits sur le plan 2 que l'on retrouve sur le plan 1 : l'ouverture au nord du jardin jouxtant le logis de l'abbé, et l'élément N au nord. Ce dernier élément n'est pas visible sur la photocopie du plan 3 mais il n'est pas exclu qu'il ait été présent sur le document recopié par le plan 2. Enfin, alors que le plan 3 présente une légende avec les lettres de l'alphabet mal ordonnées, le plan 2 restitue l'ordre adéquat, et adapte vraisemblablement la mise en forme de la légende au format du support (deux tableaux de deux petites colonnes au lieu d'une seule grande colonne). La légende est à nouveau présentée sous la forme d'une seule grande colonne sur le plan 1, mais cette observation n'est pas suffisante, au regard de l'ensemble de l'analyse, pour lier ce plan 1 directement au plan 3.

Même s'il semble être lui-même une copie, le plan 3 semble bien être le document original par rapport aux plans 1 et 2. La première copie du plan 3 est le plan 2, et celui-ci a été reproduit et constitue le plan 1.

Revenons sur l'emploi du W et du LL. La technique de numérotation des espaces pourrait constituer un indice de rattachement au XIX^e siècle. L'absence du W dans le repérage des pièces est un indice intéressant. Il doit être en réalité question du LL : le W qui était sur le plan initial a été transcrit par un LL sur la copie du XIX^e siècle, suggérant que le plan n'est pas une invention mais qu'il s'appuie sur une source réelle. Ce type de plan a été produit dans le contexte des réformes de la fin du XVII^e siècle, notamment chez les mauristes, mais on en trouve également au XVIII^e siècle. Le fait que le copiste du XIX^e siècle ait confondu un W avec un LL suggère plutôt une datation du XVII^e ou du début du XVIII^e siècle, la graphie du XVIII^e siècle étant beaucoup plus proche de celle du XIX^e siècle¹¹⁴⁴. Ainsi les trois plans présentés seraient des copies faites au XIX^e siècle d'un document du XVII^e ou du début du XVIII^e siècle, peut-être réalisé lors de l'affermage de l'abbaye en 1728.

¹¹⁴⁴ Merci à F. Hautefeuille pour ces remarques sur l'emploi du W et du LL.

II.2.3. Origines des documents et apports à la connaissance du domaine abbatial

II.2.3.1. Recherches sur le document original

Face à l'étude de ces trois copies, les recherches s'orientent naturellement vers la tentative de trouver le document original. L'abbaye ayant été confiée aux Prémontrés, il fallait vérifier dans un premier temps si l'abbaye mère de l'ordre de Prémontré, située dans la commune du même nom, près de Laon dans l'Aisne, avait conservé des fonds. Il s'avère qu'aucun document relatif à l'abbaye de Pleine-Selve n'est conservé au sein des Archives départementales de l'Aisne, à Laon.

Dans *l'Annuaire-bulletin de la Société de l'histoire de France* publié en 1863, figure cette indication : « Un des cartulaires de l'abbaye de Prémontré existe à Soissons. Des documents originaux concernant cette célèbre abbaye ont été donnés en 1850 à la Société Archéologique de Soissons par M. de Violaine, ancien professeur de cet établissement qui appartient actuellement à la manufacture des glaces de Saint-Gobain. Les Archives du département de l'Aisne ne conservent qu'une petite partie des anciens titres de Prémontré ; il doit en exister quelque dépôt fort important qui n'a point encore été signalé à l'attention des historiens ». De plus, d'après Madame Martine Plouvier, conservateur en chef aux Archives Nationales et présidente du Centre d'Etudes et de Recherches Prémontrées (CERP), « le fonds de Prémontré est indigent quant aux échanges avec ses filles et ses fondations ». Elle précise également que chaque abbaye prémontrée était autonome et gérait ses biens et ses archives indépendamment : une visite canonique pouvait avoir lieu et des correspondances pouvaient s'établir. Elle écrit également que, « avant l'estimation faite du 29 avril au 21 mai 1793 par le district de Chauny, l'Etat se réserva la bibliothèque et les armoires, laissant de côté le chartrier qui fut vandalisé¹¹⁴⁵ ».

Le transfert du fonds de l'abbaye de Prémontré a été fait avec beaucoup de pertes, à Laon et à Soissons. Le contact pris avec la Société Historique de Soissons et d'autres établissements cités par Norbert Backmund¹¹⁴⁶ comme lieux de conservation d'archives de l'abbaye de Prémontré n'a abouti à aucune découverte intéressante. Les recherches réalisées au sein des Archives Nationales, la Bibliothèque Nationale et auprès des archives

¹¹⁴⁵ Plouvier, 2007.

¹¹⁴⁶ Backmund, 1949-56, 192-193.

départementales de la Gironde et de la Charente-Maritime n'ont pas apporté d'éléments nouveaux.

Les seules informations détenues actuellement sont fournies par R. Biron dans son article sur l'abbaye publié dans la *Revue Historique de Bordeaux* en 1934, où il mentionne le plan, possédé en 1873 par M. Manizan¹¹⁴⁷. Il précise en note de bas de page que ce document avait été « trouvé dans quelques restes d'archives de la maison-mère, près Laon ». Cette précision indique que le document auquel il fait allusion, conservé par M. Manizan, comportait lui aussi cette note relative à l'origine du document, formulée de façon identique par rapport aux documents étudiés ici. Dans l'article de Bernard Peyrous sur l'abbaye, écrit dans les *Cahiers du Vitrezois* en 1982, un exemplaire du plan est publié avec M. Darricau cité comme propriétaire du document¹¹⁴⁸. Il s'agit ici du document que nous appelons dans cette présente étude le plan 2. Il rappelle en note de bas de page que « en 1873, il [le plan] était en la possession de M. Manizan » et il précise ensuite que « une copie est entre les mains de M. Darricau ». Il est donc précisé ici que ce document, le plan 2, est une copie. B. Peyrous propose également une date pour ce document en écrivant qu'il est antérieur au dernier tiers du XVI^e siècle. Malgré une enquête faite auprès des proches de M. Darricau aujourd'hui décédé, ce document n'a pas été retrouvé.

Quant au document dont la photocopie est conservée dans le dossier relatif à l'abbaye au sein de la Conservation Régionale des Monuments Historiques, la source mentionnée est la Mairie de Pleine-Selve. Il s'agit ici du document nommé dans notre étude le plan 3. Ce dossier a été constitué en 2005, et lorsque la question fut posée à la Mairie de Pleine-Selve en 2007-2008 pour observer à nouveau ce document, il nous a été répondu qu'il n'était pas conservé au sein de leurs bureaux. Le contact pris avec M. Goutal (ACMH) dont l'équipe a réalisé le dossier pour la CRMH a pourtant confirmé cette source.

II.2.3.2. Composition du plan proposé : apports à la connaissance du domaine de Pleine-Selve

Les trois plans présentent un vaste domaine abbatial fortifié, où cinq espaces sont définis : l'église et les bâtiments autour du cloître au centre, des grands jardins à l'est, un espace précédant la porte majeure au nord et servant d'atrium pour l'église, un espace intérieur avec

¹¹⁴⁷ Biron, 1934, 97-102.

¹¹⁴⁸ Peyrous, 1982, 55-62.

boulangerie et écurie à l'ouest, et un espace commun au sud ouvert sur l'extérieur par la porte mineure. L'actuelle configuration des lieux, mêmes peu conservés, est compatible avec le plan proposé par ces documents.

Ainsi, l'abbaye était dotée des lieux destinés à la vie régulière commune (cloître, réfectoire, dortoir, logis de l'abbé), également de lieux pour accueillir des hôtes (porterie, hôtellerie, écurie, atrium de l'église) et d'annexes liées à l'exploitation agricole et à la vie quotidienne (écurie, boulangerie, four, granges...). On ne retrouve pas certaines fonctions observées – voire incontournables – au sein d'abbayes conservées ou dont le plan est connu¹¹⁴⁹, tel la salle capitulaire, la sacristie, le trésor, le chauffoir (peut correspondre à l'infirmerie), et le lavabo dans la cloître pour les lieux de vie régulière, ou encore la buanderie, un vivier, un moulin, ou une forge pour les annexes. De même, aucun couloir de passage n'est indiqué, couloir fréquemment présent notamment pour lier le cloître et les jardins.

La cour commune au Sud, notée V, semble être réservée davantage aux religieux, même si elle est ouverte sur l'extérieur, que la cour intérieure notée U vraisemblablement destinée aux visiteurs. Ainsi les chanoines pouvaient continuer leur vie régulière au sein du cloître, de l'église, des jardins, sans être mélangés systématiquement avec leurs hôtes de passage. De même, les hôtes pouvaient pénétrer dans l'enceinte, au nord (porte A, espace B), gagner leur lieu d'accueil (bâtiment K, espace U) ou l'église sans perturber les chanoines isolés dans leurs lieux réguliers. Il est vraisemblable que la porte sud Z, nommée porte mineure, ne soit destinée qu'aux religieux (convers) et que la porte nord A, porte majeure, soit l'entrée effectivement destinées aux visiteurs. La circulation des visiteurs est ainsi assez perceptible.

En revanche, la circulation des chanoines paraît moins évidente à appréhender. En effet, aucune ouverture n'est indiquée au niveau des différents bâtiments liés à la vie régulière. Les bâtiments situés autour du cloître devaient ouvrir sur ses galeries, le réfectoire devait avoir un accès vers la cuisine, mais il est impossible de savoir comment l'accès se faisait vers les grands jardins à l'est, s'il y avait des couloirs de passage, et où était l'entrée de cet ensemble central voué à la vie régulière, même si on le pense logiquement du côté de l'église.

¹¹⁴⁹ Parmi de très nombreux exemples, nous pouvons citer les plans des abbayes de Fontenay (cistercienne), Cluny (bénédictine), Fontenelle (bénédictine) et le document représentant l'abbaye de Saint-Gall.

Les Prémontrés n’avaient pas instauré un règlement particulier relatif à l’architecture de leurs monastères, où il n’y avait pas de codification stricte. Quelques textes informent cependant sur la procédure à suivre. Dans le chapitre des statuts, réformés au XIII^e siècle par Grégoire IX et Innocent IV, les édifices majeurs devaient être construits pour durer (église, dortoir, cloître, voire des granges), alors que les édifices secondaires pouvaient être seulement ébauchés et même rester ainsi plusieurs années avant d’être véritablement achevés. Par la suite, les actes des chapitres généraux de l’ordre ne contiennent pas d’ordonnance relative aux constructions¹¹⁵⁰. Cependant, une organisation fonctionnelle se retrouve au sein des monastères prémontrés. Généralement, une abbaye prémontrée présentait un carré de bâtiments fermé par l’église au nord ou au sud selon la topographie. L’aile orientale renfermait au rez-de-chaussée la sacristie et la salle du chapitre, et le dortoir à l’étage. L’aile parallèle à l’église abritait le réfectoire, encadré par le chauffoir et la cuisine¹¹⁵¹. Le cellier était généralement placé dans l’aile occidentale. Les trois plans mentionnent effectivement le dortoir dans l’aile orientale et le réfectoire dans l’aile parallèle à l’église, mais sans préciser les étages. De plus, une partie du quartier abbatial pouvait être ouvert aux hôtes ce qui semble être le cas pour l’abbaye représentée sur les trois plans où l’aile occidentale a une fonction hospitalière¹¹⁵². Philippe Bonnet écrit aussi que ce serait dès le milieu du XV^e siècle, et parfois avant, que la plupart des abbés s’installèrent dans un logis particulier au lieu de partager le dortoir avec les chanoines. Ils s’installaient généralement dans un quartier séparé, situé dans le bâtiment face à celui des religieux. Ainsi, l’abbé avait un logis indépendant en restant proche de sa communauté et pouvait recevoir des visiteurs sans nuire à la régularité¹¹⁵³. Enfin, plusieurs abbayes prémontrées possédaient deux entrées monumentales, au sud et au nord ou à l’est et à l’ouest. L’une des deux entrées pouvait être inspirée des porteries médiévales, avec un passage traversant, voûté ou non, et possédant à l’étage le logement du portier (ou de l’abbé commendataire dès le XV^e siècle)¹¹⁵⁴. Le logis abbatial ainsi que deux portes, dont l’une pourvue d’un logement pour le portier, figurent sur les plans relatifs à Pleine-Selve. Si l’on s’en tient à ce plan, cette abbaye confiée à l’ordre de Prémontré, comme des monastères relevant d’autres ordres, avait une organisation spatiale et fonctionnelle déjà courantes au XII^e siècle.

¹¹⁵⁰ Bonnet, 1983, 7-8.

¹¹⁵¹ Bonnet, 1983, 71.

¹¹⁵² Bonnet, 1983, 72.

¹¹⁵³ Bonnet, 1983, 87.

¹¹⁵⁴ Bonnet, 1983, 90.

Malgré plusieurs points obscurs sur la lecture et surtout l'origine de ce plan, il permet néanmoins de percevoir l'abbaye de Pleine-Selve comme une communauté richement dotée et par conséquent relativement puissante qui devait rayonner sur la région environnante. Il donne un état du domaine abbatial au XVII^e ou au XVIII^e siècle, où l'abbaye est mentionnée en mauvais état par les textes, mais probablement en partie évocateur de l'état du domaine lors de son aménagement au XII^e siècle.

III. Étude des vestiges de l'abbaye

L'abbaye n'a conservé que des vestiges de l'église : un chevet plat, le bras nord du transept pourvu d'une chapelle à fond plat, la croisée, quelques vestiges du bras sud et une tourelle d'escalier accédant au clocher pignon (Fig. 65). Ces vestiges ont été fermés au XVIII^e siècle par des maçonneries au nord et à l'ouest.

III.1. Vestiges de l'implantation du site monastique

Même si on ne connaît pas le document original, les trois copies figurant le domaine de Pleine-Selve révèlent une vaste propriété monastique dont le détail a été étudié précédemment. Pour compléter l'apport de ces documents et tenter de replacer les informations fournies dans leur contexte, une série de photographies aériennes et une prospection électrique ont été réalisées sur le site. La prospection électrique serait à compléter car les zones envisagées dans un premier temps au sud des vestiges de l'église n'ont pas pu être sondées suite à un changement de dernière minute dans le programme de coupe des cultures en place (Fig. 119). La photographie aérienne permet de constater que la configuration du site autour des vestiges présente des similitudes avec ce que proposent les trois plans (Fig. 64). Le cours d'eau actuel qui entoure l'église au nord et à l'est se nomme *Le Ruisseau de l'Abbaye* et épouse une forme proche du tracé de l'enceinte proposé sur les plans.

En effet, le virage effectué par le ruisseau au nord-est peut correspondre avec le même angle de l'enceinte figurée sur les plans. De même, le ruisseau descend vers le Sud et semble tourner ensuite vers l'ouest (angle sud-est de l'enceinte représentée sur les plans ?) avant de

repartir vers l'étang de Naugue au sud. Sur la carte de Cassini, on observe que le ruisseau le Taillon, axé nord-sud, est représenté avec des affluents axés est-ouest sur sa rive occidentale. Au confluent de l'un d'entre eux, au nord-est du site d'implantation de l'abbaye, le Taillon a été en partie détourné, vers l'ouest, pour compléter la clôture du domaine abbatial sur son côté oriental. Il est possible aussi qu'un double lit du ruisseau en cet endroit ait été exploité à cette fin. Le nouveau cours d'eau ainsi créé a gardé dans son nom, Ruisseau de l'Abbaye, la trace de l'aménagement réalisé lors de l'installation des religieux. Le ruisseau reprend un lit unique au sud après l'étang de Naugue.

Sur la photographie aérienne, les irrégularités des cultures est davantage un résultat de fluctuations dans les plantations que de traces visibles de vestiges enfouis. Les plantations étant interrompues depuis l'année 2009, la surveillance du site est à assurer dans l'espoir de déceler des traces au sol permettant peut-être de placer des éléments bâtis liés au domaine abbatial, voire ceux figurés sur les plans.

La configuration actuelle du site correspond à la représentation du domaine sur les trois documents connus et permet de penser que ces plans sont bien représentatifs de l'abbaye en un temps donné, avant le XV^e siècle. La distance entre l'église et l'angle formé par le ruisseau du Taillon et le ruisseau de l'Abbaye pourrait donner un indice d'échelle pour les plans ; ceux-ci présentant des proportions différentes, la découverte du document original demeure essentielle pour approfondir cette approche.

III.2. Analyse archéologique des élévations

Pour chaque espace étudié au sein de l'église, l'analyse est séparée en deux parties : une première est consacrée à la description, la seconde expose les phases chronologiques qui en découlent.

III.2.1. Les élévations du chevet

III.2.1.1. Analyse des élévations

a. *Élévations extérieures*

L'étude du chevet montre un appareil homogène sur les élévations extérieures à l'est, au nord et au sud (Fig. 67 et Fig. 68).

De plan quadrangulaire, le chevet se termine à l'est par un mur coiffé d'un pignon, présentant un moyen appareil régulier de pierre de taille calcaire avec des joints fins (environ 1cm). Quatorze assises, dont quatre pour l'empattement, composent le mur dans la partie sous les baies, et vingt-sept au-dessus. Bien que la partie basse du mur soit altérée par l'érosion et qu'il y ait des zones ponctuelles de restauration, cette élévation du XII^e siècle conserve un aspect soigné et homogène.

Chaque angle du chevet est renforcé par deux contreforts larges de 1,44 m. De type dit roman, ils présentent le même profil : un larmier pour marquer la base puis quatre larmiers séparés de 1,20 m, puis un pan coupé. Ils sont composés d'un moyen appareil régulier de pierre de taille calcaire, liées par des joints fins (inférieur ou égal à 1 cm), sur vingt-quatre à vingt-six assises. Le larmier dessinant leur base est aligné avec celui de la base de l'élévation du chevet. Ces deux contreforts se posent dans leur partie supérieure sur le piédroit des baies.

Le chevet est percé à l'est par un triplet de baies identiques (FN 3, FN 4, FN 5)¹¹⁵⁵. Elles sont coiffées d'un arc en plein cintre et de deux voussures retombant sur des colonnettes à chapiteaux et bases nus. Seule une fine moulure pour l'astragale et deux congés pour marquer le tailloir dessinent ces chapiteaux très sobres. Les colonnettes sont composées de neuf tambours dont deux sont taillés, un pour former la base, l'autre le chapiteau. La baie centrale est sensiblement plus grande que les baies latérales (ouverture respectivement de 3,20 m et de 3 m). L'ensemble est appareillé avec soin, du moyen appareil pour les piédroits ornés des colonnettes, au petit appareil des claveaux très réguliers des voussures. L'encadrement des trois baies est surligné par un cordon de petites croix à quatre branches.

¹¹⁵⁵ Cf. Annexes, Fig. 174 et Fig. 175 pour la présentation et la description des unités stratigraphiques construites.

Une baie supplémentaire a été percée dans la partie haute de cette élévation orientale (FN 2). En forme de demi-cercle, cette baie présente un ébrasement externe qui donne au jour une forme de croissant de lune posé horizontalement sur ses pointes. En petit appareil de pierre de taille calcaire régulier et soigné, le demi-cercle de vingt-sept assises est surligné d'une moulure constituée de deux tores.

L'élévation septentrionale du chevet présente un moyen appareil de pierre de taille calcaire où les joints varient de 0,5 cm à 2 cm (Fig. 76). L'aspect régulier de ce parement soigné révèle toutefois des assises plus étroites que d'autres, sur les 32 assises qui le constituent. Dans la partie haute du mur, on observe un bandeau de corniche constitué de deux assises de sept de pierre de taille calcaire, l'assise la plus basse étant biseautée. L'ensemble est orné de neuf modillons nus ou ornés de motifs géométriques (Fig. 85).

Le chevet est percé au nord de deux baies (Fig. 84). La première, rectangulaire, se situe dans la partie basse du mur (PR 6). Elle donnait directement à l'intérieur dans l'angle nord-est intérieur du chœur. Elle est haute de 1,90 m et large de 0,91 m. Sa base se situe au niveau du larmier qui marque la base du mur, à 0,80 m du niveau du sol actuel. On observe également cinq trous de boulins ou solives (USC 126), suggérant un échafaudage ou une toiture, qui pourraient signaler ici la mise en place d'une annexe moderne installée contre le flanc nord du chevet. La porte (PR 6) a été rebouchée à l'aide de pierre de taille aux dimensions variées, dans l'alignement du parement extérieur, et en transformant le passage en siège à l'intérieur du chœur (USC 107).

Une seconde baie, mise en place lors de la construction du chevet, n'est visible qu'en partie car la construction de la chapelle est venue s'ancrer sur son piédroit occidental (FN 7). D'une hauteur voisine des 4,10 m, elle est coiffée d'un arc en plein cintre, formé par un tore qui se prolonge dans les piédroits. L'encadrement plein-cintre est surligné par un cordon de petites croix à quatre branches, identique à celui du triplet oriental. Cet encadrement retombe, de chaque côté, sur le tailloir à deux ressauts d'une colonnette, ornée d'un chapiteau orné d'une feuille terminée par une palmette. Cette longue baie est en partie rebouchée (USC 110), dans sa moitié inférieure. Ce comblement est constitué de moellons pris dans du mortier. Contre la base du piédroit oriental, trois assises de pierres taillées correspondent à une restauration (USC 111).

L'élévation sud du chevet présente également un moyen appareil de pierre de taille calcaire, avec un aspect soigné bien qu'irrégulier, et des joints très fins (0,5 cm) (Fig. 75, 79 et 82).

Le chevet est percé au sud d'une baie en plein cintre (FN 1) qui a été en partie restaurée (USC 328). L'ouverture est ornée d'un tore qui souligne le cintre et les piédroits (Fig. 83). Le tout est encadré, sur les piédroits par des colonnettes à tambours avec un chapiteau nu souligné d'un astragale arrondi, et au niveau de l'arc par un cintre clavé. Les claveaux sont réguliers, sept d'entre eux ont l'air d'être d'origine. Une restauration de cet arc est visible pour quatre claveaux de dimensions supérieures. Cette partie apparaît arrachée sur les photographies faites par J.-A. Brutails vers 1912¹¹⁵⁶. L'arc est surligné d'un cordon de pointes de diamants à quatre branches. Cette frise et les moulures des tailloirs des chapiteaux (deux congés arrondis superposés) sont les seules ornements de cette baie ouvrant sur le chœur de l'église. La frise semble conserver cinq modules d'origine.

La corniche coiffant cette élévation sud présente deux assises, la plus basse étant biseautée. Cette dernière assise est composée de treize pierres, dont une ornée d'une moulure (congé arrondi) au niveau du biseau. Sur les quatorze modillons qui soulignent la corniche, huit sont décorés de motifs géométriques ou de visages humains.

Les murs du chevet ont été rehaussés pour asseoir la nouvelle toiture (USC 127 et 330). On remarque au sommet de l'élévation sud plusieurs assises étroites de briques plates, associées par endroits à des moellons pris dans du mortier.

Dans sa partie occidentale, l'élévation sud du chevet est arrachée au niveau de la jonction avec le croisillon sud du transept aujourd'hui disparu (Fig. 82). Arraché dans sa partie haute, il conserve dans sa partie médiane les vestiges d'une reprise de taille des pierres pour y ancrer un arc brisé, certainement dans le but de voûter une chapelle prévue sur le transept. Du côté occidental, la reprise est terminée (USC 322), du côté oriental elle est visible dans un état en cours de reprise (USC 323). Il subsiste aussi des traces de la mise en place d'une toiture qui a pu fonctionner avec cette tentative d'ouvrir une chapelle sur le croisillon (USC 312 et 340). Cependant, il ne semble pas que la chapelle et sa voûte aient été terminées. En effet, sur la photographie de l'élévation prise par J.-A. Brutails vers 1912, on observe la trace d'arrachement de ce qui dû être le mur oriental du transept (la maçonnerie USC 324 correspond à la restauration de celle-ci)¹¹⁵⁷. Cette partie aurait été refaite si la chapelle avait

¹¹⁵⁶ Brutails, 1912a, 84.

¹¹⁵⁷ Brutails, 1912a, 84.

été achevée. La restauration visible dans la baie FN 1 (USC 328) marquerait l'emplacement prévu pour ancrer le mur oriental de la chapelle en projet, la même méthode ayant été adoptée et aboutie pour la chapelle nord qui vient se greffer sur la baie nord du chevet.

La partie basse de l'élévation sud du chevet est en grande partie cachée par la construction d'une sacristie, empiétant sur le contrefort (CN 2) et la baie (FN 1) ouvrant sur le chœur. La sacristie fut construite à l'aide de moellons non équarris mêlés au mortier, associés à plusieurs pierre taillées utilisées en remploi, dont des éléments de décor.

La lecture de la partie basse sud du chevet (MR4/325) est donc difficile, sachant de plus que la seule partie basse conservée, avant la jonction avec le transept, présente un parement différent par rapport à la partie haute (MR4/301). En effet, le calcaire utilisé n'a pas la même qualité que pour la partie supérieure du mur et le soin apporté semble également moins important. On remarque également que trois assises, les 10^e, 11^e et 12^e, sont bien plus étroites que les autres, ainsi que la 18^e assise, toujours en partant de la base du mur.

b. Élévations intérieures

Le parement intérieur du chevet est recouvert d'un badigeon blanc, sur lequel un parement a été redessiné à la peinture rouge à l'est (Fig. 69 et 70). On perçoit toutefois ponctuellement le parement en moyen appareil sous le badigeon.

Le parement intérieur de la triple baie présente trois voussures pour chaque arc plein-cintre (FN 3, FN 4, FN 5). L'ensemble étant surligné d'une frise de triangles. L'appareil a été badigeonné puis redessiné au rouge. Chaque baie est pourvue de trois colonnettes sur chaque piédroit : les deux voussures internes retombent sur des colonnettes nues à tambours, coiffées de chapiteaux nus et dont la base est ornée de disques, identique à la base des colonnettes ornant la baie nord de la chapelle (FN 7). La troisième voussure retombe sur quatre colonnettes annelées, chacune présentant des chapiteaux annelés (trois tores) et des bases moulurées mais altérées en plusieurs endroits¹¹⁵⁸. Chaque colonnette présente une forme différente d'anneaux : du nord vers le sud, la première est rythmée tous les 8-10 cm de deux anneaux fins de 1 à 2 cm, la deuxième présente tous les 10 cm environ un anneau de 2 cm formé de deux anneaux tangents, la troisième est scandée tous les 10-12 cm d'anneaux de 2,5

¹¹⁵⁸ Le profil des bases est composé ainsi : filet, tore, listel, scotie, listel, tore (de haut en bas).

cm au profil arrondi, enfin la quatrième et dernière est rythmée tous les 8-10 cm d'anneaux de 1,8 cm présentant une arête au deux tiers.

Dans la partie haute de l'élévation orientale du chevet, la baie en demi-cercle présente un ébrasement interne, donnant au vitrail une forme en croissant de lune posé sur les pointes (FN 2).

La baie en plein-cintre ouverte dans l'élévation nord du chevet (FN 7) est haute de 3 mètres (Fig. 84). Coiffée d'un arc plein-cintre, elle offre une symétrie avec la baie qui lui fait face, percée dans l'élévation sud (FN 1). L'arc retombe sur une colonnette nue à l'ouest et sur une colonnette annelée à l'est, et inversement pour la baie sud. Les colonnes nues et les colonnes annelées se font respectivement face. Les quatre colonnettes sont coiffées de chapiteaux annelés semblables à ceux observés sur les colonnettes du triplet oriental. L'arc de ces deux baies est surligné d'un cordon de pointes de diamants au nord et d'une frise en dents-de-scie au sud.

Le chevet est coiffé d'une voûte d'ogives, présentant un moyen appareil régulier de pierre de taille (VT 1)¹¹⁵⁹. Sur les trois élévations du chevet, les voûtains retombent une architrave à l'est et des formerets au nord et au sud, au profil composé d'une scotie puis d'un tore. Les arcs formerets retombent sur des chapiteaux plats (AC 14, AC 15). Les ogives retombent sur des colonnes à l'est (CL 28, CL 29), et, à l'ouest, sur deux supports composés d'une colonne adossée, complétée côté chœur par une colonne plus fine terminée par un cul-de-lampe ornementé (protomé humain coiffé d'un chapiteau), et côté croisée par une colonne plus fine. Les supports recevant les ogives ont été greffés sur les chapiteaux plats recevant les arcs formerets (Fig. 86 et 87).

Le niveau d'origine du sol n'est pas perceptible par l'ajout d'une estrade construite en pierre de taille (USC 811, 812), cachant également les bases des supports des angles orientaux du chœur.

La porte ouverte dans l'angle nord-est (PR 6) présente ici une hauteur de 1,52 m et une largeur de 0,87 m. La banquettes installée lors du comblement de la porte est haute de 0,40 m. Une autre porte rectangulaire fut percée dans l'élévation sud lors de l'aménagement d'une sacristie construite en pierre au XVIII^e siècle, contre le flanc sud du chevet (PR 7).

Le chevet présente une grande homogénéité dans son élévation. Seules les ogives semblent avoir été rajoutées postérieurement à la construction primitive. Son décor est homogène par

¹¹⁵⁹ Le profil des ogives du chœur est le suivant : scotie, tore, filet, tore, scotie.

son austérité mais présente des variantes dans le traitement des cordons, tailloirs et chapiteaux, volontaires pour introduire un rythme décoratif ou plus vraisemblablement résultant de remaniements.

III.2.1.2. Phases chronologiques proposées pour le chevet

Ces observations permettent de mettre en valeur les phases suivantes au niveau du chevet. Tout d'abord, au cours de la deuxième moitié du XII^e siècle, les trois élévations nord, est et sud, sont élevées simultanément pour réaliser un chevet à fond plat. L'épaisseur des murs et la présence des contreforts peuvent suggérer une voûte, mais l'église pouvait tout aussi bien être charpentée. Cependant, les contreforts orientaux s'appuyant sur les baies peuvent suggérer d'une reprise. Dans son étude réalisée en 1912, J.-A. Brutails suggérait qu'il y avait des vestiges d'une voûte en berceau ou en coupole au-dessus de la voûte d'ogives du chevet¹¹⁶⁰. Les voûtes sont réalisées dans une phase postérieure mais relativement proche de la phase précédente, à la fin du XII^e siècle ou au début du XIII^e siècle. C'est à la même période que fut greffée sur l'élévation nord du chevet la chapelle ouvrant sur le transept. Ces voûtes ont été fortement remaniées au XVIII^e siècle, d'après les textes qui citent une voûte ruinée en 1702 et une nouvelle voûte au-dessus de l'autel en 1710.

Les traces d'arrachement, restaurées, visibles sur l'élévation sud, révèlent le projet d'ouvrir une chapelle également sur le transept sud.

La baie en demi-cercle percée dans la partie haute du chevet, dans l'élévation orientale, semble bien intégrée à la paroi, mais présente néanmoins une facture qui suggère de la placer à l'époque moderne. On observe le même type de baie dans des églises de Charente, dans le mur oriental du chevet plat de l'église de Biron (XII^e-XV^e et XVII^e siècles), toujours en partie haute dans un mur gouttereau de l'église de Pérignac, et au-dessus d'une porte monumentale d'accès à l'hôpital des pèlerins à Pons (XII^e-XVII^e siècles).

L'ouverture dans l'élévation nord a été aménagée à l'époque moderne pour accéder à une sacristie ou autre annexe mise en place contre le chevet. De même, l'ouverture sud a été réalisée lors de la construction au XVIII^e siècle de la sacristie, toujours utilisée aujourd'hui.

¹¹⁶⁰ Brutails, 1912a, 84.

III.2.2. La croisée du transept

III.2.2.1. Analyse des élévations

Bien que recouvert d'un badigeon, l'appareil moyen et régulier de l'arc triomphal est encore perceptible (AC 16). Il retombe sur des colonnes adossées flanquées de colonnes plus fines, recevant les ogives du chœur et les vestiges des pendentifs qui portaient une coupole circulaire sur la croisée (VT 2). Leurs chapiteaux sont ornés de décors végétaux symétriquement semblables (nord-sud), mais réalisés par des mains différentes ou restaurés (Fig. 88).

Sur les quatre élévations actuelles de la croisée du transept, on remarque sous le badigeon plusieurs trous de section carrée, certainement pour y ancrer la voûte en plâtre mentionnée par J.-A. Brutails lors de sa description de l'abbatiale dans les années 1910 (VT 5) (Fig. 71 et 72)¹¹⁶¹.

Il subsiste des vestiges des pendentifs aux angles orientaux et à l'angle sud-ouest (AC 11, AC 12, AC 7). Ces pendentifs retombent sur des supports semblables coiffés de chapiteaux ornés de motifs végétaux sur la corbeille et de motifs géométriques sur le tailloir (Fig. 73). À l'angle nord-ouest, le support et le chapiteau sont différents et aucun vestige de pendentif ne subsiste (CL 12). Vu l'orientation oblique du mur occidental de la croisée (c'est-à-dire celui de l'église actuelle), il semble que cette colonne découle des remaniements modernes et ne se situe pas à l'emplacement de l'ancien angle nord-ouest de la croisée, angle qui se situait plus à l'ouest par rapport à sa position actuelle. La croisée du transept devait présenter un plan carré d'environ 6,50 m.

Malgré le badigeon blanc, l'appareil de l'arc plein cintre séparant la croisée du bras nord du transept est visible, composé de claveaux de taille moyenne et régulière (AC 8). Cet arc retombe à l'est sur le pilastre CL 10 large de 0,77 m, et à l'ouest sur le pilastre CL 11, large de 0,78 m, qui reçoit également l'ogive du transept. Ces deux pilastres présentent un appareil composé d'un grand appareil assez régulier, et ils sont coiffés d'un tailloir lisse. Cette élévation nord de la croisée se termine sous la charpente par des assises de restauration, liées à des travaux sur la toiture ou à la dérestauration de la voûte.

L'élévation occidentale (MR 1) est composée de moellons pris dans du mortier et de quelques pierre taillées utilisées en remploi. Cette élévation conserve des vestiges de l'arc

¹¹⁶¹ Brutails, 1912a, 82-84.

doubleau qui séparait la croisée de la nef (AC 1), pris dans le mur, porté par le même support qui recevait le pendentif sud-ouest (AC 11, CL 18). La colonne (CL 12) dans l'angle nord-est est adossée au pilastre (CL 11). Ce dernier reçoit l'arc entre la croisée et le bras nord du transept et les ogives de ce même espace.

Deux portes furent percées dans cette élévation occidentale : la porte PR 2, dont on aperçoit ici les vestiges du piédroit nord pris dans la maçonnerie du mur MR1/711 (USC 713). Une seconde porte, PR 3, est encore aujourd'hui l'accès principal de l'église. Son arc légèrement surbaissé et ses piédroits sont en pierre de taille (8 assises). Elle présente un léger ébrasement interne. Cette clôture occidentale de l'édifice présente au-dessus de la porte d'accès une importante fissure qui s'étend sur toute la hauteur de l'élévation (USC 712).

L'élévation sud de la croisée a conservé en partie les deux pendentifs (AC 11, AC 12) qui soutenaient une coupole. Aux angles, des colonnes sont toujours en place (CL 18, CL 21). Elles sont adossées à l'est et à l'ouest sur des pilastres (CL 20 et CL 19). Un dossier se loge entre la colonne et le pilastre pour recevoir à l'est et à l'ouest la retombée de l'arc formeret (AC 10) qui ouvrait de la croisée vers le bras sud du transept. Sous cette grande arcade, on observe les vestiges d'un arc moins haut (AC 6) retombant sur les pilastres CL 19 et CL 20. L'arc (AC 10) visible au sud présente une grande parenté avec l'arc formeret sud du chevet (AC 15).

III.2.2.2. Phases chronologiques proposées pour la croisée du transept

Les phases chronologiques suggérées par ces observations sont les suivantes. La croisée fut élevée au cours de la deuxième moitié du XII^e siècle, en même temps que le chevet. La croisée présentait alors un plan carré de 6,50 m de côté, ouvrait sur le chevet à l'est, sur le transept au sud et au nord, et sur la nef à l'ouest. Elle a été voûtée d'une coupole sur pendentifs, vraisemblablement dès son élévation. À la vue des vestiges d'arc sur l'élévation méridionale, la voûte du transept sud (berceau) semble avoir été plus basse que la coupole de la croisée.

Le bras sud du transept et la nef furent vraisemblablement détruits au cours du XV^e siècle. des réparations furent ordonnées dès le XVII^e siècle mais réalisées seulement à partir du siècle suivant où des murs de clôture furent construits pour fermer le peu de vestiges subsistant de l'abbatiale. Ainsi, la croisée fut fermée sur ses côtés sud et ouest. L'angle nord-ouest de la

croisée se situait plus à l'ouest que l'angle actuel découlant de ces restaurations. Les pilastres (CL 11 et CL 10) et l'arc qu'ils reçoivent, entre croisée et transept nord, ont été aménagés lors de ces restaurations. Une colonne (CL 12) fut ajoutée dans l'angle nouvellement remis en place au nord-ouest pour conserver l'harmonie des supports dans la croisée.

Dans cette nouvelle élévation occidentale fut percée une première porte (PR 2) dont on aperçoit encore les vestiges du piédroit nord pris dans la maçonnerie (USC 713). Une seconde porte, peut-être la porte "nouvellement faite" dont il est question dans le procès-verbal de 1710, est encore aujourd'hui l'accès principal de l'église.

Lorsque J.-A. Brutails visite l'église en 1912, la croisée est voûtée d'une coupole en plâtre, qu'il date des années 1880 grâce à une source mentionnant le contrat passé avec un plâtrier¹¹⁶². Cette voûte a été déposée par la suite et les traces de son ancrage sont encore visibles (USC 708).

La partie haute des murs a été remaniée en 1912 et en 1934 pour restaurer la toiture (USC 709).

III.2.3. Le bras nord du transept

III.2.3.1. Analyse des élévations

a. Élévations extérieures

L'élévation nord du transept présente un appareil irrégulier de pierre de taille calcaire de trente-cinq assises (MR11) (Fig. 75 et 76). Le ressaut à sa base est marqué par un larmier. On remarque que certaines assises sont plus étroites que la moyenne (25-35 cm de hauteur) : les 13^e, 14^e et 15^e, puis la 17^e, la 19^e et la 20^e présentent une hauteur plus proche des 10-15 cm. Les premières assises du mur, en partant du bas, ont été mesurées : elles présentent les mêmes hauteurs observées sur les assises des élévations orientale et occidentale subsistantes de ce bras du transept, qui sont les hauteurs d'assises observées sur les trois élévations du chevet.

Cette élévation est renforcée de deux contreforts de type roman (CN 6, CN 7), au chaque coin du croisillon, contre l'élévation nord. Pour ces deux contreforts, on a observé un appareil régulier de pierre de taille calcaire sur 29 assises (CN 6) et 27 assises (CN 7) et des joints fins (entre 0,5 cm et 1cm). Cependant, quelques pierres présentent des plus petites dimensions que

¹¹⁶² Brutails, 1912a, 84. En note de bas de page, il écrit : « on traita, en 1880, avec un plâtrier, pour 950 francs », sans donner la référence.

la moyenne (25-35 cm de hauteur) pour le contrefort CN 6. Le contrefort CN 7 est haut d'environ 8,85 m et le contrefort CN 6 mesure environ 9 m, alors que le contrefort contrebutant le chevet est conservé sur une hauteur d'environ 8 m. Ils ne sont pas du même profil que les contreforts du chevet car ils ne présentent que deux larmiers, en plus du pan coupé à leur sommet. Le contrefort est (CN 6) présente également un larmier à la base du mur, dans le prolongement de celui du mur, contrairement au contrefort ouest (CN 7), où le larmier a peut-être été tronqué.

Le croisillon du transept a été percé au nord par une longue baie coiffée d'un arc plein-cintre formé de sept claveaux (FN 9). Elle ne présente aucun décor, si ce n'est le léger biseau visible sur ces claveaux, ni aucun ornement pour les piédroits. Il est possible qu'il soit question ici de l'agrandissement d'une baie antérieure. Elle fut totalement rebouchée, sur son ouverture intérieure par des petits moellons non équarris liés au mortier (USC 121), et sur son ouverture extérieure par 10 assises en pierre de taille calcaire, avec des joints très fins inférieurs ou égaux à 0,5 cm (USC 120).

La façade occidentale de l'église a conservé en partie l'élévation du bras nord du transept (MR1/402). Cette élévation présente un grand et moyen appareil de pierre de taille calcaire, suivant des assises de hauteur variable avec un aspect régulier, surtout dans la partie haute de l'élévation (Fig. 66 et 74). On remarque toutefois que les 11^e et 12^e assises en partant de la base du mur sont bien moins hautes (respectivement 20 cm et 12 cm) que les autres assises (entre 30 et 40 cm), de même pour la 14^e (20 cm) et la 15^e assise (15 cm). Les joints sont fins sur l'ensemble de cet appareil. Dans la partie haute de ce mur, cinq modillons nus subsistent (USC 405) ; ils soulignaient vraisemblablement la toiture du transept. Ils sont à la même hauteur que les modillons du chevet. Le contrefort qui contribue le croisillon à l'ouest est semblable aux contreforts nord (CN 1).

On remarque sur la façade occidentale une zone irrégulière (USC 433) où il apparaît les vestiges de l'arrachement du mur nord de la nef, c'est-à-dire la limite méridionale du bras du transept.

b. Élévations intérieures

L'élévation nord du transept présente à l'intérieur un moyen appareil irrégulier de pierre de taille avec des joints d'environ 1 cm (Fig. 77 et 78). Un total de 29 assises est lisible sous la voûte actuelle (MR11). On observa à nouveau la longue baie couverte d'un arc plein-cintre appareillé (FN 9), ici surligné d'un cordon palmettes entrelacées (USC 507). L'ouverture de la baie est haute de 3,80 mètres. On observe que le voûtain est tangent au cordon coiffant la baie révélant des remaniements manifestes. La voûte d'ogive, fissurée, présente un moyen appareil régulier de pierre de taille calcaire (VT 3). Les ogives présentent un profil très proche du profil des ogives de la chapelle¹¹⁶³. Elles retombent sur des pilastres au sud (CL 10, CL 11) et sur des colonnes à tambours au nord, avec des chapiteaux au décor végétal (CL 13, CL 14) (Fig. 85). Des différences entre le parement proche des colonnes et celui dans la partie médiane du mur suggèrent des reprises de part et d'autres des deux colonnes lors de leur mise en place. Les tambours sont en effet parfaitement alignés avec les assises en pierre de taille plus régulières en cet endroit que dans la partie médiane du mur (MR 11).

L'élévation occidentale est conservée sur la partie nord : une fissure marque la limite entre l'élévation primitive conservée (USC 510) et une partie restaurée au sud (USC 510 bis). La partie conservée est composée d'un grand appareil en pierre de taille calcaire¹¹⁶⁴ sur un total de 29 assises. Les joints, visiblement restaurés, bavent sur le parement et semblent être épais d'environ 2 cm. Les 10^e, 12^e et 13^e assises, en partant de la base du mur, sont plus étroites avec une hauteur de 10-12 cm. La même observation a été faite sur les parements extérieurs du transept nord.

Une porte, percée dans l'élévation occidentale, permettait d'accéder directement à l'intérieur du transept (PR 1). Elle semble contemporaine de la partie restaurée de l'élévation. Ce passage à travers le mur est voûté en anse de panier. L'arc extérieur de la porte fut abaissé (USC 514 et USC 515). Cette entrée fut ensuite rebouchée, sur la partie occidentale de l'épaisseur du mur (USC 516).

Deux niches sont aménagées dans la paroi occidentale, placées de part et d'autre de la porte.

¹¹⁶³ Les ogives dans le bras nord du transept présentent le profil suivant : tore, filet, tore, filet, tore.

¹¹⁶⁴ Le module des pierres de l'élévation occidentale est le suivant : 35-50 cm de longueur et 25-30 cm de large.

III.2.3.2. Phases chronologiques proposées pour
le bras nord du transept

Les observations faites sur le parement du transept révèlent qu'il a été élevé en même temps que le chevet, au cours de la deuxième moitié du XII^e siècle. Il est possible qu'il n'ait pas été complètement fermé à l'est et qu'il pouvait ouvrir sur une chapelle. En effet, les pilastres (CL 15 et CL 10) situés entre le transept et la chapelle actuelle pourraient suggérer un tel aménagement.

Très rapidement, et ce dès la fin du XII^e siècle ou au début du XIII^e siècle, une chapelle fut greffée contre le transept et le chevet. Le mur du transept est démoli et la chapelle étudiée ci-après est aménagée, à fond plat. C'est probablement au même moment que les supports sont mis en place et que le transept est voûté d'ogives. Cependant, il est écrit dans le dossier relatif à l'abbaye au service de l'Inventaire de Bordeaux que le transept nord aurait été à nouveau voûté en 1835. Cette mention peut être relative à des restaurations, mais semble bien citer les voûtes visibles actuellement, qui empiètent sur la baie.

L'abbaye ayant été probablement attaquée au début du XV^e siècle par les troupes de Louis d'Orléans, le transept a dû être fragilisé ou démoli à ce moment là. L'angle sud-ouest a été totalement démoli ou est tombé en ruines peu à peu après cette attaque, emportant les supports des angles sud et l'arc entre la croisée et le bras nord du transept.

Un mur de clôture est construit à l'ouest dès le XVIII^e siècle pour conserver les quelques restes de l'abbatiale devenue l'église paroissiale. Le transept nord est à nouveau fermé à l'ouest où une porte d'accès est aménagée. Les pilastres et l'arc plein-cintre actuellement visibles entre le transept et la croisée ont été aménagés lors de ces restaurations. Les voûtes actuellement visibles probablement aussi. L'arc extérieur de la porte ouest fut abaissé (USC 514 et USC 515). Cette entrée fut ensuite rebouchée, sur la partie occidentale de l'épaisseur du mur (USC 516). Les restaurations mentionnées dans les textes sont étalées du XVIII^e au XIX^e siècle et comprennent donc une grande partie de la reconstruction du transept nord.

III.2.4. La chapelle ouverte sur le bras nord du transept

III.2.4.1. analyse des élévations

a. Élévations extérieures

La chapelle est de plan rectangulaire et par conséquent à fond plat. L'élévation orientale (MR8/213) présente un parement de vingt-sept assises d'un moyen appareil assez régulier de pierre de taille calcaire, liées par des joints fins (inférieurs ou égaux à 1cm). Ce parement porte des traces de restauration, mais il est difficile de les délimiter précisément car de nombreux champignons recouvrent l'ensemble. Dans la partie basse de cette élévation, dans l'angle entre le chevet et la chapelle, une partie de la maçonnerie est altérée, et semble avoir été arrachée (USC 217). Un linteau est toujours en place mais on observe bien le parement de la chapelle arraché au niveau de cette ouverture. Elle ne correspond à aucune trace à l'intérieur de la chapelle. Elle a été rebouchée ensuite par des petits moellons pris dans du mortier, recouverts d'un crépi dans la partie haute (USC 218, 223).

La chapelle a été percée à l'est d'une longue baie haute de 3 m et coiffée d'un arc plein-cintre. Un biseau est taillé dans les pierres composant les piédroits (FN 6). Ces derniers se composent de neuf assises, pour recevoir l'arc plein-cintre composé de douze claveaux. Cette baie est décorée seulement par un bandeau de billettes (ou damier) qui surligne le cintre et se prolonge horizontalement sur une vingtaine de centimètres de part et d'autre de la baie (USC 220).

Cette élévation est couronnée par un bandeau de corniche souligné de six modillons nus (USC 215). Le bandeau est constitué d'une seule assise de cinq pierres biseautées. Il se situe à une hauteur supérieure à celle du bandeau à modillons du chevet.

Au-dessus de la corniche, l'élévation orientale de la chapelle se termine par un parement moins soigné, irrégulier, en pierre de taille calcaire et quelques moellons, réalisé pour ajuster la toiture (MR8/214).

L'angle nord-est de la chapelle est renforcé par un contrefort englobant (CN 8). D'un appareil régulier de pierre de taille calcaire, ce contrefort de type roman présente quatre larmiers sur son parement oriental. Un larmier supplémentaire est visible sur le parement nord.

L'élévation septentrionale de la chapelle se compose de 31 assises d'un appareil irrégulier de moyen appareil de pierre de taille calcaire. Un premier larmier parcourt la base du mur, comme sur l'ensemble nord de l'édifice, à une hauteur d'environ 1m du sol actuel, mais un deuxième larmier apparaît aussi sur l'élévation nord de la chapelle, à environ 2,50 m du niveau actuel du sol.

La chapelle est percée au nord par une baie en plein-cintre (FN 8), dont le linteau échancré est composé de deux pierre taillées et gravées pour imiter des claveaux, imitant ainsi le cintre clavé de la baie nord du transept. Elle est haute d'environ 3 m et les pierres qui forment ses piédroits présentent un léger biseau extérieur.

Enfin, au sommet du mur, on observe le retour du bandeau qui souligne la corniche sur l'élévation orientale de la chapelle (USC 112) mais qui est interrompu sur cette élévation nord.

b. Élévations intérieures

L'arc (AC 9) séparant le bras nord du transept de la chapelle présente un profil identique à celui de l'arc triomphal mais avec une largeur moindre¹¹⁶⁵.

Le parement intérieur oriental de la chapelle (MR8/609) est recouvert d'un badigeon blanc et redessiné à la peinture rouge. Toutefois, on perçoit environ 26 assises de grand appareil régulier sous la voûte d'ogives (VT 4). La base du mur et la moulure qui l'ornait sont couverts par la construction d'une estrade (USC 608).

La voûte d'ogives présente un moyen appareil régulier de pierre de taille (proche de l'appareil des voûtes du transept nord et du chœur). Les ogives présentent un profil différent de celui des ogives du chœur¹¹⁶⁶. Elles retombent à l'est sur des culs-de-lampe en pointe de crayons et coiffés de chapiteaux au décor végétal (CL 16, CL 17). Elles retombent au nord sur un pilastre coiffé d'un tailloir orné d'une palmette (CL 15) et au sud sur le pilastre CL 10, remanié lors de la construction de la chapelle. Les ogives sont déformées au nord pour s'adapter à l'espace à voûter ; elle présente plusieurs fissures.

Une longue baie en arc plein-cintre éclaire la chapelle à l'est (FN 6). L'ouverture est haute de 3 mètres et présente un ébrasement interne. Elle est surlignée d'un cordon orné d'une frise

¹¹⁶⁵ Le profil de l'arc entre le transept et la chapelle est le suivant : filet, tore, congé, filet, congé, tore, filet.

¹¹⁶⁶ Le profil des ogives de la voûte de la chapelle est le suivant : tore, arête, tore, arête, tore.

de triangles irréguliers (USC 612). Les colonnettes des piédroits se prolongent en un tore qui souligne l'arc plein-cintre. Leur base est cachée par un autel en bois.

Le parement de l'élévation nord de la chapelle est également recouvert par un badigeon blanc crème et redessiné au rouge (MR10/601). On perçoit toutefois le moyen appareil assez régulier et des joints d'environ 1 cm.

L'élévation septentrionale de la chapelle est percée par une longue baie en arc plein-cintre avec un ébrasement interne peint en rouge (FN 8). L'ouverture est haute de 3 mètres. L'arc est surligné d'un cordon orné d'une frise de petites croix. Chaque piédroit porte une colonnette (10 tambours) coiffée d'un chapiteau au décor végétal. Les bases des colonnettes, semblables aux bases des colonnettes intérieures du triplet du chœur, présentent des côtés en demi-disques.

Le pilastre nord entre le transept et la chapelle (CL 15) est intégré dans le mur nord de la chapelle MR10/601. Ce pilastre semble appartenir à la construction primitive du bras nord du transept.

L'élévation méridionale de la chapelle correspond à l'ancien parement extérieur nord du chevet, contre lequel la chapelle a été aménagée (MR9/614). La lecture du parement est difficile par la présence d'un épais badigeon, sur lequel le parement est tracé au rouge. Un bandeau à trois ressauts orne la partie haute de cette élévation, placé au même niveau que le cordon de la baie orientale (USC 616).

III.2.4.2. Phases chronologiques proposées pour la chapelle ouverte sur le transept nord

La chapelle a été aménagée à la fin du XII^e siècle ou au début du XIII^e siècle dans l'angle formé par le chevet et le bras nord du transept. La voûte d'ogives retombe sur des culs-de-lampe dont la sculpture présente une grande parenté avec les culs-de-lampe du chœur de la collégiale Saint-Seurin de Bordeaux, attribués à la fin du XII^e siècle. Il est alors probable que la chapelle ait été voûtée dès sa construction. Les baies percées au nord et à l'est furent travaillées de façon à être harmonieuses avec les éléments déjà en place du chevet et du transept : au nord, l'arc de la baie de la chapelle est simulé en petits moellons dessinés sur les pierres pour être semblable à la baie du transept. Au nord, la baie est surlignée d'un cordon décoratif évoquant la baie du chevet.

Le parement oriental a été altéré en partie basse au niveau de la jonction avec le chevet. Cette zone peut être liée à l'aménagement d'une annexe contre le parement nord du chevet ou à l'altération de la maçonnerie quand l'église était en ruine du XV^e siècle jusqu'aux restaurations du XVIII^e siècle.

Seule la jonction de la chapelle avec le transept et la croisée au sud-ouest a été détruite lors de l'attaque supposée de l'abbaye au début du XV^e siècle. Un nouveau pilastre a été aménagé à cet emplacement lors des restaurations du XVIII^e ou du XIX^e siècle. La voûte d'ogives a été refaite au XIX^e siècle, si l'on en croit ce qu'écrit R. Biron, qui précise dans son étude que la chapelle adjacente au bras nord a été voûtée en 1835¹¹⁶⁷. La voûte actuellement visible appartiendrait alors aussi aux phases de restaurations entreprises dès le XVIII^e siècle.

Les toitures ont été reprises au XX^e siècle ; le rehaussement des murs de la chapelle, visible surtout à l'est, peut être contemporain de ces remaniements.

III.2.5. Les vestiges du bras sud du transept

III.2.5.1. Analyse des élévations

a. Élévations extérieures

Il ne reste que des vestiges de l'élévation occidentale du bras sud du transept (MR5/908), où des remaniements sont observables (USC 909, 910). Le parement extérieur présente un appareil irrégulier de pierre de taille calcaire (Fig. 65, 79, 81 et 82). La même fréquence que sur les élévations du chevet et du transept nord a été relevée dans la hauteur des assises. On remarque également que les 11^e et 12^e assises sont bien plus étroites que les autres assises conservées.

La 8^e assise (USC 910) est composée de pierres qui accusent un profil adapté à un départ de voûte. (USC 910). Un couloir voûté est en effet en partie conservé, aménagé contre le bras sud du transept ; des traces de reprises sont manifestes. Le parement apparaît plus soigné sous cette 8^e assise par rapport à l'élévation visible au-dessus. Dans sa partie basse, la maçonnerie conservée du transept s'appuie contre une maçonnerie antérieure (USC 341) visible au fond du couloir voûté. Cependant, dans sa partie haute, il apparaît lié, chaîné, avec la maçonnerie de la tour placée au-dessus du même couloir.

¹¹⁶⁷ Biron, 1934, 99. L'auteur ne mentionne pas la source relative à cette restauration. Elle ne figure pas dans les actes de la série G relatifs à l'abbaye.

b. Élévations intérieures

Le parement intérieur de ce mur (MR5) est semblable au parement extérieur, et présente, là encore, les mêmes hauteurs d'assises dans la partie basse de l'élévation (MR5/904). On retrouve les 10^e, 11^e et 12^e assises plus étroites que les autres sur l'ensemble du parement (Fig. 65, 79 et 80). Cette élévation est toutefois ici conservée sur une hauteur plus importante et permet d'observer, à partir de la 21^e assise visible un changement dans l'appareil qui paraît plus soigné et plus régulier (MR5/902). Les mêmes observations ont été faites pour l'élévation extérieure sud du chevet, où un appareil plus régulier apparaissait dans la partie haute du mur. Ce changement dans l'appareil est observable vers la 20^e assise sur ces deux parements (chevet et transept).

Des niches ont été aménagées dans la partie basse du mur (NC 3 et NC 4) dans une phase postérieure. Elles ont été restaurées (USC 907).

L'élévation occidentale du bras sud a été largement remaniée lors de la restauration de la tourelle d'escalier, à l'aide d'un appareil mélangeant pierre de taille et moellons (MR5/901). Un jour fut aménagé dans cette élévation pour éclairer l'escalier (FN 10).

Sur l'actuelle élévation sud de l'église, on peut observer les vestiges de l'arc qui séparait le bras sud et la croisée du transept (AC 6). Cet arc, retombant sur des pilastres seulement visibles à l'intérieur de l'édifice, peut suggérer la mise en place d'une voûte (berceau) sur le transept sud (Fig. 79). La réalisation d'une voûte d'ogives est également à envisager par la présence d'un élément d'ogive sur la colonne dans l'ancien angle nord-est (CL 3) (Fig. 85). Cette colonne est adossée à un pilastre (CL 4) et leurs tambours et assises respectives sont alignés. Une seconde colonne dans l'ancien angle nord-ouest du bras sud n'a conservé que neuf tambours (CL 2), alignés avec les assises du mur occidental. Le pilastre CL 4 appartient à la construction primitive du transept, avec une largeur révélant que ce dernier pouvait être ouvert sur un espace (chapelle) à l'est.

Au-dessus de l'arcade entre la croisée et le bras sud, l'appareil de petits moellons correspond à l'emplacement de la voûte et aux restaurations postérieures (Fig. 82). De même sous l'arcade, l'ouverture est clôturée par un appareil irrégulier, sans assises, de petits moellons mêlés à des pierres taillées utilisées en remploi, dont des éléments de décor.

Sur l'élévation sud du chevet, des traces de taille dessinant la forme d'un arc révèlent le projet d'ouvrir un espace attenant au transept (USC 323), alors que le chevet est achevé. Des éléments indiquent également une toiture au-dessus de cet espace voûté (USC 312 et USC 340).

III.2.5.2. Phases chronologiques proposées pour le bras sud du transept

L'élévation occidentale a été posée contre une maçonnerie antérieure (USC 341), visible au fond du couloir voûté, suggérant que l'on est face ici à la reprise d'un édifice antérieur ou à un changement de parti pendant la construction.

Les observations faites au niveau du parement suggèrent que le bras sud du transept a été élevé en même temps que le bras nord du transept et le chevet, dans la deuxième moitié du XII^e siècle. Aucun élément de son extrémité méridionale n'a pu être observé permettant de savoir s'il était fermé ou ouvert sur des annexes. Le mur occidental est chaîné en partie haute avec des vestiges de la tour. Une première tour a donc été élevée à cet emplacement en même temps que le transept.

Les vestiges du pilastre (CL 4), entre la croisée et le transept à l'est, indiquent que transept ouvrait sur un espace orienté, comme il a été observé sur le bras nord. Au regard du parement méridional du chevet, cet espace (chapelle) n'était pas aussi haut que le transept et le chevet. De plus, les traces d'arrachement signalant l'emplacement du mur oriental du transept (USC 324bis) conduisent à penser que cet espace était plus étroit que le bras du transept. En effet, si un retour se place ici, soit l'espace est une chapelle de plan rectangulaire peu profonde (largeur égale environ à la largeur conservée du pilastre), soit elle est plus profonde, mais son ouverture est moins large que le bras du transept est long (dans un axe nord-sud).

Rapidement après cette construction, à la fin du XII^e siècle ou au début du XIII^e siècle, il est décidé de construire une chapelle plus grande sur le bras sud du transept, alors que le même projet a déjà été réalisé sur le transept nord. Les traces de pic dessinant un arc sur l'élévation du chevet révèlent ce projet avec l'intention de voûter le nouvel espace (USC 323). Comme il a été observé sur l'élévation nord, le retour de cette nouvelle chapelle devait se faire sur le mur sud du chevet au niveau de la baie, en empiétant sur son piédroit occidental. Des traces de restauration sont en effet visibles à cet endroit sur la baie sud du chevet (partie arrachée sur les photos de J.-A. Brutails en 1912). Il est difficile d'en conclure que le retour a été construit car il est impossible d'observer davantage ce parement, par la construction au XIX^e siècle de la sacristie actuelle. L'agrandissement de la chapelle sud ne semble pas avoir été achevé.

Le bras sud du transept a disparu probablement lors de la destruction de l'église au XV^e siècle, seul le mur occidental est en partie conservé.

Un mur a été construit à la jonction entre le bras sud et la croisée (MR4/316) pour consolider et conserver les vestiges de l'abbatiale. Parmi les nombreuses restaurations faites sur les vestiges de l'église dès les XVII^e et XVIII^e siècles, une tour d'escalier a été greffée sur le mur occidental du transept sud. Elle venait selon toute vraisemblance remplacer une tour antérieure. Elle permettait l'accès à un clocher pignon installé au-dessus de la nouvelle façade occidentale de l'église, muni de deux cloches du XVII^e siècle.

III.2.6. Les vestiges de la nef

III.2.6.1. Analyse des élévations

Les rares vestiges de la nef, visibles au niveau de la façade occidentale de l'église, consistent en un fragment de maçonnerie axée est-ouest et un pendentif en grande partie conservé (Fig. 66 et 74).

Le support entre la croisée et la nef est conservé au sud (CL 1/416) mais dans un état très altéré. On observe ici le dossier qui reçoit la base du pendentif encore conservé (AC 2). On remarque aussi les vestiges de l'arc entre la croisée et la nef, qui retombait sur un élément du support englobé dans l'élévation occidentale actuelle. Ce support présente un troisième élément, s'apparentant davantage à un pilastre qu'à une colonne, qui reçoit la retombée de l'arc formeret (AC 3) encore en partie visible, qui soulignait la voûte sur le parement sud de la nef. Un autre arc (AC 4), parallèle à l'arc (AC 3) est visible sur le parement extérieur. Les supports visibles ici sont donc différents des supports observés dans les autres parties de l'église.

Les vestiges du mur (MR2) axé est-ouest présente un appareil de pierre de taille sur son assise de base (MR2/344) et dans l'angle où il est chaîné avec le support CL 1. Le reste du parement présente un appareil irrégulier de moellons relativement bien organisés en assises (MR2/345).

Des traces d'arrachement (USC 433) colmatées avec plus ou moins de soin dans l'élévation occidentale de l'église semblent marquer l'emplacement de l'élévation nord de la nef. La largeur de la nef était alors comprise entre 6 et 8 mètres.

III.2.6.2. Phases chronologiques proposées pour la nef

Les rares vestiges observés attribués à la nef révèlent une nef à un seul vaisseau et dont la première travée – au moins - était voûtée de coupoles sur pendentifs.

Le seul support conservé ne s'apparente pas aux autres supports observés dans le reste de l'église. Même altéré, il suggère des pilastres et dossierets et non des colonnes, et les chapiteaux semblent avoir toujours été nus.

Le mur en partie conservé (MR 2) présente un appareil très différent des autres parties conservées de l'église. Chaîné aux angles, il est composé majoritairement de petits moellons équarris mais irréguliers d'une assise à l'autre, et toutefois semblables dans une même assise. Ce mur peut être l'élévation nord de la nef, mais il peut également être un aménagement postérieur lié à la tourelle d'escalier, ce qui paraît moins probable. La lecture d'indices ne peut pas se faire par la présence de la tour dans l'angle. De même, on ne peut pas savoir si ce mur (MR 2) est lié à la maçonnerie observée au fond du couloir voûté, maçonnerie qui est antérieure au transept et au chevet. Si ces deux éléments – mur MR 2 et USC 341 – sont liés, ils représenteraient un état de l'église antérieur à la (re)construction du transept et du chevet. S'ils ne fonctionnent pas ensemble, il subsiste le témoin d'un état antérieur en l'USC 341, et la nef aurait été construite avec un appareil très différent de celui des parties orientales. Même si on associe généralement ce type de petit appareil de moellons aux églises du XI^e siècle et un passage généralisé à l'appareil de pierre de taille au XII^e siècle, on ne peut affirmer ici que l'on a le vestige d'une nef XI^e siècle par le simple aspect de cette maçonnerie fragmentaire. La nef peut appartenir au même projet que celui des parties orientales en présentant un appareil distinct découlant des différences de moyens disponibles ou de soins apportés à ces parties. Cependant, cette hypothèse suggère que cette nef prendrait aussi appui sur l'élément antérieur USC 341 : il semble alors peu probable que lors d'une reconstruction, on ait conservé à cet endroit une partie si infime de l'édifice antérieur pour y greffer la nef d'un côté et le transept de l'autre. Il apparaît alors envisageable de considérer ce mur MR 2 comme un vestige de la nef, vraisemblablement lié à l'élément USC 341 conservé sous la tour.

De plus, l'arc observé en partie haute de l'élévation conservée, l'arc AC 3, est intégré dans une maçonnerie de petits moellons contre laquelle est appuyée la tour. Cet arc peut être ici in

élément pour raidir le mur de la nef. La similitude de l'appareil observé en partie basse et ici en partie haute s'accorde avec l'hypothèse selon laquelle le mur MR 2 est un vestige de la nef.

Ainsi, les seuls vestiges de la nef conservés semblent être antérieurs aux parties orientales. Soit ils appartiennent à deux projets différents (nouveau transept et nouveau chevet greffés sur une nef existante) soit ils témoignent d'un changement de parti lors d'un même chantier évoluant de l'ouest vers l'est. L'élévation nord de la nef était vraisemblablement au niveau des traces d'arrachement observées entre les portes PR 1 et PR 2 aménagées dans la façade occidentale actuelle.

La nef a disparu probablement au cours du pillage supposé de l'abbaye au XV^e siècle. Quelques vestiges de ses murs étaient encore visibles lorsque J.-A. Brutails étudia l'église au XX^e siècle, lui permettant de mesurer la longueur totale de l'église, 44 mètres, soit une trentaine de mètres pour la nef seule¹¹⁶⁸.

Les rares vestiges conservés, élévation et pendentifs au sud, ont été consolidés par le remaniement de la tour d'escalier et la clôture des vestiges lors des restaurations entreprises dès le XVIII^e siècle.

III.2.7. La tour d'escalier

III.2.7.1. Analyse des élévations

La tour d'escalier est placée dans l'angle formé par le bras sud du transept et la nef (Fig. 89). Elle a subi de nombreux remaniements. Elle permet l'accès au clocher pignon (Fig. 66).

a. Élévations extérieures

Les élévations sud (MR12/303) et ouest (MR16) présentent un appareil de moellons à peine équarris liés au mortier, liés par des angles appareillés. Dans les parties hautes, on remarque que ces maçonneries (parois sud et est) viennent se greffer sur les vestiges d'une structure antérieure et sur les vestiges de la nef et du transept.

¹¹⁶⁸ Brutails, 1912a, 82-84

Un couloir voûté en plein-cintre, axé nord-sud, a été conservé dans la base de la tour (VT 7, USC 309). Le cintre de la voûte présente un moyen appareil régulier de pierre de taille calcaire et semble avoir été remanié. La voûte retombe à l'est sur le parement extérieur du transept. Le piédroit occidental du couloir est composé de petits moellons équarris liés au mortier, de façon semblable aux parements conservés de la tour (MR12/303 et MR16).

La voûte et le piédroit occidental de ce couloir s'appuient contre un angle appareillé situé à la limite entre la nef et la croisée (élément déjà évoqué précédemment, USC 341). Le mur occidental du transept sud s'appuie contre cet élément (USC 341). Ce dernier, peut-être un contrefort, présente des élévations qui continuent derrière le mur du transept et derrière l'élévation occidentale du couloir.

Une porte rectangulaire, percée dans l'élévation sud (PR 5), est située en hauteur. Bien que très remaniée dans sa partie supérieure, cette porte semble fonctionner avec des vestiges de maçonnerie (MR12/304) qui la surmonte et qui est chaîné avec le mur occidental du transept. Elle a été rebouchée (USC 307) par une maçonnerie de petits moellons, au niveau de son ouverture à l'intérieur de la tour.

La tour est percée à l'ouest par une porte rectangulaire (PR 4) qui permet encore aujourd'hui l'accès à l'escalier, au même niveau que la porte murée PR 5.

Le mur MR3, axé est-ouest, est placé en partie basse de la tour, dans l'alignement avec son angle sud-ouest. Il présente un appareil irrégulier de moellons et de pierre de taille. Il semble fonctionner avec la tour et peut être lié à l'aménagement d'un accès à la porte PR 4. Une autre maçonnerie, très fragmentaire, perpendiculaire à ce mur (MR 3) peut révéler un mur filant vers le sud, parallèlement au transept (MR 17).

b. Élévations intérieures

La tour d'escalier se compose d'une première vis dont l'élévation intérieure présente un moyen appareil de pierre de taille calcaire, interrompue par un palier aménagé au niveau du décrochement visible à l'extérieur (MR12/303). Des restaurations ponctuelles sont visibles. L'élévation intérieure se compose ensuite d'un appareil de moellons pris dans du mortier. Un escalier droit, axé nord-sud, permet d'accéder ensuite aux vestiges d'une autre vis d'escalier placée au-dessus de la jonction entre la croisée et le bras sud du transept.

III.2.7.2. Phases chronologiques proposées pour la tour d'escalier

Plusieurs phases se dégagent de ces observations. Tout d'abord, un premier état de la tour est représenté par la porte sud (PR 5) et la maçonnerie de pierre de taille qui la surmonte, chaînée avec le parement du transept. Ce premier état observé est à placer au même moment que la construction du transept, au cours de la deuxième moitié du XII^e siècle. La partie basse de l'élévation intérieure, en pierre de taille, appartient vraisemblablement à ce premier état. Le couloir voûté était vraisemblablement en place dès cette phase, mais il ne présente plus son aspect primitif. La porte d'accès à l'escalier est placée en hauteur : soit elle ouvrait sur l'étage d'un bâtiment disparu, soit une structure externe, peut-être en bois, permettait d'y accéder. Il est toutefois envisageable que cet accès pouvait donner sur l'aile sud des bâtiments conventuels où le dortoir était situé ; un tel accès permettait ainsi aux chanoines d'accéder directement au clocher (antérieur au clocher en place), voire au transept. La maçonnerie (MR 17) pourrait être l'indice d'un couloir aménagé parallèlement au transept.

La tour a ensuite été en grande partie démolie dans ses parties hautes, probablement au début du XV^e siècle.

Les vestiges ont été repris pour asseoir la construction d'une nouvelle tour d'escalier encore visible aujourd'hui, permettant l'accès au clocher pignon. La cloche conservée est datée par une inscription de la fin du XVII^e siècle, période à laquelle furent ordonnées des restaurations, qui n'ont toutefois commencé qu'à partir du XVIII^e siècle, si l'on se fie aux textes. Le clocher pignon a dû être mis en place au XVIII^e siècle, avec la restauration de la tour d'escalier pour y accéder. La porte occidentale (PR 4) est à placer dans cette campagne de restauration. La partie haute de l'élévation intérieure de la tour, réalisée en moellons, avec l'escalier droit accédant à une seconde vis d'escalier, appartiendrait aussi aux aménagements liés au nouveau clocher pignon. La nouvelle porte est faite en hauteur, suggérant une structure externe pour y accéder, mais surtout elle se place au même niveau que la porte antérieure (PR 5) et réutilise la vis préexistante. Il semble donc que l'espace voûté à la base de la tour était déjà en place.

Plusieurs traces de reprises ponctuelles sont visibles à l'intérieur de la tour, dont des pierres portant la date de 1954.

III.3. Les éléments décoratifs

III.3.1. La peinture

Des traces de peinture rouge ont été observées sur l'ébrasement des baies de la chapelle nord. La peinture rouge est aussi conservée sur le badigeon blanc pour tracer un parement fictif sur les trois parements de la chapelle et sur le mur oriental du chœur.

Les intrados des arcs du triplet oriental du chœur sont recouverts d'une peinture, bleu foncé, couleur traditionnellement associée à la Vierge Marie, ici très altérée. L'ébrasement interne de la baie en demi-lune est également peint en bleu, et sur sa base est figuré un œil pris dans un triangle.

Les ébrasements internes des deux baies de la chapelle nord sont peints en rouge.

Enfin, des traces de polychromie (rouge) sont parfois perceptibles sous le badigeon blanc, en particulier sur la colonne de l'angle sud-ouest de la croisée du transept et sur les colonnes internes du triplet du chœur.

Il semblerait qu'il y ait eu tout d'abord des éléments peints (notamment au rouge), que l'on a recouvert ensuite d'un badigeon blanc crème étendu à l'ensemble de l'édifice, sur lequel le parement a été tracé au rouge dans des espaces situés dans les parties orientales (chapelle nord, chevet).

III.3.2. Les vitraux

Les vitraux ne sont figurés que pour le triplet du chœur. Ces vitraux représentent, du nord vers l'est, Saint-André, patron de la cathédrale du diocèse de Bordeaux, le Christ au centre, puis Sainte-Marie-Madeleine, patronne de l'abbaye¹¹⁶⁹. Les trois saints sont représentés au milieu d'éléments d'architecture symbolisant la Jérusalem Céleste. Ces trois vitraux sont signés et datés de 1859 par l'artiste Thevenot.

Le vitrail fermant la baie en croissant de lune, au sommet de l'élévation orientale du chœur, présente un monogramme entrelaçant les lettres M et A, symbolisant le Vierge Marie.

Les baies nord et sud du chevet et la baie nord de la chapelle sont fermées par des vitraux composés de losanges incolores. La baie orientale de la chapelle est ornée de vitraux composés de losanges incolores liés ici en leurs angles par des carrés de couleur rouge.

¹¹⁶⁹ Le vocable de l'abbaye était Sainte-Marie et est devenu Sainte-Marie-Madeleine au XVIII^e siècle.

III.3.3. La sculpture

L'église de Pleine-Selve présente un décor sobre et non historié. Les seuls éléments sculptés sont des motifs végétaux dans les corbeilles des chapiteaux et des motifs géométriques sur les tailloirs et des cordons.

III.3.3.1. Description du décor sculpté

a. Dans le chœur

Intérieur

La triple baie du chœur est coiffée, à l'intérieur, d'une archivolt de trois ressauts surlignée par un cordon de petits triangles (Fig. 83). Chaque baie est entourée de trois colonnes sur chacun de ses côtés. Les colonnettes sud, nord ainsi que les deux qui séparent les baies, présentent un fût et un chapiteau annelés. Quant aux colonnettes situées au niveau des piédroits, elles sont simples, coiffées de chapiteau sans ornement ; seule leur base est agrémentée de demi-disques sur le fût et parfois sculptés pour ressembler à un motif végétal (Fig. 86 et 87).

Les tailloirs de ces différents chapiteaux sont identiques pour la baie sud et le piédroit sud de la baie centrale : il est décoré par la superposition de deux suites de petits triangles. Puis, à partir de la moitié nord de la baie centrale jusqu'à l'angle nord-est du chœur, les tailloirs sont beaucoup plus simples, à deux fascas séparées par une fine moulure.

De chaque côté de ce triplet, dans les angles sud-est et nord-est du chœur, la colonne et les dossierers sur lesquelles elle est adossée présentent des tailloirs décorés de la même façon que ceux des baies à leur côté, produisant ainsi une continuité entre les baies et les colonnes des angles du chœur. Les chapiteaux des deux angles orientaux du chœur sont soulignés d'un astragale qui se prolonge également sur les dossierers.

Le chapiteau qui réceptionne l'ogive, dans l'angle sud-est du chœur, présente au niveau de la corbeille un décor végétal formé de deux couronnes de feuilles d'acanthé. La couronne inférieure est formée de quatre feuilles disposées les unes à côté des autres. Pour donner l'impression qu'il y a une seconde rangée de feuilles, l'extrémité supérieure de feuilles supplémentaires a été sculptée de façon à venir recouvrir par l'arrière le haut de la première rangée de feuilles. De même pour la couronne supérieure composée de trois feuilles séparées

par des folioles qui viennent remplir les espaces entre les feuilles, pour donner une impression de foisonnement. Ces deux couronnes se prolongent par des demi feuilles sculptées au niveau du contact avec le dossier.

Le chapiteau qui réceptionne l'ogive, dans l'angle nord-est du chœur, présente un décor végétal différent au niveau de la corbeille. On observe également deux couronnes de six tiges végétales qui s'enroulent sur elles-mêmes pour se terminer en une palmette.

Ces deux chapiteaux présentent un abaque entre le tailloir et la corbeille.

Les baies percées dans les élévations nord et sud du chevet présentent une symétrie par leurs dimensions et par une colonnette nue du côté de la croisée et une colonnette annelée du côté du chœur. La baie est, des deux côtés, en plein-cintre et à ébrasement interne. Chacune est surmontée d'une archivoltte décorée d'un cordon à motifs géométriques, différents pour chaque baie. Au sud, il est décoré d'une frise en dents de scie, tandis qu'au nord, il est orné d'une frise de pointes de diamants (à six branches).

Dans les angles nord-ouest et sud-ouest du chœur, les ogives retombent sur des culs-de-lampe sculptés d'un protomé humain et surmontés d'une très courte colonnette coiffée d'un chapiteau et d'un tailloir. Au sud, le buste présente les épaules et une tête coiffée du fût de la colonnette qui reçoit l'ogive. Au nord, le buste présente davantage de détails avec les épaules mais également les bras qui se lèvent pour que les mains tiennent la tête au niveau des cheveux. Ces deux visages sont d'un style proche, certainement exécutés de la même main. Le visage au nord-ouest semble volontairement plus ridé que celui du sud-ouest ; ses yeux sont plus précis avec le détail d'une pupille, beaucoup plus nette que sur les yeux du visage qui lui fait face. Les chapiteaux coiffant ces deux visages sont différents. Au sud, on observe deux éléments végétaux qui s'enroulent en volute ; une troisième petite volute vient combler le vide entre les deux. Au nord, on retrouve les deux éléments végétaux qui s'enroulent en volute mais ils sont également ornés d'une palmette. Chaque chapiteau est souligné d'un astragale et porte un tailloir à plusieurs fascies.

L'arc triomphal retombe sur deux chapiteaux semblables, celui visible au nord ayant été restauré. Ils présentent deux palmettes et ils sont surmontés d'un tailloir orné de la superposition de deux suites de triangles.

Extérieur

À l'extérieur, le chevet est orné d'une suite de modillons qui soulignent la corniche au nord et au sud. Sur le parement nord, sur neuf modillons conservés, seuls quatre portent un décor : à copeaux, à entrelacs ou à motifs géométriques (Fig. 85). Sur le parement sud, sur quatorze modillons conservés, dix portent un décor : des visages humains, différentes formes de croix, étoiles, copeaux, ou divers motifs géométriques. Des modillons lisses sont visibles sur le parement oriental de la chapelle et sur la façade occidentale de l'église.

Sur l'élévation extérieure orientale, les trois baies qui percent le chevet sont pourvues d'une colonnette coiffée d'un chapiteau nu dans les deux angles rentrants de leurs piédroits, et l'ensemble est encadré par une frise de croix (Fig. 84). L'arc de la baie sud du chevet retombe sur des colonnettes coiffées d'un chapiteau nu. Plusieurs traces de remaniements sont visibles. Un encadrement orné de pointes de diamants coiffe l'ensemble. La baie nord du chœur est également pourvue d'une colonnette sur chaque piédroit mais celles-ci portent un chapiteau orné d'une feuille terminée par une palmette. L'encadrement est une frise de croix à quatre branches, comme à l'extérieur pour la baie orientale du chevet et à l'intérieur pour la baie nord de la chapelle.

b. La croisée du transept

Dans la croisée du transept, on observe encore les vestiges du bandeau de billettes (ou frise en damier) qui soulignait l'emplacement de la coupole circulaire (Fig. 88).

Les pendentifs retombent sur des chapiteaux au décor identique pour les deux angles sud et l'angle nord-est (Fig. 73). Le chapiteau présente une grande feuille d'acanthé centrale, entourée de deux feuilles plus petites, qui se dédoublent pour former une volute et retomber en palmette. Le tailloir est sculpté de deux suites superposées de triangles. Malgré un décor semblable pour ces trois chapiteaux, des différences sont perceptibles dans leur exécution, dues à l'intervention de mains différentes ou à des remaniements. Le chapiteau de l'angle nord-ouest, recouvert d'un badigeon, présente un décor formé de trois feuilles surmontées de deux crosses se terminant en volutes. Le décor initial du tailloir n'est pas visible car il est également recouvert de badigeon. À l'angle sud-est, la colonne est adossée à un dossier orné

d'une petite palmette et sur lequel se prolonge en cordon deux frises de triangles¹¹⁷⁰. Enfin, à l'angle sud-ouest, on observe les vestiges du pilastre qui recevait la retombée de l'arc ouvrant sur le croisillon sud ; des vestiges de feuilles d'acanthé sont encore visibles sur son chapiteau. La croisée renferme un bénitier portant la date de 1719, et sculpté d'une tête encadrée d'ailes.

c. Le bras nord du transept et sa chapelle

Le bras nord du transept a conservé une colonne seulement aux angles nord-est et nord-ouest. Elles sont coiffées de chapiteaux au décor différent (Fig. 85). À l'est, le chapiteau présente deux grandes feuilles d'acanthé en méplat recouvrant toute la surface de la corbeille. À l'ouest, le décor se compose de trois couronnes de feuilles à seulement une, deux ou trois folioles. Ces deux chapiteaux sont soulignés d'un astragale et portent un tailloir à deux ou trois fascés. La baie percée dans l'élévation nord est surlignée d'un cordon présentant une frise de palmettes entrelacées.

Les baies percées au nord et à l'est de la chapelle sont d'une facture semblable. En arc plein-cintre, elles présentent un ébrasement interne et leurs piédroits sont pourvus de colonnettes coiffées de petits chapiteaux très courts ornés de feuilles terminées par un fleuron en boule. Chaque baie est coiffée par un encadrement, décoré d'une frise de croix à quatre branches au nord et de triangles pleins à l'est. Cet encadrement se prolonge en cordon sur l'élévation orientale de la chapelle et ce jusqu'aux angles. Il est à un niveau supérieur par rapport aux tailloirs des culs-de-lampe placés dans les angles. Les ogives de la voûte retombent au nord sur des impostes et à l'est sur des culs-de-lampe. Ces derniers se composent d'une colonne terminée en pointe de crayon et coiffée d'un chapiteau. Dans l'angle nord-est, le chapiteau est orné de deux entrelacs terminés par une volute et une palmette. Dans l'angle sud-est, le chapiteau présente également deux volutes et palmettes aux angles, séparés par une troisième petite palmette. Au nord, le tailloir est décoré de deux frises de triangles superposées, tandis qu'au sud, le tailloir est le seul de l'édifice à avoir un décor végétal, composé d'entrelacs ornés de palmettes.

Ces deux culs-de-lampe de la chapelle sont très proches des culs-de-lampe que l'on peut observer dans le chevet de l'église Saint-Seurin à Bordeaux, datés de la fin du XII^e siècle.

¹¹⁷⁰ Les triangles sont ici figurés par trois traits parallèles en zigzag, alors que dans l'angle sud-ouest, les triangles sont pleins.

À l'extérieur, la baie perçant le mur oriental de la chapelle est encadrée par un bandeau de billettes.

d. Le bras sud du transept

Le chapiteau qui se situait dans l'angle nord-est du bras sud du transept est toujours en place à l'extérieur de l'église, conservé dans l'élévation méridionale. Il est décoré de deux palmettes et d'un tailloir orné de deux suites superposées de triangles pleins (Fig. 85). Sa composition le rapproche du traitement des chapiteaux recevant l'arc triomphal et celui observé dans l'angle sud-ouest de la croisée.

e. Éléments ornementaux situés hors contexte.

Des éléments de décors ont été réutilisés dans les murs des restaurations modernes clôturant les vestiges de l'église (MR4/316, MR1/401). Dans la majorité des cas, le caractère ornemental de l'élément n'est pas pris en compte et la pierre est utilisée comme simple moellon dans l'édification du mur.

Tout d'abord, dans la partie sommitale de la façade occidentale de l'église MR1/401, plusieurs fragments de frise soulignent la bordure de la toiture (USC 408 à 410, MR1/401). Un ensemble de deux pierres ornées d'une frise de pointes de diamants est suivi d'une pierre présentant six éléments torsadés (escargots), puis de trois pierres ornées de losanges creux en relief, dont le centre est comblé par une pointe de losange plein. On retrouve ce dernier décor pour les deux pierres servant de base à l'arcade accueillant la cloche. Ici, le caractère ornemental de ces fragments a été réutilisé pour orner le sommet de l'élévation.

Dans le parement sud de l'église, dans la clôture fermant l'église au niveau de la croisée (MR4/316), des éléments de décors sont utilisés pour la construction du mur, sans que leur caractère ornemental ne soit mis à profit. Ont été observés : un fragment d'une frise de pointes de diamants et d'une frise plus altérée (USC 335, 337), un élément avec un large congé rectangulaire sur une face (USC 349), et trois blocs de facture proche présentent des moulurations qui pourraient correspondre à des fragments d'ogives (USC 336, 350, 351).

La sacristie présente également plusieurs éléments de remplois. Sur son élévation occidentale, un tambour de colonnette est observable, deux pierres moulurées sur un angle. Sur son élévation orientale, une autre pierre moulurée et un fragment de frise de triangles ont également été remarqués. Ces pierres sont ici utilisées en simple moellon.

Dans la tour d'escalier, une pierre ornée d'une double frise de demi-cercles a été utilisée pour la réalisation du palier entre la première vis d'escalier et l'escalier droit.

Dans le piédroit occidental du couloir voûté situé à la base de la tour, un tambour de colonne (fragment) a été utilisé en simple moellon pour la construction de ce même piédroit.

Ces éléments hors contexte sont peu nombreux pour permettre en tirer des indices sur les structures antérieures de l'abbaye. Ils peuvent provenir des bâtiments conventuels ou de la chapelle Notre-Dame de Nogue.

Enfin, plusieurs graffiti ont été observés lors de l'étude architecturale, en particulier des graffiti représentant des bateaux, et d'autres signes qui pourraient être des marques de tâcherons (Fig. 176).

III.3.3.2. Parentés entre les différents éléments sculptés observés

Un ensemble semble apparaître dans la croisée, constitué par les chapiteaux avec une corbeille semblable et portant un tailloir orné de frises de triangles. En effet, on remarque tout d'abord la parenté entre le chapiteau dans l'angle sud-ouest de la croisée et celui du bras sud du transept conservé aujourd'hui à l'extérieur. Les triangles sont pleins. On remarque ensuite que ce même chapiteau de la croisée présente le même décor que celui de l'angle sud-est mais exécuté avec quelques différences et des tailloirs où les triangles ne sont plus pleins mais figurés par des zig-zag. Les chapiteaux entre le chœur et la croisée au nord reproduisent le même programme que ceux leur faisant face au sud, mais de façon schématisée, et résultent manifestement d'une restauration moderne. Le chapiteau de l'angle nord-ouest de la croisée, situé dans une partie de l'édifice très remaniée, est une restauration sans lien apparent avec le programme primitif.

Les chapiteaux des angles orientaux du chœur présentent des corbeilles ornées de feuilles grasses, sous un abaque semblable et un tailloir lisse au nord et à triangles au sud ; ils forment

un second ensemble. Des traces de remaniements sont visibles suggérant que ces chapiteaux appartiennent à une phase de reprise (voûtement) dans le chœur, confirmant la mention d'une nouvelle voûte dans les textes du XVIII^e siècle.

Les deux chapiteaux conservés dans le bras nord du transept, où les feuilles grasses plaquées en méplat sur l'une et en trois couronnes sur l'autre peuvent constituer un autre ensemble, peut-être lié à celui proposé pour le chœur. Il faut envisager qu'il y avait également une colonne portant un chapiteau dans chaque angle méridional du transept nord, tous disparus dans la démolition de l'église.

Les deux culs-de-lampe de la chapelle constituent à eux seuls un ensemble, lié à la construction de cet espace ou à sa reprise lors des restaurations modernes. En effet, ils sont comparables à des éléments similaires, datés de la fin du XII^e siècle, conservés dans la collégiale Saint-Seurin de Bordeaux. La reprise des voûtes de la chapelle au XIX^e siècle mentionnée par J.-A. Brutails peut se rapporter seulement à la partie voûtée et non aux supports.

La différence observée au niveau des tailloirs du triplet du chœur – lisses au nord, à zigzag au sud – pourrait bien révéler une phase de restauration. De même au niveau des baies nord et sud du chœur, la colonnette est annelée à l'est mais lisse à l'ouest, précisément à l'emplacement où au dos du parement furent greffées les maçonneries des nouvelles chapelles du transept, autrement dit précisément en des endroits où la maçonnerie fut fragilisée.

IV. Synthèse chronologique

Les seuls vestiges de l'abbaye sont ceux de l'église. Le plan actuel de l'abbatiale présente un chevet plat, le bras nord conservé du transept saillant ouvert sur une chapelle à fond plat et la croisée du transept qui ouvrait sur la nef. Cet état révèle une phase architecturale de l'église où elle présentait outre le chevet plat, un transept saillant pourvu de chapelles et une nef voûtée à file de coupes.

L'unique travée du chevet est de plan quasiment carré avec une longueur est-ouest de 6,60 mètres en moyenne et une largeur nord-sud de 6,73 mètres. De même, la croisée du transept présente sur ses côtés conservés une longueur de 6,59 mètres au sud et 6,73 mètres à l'est

alors quelle mesure 6,15 mètres au nord et 6,42 mètres à l'ouest sur ses côtés remaniés. Le bras nord du transept a un plan presque carré également avec une largeur de 4,40 mètres (nord-sud) et une profondeur de 4,35 mètres (est-ouest). De plan rectangulaire, la chapelle est large de 3,77 mètres et profonde de 2,68 mètres. Le bras sud du transept a conservé une longueur de 4,30 mètres pour son élévation occidentale.

D'après les mesures faites sur les vestiges de la nef qui affleuraient encore au début du XX^e siècle, la nef devait avoir une longueur proche des trente mètres¹¹⁷¹. R. Biron mentionne des fouilles réalisées par messieurs Nadaud et Martin au cours desquelles les fondations de l'église étaient observables et furent relevées¹¹⁷². Selon ses observations, J.-A. Brutails estimait la longueur de l'église à 44 mètres et la largeur au niveau du transept de 17,40 mètres. La nef devait présenter trois travées, toutes trois voûtées d'une coupole circulaire sur pendentifs. Cependant, sur les trois plans connus de l'abbaye, l'église est représentée avec un chevet plat et un transept saillant, mais la nef est figurée avec seulement deux travées.

L'étude des élévations a mis en évidence plusieurs éléments qui permettent de proposer plusieurs phases au sein des vestiges de l'abbatiale de Pleine-Selve.

Tout d'abord, la mesure des hauteurs d'assises dans les parties basses des élévations du chevet et des deux bras du transept et la similitude du parement suggèrent que ces trois espaces, chevet, bras nord et bras sud, ont été élevés en même temps et non pas l'un après l'autre. Le même appareil se retrouve dans la partie basse des élévations de ces trois espaces, et on retrouve également, à des hauteurs quasi équivalentes, plusieurs assises bien plus étroites que les autres. Enfin, on a remarqué un appareil plus régulier et plus soigné dans la partie supérieure de ces mêmes élévations. L'analyse du mortier, dans la mesure du possible, confirme ces observations. L'utilisation de méthodes en archéométrie relatives à l'étude des mortiers permettrait de tester cette hypothèse.

Il a été observé également que le mur occidental du bras sud du transept se pose sur une élévation encore visible sous la tour d'escalier (USC 341). Or ce mur occidental du transept est contemporain de la construction du bras nord du transept et de la construction du chevet. Il apparaît donc que cet élément, sur lequel vient se poser le bras sud, est antérieur à la construction des parties orientales aujourd'hui encore en place (chevet plat, transept). Il est

¹¹⁷¹ Brutails, 1912a, 82-84.

¹¹⁷² Biron, 1934, 99. L'auteur ne mentionne pas sa source et si rapport il y eut, il n'a pas été publié et il n'est conservé ni au service de l'Inventaire ni au sein de la CRMH.

possible que cet élément (USC 341) soit lié avec les vestiges de la nef observés sur la façade actuelle de l'église, mais on ne peut pas l'affirmer.

Au terme de cette étude, cinq phases chronologiques peuvent être proposées pour l'église de Pleine-Selve.

IV.1. Phase 1 : construction d'une première église, fin XI^e ou première moitié du XII^e siècle

Cette première phase est principalement représentée par l'élément USC 341 encore visible dans la partie basse de la tour d'escalier. On compte huit assises de pierre de taille calcaire, proche toutefois par l'apparence du calcaire et les traces d'outils des élévations des parties basses du chevet et du transept.

Si cet élément USC 341 fonctionne avec les vestiges de la nef (support et pendentif dans l'angle sud-est de l'ancienne travée orientale), il serait question ici des vestiges d'une église antérieure, dont toute la partie orientale a été reprise (transept et chevet actuels). Le mur situé actuellement à l'emplacement de l'élévation sud de la nef, MR 2, s'il fonctionne avec les vestiges de la nef, pourrait appartenir à cette première phase où les élévations seraient de moellons et les angles et contreforts en pierre de taille (XI^e ou 1^{ère} moitié XII^e siècle ?). Les vestiges dans l'angle sud-est de la nef révèlent un support différent des supports visibles dans les parties orientales. L'angle était chaîné et appareillé en pierre de taille tandis que l'élévation méridionale était composée de moellons équarris organisés en assises. Le départ de l'arc formeret est encore en place. Sur le parement extérieur, un arc en plein cintre pourrait comme fonction de raidir la maçonnerie.

Si l'hypothèse de la fondation par Geoffroy du Loroux est maintenue, cette première église présenterait un parti architectural différent des autres églises dont il est l'initiateur, qui sont construites entièrement en pierre de taille au cours de la deuxième moitié du XII^e siècle et suivant un plan semblable.

IV.2. Phase 2 : reprise des parties orientales de l'église en place, 2^e moitié du XII^e siècle

Cette deuxième phase est représentée par les élévations encore en place du chevet plat et des deux bras du transept. Ces trois espaces, chevet, bras nord et bras sud du transept, construits simultanément, révèlent la reconstruction des parties orientales de l'église. Ces nouvelles constructions ont été greffées sur la nef d'un édifice préexistant (USC 341, phase 1). Au regard des similitudes dans les parements, cette phase comprend vraisemblablement deux temps : tout d'abord, l'élévation simultanée des parties basses des trois espaces, puis l'élévation des parties hautes dans un second temps.

L'église présentait une nef à vaisseau unique, longue d'une trentaine de mètres¹¹⁷³. Cette longueur laisse supposer que la nef pouvait présenter trois travées. Elles étaient toutes trois voûtées d'une coupole circulaire sur pendentifs, dont des vestiges sont encore visibles pour la travée orientale.

La nef ouvrait ensuite sur un transept saillant. La croisée du transept, de plan carré de côté proche des 6,50 mètres, a pu être voûtée initialement d'une coupole sur pendentifs, complétant la file de coupes de la nef. Les bras du transept étaient larges d'environ 6,50 mètres pour une profondeur de 4,50 mètres. Chaque bras du transept devait ouvrir sur la croisée par un arc brisé semblable à celui conservé au sud. Les deux bras ont pu être lambrissés ou voûtés d'un berceau.

Au regard des pilastres situés dans les angles orientaux des bras du transept, ceux-ci ouvraient sur un espace à l'est, soit une chapelle de plan rectangulaire dont la profondeur est donnée par la dimension des pilastres, soit vers une chapelle (de plan non connu) non collée contre le chevet. Sur l'élévation sud, les traces d'arrachement à l'est contre le pilastre indiquent l'emplacement d'un mur. Il venait fermer le transept à cet endroit (avec une chapelle peu profonde de plan rectangulaire) ou il opérait un décrochement pour lier un plus grand volume indépendant du chevet.

Le chevet, à fond plat, présentait un plan quasiment carré, ouvrait au nord et au sud par une grande baie et à l'est par trois baies. Elles sont toutes en arc plein cintre. Cette travée devait être soit lambrissée soit voûtée. J.-A. Brutails écrivait que des vestiges d'une voûte en berceau

¹¹⁷³ Brutails, 1912a, 82-84.

ou d'une coupole devaient probablement être visibles au-dessus de la voûte d'ogives encore en place¹¹⁷⁴.

L'édifice représenté à travers ces vestiges présente des caractères propres aux constructions du milieu et de la deuxième moitié du XII^e siècle. On lit au niveau du plan une influence éventuelle des édifices cisterciens pour la forme des parties orientales. Les formes des baies en plein-cintre et les motifs utilisés sont propres aux productions de ce siècle (frise de triangles, pointes de diamants ou zigzag, feuilles grasses pour les corbeilles).

Cependant, le plan de l'église de Pleine-Selve est différent des plans observés dans les abbayes fondées par Geoffroy du Loroux. En effet, à Fontaine-le-Comte (Vienne) et à Sablonceaux (Charente-Maritime), fondées vers 1130, le plan présentait une nef unique de trois travées (file de coupoles pour Sablonceaux), un transept saillant voûté d'un berceau et la croisée couverte d'une coupole sur pendentifs. L'église de Fontaine-le-Comte a conservé l'absidiole orientée sur chaque bras du transept et la vaste abside hémicirculaire du chevet. Les parties orientales de l'abbaye de Sablonceaux ont été modifiées dès le XIII^e siècle. Cependant elle présente les mêmes dimensions dans la nef et le transept, et ses parties conservées du XII^e siècle sont ainsi quasiment superposables avec l'église de Fontaine-le-Comte. Ces deux abbayes présentent une grande parenté par leur plan mais également par les supports et le décor austère employé. Leur nef est longue d'une trentaine de mètres et large de 9 à 10 mètres, et les dimensions sont les mêmes pour le transept. L'abbaye de Saint-Pierre de l'Isle, fondée en 1130 également, lorsque Geoffroy du Loroux était abbé de Sablonceaux, n'a conservé que très peu de vestiges. Toutefois, une prospection électrique a permis la lecture de vestiges enfouis révélant un plan de l'église : une nef vraisemblablement à vaisseau unique, un transept saillant muni d'une absidiole sur chaque bras et un chevet hémicirculaire. La nef et le transept présentent les mêmes dimensions que celles qui ont été relevées à Sablonceaux et Fontaine-le-Comte. Une forte similitude se dégage du groupe d'églises construites par l'archevêque. Cependant, Pleine-Selve présente, à travers ses vestiges actuels, un plan en partie différent. Le seul élément semblable serait la nef, si elle mesurait bien une trentaine de mètres, et voûtée d'une file de coupoles, mais elle ne faisait pas neuf à dix mètres de large. De plus, si on suppose que le bras sud faisait au moins la même largeur que le bras nord, le transept ne devait pas atteindre la trentaine de mètres de long, et sa profondeur est largement inférieure à dix mètres. La parenté remarquée au sein des autres édifices liés au

¹¹⁷⁴ Brutails, 1912a, 84.

même fondateur ne se retrouve pas dans l'analyse des vestiges de l'église de Pleine-Selve. L'édifice apparaît ici plus petit. Cette remarque soulève la question de l'attribution de cette fondation à Geoffroy du Loroux qui n'est évoquée que par le *Gallia Christiana*. Cependant, cette fondation est placée après le retour de l'archevêque à Bordeaux après cinq années d'absence au cours desquelles il a côtoyé la cour capétienne et les grands chantiers gothiques. Cette observation pourrait expliquer un changement de parti architectural au sein de cette nouvelle – et dernière – fondation marquant le retour du prélat et pour laquelle il fait adopter un chevet plat apte à recevoir une croisée d'ogives. Les dimensions moindres de l'édifice pourraient révéler les craintes et tâtonnements des architectes face à ces techniques, nouvelles en Bordelais.

IV.3. Phase 3 : construction de chapelles à fond plat sur le transept, fin du XII^e siècle ou début du XIII^e siècle

Cette troisième phase correspond au projet de modifier les parties orientales de chaque bras du transept. Une chapelle peu profonde (ou niche) de plan rectangulaire était déjà probablement en place pour chaque bras, ou une chapelle, dont on ignore le plan, était déjà en place mais étroite et totalement indépendante du chevet. Le projet consiste ici à agrandir ces parties et à mettre en place une chapelle plus vaste, à fond plat, collée, greffée au nord et au sud du chevet.

La chapelle nord fut la première construite et est toujours en place aujourd'hui. Un nouveau mur fut élevé dans le prolongement du mur nord du transept, vers l'est, pour fermer le nouvel espace par un retour au niveau de la baie du chevet. Le mur oriental de la nouvelle chapelle se greffe en effet sur le piédroit occidental de cette baie. La chapelle nord a vraisemblablement été voûtée dès sa construction, et c'est probablement à cette occasion que d'autres parties de l'édifice ont reçu des ogives, notamment le bras nord du transept. C'est peut-être à cette occasion que les supports ont été mis en place dans le bras nord, aux quatre coins, pour recevoir les retombées des nouvelles ogives. Ils ne sont conservés que dans les angles nord-est et nord-ouest (CL 13 et CL 14). Toujours à l'intérieur de l'église, à la jonction entre le transept et la croisée, il est possible qu'un premier pilastre (antérieur au pilastre (CL 10)) muni de colonnes adossées fut mis en place pour recevoir la retombée des nouvelles voûtes. Les culs-de-lampe, visibles dans les angles de la chapelle (CL 16, CL 17), portent une

sculpture de la fin du XII^e siècle, permettant d'appuyer cette hypothèse de voûtement dès la construction de la chapelle.

La construction de la chapelle sur le bras sud a été lancée après celle de la chapelle nord. Les parties orientales du bras sud ont été démantelées : on observait encore au début du XX^e siècle les traces d'arrachement situées à son emplacement¹¹⁷⁵. Le parement sud du chevet a été remanié dans sa partie haute, et retaillé pour y greffer un arc brisé (AC 7) : la taille est terminée pour la retombée ouest de cet arc brisé (USC 322). La retombée orientale, elle, ne semble pas avoir été achevée (USC 323). L'aménagement d'une toiture fut également réalisé dans la partie haute de l'élévation pour couvrir cette nouvelle chapelle (USC 312, USC 340).

On observe encore le départ d'une ogive (USC 334) sur l'ancienne élévation intérieure de cette chapelle. Le mur oriental de la chapelle était prévu, comme pour la chapelle nord, au niveau du piédroit occidental de la baie du chevet. Des traces d'arrachement étaient encore visibles au début du XX^e siècle à cet endroit (USC 328bis)¹¹⁷⁶. Le mur oriental de la nouvelle chapelle était situé au niveau du mur occidental de la sacristie actuelle. Il se peut que la sacristie ait utilisé les vestiges de la chapelle comme fondations. Ainsi, les murs de la chapelle ont pu être élevés, faisant d'elle un espace utilisable, mais le voûtement ne semble pas avoir été achevé.

Les colonnes furent également mises en place dans les angles du bras sud du transept lors de cette campagne de reprise. Seuls subsistent ceux des angles septentrionaux, probablement pour y installer une croisée d'ogives, dont le départ est encore visible sur le support de l'angle nord-est (CL 3, USC 321).

Le voûtement a pu s'étendre également au chevet lors de cette campagne de construction des chapelles. En effet, les arcs formerets du chœur (AC 15) et de la croisée (AC 10) au sud sont similaires et suggèrent une reprise uniformisant l'ensemble. Il est à souligner toutefois que le profil est différent pour les ogives du chœur d'une part et celles de la chapelle et du bras nord d'autre part. Lors de la même campagne de construction, ont été installés des colonnes dans les angles orientaux du sanctuaire (CL 28, CL 29) et des culs-de-lampe dans les angles occidentaux (CL 22, CL 7) pour recevoir les nouvelles ogives. Les colonnes sous la

¹¹⁷⁵ Brutails, 1912a, 84, figure 101.

¹¹⁷⁶ Brutails, 1912a, 84, figure 101.

retombée des pendentifs dans la croisée ont pu aussi être mis en place lors de cette phase, pour harmoniser les supports.

La différence observée au niveau des colonnettes ornant les baies nord et sud du chœur pourrait résulter de ces remaniements. En effet, la colonnette annelée est placée à l'est et s'apparente à celles du triplet oriental, alors qu'à l'ouest la colonnette est lisse et peut avoir été changée lors de la greffe des murs des chapelles à ce niveau de la baie. À l'extérieur, la colonnette a été changée au niveau de la jonction seulement pour la baie sud.

La construction de ces deux chapelles fut réalisée sur un édifice terminé dans ses parties orientales, celles-ci ayant été reprises au cours de la deuxième moitié du XII^e siècle. En fonction de la longueur de cette reprise (phase 2), et au regard des éléments sculptés dans la chapelle nord, la construction des chapelles peut avoir eu lieu soit à la fin du XII^e siècle soit au début du XIII^e siècle.

IV.4. Phase 4 : démolition de l'abbaye au début du XV^e siècle et déclin

En l'absence de textes, on suppose que l'abbaye fut attaquée et en grande partie détruite au début du XV^e siècle par les troupes de Louis d'Orléans. En effet, dans le but de reconquérir le bordelais, Louis d'Orléans chercha à s'emparer de Blaye, de Bourg et des châteaux du Médoc, afin de couper Bordeaux de l'Angleterre. Il met en place le siège des deux villes en 1406. Mais son armée fut frappée de dysenterie et il leva le siège le 14 janvier 1407¹¹⁷⁷. R. Biron écrivait que le duc « reprit avec ses troupes la route du Nord. C'est à cette occasion sans doute qu'il ruina l'abbaye de Pleine-Selve¹¹⁷⁸ ».

L'abbaye ruinée ne se releva pas et la vie régulière n'y fut jamais rétablie, même si elle continua à être régie par un abbé commendataire qui s'octroyait ses modestes revenus. En 1611, lors de la visite du cardinal de Sourdis, un seul religieux vivait au sein des vestiges de l'abbaye. Il ordonna que des religieux intègrent l'abbaye pour rétablir la vie régulière, mais ce fut en vain. D'après les textes, quelques vestiges des bâtiments conventuels devaient

¹¹⁷⁷ Figeac, 2005, 179-181.

¹¹⁷⁸ Biron, 1934, 98, note 3.

subsister, dans un mauvais état, mais pouvant sûrement être utilisés (« deux corps de logis », « dortoir », « chambre », « maison »)¹¹⁷⁹.

IV.5. Phase 5 : travaux de consolidation entrepris dès le XVIII^e siècle

IV.5.1. XVIII^e siècle

Un acte daté 1709 est une demande d'autorisation pour utiliser les pierres d'une mesure face à l'église pour restaurer l'église en très mauvais état, et de démolir la chapelle de Nogue, situé près de l'étang du même nom, au sud de l'abbaye.

Après le procès verbal de la visite daté de 1702, mentionnant que « la voûte de l'église a été entièrement ruinée », un acte de 1710 précise « qu'il y a une voûte nouvellement construite sur le grand autel et sur le sanctuaire qui lui sert d'ornement mais aussi qu'il n'y a point de voûtes dans le restant de l'église ». Il semble alors que les voûtes actuellement visibles dans l'église, particulièrement dans le chœur et la croisée, résultent des remaniements du XVIII^e siècle, qui ont certainement réutilisé des vestiges des voûtes antérieures¹¹⁸⁰. Cependant, les textes mentionnent souvent les vestiges de l'église – chœur actuel, bras nord et chapelle nord – comme le chevet en lui-même. Cette mention peut évoquer des voûtes nouvellement faites également sur le bras nord du transept et sa chapelle. Les piliers (CL 10 et CL 11) et l'arc (AC 8) qu'ils soutiennent entre la croisée et le bras nord du transept sont des éléments remaniés lors de la reprise des voûtes des parties nord de l'église.

Les chapiteaux des supports entre la croisée du transept et le chœur au nord sont également des éléments restaurés, où les motifs géométriques et végétaux des chapiteaux leur faisant face ont été rigoureusement copiés.

C'est également au cours de ces restaurations qu'il convient de placer la construction des murs clôturant l'église à l'ouest et au sud donnant à l'église sa configuration actuelle. La construction de la clôture occidentale est à lier à la reprise de l'arc entre la croisée et le transept nord, lui-même peut-être lié à la reprise des voûtes des parties nord. Le clocher pignon couronnant la nouvelle façade occidentale est mentionné à partir de 1753 et appartient

¹¹⁷⁹ AD Gironde, G 639.

¹¹⁸⁰ On peut comprendre les termes de « grand autel » et « sanctuaire » respectivement comme la travée du chœur et la croisée du transept.

à ces phases de consolidation et remise en fonction de l'église devenue paroissiale. Malgré ces reprises, le mur sud conserve des vestiges du transept et le mur ouest présente des vestiges de la nef et du transept nord en partie haute de l'élévation.

IV.5.2. XIX^e siècle

R. Biron et J.-A. Brutails mentionnent des projets de restaurations élaborés en 1835 et 1869 pour refaire le mur nord de l'église, la voûte de la chapelle et celle du carré¹¹⁸¹. Le mur nord n'a pas été repris, mais la voûte de la croisée du transept a été refaite en plâtre : cette voûte est signalée par J.-A. Brutails qui mentionne une facture avec un plâtrier, datée de 1880, permettant de situer la construction de la voûte prévue sur le carré, mais qui a été dérestaurée depuis¹¹⁸². Le procès verbal de 1710 mentionne des nouvelles voûtes pour le chœur mais aucune n'est signalée pour le reste de l'église¹¹⁸³. Il est alors à envisager que la voûte - voire également celle du transept nord - soit une restauration de la fin du XIX^e siècle. Le pilier remanié (CL 10), situé entre la chapelle, le transept nord et la croisée, peut être lié à ces remaniements.

Une annexe a été aménagée contre le mur nord du chevet. On observe encore les trous de solives au-dessus de la porte rebouchée (et transformée en siège côté du chœur). Elle n'est pas mentionnée dans les textes mais peut être placée dans ces phases de remaniements au cours des XVIII^e et XIX^e siècles. La sacristie actuelle, construite contre l'élévation méridionale du chevet, est mentionnée dans un procès-verbal de 1753¹¹⁸⁴.

Les baies nord de l'église furent bouchées en tout ou partie, vraisemblablement au cours des restaurations modernes et contemporaines, certainement pour renforcer ce côté de l'église qui apparaît le plus fragilisé.

La baie en demi-cercle, percée en partie haute de l'élévation orientale du chevet semble appartenir également à ces remaniements des XVIII^e et XIX^e siècles, peut-être est-elle à placer avec la mise en place de la nouvelle voûte signalée en 1710 ?

¹¹⁸¹ Biron, 1934, 99 ; Brutails, 1912a, 83.

¹¹⁸² Brutails, 1912a, 84.

¹¹⁸³ AD Gironde, G 644.

¹¹⁸⁴ AD Gironde, G 644.

V. Conclusion

L'abbaye de Pleine-Selve n'ayant jamais été profondément étudiée, cette étude apporte des éléments pour comprendre l'évolution architecturale de l'abbatiale, seul vestige d'une abbaye affiliée à Prémontré stratégiquement placée au sein du diocèse de Bordeaux. Attribuée par l'historiographie à l'archevêque Geoffroy du Loroux, elle marquerait un changement dans les choix architecturaux du prélat faits au sein de ses fondations. Elle pourrait être le reflet du désir de l'archevêque de faire construire un édifice à l'image des nouveautés qui se mettent en place dans les chantiers gothiques dans le royaume capétien. Elle est déjà le siège d'une certaine nouveauté puisque les Prémontrés y sont appelés, ordre récemment fondé vers 1120 par Norbert de Xanten, alors que les monastères prémontrés étaient rares au sein du diocèse bordelais. Toutefois l'attribution à Geoffroy du Loroux reste incertaine à ce jour. Seul l'acte de 1160 dans le cartulaire de Baignes établit un lien entre l'archevêque et les chanoines de Pleine-Selve.

Plusieurs zones d'incertitude persistent. Pour être complète, l'analyse architecturale nécessite de lever à nouveau le plan des vestiges avec des mesures extrêmement précises à l'aide de moyens techniques adéquats. Des sondages dans les joints au niveau des points de rupture observés permettraient de relever des échantillons de mortier et de poursuivre le raisonnement sur le phasage chronologique proposé. De même, la prospection électrique reste à faire sur les zones non traitées pour situer d'éventuels vestiges enfouis des bâtiments conventuels afin de confronter ces résultats aux plans du XIX^e siècles représentant le domaine abbatial.

ÉDITION DES SOURCES ÉCRITES

Avertissement

Seuls ont été édités ou présentés dans cette annexe les actes du XII^e siècle issus des fonds des abbayes liées à Geoffroy du Loroux ou ceux qui les évoquent (Pleine-Selve). S'il s'agit de textes déjà édités, nous avons repris l'édition telle quelle ou quasiment. S'il s'agit de textes inédits, nous les avons édités en respectant les normes du Comité des travaux historiques et scientifiques et de l'École des chartes.

Les sources sont présentées par ordre de fonds : Fontaine-le-Comte, Sablonceaux, l'Isle et Pleine-Selve.

Liste des textes édités

Texte 1, [1126-1136], Fondation de Fontaine-le-Comte et Sablonceaux

Texte 2, [1153], Geoffroy du Loroux, archevêque de Bordeaux, prend l'abbaye de Fontaine-le-Comte sous sa protection

Texte 3, 1130, Fondation de l'abbaye de l'Isle

Texte 4, 1153, Donations à l'abbaye de l'Isle par Gombaud Odon

Texte 5, 1153, Geoffroy du Loroux, archevêque de Bordeaux, prend l'abbaye de l'Isle sous sa protection

Texte 6, 1179, Donation à l'abbaye de l'Isle par Raimond Guilhem de Bayentran

Texte 7, 1175, Donation à l'abbaye de l'Isle par Guilhem Béraud de l'Alleu

Texte 8, v. 1175-1179, Donation à l'abbaye de l'Isle par Clericia de Pondensac

Texte 9, 1177, Donations de Andron Eschac à l'abbaye de l'Isle

Texte 10, 1179, Alexandre III place sous la protection pontificale l'abbaye de l'Isle

Texte 11, 1196, Abbaye de l'Isle, Dîme de Dignac

Texte 12, [1197], Charte par laquelle Othon confirme les possessions de l'abbaye de Sablonceaux

Texte 13, 1163, Arbitrage de l'archevêque de Bordeaux, Ardouin, entre les moines de Baignes et les chanoines de Pleineselve sur l'église de Saint-Palais.

Guillaume [VIII], duc d'Aquitaine et comte de Poitou, donne à maître Geoffroy de Loriol et à ses compagnons : pour la fondation d'une église à Fontaine-le-Comte, près de Poitiers, les landes, les bois et tout ce qu'il possède en ce lieu depuis le « bois d'Herbert » jusqu'à Croutelle et du bois de Mezeaux à la route de Saint-Maixent qui traverse Fontaine-le-Comte en direction de Poitiers, en confirmant la donation d'un bois voisin de Fontaine-le-Comte qui leur a été faite par Savari de Mauléon et Hugues Jodoïn (Geudoïni) ; deuxièmement, pour la fondation d'une autre église, le lieu-dit Sablonceaux, situé en Saintonge, dans la forêt de Baconeis – où les religieux sont autorisés à envoyer leurs troupeaux et à prendre le bois et la pierre dont ils auraient besoin pour leurs constructions – ainsi que divers biens, terres, bois, landes, marais, eaux, salines et animaux qu'il possédait à Malleville, Saint-Romain-de-Benet, Berthegile, Arbrecourt, et sur le coteau de Toulon etc... ; il ordonne également que tous les religieux et leurs gens soient affranchis à perpétuité de tailles et d'impôts, que toutes les marchandises qu'ils achèteraient et vendraient dans les lieux soumis à son autorité soient exemptes de péages et que tous les ouvriers qu'ils emploieraient pour leurs travaux soient considérés comme faisant partie de leur maison et ne puissent en aucun cas être détournés de leur ouvrage par les officiers du comte.

A. Original perdu.

a. *Gallia christiana*, t. II, *Instrumenta*, col. 370-371, sous le titre *Charta foundationis monasterii B. Mariae Fontis Comitum, dioecesis Pictaviensis, ordinis Sancti Augustini* (dans la marge : *Ex autographo*).- b. Pon, G. (1972), *L'abbaye de Fontaine-le-Comte. Introduction historique, chartes et documents, (XII^e-XIV^e s.)*, texte [1] : p. 179-180

IND. : Inv. XVII^e s., liasse 1, fol. 2¹¹⁸⁶ ; *Gallia christiana*, t. II, col. 1131-1132 et 1340 ; *ibidem*, *Instrumenta*, col. 477-478 (*Charta Othonis Aquit. Ducis pro B. Maria de Sabluncellis*

¹¹⁸⁵ La date se situe entre le début du règne de Guillaume le Toulousain en 1126 et celui de l'épiscopat de Geoffroy du Loroux à Bordeaux en 1136.

¹¹⁸⁶ L'analyse de cet acte dans l'inventaire du XVII^e siècle est imprécise et ne permet pas de conclure nettement, comme l'a fait L. Rédet (*Notice historique...*, p. 228), que l'auteur ou les auteurs de l'inventaire du XVII^e siècle avaient en leurs mains l'acte de fondation de l'abbaye de Fontaine-le-Comte : « Premièrement une liasse contenant vingt quatre pièces, la première de l'an 1184 est la fondation de la dite abbaie par Guillaume, comte de Poictou, et confirmation d'icelle par Richard duc d'Aquitaine et aussy comte de Poictou ». Deux interprétations sont possibles :

(1196-1199) ; A. H. R. Thibaudeau, *Abrégé de l'histoire du Poitou*, t. II, Paris, 1782, p. 219 ; L. Rédet, *Notice Historique...*, p. 228-251 ; E. Briand, *Histoire de l'église santone et aunisienne...*, t. I, La Rochelle, 1843, p. 521 ; A. Richard, *Histoire des comtes de Poitou*, t. II, Paris, 1903, pp. 36-37 ; *Recueil des textes relatifs à l'histoire de l'architecture ...*, publiés par V. Mortet, t. I, Paris, 1911, p. 377 ; *Textes et documents relatifs à l'histoire des rats en Poitou*, publiés par R. Crozet, Poitiers, 1942, (A. H. P., LIII), p. 45, n°173.

D'après *b*.

In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Ego Willelmus, dux Aquitanorum et comes Pictavorum, pro salute animae meae et parentum meorum et filiorum meorum, do magistro Gaufrido de Laureolo et fratribus ejus qui saeculo abrenuntiantes nostris temporibus paupertatem Christi elegerunt ; his, inquam, successoribusque eorum ibi religiose Domino deservituris, do locum qui dicitur de Fonte Comitris, ad aedificandam ecclesiam Domino, cum nemoribus et landis et universis quae ibidem ad jus nostrum pertinere dinoscuntur, ut libere deinceps et quiete possideant ; qui locus situs est propre urbem Pictavim, et extenditur in longum a nemore Herberti usque Cruptellas, et in latum a nemore de Mazeils usque viam Sancti Maxentii, quae per Fontem Comitris tendit Pictavim, scilicet et nemus praedicto loco contiguum, quod Savaricus de Malleone et Ugo Geudoini Dei gratia et nostra dederunt. Concedo et quicquid a baronibus nostris vel ab aliis hominibus meis acquirere dono vel emptione poterunt, illud eis liberum et quietum perenniter possidendum annuo. Insuper praedictis Christi pauperibus, scilicet magistro Gaufrido et fratribus ejus, do in pago Xantonico in foresta quae dicitur Baconeis, locum de Sabluncellis ad aedificandam ecclesiam Domino, et de foresta in usus fratrum inibi Domino famulentium ; do quicquid in Malla villa habeo et quicquid in villa Sancti Romani de Bannaise habeo sive parochia ejus, tam in landis quam in paludibus, et terris cultis seu incultis et quicquid in monte de Tolum habeo, et in subjacenti palude, et landis et circumstantibus terris, cultis vel incultis, locum quoque de Bertevil cul landis et praeterfluentibus do ; quae palus extenditur a loco de Sabluncellis usque versus vadum de molendinis. Do etiam eis locum qui dicitur de Mans, cum agro, nemore, terra culta vel inculta, aqua dulci vel salsa, et cum existentiis et pertinentiis volatiliis et quadrupedum atque piscium, et quicquid ibi habeo ; scilicet et landam de Pendente Castro, do

1 – l'auteur de l'inventaire a vu les deux actes, celui de Guillaume et celui de Richard, dont il a fait une synthèse maladroite et ambiguë (on en trouve d'autres exemples dans cet inventaire) ;

2 – il n'a vu qu'un seul acte : la confirmation de Richard qui relate la fondation de l'abbaye. En ce cas on n'aurait d'autre preuve de l'authenticité de l'acte de fondation que la mention *Ex autographo* donnée par le *Gallia christiana*.

eis, quae extenditur usque versus nemus quod dicitur Volanis ad hoc tempus, et do landam quae dicitur de Arbore Curvata, quae extenditur ab ampliacione praedicta usque versus Gozzam de Fanarlo. Constituimus etiam ut quaecumque hic ad aedificia construenda, sive ad usus quotidianos fratribus praedictae ecclesiae de Sabluncellis lignis vel lapidibus, vel pascuis vel agris seu aliquo alio modo necessaria fuerint, de foresta quae vocatur Baconeis, absque alicujus contradictione seu exactione vel precio libere ac quiete percipiant. Et ut, in vendendo res suas vel emendo alienas sic transeundo per loca ditioni nostrae subdita, cujuslibet consuetudinis obtentu, nihil ab eis vel eorum suppositis exigatur, neque aliqua occasione pascherii, vectigalium, tributi, tailliatae seu cujuslibet alterius rei exactione vel occasione, aliquid ab eis accipiatur, [nec]¹¹⁸⁷ in terris, aquis, pratis, vineis, hortis eorum, laborantibus ; et praeterea lignorum seu lapidum opifices ac postremo omne operatorum genus, quandiu operibus eorum intendunt, vel dum de opere ad propria remeant, vel de domibus suis ad opera veniunt, sicut cetera eorum familia salvi remaneant undique et illaesi ; nec per aliquam violenciam ministerialium nostrorum quisquam operatorum ab opere ipsorum amoveri atque ad alia traduci sit licitum. Hanc autem rerum nostrarum largitionem et praedictam libertatem pro amore Dei, et pro salute animae meae praedictis fratribus indulgentes, sigilli nostri minitione confirmamus ; et ne quis de ministerialibus vel familiaribus nostris insuper, et ne quis de posteritate nostra quidquam consuetudinaliter accipiat ab eis vel expetat, ex parte Dei et nostra modis omnibus inhibemus, ac posteris nostris ne hoc faciant vel fieri permittant sub maledicto interdiciamus.

¹¹⁸⁷ hoc dans la *Gallia christiana*, t. II, *Instrumenta*, col. 370-371.

Geoffroy du Loroux, archevêque de Bordeaux, prend l'abbaye de Fontaine-le-Comte sous sa protection.

A. Original perdu

B. Analyse dans inventaire du XVII^e siècle ; Archives départementales de la Vienne 1 H 15, liasse 3, fol. 3v^o, n^o 9.

C. Inv. du XVIII^e siècle, Archives départementales de la Vienne 1 H 15, 2^{ème} cahier, p ; 14, n^o 7.

a. Pon, G. (1972), *L'abbaye de Fontaine-le-Comte. Introduction historique, chartes et documents, (XII^e-XIV^e s.)*, texte [13] : p. 201.

D'après a.

Texte dans l'inventaire du XVII^e siècle (B.)

Testimonium et iudicium Gaufredi, archiepiscopi Burdegalensis, quibus describit territorium, dominium et immunitatem abbatiæ Fontis Comitæ.

Texte de l'inventaire du XVIII^e siècle (C.)

Lettres de Geoffroy, archevesque de Bordeaux et fondateur de l'abbaye de Fontaine-le-Comte par laquelle il prend sous sa protection et de l'église (sic) métropolitaine de Bordeaux la dite abbaye avec ses dépendances. Elle est de l'an 1153.

À la suite de la donation d'Aichelm Guilhem, l'archevêque de Bordeaux Arnaud [Géraud de Cabanac], avec le conseil de ses archidiacres et de son chapitre, autorise Geoffroy du Loroux à construire une église dans l'île Saint-Pierre, dans la paroisse Saint-Romain d'Ordonnac, contre le versement d'un cens de deux deniers bordelais payés à la fête de Saint-André. Le droit de sépulture est réservé aux frères, excepté aux deux donateurs du fonds, sous réserve de l'accord de l'archidiacre.

A. Original parchemin, Archives départementales de la Gironde, H 2008.

a. J. A. Brutails, « Geoffroi du Louroux et ses constructions », dans *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, Paris, 1922, 61-62 (n°1).

IND. P. Capra et L. Giteau, « Les trois plus anciens documents de l'abbaye de l'Isle-en-Médoc (1140-1153) », *Revue historique de Bordeaux*, t. XIII nouvelle série, n°2, avril-juin 1964, p. 115-122.

D'après A.

Arnaldus Dei gracia Burdigalensis archiepiscopus tibi dilecti in domino fili Gaufride de Laureolo et successoribus tuis in perpetuum. Sicut preteritarum actionum rata cognitio penes sedulam humanae mentis memoriam consistit ita et ipsius memoriae consistentia ne ab oblivionis interitu absorbeater scripturae remedium querit. Haec enim est in commisso fidelis, haec depositum semel creditum perhenniter custodit. Haec non solum preteritorum seriem obtutibus nostris ut fuerunt presentat verum, etiam quasi quodam salis condimento posteris nostris in corrupta conseruat. S[ine] hac siquidem nec legum statuta nec veterum historie stabunt, sine hac denique et ipse mortalium a..., quippe ut fit ad plura interdum occupatus, instabilis tibi videbitur et nutabundus. Ceterum scriptura, si ex se tradit rerum cognitionem, non ex se tamen sed ab autentica persona trahat oportet confirmationem. Dat igitur memoria transactis rebus quam in se non habent inva[lidita]em, dat ipsi memoriae scriptura soliditatem,

¹¹⁸⁸ Le pontificat d'Honorius II, commencé le 12 décembre 1124 s'achève le 13 février 1130. En 1130 l'année de l'indiction est 8, mais l'épacte est de 9 (et non 2 comme indiqué), alors que l'année du cycle lunaire correspondant à 8 est 1131 (7 en 1130).

dat ipsi scripture personalis manus impositio eam qua indig[et illa] auctoritatem Hanc itaque providentiam assecutus, ego, Arnaldus per Dei misericordiam Burdegalensis ecclesiae humilis mi[nister], consilio archidiocanorum nostrorum et assensu capituli nostri concedimus tibi karissime fili G . ad o[pus] fratrum religiosorum aedificare ecclesiam in honorem Domini atque in memoriam Beatae Dei genitricis ac virginis Marie in insula que dicitur Beati Petri, quam ad ecclesiae edificationem quidam vir nobilis Achelmus Guillem nomine, cui jure hereditario suppetebat, tibi in manu nostra sub multorum presentia dedit. Proinde quia prefata[m] insulam ... que dicitur que dicitur (*sic*) beati Petri in parrochia Sancti Romani de Ordenaco contineri non ambigimus, ut ab omni [in]juria sive calumpnia, qui fortassis olim vel deinceps surrepere posset, te et successores tuos expediamus, annuentibus similiter archidiaconi et canonicis ecclesiae nostre, donamus tibi et successoribus tuis in perpetuum, ad usum fratrum inibi conviventium, predictam ecclesiam [Sancti] Romani de Ordenaco, ex integro et cum omnibus pertinentiis suis, ut libere ac quiete in posterum ac deinceps possideatis, saluo tamen jure Burdegalensis metropolitani et saluo jure archidiaconi de Medolc, addito preterea censu II nummorum Burdegalensis monetae, annuatim in festivitate beati Andrea canonicis eiusdem ecclesiae persolv[endo]. Verumtamen neque in cimiterio ecclesiae Sancti Romani de Ordenaco alios quam parrochianos ad ipsam pertinentes, neque in p[reno-] [-m]inata insula alios quam ipsius ecclesiae fratres sanctam Christi paupertatem professos et habitum religionis indutos, exceptis [duobus] datoribus fundi, sepeliri concedimus, nisi forte cum licentia Burdegalensis archiepiscopi, sive cum assensu predicti archidiaconi vel etiam cum gracia capellani cuius fuerit parrochianus. S[i] qua itaque ecclesiastica secularisve persona huic dono tam canon[ice] facto contraire presumpserit ac predictae ecclesiae de Insula possessionem in aliquo diminuere temptaverit, semel ac secundo terciove commoni[tus] si non canonice satisfecerit, auctoritate beati Petri et nostra a liminibus sancte Dei ecclesiae arceatur et a communione Dominici corporis et sang[uinis]... [expellatur]. Ut autem huius doni actio indelebiter et inconcussa consistât, hoc inde privilegium scribi precepimus et sigilli [nostri] robore muniri jussimus, propria manu subscribentes. Actum est atque concessum anno Incarnationis Dominice ..., indictione VIII, epacta solari II, lunari vero VIII. Honorius Papa II. Ausione cathedrae pres[idente]... régnante, Guillelmo Pictavensi comite Aquitaniae ducatum obtinente. +Signum Arnaldi Burd[igalensis archiepiscopi] + Signum Raimundi, Sarnensis archidiaconi. Signum Raimundi, Blaviensis archidiaconi. + Signum Arnaldi, capicerii + Signum Bonafusi + Signum Fortonis canonici + Signum Petri canonici

1153 [25 mars-8 juillet]¹¹⁸⁹

À la suite de la donation, par Gombaudo Odon de Lesparre, à Geoffroy, alors maître de Sablonceaux et devenu ensuite archevêque de Bordeaux, de terres à Ordonnac, d'une carrière, d'une sablière pour la construction de l'église et des bâtiments conventuels, ainsi que de plusieurs autres biens en faveur de l'abbé Odon, avec le consentement de son fils aîné Pons, ses quatre autres fils ont émis une plainte pour contester ces cessions. Ne pouvant obtenir un jugement favorable, ils renoncent à leurs poursuites et confirment les donations précédentes.

A. Original parchemin, Archives départementales de la Gironde, H 2008.

a. J. A. Brutails, « Geoffroi du Louroux et ses constructions », dans *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, Paris, 1922, 63-64 (n°II).

IND. P. Capra et L. Giteau, « Les trois plus anciens documents de l'abbaye de l'Isle-en-Médoc (1140-1153) », *Revue historique de Bordeaux*, t. XIII nouvelle série, n°2, avril-juin 1964, p. 115-122.

D'après A.

Notum sit omnibus tam presentibus quam futuris, quod Gombaudo Odonis de Sparra, pro redemptione anime sue parentum suorum dedit et concessit libere et quiete in perpetuum habendas ecclesie beati Petri de Insula in manu domini Gaufridi Burdegalensis archiepiscopi tunc magister (sic) Sabluncellarum ecclesie, terram de Mota et terram que dicitur de Portu Fili. Dedit quoque et in terra sua de Ordenac peirariam et harenam, quantum necesse foret eidem ecclesie construende et edificiis fratrum ibi Domino famulantium. Procedente vero tempore, dedit ipse idem Gombaudo Odonis eidem ecclesie in manu domini Odonis, eiusdem ecclesie abbatis, tunc autem prioris, terram de Artigua Oriol et quinque sationes terre et eo amplius ad locum qui dicitur Cultura, et quicquid juris habebat in terra de Podiomea

¹¹⁸⁹ Le pontificat d'Eugène III, commencé en 1145, s'achève le 8 juillet 1153. Les indications chronologiques correspondent à l'année 1153 (épacte 23, indiction 1), commencée en Bordelais le 25 mars selon le style de l'Annonciation.

versus insulam Sancti Petri et insula de Luissera, octo quoque sationes ad locum qui dicitur Laibes et octo similiter sationes in terra que dicitur Podium Mainardi. Dedit quoque domum unam in porticu de Ordenac eidem ecclesie, volente et concedente hec omnia primogenito filio eius Pontio. Et ad memoriam et munimentum huius rei uterque eorum, et pater et filius, cartam fieri fecit, quisque siquidem suam, in qua propria manu subscripsit. Tenuit autem et habuit haec omnia in pace predicta ecclesia post susceptum inde donum, quamdiu memoratus Gombaudo vixit et post mortem ejus per tres annos et eo amplius. Postea vero filii eiusdem Gombaudo, scilicet Gombaudo Gocelmi, Joscelmus Odonis, Willelmus Helie, Oliverus, suasu malo pravoque instinctu, haec omnia violenter imparantes, non data fuisse ista a patre suo, sed impignerata contendebant, supradicto eiusdem ecclesie abbate Odone donum hoc sibi et ecclesie sue factum rationibus multis scriptisque ac testibus asserente et comprobare volente. Cum igitur illi iudicio haec obtinere non possent, tandem supradicte ecclesie justiciam recognoscentes, et deposito penitus hoc clamore suo, eidem ecclesie quae abstulerant ex integro restituerunt et de cetero perpetuis temporibus haec eadem libere et quiete sepius memorate ecclesie habenda, sicut a patre suo data et a fratre suo Pontio concessa fuisse dictum est, concesserunt paginamque presentem inde fieri fecerunt, manibus propriis subscribentes, ut firmum deinceps hoc et illibatum debeat permanere, Videntibus hoc et audientibus Petro Ostencii de Sparra, Fortone de Castellonio, fratre Gombaudo sacerdotibus, Centone de Graia, Arnaudo Achelmi, Willelmo Amanei, Baudroco, Bernardo Rufo militibus, Fortone de Burdegala, Willelmo de Cadorna, Joscelmo de Semigna fratribus conversis de Insula. Sed neque pretermittendum quod ad certius munimentum idem ipse Pontius primogenitus, frater horum, qui et prius propriam cartam suam super hoc fecerat, nunc etiam cum predictis fratribus suis hoc concessit pariterque cum illis subscripsit. Actum siquidem hoc Dominice Incarnationis Anno M^oC^oL^oIII^o, epacta XXIII, indictione I, Romano pontifice domino Eugenio III . Predicto domino Gaufrido Burdegalensis archiepiscopo. Alienordi autem ducatum Aquitaniae obtinente

+Signum Oliveri

+Signum Gaucelmi Odonis

+Signum Pontionis

+Signum Willelmi Helie

+Signum Gombaudo Gaucelmi

Geoffroi du Louroux, archevêque de Bordeaux, à la demande d'Odon, abbé de l'Isle, prend sous sa protection les possessions de l'abbaye dont il donne la liste : les trois églises de Saint-Romain d'Ordonnac, Saint-Yzans et Saint-Hilaire de Boyentran contre le versement d'un cens de 12 deniers bordelais payable à chaque synode diocésain, plus trois granges, des terres, des vignes, des artigues, des moulins et des dîmes. Est aussi confirmée la possession des biens et franchises donnés par Ayquelm Guilhem de Lesparre, alors que Geoffroy n'était que maître de Sablonceaux.

A. Original parchemin, Archives départementales de la Gironde, H 2008.

a. P. Capra et L. Giteau, « Les trois plus anciens documents de l'abbaye de l'Isle-en-Médoc (1140-1153) », *Revue historique de Bordeaux*, t. XIII nouvelle série, n°2, avril-juin 1964, p. 117-119.

D'après a.

...Odoni, abbati et fratribus de Insula que beati Petri dicitur, tam presentibus quam futuris regularem vitam profectiis in Christo ... ebia ... llimur paci et tranquillitati ecclesiarum, quantum in nobis est, salubriter providere religiosisque desideriis facilem prebere assensum qui sicut in ... gaudus sic legitura p[o]stul[an]tium n[o]n est differenda peticio. [E]a propter, dilecti in domino fratres, nos ex fraterne caritatis intuitu vestris utique justis petitionibus ... antecessoris nostri pie recordationis domini Arnaudi vestigia sequentes, ecclesiam vestram de Insula, que dicitur beati Petri, in qua divino mancipati ... Burdegalensem provinciam ad eam pertinentibus sub nostra et sancte Burdegalensis metropolitane ecclesie tuicione suscipimus, eidem ecclesie vestre episcopali ac me ... rmantes quascumque possessiones, quecumque bona in diocesi sive in provincia nostra donatione et concessione episcoporum seu principum vel aliis quibusque [jus]tis m[odi]s ... [pos]sidet, aut in futurum , Deo propicio, rationabiliter poterit adipisci, videlicet usibus pauperum et ibidem domino famulantium fratrum integra hec conser ... [duxi]mus exprimenda vocabulis : ecclesiam Sancti Romani de Ordenaco, in c[uj]us parrochia ecclesia vestra sita esse dinoscitur, cum ecclesia Sancti Dizencii et ecclesia

Sancti Ylarii de Baint[ran] ... capellis ad matricem suam ex institutione nostra respicie .. cumque earum pertinenciis et omnibus ad eadem ecclesiam Sancti Romani pertinentibus, salvo tamen ... ministrorum ejus et censu XII denariorum burdegalensis monete qui ex institutione nostra et concessione vestra singulis annis a vobis persolv[etur] ad synod[um] ... quidem ab mensam nostram et ad mensam canonicorum sedis nostre. Grangiam quoque de Seirina, grangiam de Orz, grangiam de Cenila cum omnibus [pertinent]ibus, terras et vineas de Peirasau et de Monte Meia, et de Monte Auzel et de Partila, et de Mota, et de Artiga Oriel, et de insula de Luseira, insulam quoque ... et Rai[s]on, terramque de Luza et ceteras terras de Ordenaco et de Baintra, terram de Alodio, terram de Sandones, molendinum Sancti Germani et quoddam [a]ll[o]dium de ... [deci]me de borderia et de massu de Peirasau, que est in parrochia de Ordenaco, et decimem Sancti Dizencii, et terram que est inter eandem ecclesiam et paludem ... tate... [immu]nitatem ejusdem loci vestri et cetera omnia que dator fundi, vir illustris Achelmus Willelmi, dominus castri quod Sparra dicitur, in manu supramemorati de ... testimonio multorum sicut in ejusdem archiepiscopi scripto continetur, libere et quiete perpetuis temporibus eidem loco deinceps habenda in remissionem peccatorum suorum ...[con]cessit, nobis hanc ab ipso donationem et concessionem suscipiente, qui tunc temporis Sabluncellis commorantes, primam curam et sollicitudinem loci illius gerebamus ... hec quorum ab eodem viro don... [su]scepimus, terra que vocatur Insula beati Petri ubi ecclesia edificatur, ad edificationem vero ejusdem e[cc]l[esie] et ... a de Perisano et qu... um circa id loci habebat si[v]e in vineis, sive in alia terra. Dedit etiam et concessit quicquid juris habebat ... [mol]endinorum aliorum edificiorum cum circumadjacentibus pratis et boeriis jam ... dein[ceps] ... loco de Insula ... [omni]bus paduenciis suis sive in montibus, sive in landis, sive in paludibus, sive in pratis, [u]niversa [animali]a cuju[scum]que generis sint... vacce, eque, vel capre et oves et cetera hujusmodi libere et quiete per totam terram illius sine pascherio ... [debit]o serv[ic]io et absque omni precio per o[mne] [tem]pus ubicumque voluerint, pascantur, et nullo tempore excludantur. Concessit nempe et dedit ejusdem loci fratribus ut in [ve]vendo s[ua] [ve]l [emen]do aliena per totam terram suam, nullam vendam persolvant, et postremo, sive in terra, sive in mari, nullam penitus ullo [temp]ore codu[m]niam [re]dda[n]t. Dedit etiam et concessit eisdem fratribus in omnibus nemoribus suis omnes arbores, tam quercus quam alias cujuscumque generis ... [ec]clesie et universaliter ad expletum omnium quecumque eis necessaria fuerint. Concessit quoque et dedit quod si forte aliqui de agricolis suis part[em] ... [e]cclesie aratro suo excolendam dederint, nullam inde fratres agrariam reddant, eo tamen pacto ut agricolas suos non amitteret. Preterea ...insula liberam esse concedimus, ut videlicet qui se devote ibidem sepeliri decreverint, extreme

voluntati eorum nullus obst[et]... jure matricis sue ecclesie quod videlicet sacerdotes capelleni debitum propter hoc beneficium non amittant. Obeunte vero ... nullus ibi in abbatem substituatur, nisi in quem pari assensu vota fratrum ejusdem ecclesie communiter, vel senioris par[t]is ejusdem ... debit[o] Sablucellencis ecclesie. Nulli ergo omnium [h]ominum fas sit eandem ecclesiam vestram sub hac nostra confirmatione... auferre aut ablatas retinere, minuere, vel quibuslibet molestiis infestare, sed omnia integra et illib[at]a conserventur ... g[ub]ernacione concessa sunt usibus omnimodis pro futura. Si qua igitur in posterum ecclesiastica secularisve persona hanc nostre ... [con]tra eam ausu temerario venire temptaverit, n[isi] semel, secundo terciore commonita, reatum suum congrua satisfactione eme ... sui careat dignitate, et sacratissimo corpore et sanguine domini nostri Jesu Christi aliena fiat atque in extremo examine dis ... [cuncti]s autem ejusdem loci conservatoribus qui videlicet hec et cetera jura sua ei observaverint, sit pax domini Jesu quatenus et hic fructum ... [percip]iant v[e]l ... ro ap[ud] districtum judicem premia condigne retributionis assequantur. Amen. Amen ... burdegalensis ecclesie archiepiscopus subscripsi. Datum Burdegale ... kalendas ... i[n]carnationis anno M^oC^oL^oIII^o, Indictione I. Epacta XXIII. Romano pontifice domino Eugenio III [40] Pont[ific]is vero anno IX

Donation de Raimond Guilhem de Bayentran d'un pré situé près de la nouvelle maison des religieux dans le bourg de Bayentran, contre l'abandon d'un gage de 5 sous.

A. Original parchemin, Archives départementales de la Gironde, H 2008.

D'après A.

... scripium petium fieri volo tam presentibus quam [futuris] ... [Raimundus] Willelmus de Baientran dedit in helemosinam Deo ecclesie beati Petri de Insula pratum quod hereditario jure ... videlicet juxta domum quam de novo hedificaveramus propter burgum de Baientran. Fecit autem hoc donum in manu nostras, et ipsum pratum diligenter nobis monstravit atque percalcavit ecclesie que predicte in perpetuum, quiete habere et pacifice possidere concessit, volentibus et confimantibus huxore sua Garsent, et Gallardo fratre suo, ac manibus propriis in presenti cartula subscribentibus. Huic donationi interfuerunt fratres nostri Willelmus videlicet de Vollac prior noster et frater Achelmus de Frumigerio capellanus de Baientrag et frater Willelmus de Segodenac, et frater Willelmus de Laparada et alii plures. Nos vero de ampliacione domus nove plurimum gratulentes viginti solidos quos nobis debebat pro prato de Mapum quod habebamus in pignore caritative ei indulsumus, ac deinceps ipsum pratum de Mapum liberum dimisimus. Factum est autem hoc anno ab incarnatione domini m^o c^o septuagesimo nono.

+ Signum Raimudi Willelmi.

+ Signum Garsent huxor eius .

+ Signum Gallardi frater eius.

Guilhem Béraud de l'Alleu, chez lui, en sa dernière extrémité, donne un cens d'un denier que les religieux lui devaient pour exploiter la terre de Barbafera.

A. Original parchemin, Archives départementales de la Gironde, H 2008.

D'après A.

Sicut ex oblivionis dispendio, cuncta sui detrimentum patiuntur, sic que scripti ratione, et testium auctoritate subnixi sunt perpetuam stabilitatem obtinere noscuntur. Inde igitur ego Arnaudus abbas ecclesie Beati Petri de Insula notum fieri volo tam presentibus quam futuris quod Willelmus Beraudi de Allodio, ad extremum veniens, pro remissione peccatorum suorum dedit ac dimisit in helemosinam, ecclesie beati Petri de Insula denarium unum quem debebat ei censualiter iam dicta ecclesia pro terra de Barbafera. Fecit autem hoc donum in manu nostra apud Allodium in domo sua, gravatus infirmitate qua et mortuus est, concedente uxore sua, ac duobus filiis, Arnaudo Willelmi et Ramundo Willelmi, vidente et audiente Helia sacerdote et capellano de Podencac et Ramundo de Podencac milite. Anno ab incarnatione domini M^o C^o septuagesimo quinto.

v. 1175-1179- Abbaye de l'Isle, chapelle de Saint-Pierre¹¹⁹⁰

Donation par Clericia de Podensac de ses droits dans la dîme de Plautinan, avec le consentement de son époux, Gombaudo Seguin

A. Original parchemin, Archives départementales de la Gironde, H 2008.

D'après A.

Dicente domino salvatore nostro, qui facit veritatem venit ad lucem ut manifestentur ejus opera qui in Deo sunt facta. Idcirco ego Arnaudus abbas ecclesie beati Petri de Insula vocatus, rei veritatem scire volentibus notum fieri volo et in lucem venire presentibus et futuris, quod Clericia de Podencac concedente viro suo Gumbaudo Seguini, pro salute anime suae dedit in helemosinam omni potenti Deo et servitoribus ecclesie beati Petri de Insula quicquid juris habebat in decima de Plautinan, perpetuis temporibus quiete habendum et pacifice possidendum. Hanc autem helemosinam fecit in manu nostra apud Insulam in capella beati Petri super altare videntibus et audientibus cunctis fratribus, et Helia capellano de Podensac, propriisque manibus signa presentia subscripserunt. Nos vero bonam voluntatem eorum considerantes, viginti solidos eis in caritate donavimus.

+ Signum Clericie.

+ Signum Gumbaudo Seguini mariti eius.

+ Signum Helie sacerdotis et capellani de Podencac.

¹¹⁹⁰ L'abbé Arnaud à l'initiative de qui les 3 actes ont été écrits sur le même parchemin est mentionné en 1175, 1177 et 1179.

Chirographe par lequel l'abbé de Saint-Pierre de l'Isle, Arnaud, raconte comment une terre, située dans le portique de Saint-Hilaire de Boyentran, préalablement donnée par Guilhem de Montignac, chevalier de Lesparre, avec l'accord de Garsion de Lamarque à sa fille Alealde et à son gendre, le chevalier Andron Eschac, a ensuite été donnée par ce dernier en fief à l'abbaye de l'Isle. Il y adjoint un bois, une fraction de terre pour bâtir des maisons, des jardins et une aire, l'ensemble étant muni de divisions, ainsi que, à l'attention des nouveaux habitants, le droit d'aller et venir à travers son fief. L'abbaye doit mettre en culture l'autre fraction de cette terre enclose, contre le versement de l'agrière à Andron.

*A*¹. Original, parchemin sous forme de chirographe par ABCDEFGH, Archives départementales de la Gironde, H 2008.

D'après *A*¹.

A C E G

Ne per oblivionis in commodum, bene gesta presentium, delectantur a memoria futurorum, quod suis temporibus gestum fuerit sapient[is] scripto mandare consueverunt. Quorum vestigia, ego Arnaudus abbas ecclesiae sancti Petri de Insula cupiens invitari presentibus et futuris successoribus meis, notum fieri volo quod cum Willelmus de Montignac miles quidam d'Esparra feodaliter haberet terram quandam juxta porticum Sancti Hilarii de Baintran a Garcione de Marcha, cum sporla quinque solidorum absque hominio, vel alio aliquo servicio ob hanc penitus faciendo. Hanc inquam terram dedit ipse Willelmus de Montignac cuidam militi nomine Androni Eschac nupcialiter cum Alealdi filia sua quam e[i] dederat in uxorem. Cumque terra ipsa pene maneret inculta, voluimus eam habere simulque congregati in hunc modum cum eo concordavimus. Dedit enim predictus Andro feodaliter ecclesiae Sancti Petri de Insula concedente Alealdi uxore sua et Androni filio suo totum nemus quod ibi habebat cum quadam parte adjacentis terre, scilicet quantum sufficere posset ad domos construendas, vel ortos, vel aream sive ad alia hujusmodi que circa domum sunt necessaria, sine cosdumpna aut aliquo censu et sine ulla retentione, sicuti per certas metas ab ipso et ab his qui presentes erant prefixas diligenter divisum est et curiose signatum. Concessit etiam intransibus et

¹¹⁹¹ Les indications chronologiques données en fin d'acte concordent avec le millésime 1177.

exeuntibus in domibus illis hominibus vel animalibus [liberum] exitum et introitum per totum feodum suum quantum rationabiliter fieri posset juxta collaudationem probabilium virorum. Totam vero reliquam part[em] terre cultam vel incultam sive in pratis sive in paludibus ad predictum feodum pertinentem, dedit nichilominus prenominate aecclesiae colendam et ... undique circumcludendam, quantum habitatoribus loci- ... -ssibile fuerit et u[tilitas] terre quesierit, absque ullo prorsus censu, seu servitio... quam eadem aecclesia excondicto fideut- ... sa ... ad Sparra, et ea minirum lege statutum. Hoc atque firmatum quod si Andro vel success[ores] eius de hominibus aecclesie huius conquerantur, quod non bene nec integre prout reddere debuer[unt] agrariam suam si reddiderint, abbas eiusdem aecclesie qui pro tempor[e] fuerit Androni vel heredibus suis propter hoc fideiissores dare non cogetur, sed ante se idem abbas die statuto in ipso feodo vel apud Baintran de hominibus suis quod justum fuerit Androni vel successoribus illius plenarie prosequantur. Et si convinci non potuerint juxta quod abbas rationabiliter judic[a-] verit, sileant, et pospositam querelam in pace dimittant. Si autem convicti fuerint, reddatur eisdem clamantibus agraria sua plenissime sine [gatgio] Sporla vero quinque solidorum non abbas sed Andro vel posteri eius cum tempus fuerit persolvat. Si vero ut sepe fieri videmus guerra surrexerit aut alio... aliquis adversariorum agrariam iam sepius dictam sive in campo sive in area aut etiam in via, aliqua occasione violenter invaserit aut aliquid contrarietatis intulerit, quamdiu abbas ue[l] ministri eius sub custodia sua illam tenuerint abbas propter hoc nullam emendacionem faciat Androni Esch[ac] vel successoribus eius, sed quare potuerit justicia dictante invasores agrariae ad restaurandum cogere non cessabit. Factum est autem hoc donum ... terra in manu nostra volente et concedente Garsione de Marcha a quo predictus Andro terram istam habebat videntibus et audientibus ex parte nostra Willelmo de Segodegnac, Gaucelmo de Setmignag fratibus laicis. Ex parte vero ipsius, Raimundo de Podenzac et Willelmo Achelmi de Podenzac, et Petro Tetbaudi mil[it]ib[us], Willelmo fabro de Podenzac, et Ademaro famulo nostro, et Bonello de Ordenac, et Briccione de Peiressan qui nos ... alii. Postea vero in mercatu de Sparra quando carta ista lecta et probata fuit presente Senebruno domino Sparre et W ... Augerio comite, et Willelmo Forz militibus, et Willelmo Brunonis capellano d'Esparra et multis aliis presentibus. Anno domini ... M° C° LXX°VII°, indictione X, epacta XVIII. Signum Andronis + Eschac. Signum Alealdis + uxoris eius. Signum Andronis + filiis eorum. Signum + ...

1179, 31 octobre-Agnani

Alexandre III, renouvelant la bulle de son prédécesseur Anastase, place sous la protection pontificale l'abbaye augustinienne Saint-Pierre de l'Isle, ainsi que ses possessions dont la liste est dressée : les trois églises de Saint-Romain d'Ordonnac, de Saint Yzans, et de Saint-Hilaire de Boyentran, six granges, des terres, des vignes, des îles, des moulins, des parts dans cinq dîmes, ainsi que la liberté et l'immunité accordés par le donateur du fonds, Ayquelm Guilhem de Lesparre.

A. Original perdu.

B. Vidimus de l'archevêque David, 27 juin 1429, Archives départementales de la Gironde, H 2008.

a. P. Capra et L. Giteau, « Les trois plus anciens documents de l'abbaye de l'Isle-en-Médoc (1140-1153) », *Revue historique de Bordeaux*, t. XIII nouvelle série, n° 2, avril-juin 1964, p. 116-117.

D'après a.

... Alexander episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis abbati et conventi monasterii Sancti de Insula, ordinis Sancti Augustini, Burdegalensis diocesis, salutem et apostolicam benedictionem. Quo a nobis aliquid petitur quod religioni et honestati convenire dinoscitur, animo nos decet libenti concedere et petentium desideriis congruum impertiri suffragium. Eapropter, dilecti in Domino filii, vestris justis postulacionibus clementer annuimus, et preffatam ecclesiam Sancti Petri de Insula, in qua divino estis obsequio mancipati, ad exemplar felicis recordacionis Anastasii Pape, sub Beati Petri et nostra protectione suscipimus et presentis scripti privilegio communimus statuantes ut quascumque possessiones, quecumque bona eadem ecclesia inpresenciarum juste et canonice possidet, aut in futurum concessione pontificum, largicione regum vel principum, oblacione fidelitum seu aliis justis modis, prestante Domino, poterit adipisci firma vobis vestrisque successoribus et illibata permaneant. In quibus hec propriis duximus exprimenda vocabulis : ecclesiam Sancti Romani de Ordenaco, ecclesiam Sancti Dizencii, acclesiam Sancti Hilarii de Baintran, cum earum pertinenciis, salvo censu XII^{cim} denariorum quem singulis annis burdegalensi archiepiscopo

persolvētis, grangiam de Serignay, grangiam de Ors, grangiam de Cenillac, grangiam de Carraz, grangiam de Lucarnan, grangiam de Baintran cum earum pertinentiis, terras et vineas de Peyressan, de Monte Mainardi, de Podio Megag, de Monte Auzel, de Partisla, de Mota, de Artigaoriel et de Insula de Luissoran, insulam que sita est inter Brion et Reisson, terram de Luzan et ceteras terras de Ordenaco, de Baintran et de Sancto Dizencio, terram de Alodio et Terram de Samoneis, aquam Sancti Germani ad molendinum, et molendinum de Cabirol, cum omnibus ad ipsum pertinentibus, et exterim de Serentian, et quoddam alodium de Luissoran, terciam partem decime de borderia et de maso de Peyressan, decimam Sancti Dizencii, et terram que est inter ecclesiam et paludem, medietatem decime Sancti Juliani et medietatem decime Sancti Petri de Dignac et totam decimam de Noallac domum elemosinariam de Sparra, cum pertinentiis suis. Ad hec libertatem et immunitatem ejusdem loci vestri et cetera omnia que dator fundi, bone memorie, Achelmus Willelmi, dominus de Sparra, vobis dedit, et filius ejus Senebrunus postea concessit, scilicet terram que vocatur Insula Beati Petri, ubi ecclesia vestra sita est, et ad edifficationem ecclesie et ad stipendia fratrum, boeriam de Peiressan, et quidquid terre proprium circa id loci habebat sive in vineis, sive in alia terra, sed et quidquid juris habebat in exteriori de Mapon et exteriori de Cadorna ad opus molendinorum, cum circumadjacentibus pratri Cadorne et boeriis jam exaratis, vel deinceps exarandis. Et, ut in omnibus paduenciis suis, sive in montibus, sive in landis, sive in paludibus, universa loco vestri animalia ubicumque voluerint, libere et quiete, sine pascherio et absque precio et debito servicio omni tempore pascantur, et, in vendendo vestra, vel emendo aliena nochillominus per totam terram illius nullam vendam persolvatis, et postremo, nec in terra, nec in mari, per totum ejus dominium ullam penitus, ullo tempore, cosdumpnam reddatis, et, ut in omnibus nemoribus suis, omnes arbores, cujuscumque generis sint, ad opus ecclesie vestre et explementum omnium que nobis necessaria fuerint, habeatis, et si forte aliquis de agricolis suis partem aliquam de terra sua vobis dederint, nullam inde agreriam reddatis ita tamen ut agricolas suos non perdat. Haec omnia, sicut vobis rationabiliter concessa sunt auctoritate apostolica confirmamus ... Datum Anagn., per manum Alberti Sancte Romane ecclesie presbiteri cardinalis et cancellari, II kalendas. novembris, indictione XIII. Incarnacionis Dominice anno M^oC^oLXX^onono, pontificatus vero domini Alexandri III pape anno XXI^o.

A. Original perdu.

B. Archives départementales de la Gironde, H 2008.

D'après B.

Alexander episcopus servus servorum Dei. Dilectis filiis Abbati conventui monasterii de Insula ordinis Sancti Augustini burdegalensis diocesis ... cam ven. Solet annuere sedes apostolica ... et honestis petentium precibus favorem benivolam impertiri. Exhibita siquidem nobis nostra petitio cont[er]ebat quod quand[am] [Achelmus] Guillelmi dominus de Lesparra medietatem decime ipsius et progenitonibus suis in parrochia sancti Petri de Dignac Burdegalensis diocesis ab antiquo perpet[ua] [con]cess[a] in feodum [bene] [memorie] ...-cedente consensu vobis contusit intuitu pietatis prout in patentibus litteris ipsius Archiepiscopi confectis exinde ac suo sigillo signatis plenius con-... [nos] [igitur] mosinati quod super is ab eodem Aychelmo pie ac provide factum eis ratum et firmum h[a]bentes id auctoritate apostoli ... confi[rm]amus et presentes ... Tenorem ... litterarum ipsius de verbo id verbum presentibus fec[i]mus annotam ... ni talis eis. Helie Dei [gracia] burdegalensis archiepiscopo et dilectis ... Ad evitanda oblivionis incomod[o] calumpniantium malitiam reprimendam a maioribus nostris proinde ... debeant beneficio conservari. Inde siquidem eis quod donationem factam de medietate decime de Dignac a nobil[is] ... assensu Senebruni militis fratris eius monasterie de Insula presenta carta duximus fideliter annom[on]asterii abbas et fratres medietatem decime de Dignac sicut prop[ri]etatem suam dudum tenverant et tenebant et pre[mi]ss[is] ... monas[t]erio cum exhibitione hominii et a captamenti habebat verum quia suspecta ac religiosis fratribus ...iam dicta nobilis viri forte et quantum modo consortium [hu]iusmodi minus congruum videbat[ur] donari sibi medietatem illorum nobis... ipsorum ...precibus inclimatis attendens quoque quod progenitores eius in sepulturam elegerent et [st]ationibus et aliis ... beneficiis apud domum... quam ipse tenebr-... in manu nostr[a] monasteris de Insula cum assensu fratris sui Senabrus in puram elemosinam sollempne dono concessit usibus ... -entum perpetuis temporibus profuturus. Ita tamen quod pro animarum parentum suorum ibidem in domino quiescentium celebrens ... in anno in

memoriam et ... sibi medietatis que est de dono suo communis Abbati et fratribus refectio
preparetur. Ipsi tamen sine ... predicti nobilis vire ... cam collige ... dispensasunt ut igitur
donatio ista perfectam obtineat firmitatem et nullis possit decetero calumpnie seu oblivionis
incomodo in pug[inam] ... et sigilli nostri testimonio curavimus premunirre. Datum
Burdegale anno incarnati verbi m^oc^olxxxvi^o. Nulli ergo omnino ho ... infrigere vel et ausu
temerario contraire. Signis autem hoc attempare presumpserit indignationem omnipotentes dei
et beatorum ... apostolorum eius se noverit incursum datum, Anagnie, Mon, February,
pontificat, ..., anno,

[1197]¹¹⁹², 8 mars- Soubise

Charte par laquelle Othon, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, confirme à l'abbé R. les possessions de l'abbaye de Sablonceaux, issues des donations de ses prédécesseurs, contenant notamment des landes et palus à Sablonceaux et dans les environs, le droit de prendre du bois dans la forêt de Baconnais, une franchise de transport, et le versement d'une charge charge d'anguilles capturées dans la Charente.

a. Gallia Christiana, t. II, Instrumenta, col. 477-478.

D'après *a.*

Charta Othonis Aquit. Ducis pro B. Maria de Sabluncellis.

OTO dux Aquitaniae, comes Pictaviae, omnibus praesentibus et futuris chartam istam videntibus salutem. Sciatis me concessisse, et praesenti charta confirmasse R. abbati, et fratribus de Sabluncellis pro amore Dei et pro salute animae meae et parentum meorum, omnes eleemosynas, dona, concessionem, quas suis praedecessoribus ante me fecerunt comites Pictavienses : videlicet locum in qui sita est abbatia de Sabluncellis, et quidquid habet in Malavilla, ut ducit via de Parirach ad campos de Peyrateaux arcis, et in villa sancti Romani de Benais, sive in parochia ejus tam in landis, quam in paludibus, tan in terra culta quam inculta ; praeterea quidquid habent in monte Toulon, cum subjacenti palude et landis et buschis circumstantibus, terris cultis, vel incultis. Locum quoque de Bertegiles cum landis, et buschis, et praeterfluenti palude, quae palus extenditur a loco de Sabluncellis versus usque ad molendinum de Gado ; rursus confirmo illis locum qui dicitur de Mansagro cum nemore et terra culta sive inculta, dulci vel salsa ; et quadrupedum et piscium. Confirmo etiam eis landam de Pendente-Capra, quae extenditur versus nemus quod dicitur Ulmus ; necnon etiam landam quae dicitur de Arbore-curvata, et extenditur ad ampliacionem praedictam, usque versus Gorzan de Favau. Iterum confirmo eisdem ut quaecumque, sive ad aedificia

¹¹⁹² Othon de Brunswick, neveu de Richard Cœur de Lion, est duc d'Aquitaine entre le printemps 1196 et avril 1198.

construenda et reparanda, sive ad quotidianos usus ecclesiae, sive domorum suarum, in lignis et lapidibus, pascuis et aquis, seu aliquo alio modo accipiant, libere et quiete, sine omni pretio, et sine omni contradictione et exactione in foresta quae vocatur Baconies. Hoc quoque adjicitur in vendendo res suas, et emendo alienas, seu transeundo per loca ditioni meae subjecta, nihil ab eis exigatur, obtentu cujuslibet consuetudinis, videlicet pascheriae, vectigalium, et tributis, et talliatae, seu cujuslibet alterius exactionis ; neque a subditis eorum laborantibus in terris et aquis, pratis, vineis, et hortis eorum ; praeterea lignorum seu lapidum opifices, et omne operariorum genus, quoad operibus praedictorum fratrum intendunt, vel dum de opere ad propria remeant, et domibus suis ad opera veniunt, sicut caetera familia salvi maneant undique et illaesi : nec per aliquam violentiam ministerialium meorum quoniam operariorum ab operibus eorum amoveri et alias traducti sit licitum. Quidquid etiam a baronibus meis, et ab aliis hominibus meis acquirere dono et emptione poterunt, illud eis liberum et quietum annuo perenniter possidendum. Insuper confirmo praescriptis fratribus sicut continetur in charta secundi W. C. M. N. comitis Pictaviensis atavi mei duas masuras de foresta mea ad ampliacionem circa locum de Sabloncellis, et nemus quod Lemeum dicitur, cum circumfluentia pratorum et paludis. Terminus autem quo dividitur illud nemus, quod Lemeum dicitur, est foresta, et via quae ducit de Balenzac ad pratum sanctae Gemmae. Amplius confirmo eis annuam levatam anguillarum in fluvio Carontonae a civitate Xanctonica usque a castrum quod dicitur Merplins. Et sicut burgenses Xanctonenses de consuetudine ibant ad submonitionem comitis cum navibus suis ad levatam illius faciendam, similiter faciant ad submonitionem fratrum de Sabloncellis, sine omni remoratione, nisi fratres voluerint eos relaxare. Confirmo etiam supradictis fratribus in Xanctonensi episcopatu per singulas villas, singulos hospites qui eis deserviant ; et ob hoc ab exercitu et equestri convocatione et talliata liberi habeantur. Rurfus confirmo eis quadraginta solidos publicae monetae, quos eis reddendos praecepit avunculus meus Richardus rex Angliae per manus praepositi de Rochela singulis annis. Ut autem haec mea concessio et confirmatio stabilis perpetuo maneat et inconcussa, eam litteris annotari feci, et sigilli mei munimine roborati, testibus Gaufredo de la Cela seneschallo Pictaviae, Petro Bertin, Raymundo Muio de Lozay praeposito Xanctonensi, et multi aliis, apud Sulbisiem octavo die Marti, comitatus mei anno primo.

Arbitrage de l'archevêque de Bordeaux, Ardouin, entre les moines de Baignes et les chanoines de Pleineselve sur l'église de Saint-Palais, rapellant que son prédécesseur Arnaud [Géraud de Cabanac] avait donné l'église aux premiers, et qu'après lui Geoffroy [du Loroux] l'avait donnée aux seconds. Ces derniers y renoncent finalement, obtenant cependant le droit de faire un cimetière habité sur les « noales » situées près de l'église de Pleinselve et une limitation des droits de leurs paroissiens respectifs vivant sur d'autres « noales ».

A. Original perdu

B. Cartulaire de l'abbaye Saint-Étienne de Baignes (seconde moitié XII^e s.-première moitié XIII^e siècle), Archives diocésaines d'Angoulême (non côté). Références d'après la notice du Répertoire des cartulaires médiévaux et modernes, IRHT.

a. Cholet (abbé), 1868, *Cartulaire de l'abbaye Saint-Etienne de Baignes*, p. 45-46, n^o LXXIII.

D'après a.

Alia de ecclesia Sancti Palladi

Harduinus Dei gratia Burdegalensis archiepiscopus, tam presentibus quam futuris, salutem in perpetuum. Quoniam sub pace tutior et devotior solet esse religio, nos ad ea que pacis sunt, pro ratione officii nostri plurimum intendentes, notum fieri volumus tam presentibus quam futuris, inter monachos de Beania, et canonicos de Plana Silva, controversiam fuisse de ecclesia sancti Palladii. Arnaudus enim felicis memorie archiepiscopus Burdegalensis, ecclesie de Beania, ecclesiam illam cum omnibus ejus appendiciis, tam acquisitis quam acquirendis in perpetuum, ut privilegio suo continebatur, dederat possidendam. Postea vero Gaufridus pie recordationis ejusdem sedis archiepiscopus, eandem ecclesiam sancti Palladii cum omnibus appendiciis, ecclesie de Plana Silva, ut privilegium suum contestabatur, in perpetuum concesserat habendam. Hujus rei, ut diximus, hinc inde orta controversia, cum

presenciae nostre deponeretur ut judiciario ordine eam terminaremus, inter eos sic composuimus. Canonici de Plana Silva, quibus posterius illa ecclesia data fuerat, in manu nostra eam in capitulo suo refutaverunt, eam in pace dimittentes ecclesie de Beania, que eam de donatione bone memorie A. (*Arnaudi*) archiepiscopi reclamabat. Illa autem ecclesie dimissio, sub hac pactionis forma facta fuit, ut canonicis illam novalibus que sunt juxta ecclesiam de Plana Silva fieret cimiterium, ubi mansionem haberent homines sui, verum homines sui, de novalibus que sunt citra aquam mansionarii, nullo jure parrochiali ecclesie sancti Palladii tenerentur, neque parrochiani Sancti Palladii ad novalia illa, neque ad capellam, si ibi fieret, admitterentur ; neque hinc inde fieret transitus mansionis hominum suorum, nisi vel federe conjugali hoc faciente, vel homines canonicorum de Plana Silva condonarent se in fratres ecclesie de Beania, et similiter parrochiani sancti Palladii condonarent se in fratres ecclesie de Plana Silva ; tali enim condonatione, liceret hinc inde transire, et mansiones suas commutatim habere. Hoc siquidem pactum inter eos composuimus, et canonicis supradictis cimiterium consecravimus, atque presentis sigilli nostri munimine, compositionem istam consignavimus. Huic autem pactioni testes presentes affuerunt, scilicet Harduinus archiepiscopus, et Patricius clericus ejusdem, et Ugo de Venzai, ac Milo cathedralis canonicus, nec non Iterius Sancti Ciri prior, sud cujus tenore id actum est, et Galterius prior Domnezac, aliique quam plures. Anni ab incarnatione Domini M.C.LXIIJ, epacta III, indictione V¹¹⁹³, concurrentes VIJ.

¹¹⁹³ L'indiction paraît fautive ; les tables chronologiques donnent pour l'année 1163, l'indiction *onze*.